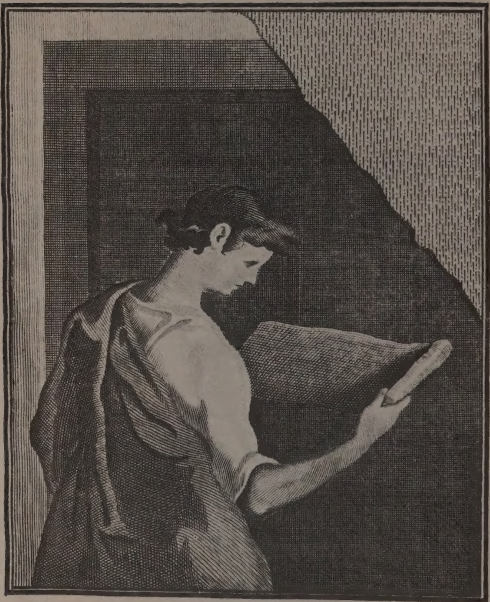

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Aoust, 1758.

AVIS.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AOUST, 1758.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 735 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711.	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741.	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724.	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	11.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Aoust, 1758.

ARTICLE LXXXI.

ŒUVRES DIVERSES de M. l'Abbé Oliva, Bibliothécaire de M. le Prince de Soubise. (In-8°. pag. 326.) A Paris,

chez Martin, rue S. Jacques, &c.
M. DCC. LVIII.

IL ſera honorable à la France d'accueillir favorablement ce Recueil de Littérature. Ce ſont les *Œuvres* d'un Etranger ; elles ne roulent que ſur des objets antiques ; & c'eſt à l'amitié qu'on en doit l'Edition.

M. l'Abbé Oliva étoit né à Rovigo, dans les Etats de la République de Veniſe. Il ſe donna de bonne heure aux Lettres & à l'Egliſe, il fut fait Prêtre à vingt-deux ans, & Profeſſeur dans le Collège d'Azolo preſque auſſitôt après ſa promotion au Sacerdoce. C'eſt un avantage de commencer ces ſortes de carrières grammaticales & pédagogiques, dans des Villes où il y a peu de tumulte & peu de luxe. On embraſſe alors toutes les parties de la Littérature ; & l'on forme en même

temps ſes mœurs à la ſimplicité, à la probité, à toutes ces vertus primitives, qui ſemblent ne plus habiter les grandes Villes. M. l'Abbé Oliva ne profeſſoit que de deux en deux ans : autre raiſon pour lui de préférer le ſéjour d'Azolo à des théâtres plus brillants. Il y devint fort habile, ſur-tout dans l'Antiquité & dans la connoiſſance des Livres. Notre Littérature Françoiſe lui plut dès ce temps-là ; car, en 1716, il traduiſit en ſa Langue le beau *Traité des études* de M. l'Abbé Fleury : Ouvrage peut-être trop court, mais plein de choſes dans ſa brièveté.

Ce fut apparemment le tour de l'Abbé Oliva, en 1717, de haranguer les Citoyens d'Azolo : il leur fit un Diſcours fort relevé par l'objet & par la manière dont l'Orateur le traita. C'eſt la première pièce qu'on trouve dans le Recueil de ces *Œuvres diverſes.*

Il s'agissoit de faire voir qu'il est à propos de joindre la connoissance des Médailles à l'étude de l'Histoire, *de Nummorum veterum cognitione cum Historia jungendâ.* La preuve de ce sujet n'étoit pas difficile. Les Médailles répandent de grandes lumières sur le récit des Historiens. On trouve, par exemple, dans Plutarque, qu'Antoine faisoit remonter sottement son origine jusqu'à Antéon, fils d'Hercule ; & les Médailles nous représentent ce Triumvir armé de la massue d'Hercule, & couvert des dépouilles du lion. Peut-on douter après cela des prétentions ridicules de ce Romain ? Pline, le Panégyriste, loue Trajan d'avoir entretenu, à ses frais, l'abondance dans l'Italie ; & cet éloge est confirmé par les Médailles où l'on voit la figure de ce Prince avec la légende *Alimenta Italiæ.* Lampride paroît douter si Ela-

gabale se disoit Prêtre du Soleil ou de Jupiter; & le doute est résolu à l'inspection des Médailles de cet Empereur, où l'on lit *Sacerdos Dei Solis.* L'Auteur produit d'autres exemples, qui démontrent la vérité de sa proposition ; bien entendu toutefois qu'en mille occasions l'Histoire doit corriger l'adulation des Médailles, & que presque aussi souvent les Médailles doivent réformer les époques fautives de l'Histoire. Telle est l'esquisse du Discours de M. l'Abbé Oliva. Le style en est plus didactique qu'oratoire ; & nous croyons que les Citoyens d'Azolo devoient avoir de l'expérience dans les compositions érudites, pour saisir, comme à la volée, toute cette harangue dont la manière n'est point facile.

M. l'Abbé Oliva entreprit bientôt après une discussion plus étendue. Il voulut montrer la route

qu'avoient ſuivie les Romains dans l'étude des Sciences ; c'eſt une *Diatribe* en quatorze Chapitres, dont la plûpart roulent ſur la Grammaire : car le ſujet eſt *de antiqua in Romanis Scholis Grammaticorum diſciplinâ.* Les premiers Romains ne s'embarraſſerent que de la Guerre & de l'Agriculture. Ils n'eurent aucune idée des Sciences. Ce ne fut qu'après la ſeconde guerre Punique, qu'on vit des gens de Lettres à Rome ; & ces gens de Lettres furent des Grammairiens. Mais M. l'Abbé Oliva releve bien cette profeſſion, puiſqu'il lui attribue la Poëſie, la ſcience de l'Hiſtoire, l'interprétation & la fixation du langage, l'art de bien dire & de bien prononcer. Il diſtingue le *Grammatiſta* du *Grammaticus* ; le premier eſt un pur Docteur de mots, un Pédagogue deſtiné aux enfants, un Maître d'Ecole *Ludi Magiſter* ; au-

lieu que le Grammairien (Grammaticus) est un homme qui enseigne à bien parler, à bien écrire, à bien entendre les Historiens & les Poëtes. Il est à croire que quand il n'y eut, dans Rome, qu'un petit nombre de Maîtres de Littérature, ils étoient tout, *Grammatistes* pour les Commençants; *Grammairiens* pour ceux qui vouloient avancer; Poëtes, Historiens, Orateurs, Philosophes peut-être, pour les habiles gens ou pour ceux qui en prenoient le ton. La suite de cet Ouvrage traite de toutes les fonctions des Grammairiens, de leur méthode, de leurs exercices, de leurs récompenses, de la considération dont ils ont joui quelquefois, du mépris où ils tomberent dans la suite, parce qu'ils se livrerent à des minucies sur les genres, les cas, les étymologies &c. Il y en eut aussi qui s'aviserent de blâmer les grands

Auteurs, tels que Thucydide, Platon, Démoſthène, de dire que c'étoient de petits-eſprits & des barbares. On peut juger de l'effet que produiſirent ces diſcours ſur les honnêtes-gens & ſur les vrais Savants. Notre Auteur dit auſſi quelque choſe de la morgue & de l'impertinence des Grammairiens qui prétendirent donner la loi il y a deux ſiecles. Ces gens-là prenoient feu pour des bagatelles: entre eux c'étoit une guerre continuelle. Pogge en vouloit à Laurent Valle, Politien à Merula, Scaliger à Eraſme, François Philelphe à un certain Grec, nommé Timothée; & voilà comme le monde s'eſt dépris peu-à-peu de l'eſtime des Pédagogues & des Maîtres de Latin. On a confondu les bons avec les mauvais, & la Littérature avec le Pédantiſme.

M. l'Abbé Oliva fit auſſi impri-

mer la Dissertation dont nous venons de parler; elle lui fit honneur, & ses amis l'appellerent à Rome en 1719. Alors on bâtissoit une aîle de Bibliothèque à la Minerve; & dans la fouille des terres pour les fondements, on avoit trouvé une Antiquité qui attiroit l'attention de tous les Curieux. C'étoit un marbre à quatre faces, très-certainement dédié à Isis, puisque son nom se lit encore sur une des faces, mais qu'est-ce que ce marbre? un cippe, un autel, une base de colonne? Point du tout, selon M. l'Abbé Oliva, qui donna sur ce monument un Ouvrage en XII. Chapitres. C'est un marbre votif, un *ex voto* des Anciens: toute la Dissertation est employée à justifier cette explication, & à rendre compte de toutes les figures qu'on voit sur les quatre faces de ce marbre. On devine sans peine que la Mythologie Egyptienne

n'eſt pas épargnée dans ce morceau ; mais on voit bien que cela doit être lû dans l'Ouvrage même qui ſe trouve ici en Latin & en François, avec la gravure développée des quatre faces du monument.

L'Abbé Oliva déja bien connu dans Rome, & honoré même de la bienveillance du Pape Clément XI. entroit dans la carrière de la fortune, lorſque le Pontife mourut. Le Conclave attira en Italie M. le Cardinal de Rohan, qui connut bientôt le mérite de l'Abbé, & qui ſe l'attacha en qualité de ſon Bibliothècaire. Ce fut en 1722 que ce docte Italien paſſa de Rome à Paris, & ſa vie déſormais ne fut plus qu'une attention continuelle & journalière à garder, enrichir, ranger & orner le dépôt littéraire du Cardinal. Il a paſſé trente-ſix ans dans cette fonction : on connoiſſoit preſque

autant le Bibliothècaire que la Bibliothèque ; il passoit pour ami des gens de Lettres autant que des Livres ; il avoit autant d'empressement à obliger ceux qui vouloient profiter du trésor de M. le Cardinal, qu'à conserver & améliorer cette riche collection. C'étoit un travail immense que celui du Catalogue de cette grande Bibliothèque ; il l'entreprit & le completta en vingt-cinq Volumes *in-fol.* sans compter un Catalogue de son propre Cabinet qui a été donné au public. On y voit que l'Abbé Oliva ne s'étoit point laissé prévenir par l'amour de la Littérature nationale. Les Livres Italiens y étoient en petit nombre.

Ce Vénitien aimoit la France comme sa patrie, & notre Langue comme la sienne propre ; il préféroit même le François quand il falloit traiter avec les Italiens.

Août, 1758.

M. le Cardinal de Rohan l'avoit fait naturaliser, afin qu'il pût posséder des Bénéfices en France. La source étoit facile & abondante ; mais le Bibliothècaire se contenta de peu, & ne demanda rien. Il sembloit que la vuë de cette Bibliothèque immense, & le plaisir de la rendre utile aux Savants, lui tinssent lieu de tout. Il avoit, dit l'Eloge placé à la tête de ce Recueil *, *un esprit mâle & profond, & les vertus d'un cœur sensible & généreux. Il allioit aux vastes connoissances la probité la plus sûre : à mesure que l'on cultivoit ses lumières dont il n'étoit pas avare, on s'empressoit de gagner son amitié qu'il ne prodiguoit pas. Son extérieur plus uni que le*

* Cet Eloge est l'Ouvrage d'un ami de l'Abbé Oliva ; & c'est cet ami qui a pris soin de l'Edition.

premier abord n'étoit facile, annonçoit l'égalité de son caractère; & si son humeur avoit des instants moins égaux, elle ne manifestoit rien de fâcheux & de désagréable. D'une vérité austère, il ne frondoit pourtant aucune opinion; & il n'avoit rien de la sécheresse du Savant, ni de l'amour propre de l'Erudit. Il y a dans tout cela quelque chose qui fait croire que les graces, l'urbanité, la bienfaisance du grand Cardinal de Rohan avoient bien perfectionné les bonnes qualités de son Bibliothècaire, & l'avoient déchargé d'une partie de ses petits défauts.

ARTICLE LXXXII.

ÉLÉMENTS DE TACTIQUE. Ouvrage dans lequel on traite de l'arrangement & de la formation des troupes ; des évolutions de l'Infanterie & de la Cavalerie ; des principaux ordres de bataille ; de la marche des armées & de la caſtramétation, ou de la manière de tracer ou marquer les camps par régles & par principes. (Volume *in*-4°. pag. 474 ſans les Planches.) Par M. le Blond, Maître de Mathématiques des Enfants de France &c. *A Paris, chez Jombert, rue Dauphine &c.* M. DCC. LVIII.

LE titre qu'on vient de lire, énonce tous les objets qu'embraſſe cet Ouvrage : car il eſt di-

viſée en quatre Livres, dont le premier traite de l'arrangement & de la formation des troupes ; le ſecond, des évolutions de l'Infanterie & de la Cavalerie ; le troiſième, des principaux ordres de bataille & de la marche des armées ; le quatrième, de la caſtramétation, ou de la manière de tracer ou de marquer un camp. Les quatre-vingt dernières pages du Volume ſont remplies par quatre Articles (en manière de hors-d'œuvre) où l'Auteur raiſonne de l'exercice des troupes ; du feu de l'Infanterie & de la Cavalerie ; de la manière d'exécuter l'opération du fourrage ; enfin de la guerre en général, & de la néceſſité d'en étudier la Théorie. Ce ſont quatre ſortes de Diſſertations inſtructives & curieuſes qu'on ne ſe diſpenſera pas de lire, ſi l'on a du zèle pour l'Art militaire.

Voilà donc ſommairement tout

l'Ouvrage de M. le Blond, qui avoit déja publié en diverses années *l'Arithmétique & la Géomètrie de l'Officier*, *les Eléments de la fortification*, *les Eléments de la guerre des sièges*, & un *Essai sur la castramétation* : sujets entièrement relatifs à la Tactique, & qui faisoient désirer les *Eléments* dont nous faisons l'annonce aujourd'hui.

M. le Blond avoue qu'il seroit encore nécessaire de donner un Ouvrage qui traitât de l'action des troupes, il trace même le plan de cette composition ; & de la manière qu'il en parle, on voit que l'exécution embrasseroit toutes les parties de l'Art militaire. Car il y seroit question des préparatifs de guerre, de la manière de discipliner les troupes, de la réunion des divers corps, de la connoissance des pays qui doivent être le théâtre de la guerre, des avan-

tages qu'on peut retirer de certains lieux, de certains postes; du choix des camps & de ce qui peut assûrer la commodité des subsistances, la facilité des communications &c. On entreroit delà dans les grandes actions militaires, marches d'armées, attaques & défenses de postes, passages de rivières & de défilés, enlevements de convois, ruses & stratagèmes, batailles, retraites, &c. Tous les détails seroient fondés sur les principes de l'Art, sur les exemples que nous ont laissés les Anciens & les Modernes, sur les meilleures loix qui ont été données en divers temps, pour perfectionner la science de la guerre. Enfin il faudroit que l'Auteur joignît l'expérience à la théorie, le jugement & l'intelligence à une exacte impartialité, une lecture immense au zèle du bien public.

Août, 1758.

Tout ceci eſt expoſé dans la Préface de M. le Blond, qui rentre enſuite dans ſon propre Ouvrage, borné, comme on voit, à l'arrangement, à l'exercice, aux évolutions, aux ordres de bataille, au campement des troupes. C'eſt la *Tactique*, ſcience ſi néceſſaire, *diſoit Végece*, que, ſans elle, on n'a ni armée, ni ſoldats. * Nous allons ſuivre quelques moments les quatre Livres de l'Auteur. On ſent bien que les leçons détaillées qu'ils comprennent, ne peuvent être la matiére d'une Analyſe, & que nous nous renfermons néceſſairement dans quelques notions eſſentielles.

Livre premier. M. le Blond ne remonte pas ſi haut que Végèce,

---

* *Exercitus* ex re ipſa *exercitii* nomen accepit.

Si doctrina ceſſet armorum, nihil paganus diſtat à milite. (Veget. l. 2.)

qui donne d'abord de très bons avis ſur le choix des ſoldats ; c'eſt-à-dire ſur l'attention qu'on doit apporter au pays, à la profeſſion, à l'âge, à la ſtature, à la mine de ceux qu'on enrôle. Ces premiers ſoins regardent la ſcience de la guerre, & feroient partie de l'Ouvrage dont notre Auteur déſire la compoſition.

On place ici, avant tout, les Notions les plus élémentaires de la Tactique, Notions qui concernent les diverſes ſortes de troupes connues & employées parmi nous; les grades & les fonctions des Officiers ; les armes dont ſe ſert la Cavalerie & l'Infanterie ; les changements qui ſont arrivés de temps en temps dans l'ordre du ſervice ; les places des Compagnies & des Officiers dans les Bataillons & dans les Eſcadrons &c. Ce qu'il y a de plus important à obſerver, c'eſt l'explication très-claire &

très - bien circonſtanciée de ce qu'on appelle les *rangs* & les *files*. La longueur des *rangs* eſt *l'étendue de la troupe*, & la longueur des files en eſt *la profondeur* : ce qui ſuffit pour faire concevoir que *les rangs* ſont compoſés des hommes placés de front, & que les hommes placés les uns derrière les autres forment les *files*. Ce n'eſt point une petite choſe que la bonne diſpoſition des hommes dans les rangs & dans les files : de leur attention à ſe ſerrer ou à s'étendre quand il le faut, dépendent les opérations militaires, & c'eſt-là comme le fondement de toute la Tactique. *Les meilleurs Soldats*, diſoit Végèce, *ſont des hommes vaincus, ſi l'on les range mal.* * M. le Blond

* Bellatores, quamvis optimi, mala ordinatione franguntur.

inſiſte

insiste beaucoup sur cet Article, & toute sa doctrine à ce sujet ne peut être trop familière aux jeunes Guerriers. Se ranger dans la troupe, manier à propos les armes, marcher avec régle, & même *en cadence* comme le prétendoit M. le Maréchal de Saxe ; voilà les premiers objets de l'étude du soldat ; & c'est ce qu'enseigne le premier Livre de notre Auteur, à l'exception néanmoins du *maniement des armes*, dont il ne dit qu'un mot, parce que c'est une affaire toute de pratique, & très-sujette d'ailleurs au changement.

LIVRE SECOND. Ce n'est pas assez que les troupes sachent se ranger & marcher ; elles doivent encore être façonnées aux évolutions. Végèce faisoit consister toutes les évolutions Romaines en cinq choses, ranger la troupe, la doubler, la mettre en bataillon quarré, la former en triangle ou en façon

de coin, la réduire en cercle ou en rond : nous croyons que, dans les détails, il y avoit des tours à droite & à gauche, des converſions, demi-converſions, quarts de converſions &c. Mais cela n'eſt point auſſi-bien expliqué dans Vegèce que dans l'Ouvrage de notre Auteur François.

Il s'attache néanmoins à l'ordre de Vegèce : il parle d'abord de ſerrer & d'ouvrir les rangs & les files d'un bataillon ; enſuite il enſeigne la manière de les doubler & dédoubler ; il paſſe de-là aux diverſes figures du bataillon, figure quarrée, triangulaire, octogone, circulaire ; puis il vient aux colonnes, ſur-tout à celle du fameux Chevalier de Folard.

Une colonne eſt un Corps d'Infanterie rangé ſur peu de front & ſur beaucoup de profondeur. Celle du Chevalier de Folard devoit être partagée en trois Sections,

dont chacune pouvoit comprendre un ou même deux bataillons. Au premier rang de chaque Section, & aux deux premiéres files des flancs, il devoit y avoir un Piquier entre deux Fusiliers, afin de fraiser ainsi d'armes de longueur les côtés extérieurs de la colonne, pour en rendre l'approche plus respectable à la Cavalerie. Quant aux Grenadiers des Bataillons composant la colonne, on les plaçoit à la queue, détachés du corps de la troupe, & l'on devoit s'en servir à poursuivre les fuyards, ou à augmenter la terreur des corps enfoncés par la colonne. On a beaucoup raisonné pour & contre cette disposition de troupes : M. le Marchal de Saxe, en particulier, ne l'adoptoit pas. Cependant il faut reconnoître qu'un Corps de trois ou même de six Bataillons, fraisés de bayonnettes au bout du fusil, & de picques ou pertuisan-

nes au front & ſur les côtés, ne pourroit tomber ſur une troupe d'Infanterie ou de Cavalerie ſans l'étonner beaucoup; & que les Compagnies de Grenadiers, ſurvenant au moment du choc, devroient achever la défaite de l'ennemi. Il n'y auroit peut-être à craindre, comme le conjecturoit M. de *Saxe*, qu'un affoibliſſement du centre de la colonne, quand les files latérales ſe détacheroient pour tomber ſur les flancs de la troupe oppoſée. M. le Blond tâche de répondre à cette difficulté en obſervant que l'ennemi, pour défendre ſes flancs, ſe jetteroit auſſi ſur la droite & ſur la gauche, & affoibliroit par conſéquent ſon centre proportionnellement à l'état & aux mouvements de la colonne.

Notre Auteur détaille auſſi les évolutions de la Cavalerie: Article traité par un fort petit nombre d'Ecrivains. Vegèce ſe contente

de dire que les mouvements de la Cavalerie dépendent beaucoup de l'exercice, de l'eſpèce d'armes qu'on donne aux Cavaliers, & de la bonté des chevaux qu'on emploie. M. le Maréchal de Puyſégur eſt preſque le ſeul, parmi les Modernes, qui ait paru donner une attention ſingulière à cet important objet ; M. le Blond y ajoûte ſes propres remarques, & finit par un très-bon avis de M. le Maréchal de Saxe. Ce grand homme exigeoit que les mouvements de la Cavalerie fuſſent *ſimples & ſolides.* Il ne vouloit pas qu'on lui apprît rien *qui visât à la légèreté* ; mais *combattre enſemble, ne jamais ſe débander,* ſavoir pratiquer *le caracole, les à-droite, les à-gauche, par demi-quarts de rangs & à rangs ouverts; voilà tout,* diſoit cet habile Général.

Livre troisiéme. On traite

d'abord ici de l'armée & de tout ce qui lui appartient & la compoſe. Tous les Maîtres de l'Art préfèrent une armée bien tenue & bien diſciplinée, à une armée qui n'eſt que nombreuſe ; & la plûpart même des grands Généraux, parlant en général, ont donné l'avantage aux armées médiocres ſur les grandes armées. Par exemple, le Duc de Rohan *prétend que, quand une armée paſſe quarante ou cinquante mille hommes, le ſurplus ne ſert qu'à la faire mourir de faim.* M. de Turenne diſoit *qu'une armée qui paſſoit cinquante mille hommes, devenoit incommode au Général qui la commandoit & aux ſoldats qui la compoſoient.* M. le Maréchal de Saxe, ſi habile d'ailleurs à conduire de grandes armées, penſoit néanmoins *qu'une armée de quarante-ſix mille hommes devoit toujours en arrêter une de cent*

mille ; & c'eſt ce qu'il exécuta lui-même, en 1744, dans ſon camp de Courtrai. Enfin, pour ne pas perdre de vuë notre Vegèce, nous y trouvons que les grandes armées ont été plus ſouvent détruites par leur propre nombre que par le fer des ennemis ; que les difficultés des marches & des vivres croiſſent en raiſon de la multitude qu'on traîne à la guerre ; que les Romains qui ont combattu ſi long-temps & contre tant de différents peuples, ne faiſoient nul cas d'une grande armée en comparaiſon d'un corps de troupes bien exercé & bien diſciplinė.

Tout cela eſt dans Vegèce, & que ne pouvoit-il point dire du luxe qui ſuit preſque toujours une grande armée ! Il y auroit à parier que, dans la multitude immenſe, traînée par Darius aux champs d'Arbelles, il y avoit des Pâtiſ-

ſiers, des Confiſeurs, des Orfèvres, des Tapiſſiers, des Parfumeurs, des Poëtes & des Hiſtrions, ſans compter peut-être plus de cinquante mille eſclaves; bouches inutiles, lâches ſpectateurs des combats, gens toujours prêts à laiſſer leurs Maîtres dans la mêlée, ou à les trahir dans l'eſpoir de la plus légère récompenſe. Or ſuppoſons qu'Alexandre eût voulu faire la petite guerre avec Darius, le harcéler, le bloquer dans un camp, lui enlever ſes convois & ſes quartiers; en très-peu de temps, tout ce peuple innombrable d'Aſiatiques eût été ſans vivres, ſans habits, ſans aſyle, ſans conſeil, ſans forces ni valeur. M. le Blond n'a pas voulu inſiſter ſur les ſuites déplorables du luxe introduit dans les armées; parce que cela ne regarde pas directement la Tactique: il obſerve néanmoins qu'en général les bagages

ont été nommés très-à-propos des *embarras* (impedimenta) par les Anciens. Il donne aussi deux bons Chapitres, l'un sur les vivres & l'autre sur les Hôpitaux : dans le premier, il dit, d'après Montecuculli, que *celui qui a le secret de vivre sans manger, peut aller à la guerre sans provisions ;* que *la famine est plus cruelle que le fer ;* que *la disette a ruiné plus d'armées que les batailles ;* qu'*on peut trouver du remède pour tous les autres accidents, mais* qu'*il n'y en a point pour le manque de vivres.* Dans le second Chapitre, il releve, d'après M. de Feuquières, les abus énormes qui regnent dans les Hôpitaux, par l'avidité & les *friponneries* des Entrepreneurs. *Tout concourt,* ajoûte M. de Feuquières, *à tromper le Prince dans les Hôpitaux,* & comme *le gain est journalier,* il *devient prodigieux à la longue.* En général le

grand secret de faire la guerre avec succès, & même de procurer le bon Gouvernement de tout l'Etat, seroit d'empêcher que le Prince ne fût ni *trompé*, ni *volé*, & de punir bien sévèrement tous ceux qui oseroient commettre ces deux attentats ou l'un des deux.

M. le Blond parle, dans l'étendue de 40 pages, des principaux ordres de bataille, & des différents arrangements qu'on peut donner à la Cavalerie & à l'Infanterie ; c'est-à-dire du mêlange de ces troupes dans l'ordre de bataille. Il y a bien des sentiments sur ce mêlange ; & il semble que chaque Général ait imaginé une manière de soûtenir l'Infanterie par la Cavalerie & *vicissim*. Notre Auteur rapporte tout ce qui s'est dit & écrit à ce sujet, puis il déclare que, s'il falloit se décider entre toutes ces opinions diverses, le systême

du Chevalier de Folard lui paroîtroit préférable aux autres, parce que, dans l'ordre de bataille qu'on y propose, la Cavalerie & l'Infanterie se soûtiennent par-tout également, & se prêtent un mutuel secours. C'est ce qu'il faut voir dans l'explication & dans la planche que M. le Blond met sous les yeux.

Il passe à la marche des armées, & il traite fort en détail de la formation des colonnes sur lesquelles l'armée doit marcher; des attentions nécessaires pour rendre leur marche régulière & uniforme; enfin des différentes manières de remettre les troupes en bataille. Il y a (page 308 & suivant) une observation bien importante sur les marches *forcées*. Rien ne détruit plus vîte une armée que ces sortes de marches, quand on est obligé de les multiplier. On a vû des Généraux indolents ou pré-

ſomptueux, qui ſe laiſſoient *ſouffler* ou *dérober* des marches par l'ennemi, & qui pouſſoient enſuite leurs troupes pour réparer ce déſavantage. Il auroit fallu à ces Meſſieurs des Soldats comme les Romains qu'on exerçoit de jeuneſſe à faire vingt milles, c'eſt-à-dire plus de ſix lieuës en cinq heures. (Veget. L. 1. Cap. 9.) Mais cette éducation n'eſt plus d'uſage parmi les troupes d'aujourd'hui. Une armée ne fait que trois ou quatre lieuës par jour, & ſa marche eſt *forcée* quand elle en fait ſix ou ſept. *Pour réuſſir dans ces ſortes de marches*, conclut notre Auteur, *il faut beaucoup de bonne volonté dans les troupes, & avoir l'attention de leur faire trouver ſur la route, les vivres & les rafraîchiſſements néceſſaires pour les aider à en pouvoir ſupporter la fatigue.* Mais quelque ſuccès que puiſſe avoir une marche forcée, ſi l'on

a été obligé de la faire, parce qu'on s'eſt laiſſé ſurprendre, c'eſt toujours une extrémité bien humiliante pour un Général. M. de Folard dit que *rien ne prête plus à la gloſe des malins & des railleurs.*

Livre quatriéme. *De la caſtramétation*, ou *de tout ce qui concerne le camp d'une armée.* Il n'eſt pas ici queſtion du choix des camps les plus propres à remplir les deſſeins d'un Général. M. le Blond ſe borne au tracé du camp en terrein uni & régulier, & il obſerve d'abord, d'après les Maîtres de l'Art, que *c'eſt l'ordre de bataille qui doit décider celui du campement, la bonne régle exigeant de camper ſelon l'ordre dans lequel on doit combattre.* Ainſi le front du camp doit ſe trouver ſenſiblement égal à celui de l'armée rangée en bataille, & le camp particulier de chaque troupe, joint

à l'intervalle qui le sépare du camp voisin, doit avoir un front égal à celui de la même troupe & de son intervalle en bataille. Voilà un principe général, dont on ne peut guères se dispenser que dans les terreins irréguliers, encore faut-il même alors s'y conformer autant qu'il est possible. Viennent de suite des instructions sur le camp du Bataillon, sur le camp de l'Escadron, sur le camp de la maison du Roi, sur le tracé général du camp, sur le camp des troupes destinées à faire un siège, enfin sur les différentes Gardes qu'on emploie à la sûreté du camp : ce qui entraîne un grand détail, parce qu'il faut beaucoup de Gardes pour mettre un camp en sûreté. Les Anciens l'entendoient mieux que nous à cet égard ; ils retranchoient toujours leurs camps, & ils étoient par conséquent dispensés d'employer tant de Gardes &

de Sentinelles ; outre qu'un camp retranché est toujours un asyle dans des circonstances malheureuses. M. le Blond cite à cette occasion les plus grandes autorités toutes favorables aux camps retranchés : on peut voir en particulier Vegèce dans son troisième Livre, & les reproches qu'il fait aux Romains sur le relâchement qui s'étoit introduit dans leur manière de fortifier les camps. M. le Marquis de Santa-Cruz & le Chevalier de Folard préconisent aussi beaucoup l'usage des retranchements, & les raisons qu'ils en donnent, ne sont pas détruites par les difficultés qu'y oppose notre Auteur, plus par complaisance pour les pratiques modernes, que par une estime sincère de ces pratiques. Le Lecteur intelligent jugera de cette sorte de controverse, & de tout l'Ouvrage qui n'est au fond que le précis de

ce qui a été dit de mieux ſur la Tactique par les plus grands Maîtres de l'Art. M. le Blond y ajoûte l'ordre, la méthode, la clarté, le ſtyle d'inſtruction : & du tout enſemble réſulte un Livre fort eſtimable.

ARTICLE LXXXIII.

EXAMEN CRITIQUE, ou réfutation du Livre des Mœurs. (In-12. pages 95.) A Paris, chez la Veuve Bordelet, rue Saint-Jacques, &c. M. DCC. LVII.

IL n'en eſt pas du Livre des *Mœurs* comme de l'Ouvrage impie de l'Epicurien Celſe, lequel ne fut réfuté que long-temps après la mort de l'Auteur. Le Livre des *Mœurs* n'a peut-être pas encore douze années de date, & nous

pourrions compter cinq ou ſix réfutations qu'on en a faites. Celle que nous annonçons eſt courte, préciſe, aſſez forte de raiſons, quoiqu'on pût la fortifier encore ; & l'Auteur anonyme n'écrit point mal, quoiqu'il fût poſſible d'écrire encore mieux. Il partage la controverſe en ſix Articles, que nous ſuivrons quelques moments.

ARTICLE PREMIER. *De l'impiété des principes établis dans le Livre des Mœurs.* Panage, Auteur de ce Livre, avance que Dieu eſt fort indifférent à l'égard du culte extérieur ; qu'il ſe met très-peu en peine qu'on l'honore de telle ou telle manière. Or ceci, ſelon le Cenſeur, eſt une impiété formelle. Car nous voyons, par exemple, que le Juif regarde Jeſus-Chriſt comme un Impoſteur, & que le Chrétien le reconnoît & l'adore comme ſon Dieu. Nous voyons que le Mahométan croit

trouver la parole divine dans l'Alcoran, & que le Chrétien au contraire traite ce Livre de fabuleux. Nous voyons que l'Evangile eſt révéré du Chrétien, & rejetté par le Juif & par le Mahométan &c. Or comment Dieu pourroit-il être indifférent à des procédés ſi contradictoires ? Si Jeſus-Chriſt que les Chrétiens adorent n'eſt pas Dieu, le culte qu'ils lui rendent eſt une idolatrie abominable ; & s'il eſt Dieu, les Juifs ſont des impies en le regardant comme un Impoſteur. Si l'Alcoran eſt un Ouvrage inſpiré de Dieu, les Chrétiens ſont coupables de le mépriſer ; & ſi c'eſt réellement un tiſſu de menſonges, les Mahométans déshonorent Dieu en lui attribuant un pareil Livre. Si enfin l'Evangile eſt un recueil d'Hiſtoires Apocryphes, le reſpect qu'on lui porte dans le Chriſtianiſme, eſt la plus

énorme des ſuperſtitions; & ſi c'eſt le code des Loix du Seigneur, tous ceux qui le rejettent ſont des rebelles.

On voit que le principe de toute cette manière de raiſonner eſt qu'il exiſte des vérités révélées; qu'il y a des regles pour les reconnoître; & que les hommes ſont reſponſables à Dieu du parti qu'ils prennent contre ces vérités. Panage cependant attaque ce principe; il ne conſerve que la Loi naturelle; il n'aſtreint l'homme qu'à l'obligation de garder cette Loi; il détruit, autant qu'il lui eſt poſſible, toute la Religion Moſaïque & toute la Religion Chrétienne. Et voilà quel eſt le fond d'impiété contenu dans ce mauvais Livre.

Ce n'eſt pas abſolument l'objet de l'Adverſaire anonyme, d'entrer dans les preuves immenſes de ces deux Religions; il y a

quantité d'autres bons Ouvrages qui embraſſent cette importante controverſe. On ſe contente d'obſerver ici que Dieu a le pouvoir de nous manifeſter quelques vérités auxquelles notre raiſon ne pourroit atteindre par elle-même, & de nous donner quelques Loix que la raiſon ſeule ne pourroit découvrir. D'où l'on conclut que la révélation eſt poſſible, & qu'elle ne donne aucune atteinte aux droits de la raiſon. Mais ſi cette révélation a lieu, ſi Dieu nous manifeſte, en effet, quelques vérités ou quelques loix ſurajoûtées à nos connoiſſances & à nos obligations naturelles, ne ſera-ce pas un devoir indiſpenſable pour nous d'acquieſcer à ces vérités, & d'accomplir les préceptes impoſés par ces Loix? Il ne faut, ce ſemble, qu'un peu de bon ſens pour admettre cette conſéquence. Ainſi toute la queſtion ſe réduit à ſavoir ſi

Dieu s'est effectivement manifesté, s'il a révélé ses vérités & ses loix : controverse, encore une fois, traitée supérieurement par quantité d'habiles gens. Si Panage avoit quelques scrupules contre les preuves triomphantes de la révélation, il pouvoit les proposer avec une volonté sincère de s'instruire. Mais probablement il sentoit trop la force de nos motifs de crédibilité ; & il a mieux aimé faire illusion aux simples en préconisant beaucoup la Loi naturelle, l'amour que nous devons à Dieu comme Auteur de notre être, la pratique des vertus sociales &c. L'Adversaire démasque assez bien, dans son premier Article, les intentions de ce dangereux Auteur.

Article second. *De la Morale indécente qu'enseigne le Livre des Mœurs.* Elle roule (cette Morale) sur les avantages prétendus de l'amour profane ; & il faut que

Panage ſe permette de grands détails à ce ſujet, puiſque ſon Adverſaire le traite auſſi aſſez aulong. Nous laiſſons cette matière, ainſi que le paradoxe du Docteur des Mœurs touchant le divorce. Cet Auteur n'eſt aſſurément plus Chrétien dès qu'il s'éleve contre l'indiſſolubilité du Mariage ; il n'eſt plus même Payen, comme on le fut à Rome durant les cinq premiers ſiècles de la République, puiſqu'on ne vit alors aucun divorce, & que Spurius Carvilius eſt le premier qui en donna l'exemple vers l'an 520 de Rome.

Article troisiéme. *Des maximes ſéditieuſes qui ſe trouvent dans le Livre des Mœurs.* On y lit, par exemple, *qu'un homme par la ſimple qualité de père, n'acquiert aucun droit ſur le cœur de ſon fils.* Mais, *réprend le Cenſeur*, » ſi ce principe eſt vrai, » cette conſéquence ne le ſera pas

» moins : un fils, par la ſimple qua-
» lité de fils, n'eſt tenu à rien,
» n'eſt redevable de rien à ſon
» père. *Or* ſi la premiére vuë de
» cette conſéquence révolte, com-
» ment doit-on regarder le prin-
» cipe ? « Autre maxime : *Toute la diſtinction qu'on doit à un mauvais père, c'eſt de le traiter en ennemi reſpectable.* Quelle doctrine, & *comment a-t-elle pû couler de la plume d'un homme qui veut inſpirer des mœurs ? ...* » La
» Loi Chrétienne n'autoriſe jamais
» un enfant à regarder ſon père
» comme un ennemi..... Elle or-
» donne d'aimer ceux-même qui
» ſont nos ennemis, à plus forte
» raiſon ceux de qui nous tenons
» la vie ; d'obéir, par la vuë de
» Dieu, aux Maîtres les plus ca-
» pricieux, à plus forte raiſon à
» ceux qui ont une autorité ſi légi-
» time ſur nous. « Mais tout cela eſt du Chriſtianiſme, & Panage

ne ſe picque point d'être fidèle aux engagements de ſon Baptême. Troiſième maxime : » La fidélité » à obſerver les Loix du Prince & » ſes ordres, n'eſt point comman- » dée par la raiſon. « On montre ici que cette maxime eſt contenue formellement dans les principes du Livre des Mœurs ; & quelles conſéquences ſuivroient d'une pareille doctrine ? ne ſuffiroit-elle pas pour *renverſer tout l'ordre civil*, pour mettre le *déſordre* & la *confuſion* dans tous les Etats ?

ARTICLE QUATRIÉME. *Des calomnies contre la Religion répandues dans le Livre des Mœurs.* Par exemple, ce Livre dit que *Moyſe n'oſa pas même faire aux Juifs un précepte d'aimer Dieu.* Eh quoi ! le Deuteronome répète-t-il rien plus ſouvent que ce précepte ; & Jeſus-Chriſt, dans l'Evangile, ne dit-il pas que le premier précepte de la Loi étoit celui d'aimer Dieu ?

Dieu ? Mais Panage n'eſt pas plus ami de l'Evangile que du Pentateuque. Il repréſente la Religion Chrétienne comme *pacifique* uniquement *dans la théorie*, & ſanguinaire en effet. Il la rend reſponſable des attentats commis par les Sectaires & par les mauvais Chrétiens. Il ajoûte à ces beaux portraits les invectives ordinaires des libertins contre le Clergé &c.

ARTICLE CINQUIÉME. *Des idées peu reſpectables que le Livre des Mœurs donne de la vertu.* Il recommande l'amour de Dieu & l'amour de ſoi-même, mais comment entend-il ce double amour ? Celui de Dieu ne doit être » qu'un » amour ſpéculatif qui n'engage à » rien, qui n'oblige à rien, qui » n'exige ni hommages ni ſacri- » fices. Il déclare même qu'il ſe » défieroit fort d'un homme qui » auroit des temps marqués pour » rendre ces hommages à Dieu.

» *parce que*, dit-il, *toutes prati-*
» *ques réglées lui ſeroient équivo-*
» *ques.* « L'amour de ſoi-même conſiſte, ſelon Panage, à ne ſe rien refuſer de ce que demande l'inſtinct; à ſatisfaire tous les déſirs corporels; à n'enviſager les paſſions que comme des dons précieux du Créateur; à contenter en tout l'amour propre. Du reſte, ce nouveau Philoſophe témoigne un ſouverain mépris pour les vertus Chrétiennes & Evangéliques, qui nous font quelquefois ſacrifier, pour Dieu, les choſes les plus licites & les plus innocentes; mais qui mettra jamais en parallèle ce Maître de Morale avec Jeſus-Chriſt, avec les Apôtres, avec les Saints, qui, depuis dix-huit ſiècles, juſtifient par leur conduite la ſainteté, la vérité & la beauté de l'Evangile?

ARTICLE SIXIÉME. *Des contradictions dans leſquelles tombe*

l'Auteur du Livre des Mœurs. Il prétend, par exemple, *qu'il est impossible d'aimer Dieu pour lui-même, & qu'il n'est pas impossible d'aimer Dieu pour lui-même... Il blâme les Chrétiens qui, pour suivre les conseils de Jesus-Christ, renoncent aux richesses,* & *il dit* néanmoins *qu'il n'y a que les vicieux qui traitent de folie le mépris de l'or.....* Il peint dans un endroit *l'amour filial* comme *une affection qui attache le fils à son père, & qui est dépendante des liens du sang ;* & ailleurs *il dit que les liens du sang ne font rien à cet amour, &c.* L'Auteur de l'Examen rassemble ainsi une foule de contradictions répandues dans le Livre des Mœurs ; après quoi il fait quelques observations sur le Discours préliminaire de cet Ouvrage ; & il n'y trouve *qu'un amas de bévues grossières, de grands mots qui ne peuvent*

*surprendre que ceux qui ne savent pas réfléchir, de contradictions sensibles &c.*Le détail justifie cette Critique : on doit la voir entière dans l'Examen, & encourager l'Auteur à suivre le plan qu'il a formé de réfuter tous les autres Ouvrages contraires à la Religion. C'est lui-même qui parle de ce projet, dans un Avertissement de douze ou treize lignes, qu'on voit à la tête de ce très-petit Volume.

ARTICLE LXXXIV.

REAL ACADEMIA de Buenas Lettras de Barcelona; origen, progreſſos, y ſu primera Junta general, baxo la proteccion de Su Mageſtad con los Papeles que en elle ſe acordaron. Tom. I. Barcelona. Por Franciſco Suria, Impreſſor de eſta Real Academia. C'eſt-à-dire : *L'Académie Royale des Belles-Lettres, établie dans la Ville de Barcelone ; ſon origine, ſes progrès, ſa premiére aſſemblée générale, ſous la protection de Sa Majeſté ; avec les morceaux de Littérature qui ont été lûs & approuvés par l'Académie.* (Tome premier en deux Parties, pag. 667, *in*-4°.) A Barcelone, chez

François Suria, Imprimeur de cette Académie Royale.

CET Ouvrage commence par l'Hiſtoire abrégée de l'Académie. C'étoit un ancien uſage dans la Catalogne, que les gens de Lettres s'aſſemblaſſent entr'eux pour ſe communiquer leurs lumières, & ſe conſulter les uns les autres ſur leurs Ouvrages. Ces conférences littéraires entretenoient l'émulation & répandoient dans toute la Province le goût des Sciences & des Arts. C'eſt-là ce qui a donné naiſſance à l'Académie de Barcelone. Les Sociétés littéraires, qui brillent aujourd'hui dans l'Europe avec le plus d'éclat, n'ont pas eu une origine différente.

Il arrive quelquefois que des Corps, reſpectables d'ailleurs par la ſageſſe & les talents de ceux qui les compoſent, ſont tout auſſi

acceſſibles que les particuliers aux ſentiments de la vanité. On veut ſe diſtinguer par des titres impoſants : on s'imagine que ces titres augmentent la vraie gloire d'une Compagnie, ou ſuppléent à l'éclat qui pourroit lui manquer. L'Académie de Barcelonne ſe défendit de la contagion qui l'environnoit : tandis que d'autres Académies prenoient les ſurnoms faſtueux des *Olympiques*, des *Foudroyans*, elle ſe contenta du titre modeſte de *Academia de los deſconfiados* ; l'Académie de ceux qui n'ont pas de confiance dans eux-mêmes.

La guerre pour la ſucceſſion d'Eſpagne, & le malheur qu'eut la Ville de Barcelonne d'être entraînée dans la rebellion, dont elle fut le plus ferme rempart ; le ſiège long & ſanglant qu'elle ſoûtint contre ſon légitime Souverain, toutes ces circonſtances arrêterent ou ſuſpendirent les travaux & les

progrès de l'Académie. Ce ne fut qu'en l'année 1729 qu'elle prit une consistance fixe & durable. Elle devint alors un Corps littéraire, assujetti à une forme d'administration régulière & suivie. Des réglements pleins de sagesse rendirent ses assemblées plus exactes, plus décentes & plus utiles. Elle en fut redevable au Marquis de Richebourg (& non pas Risbourcq,) de l'illustre Maison de Melun, Capitaine-Général ou Gouverneur de Barcelonne & de la Catalogne. Les nouveaux Académiciens élurent ce Seigneur pour leur Président; ils ne bornerent pas là leur reconnoissance: ils voulurent la transmettre aux siècles à venir, & la consacrer dans un monument authentique. Le sceau de l'Académie, en forme de losange, présentoit une ruche d'abeilles, couronnée de fleurs, avec cette ame ou cette devise Latine:

Mel-un-de-beatur opus. Ce qui ſembloit aux Académiciens faire une alluſion heureuſe & délicate au nom de *Melun* que portoit leur Préſident.

Cette deviſe, qui n'étoit qu'un froid jeu de mots & du plus mauvais goût, fut changée, en 1751, lorſque le Roi d'Eſpagne, aujourd'hui regnant, fit l'honneur à l'Académie de s'en déclarer le Protecteur. A ce moment elle reçut comme un nouvel être; & c'eſt, à proprement parler, l'époque de ſon établiſſement. Sa Majeſté Catholique, par ſes Lettres-Patentes, fixa le nombre des Académiciens à quarante. On confirma, par de nouvelles élections, le choix des membres qui compoſoient anciennement l'Académie. De nouveaux Statuts réglerent le temps, l'ordre, la durée des ſéances, la forme des réceptions, les charges, les emplois, les occupa-

tions de l'Académie. Dans la liſte des différents Officiers, il eſt fait mention d'un *Zélateur* (Zelador.) Ses fonctions répondent, en petit, à celles des anciens Cenſeurs de Rome. Il eſt chargé par état de veiller à l'obſervation des Statuts, & de les maintenir dans leur vigueur. C'eſt à lui de prévenir les abus; & d'en avertir l'Académie. Les autres Académiciens, qui croiroient avoir quelque choſe à communiquer ſur ces objets, ne peuvent le faire directement à la Compagnie; mais ils doivent expoſer leurs remarques & leurs réflexions au Zélateur, qui en fait le rapport à l'Aſſemblée. Ses fonctions, au reſte, ne durent qu'une année. On en élit un nouveau tous les ans.

A la ſuite des Statuts & des Réglements de l'Académie, on trouve des harangues en forme de remerciments au Roi, à la Reine d'Eſ-

pagne, & à M. de Carvajal, Ministre d'Etat. Dans la harangue au Roi, l'Orateur tire, pour la gloire future de l'Académie, le plus heureux augure de ce que les Lettres-Patentes ont été accordées le 10. de Janvier, & expédiées le 27. du même mois. Ce qui fonde ses espérances, c'est que le Capitole Romain fut commencé, selon quelques Auteurs & selon d'autres fut achevé le 10. de Janvier, & que le 27ᵉ jour du même mois fut l'époque de la création des Rois de Rome. Ce trait d'érudition trop recherchée n'empêche pas qu'il n'y ait des choses très-bien dites dans cette harangue & dans les autres qui suivent. Nous y renvoyons les Lecteurs curieux de connoître le ton & le goût de l'éloquence en Espagne.

Quoique l'Académie de Barcelonne n'exclue aucun genre de Littérature, & qu'elle semble

même les embrasser tous, elle est spécialement instituée pour travailler à l'Histoire de la Catalogne. Elle doit en éclaircir les difficultés, porter le flambeau d'une sage & judicieuse critique sur les évènements engloutis, ou cachés dans l'obscurité des temps, les rendre au grand jour, saisir & démêler le vrai d'avec le faux, dissiper les doutes, dépouiller les faits de ces circonstances Romanesques, dont l'ignorance & la crédulité les enveloppent si souvent, rétablir ceux que la prévention ou la malignité peuvent avoir altérés & défigurés : enfin elle doit examiner les différentes époques de cette Histoire, les discuter & les fixer avec la plus grande précision. Voilà l'espèce particulière du travail imposé à l'Académie.

Pour se mettre en état de répondre aux intentions de Sa Majesté Catholique, l'Académie nous

donne un Traité complet en forme d'Obſervations préliminaires ſur la manière d'écrire l'Hiſtoire ou de l'étudier. Il eſt difficile de dire des choſes neuves ſur une matière qui a juſqu'ici occupé un grand nombre d'Ecrivains de toutes les Nations. Mais c'eſt toujours un grand mérite que de ſavoir profiter des recherches de ceux qui nous ont dévancés, de ſe les approprier ſans être plagiaire, & de les préſenter ſous un point de vuë plus réuni & plus rapproché. C'eſt-là ce qui caractèriſe particulièrement l'Ouvrage de l'Académie de Barcelonne. Il y regne beaucoup d'ordre & de clarté. On y donne le précis & comme le réſultat des écrits, que nous ont laiſſés les Auteurs qui ont réfléchi le plus profondement ſur l'Hiſtoire, tels que Bodin, Malvezzi, le P. Rapin, S. Réal, l'Abbé Langlet du Freſnoy &c. On y établit des régles

de Critique, pour apprécier avec exactitude les degrés de créance qu'exigent & que méritent les différents Ecrivains dont on fait usage, dans l'étude ou dans la composition de l'Histoire. Rien n'échappe à la sagacité de nos savants Académiciens : leurs Observations judicieuses embrassent tout ce qui peut augmenter ou diminuer la force & la validité des témoignages sur lesquels on pourroit s'appuyer. Quand il s'agit de s'assûrer de la fidélité d'un Auteur, on ne sauroit apporter trop de précautions. En effet, *disent les Académiciens de Barcelonne*, combien de circonstances peuvent influer dans le récit que nous fait un Historien? Circonstances générales prises du côté de la patrie, de la Religion, de la prudence, de la science, de l'âge, de la dignité, des charges d'un Auteur, du temps & du lieu où il a écrit;

des motifs qui ont conduit ſa plume &c. Circonſtances particulières & relatives à l'eſpèce d'Ouvrage qu'il a pû compoſer. Il faut encore examiner ſi c'eſt un Auteur contemporain ou non, s'il a vécu dans un ſiècle voiſin ou éloigné des évènemens qu'il raconte &c. Les bornes d'un Extrait ne nous permettent pas de ſuivre nos Auteurs dans le détail de ces différents Articles. Nous nous contenterons d'en indiquer rapidement les plus intéreſſants & les mieux diſcutés.

Il y a, ſans doute, de l'injuſtice à rendre toute une Nation reſponſable des défauts de quelques particuliers, & à rejetter ſur un climat & ſur des Provinces entières les vices qui ont pû déshonorer quelques habitants de ces mêmes pays. N'eſt-ce pas là bleſſer les Loix de l'équité? On doit dire la

même chose des jugements défavorables qu'on porte sur l'esprit ou sur la bonne foi des peuples en conséquence des défauts qu'on remarque dans quelques-uns de leurs Ecrivains. Eh quoi! parce que trois ou quatre Auteurs d'une Nation sont décriés pour les fables, & pour les aventures Romanesques dont ils ont rempli leurs Ouvrages, doit-on en conclure que cette Nation toute entière ne connoît ni la bonne foi, ni la vérité, & qu'elle ne sauroit produire un seul Historien fidèle & véridique? Cependant quelque injuste que soit ce préjugé, il est, depuis bien des siècles, en possession de dominer les esprits. Les Grecs traitoient de barbares tous les autres Peuples, & les Romains ne faisoient aucun cas des Historiens Grecs, du moins quant à la fidélité historique. Ils les accusoient d'être aussi fabuleux dans l'His-

toire que dans leur Poësie. De-là ce mot de Juvenal :

> Quidquid Græcia mendax
> Audet in Historiâ.
>
> (*Juv. Sat. X.*)

Le Satyrique auroit dû tempérer sa censure au moins en faveur de Thucydide & de Xénophon.

S'il est à propos, dans l'étude de l'Histoire, de faire attention à la patrie des Auteurs, c'est surtout lorsqu'il s'agit de ceux qui ont écrit l'Histoire de leur pays. Cette attention qui, dans les autres circonstances, peut n'être que de précaution, devient ici de nécessité. En effet, peu d'Historiens sont en garde contre les insinuations de l'amour propre qui nous porte à grossir les avantages & les succès de notre Nation, & à diminuer ou dissimuler ses pertes,

ſes défaites, ſes torts. D'une autre part, ne peut-il pas arriver & n'arrive-t-il pas même quelquefois qu'un Auteur, dans la vuë de ſe montrer ſupérieur aux préjugés nationaux, affecte en toute occaſion de combler d'éloges les peuples étrangers, ou de les juſtifier aux dépens de ſes concitoyens? Ce dernier défaut eſt encore plus inexcuſable que le premier. On a dit qu'un Hiſtorien devoit ſe regarder comme citoyen de tout l'univers, & qu'il devoit encore plus de reſpect à la vérité qu'à ſa patrie. Gregorio Léti a outré ou dénaturé cette maxime. Il n'a pas rougi d'étendre juſqu'aux choſes les plus ſacrées l'indifférence ou le déſintéreſſement abſolu qu'il exigeoit d'un Hiſtorien. Il n'en exceptoit pas même la Religion. » En liſant » ſes Ouvrages, *dit un célèbre Cri-* » *tique*, on croiroit que Gregorio » Léti ſuit exactement cette régle

» qu'il a donnée lui-même, qu'un » Hiſtorien doit être ſans patrie » & ſans Religion. (Langlet du » FreſnoyMéth. pour étudier l'Hiſ- » toire, Tome II. Ch. 58.) «

C'eſt par une probité reconnue qu'un Hiſtorien peut mériter notre confiance & la juſtifier. Ces qualités nous répondent de ſa fidélité dans les faits qu'il raconte. Au reſte, cette probité requiſe dans un Hiſtorien peut ſubſiſter avec des défauts & même avec des vices : la corruption du cœur n'entraîne pas néceſſairement celle de l'eſprit. Salluſte étoit fort déréglé dans ſes mœurs ; nous n'avons cependant pas d'Hiſtoriens plus véridiques que Salluſte. On pourroit citer pluſieurs exemples d'Ecrivains qui, malgré la dépravation de leurs mœurs, ont toujours reſpecté la vérité dans leurs Ouvrages. Il y a bien de la différence, *diſoit Melchior Cano*, entre dire

que tous les gens vertueux sont véridiques, & dire que tous les vicieux sont menteurs : *Aliud est dicere viros bonos veraces esse omnes, aliud improbos omnes esse mendaces.* (Cano de Locis Theol. Lib. 11. de humanæ Historiæ authoribus Cap. *6.*) Le même Evêque préféroit la sincérité de Suètone à celle de nos Légendaires du moyen âge de l'Eglise.

Il ne suffit pas qu'un Historien n'ait pas eu intention de nous tromper : il faut que nous soyions assûrés que lui-même, il n'a point été le jouet de l'erreur & de l'illusion. Il y a, dans l'étude de l'Histoire, deux écueils, dont la prudence & la sagesse doivent nous garantir. L'un est ce Pyrrhonisme universel, qui répand le doute & l'incertitude sur les évènements les plus incontestables. L'autre est cette crédulité aveugle & téméraire qui adopte tout sans examen,

& qui par-là confond le menſonge avec la vérité. De ces deux excès, le premier affoiblit la raiſon au-lieu de la fortifier ; le ſecond l'appauvrit au-lieu de l'enrichir. Une Critique éclairée, ſage & judicieuſe doit préſider à la compoſition & à l'étude de l'Hiſtoire ; c'eſt à elle qu'il appartient de diſſiper les obſcurités qui enveloppent certaines époques, de lever les doutes, d'éclaircir les difficultés, d'aſſigner aux faits hiſtoriques préciſément le degré de certitude qu'ils méritent. Car la fidélité d'un Hiſtorien ne conſiſte pas moins à donner comme incertain ce qui l'eſt en effet, qu'à établir la vérité des évènements qui auroient pû paſſer pour problématiques.

La probité, la prudence & l'érudition, *diſent nos Académiciens*, forment, en quelque ſorte, le mérite eſſentiel des Hiſtoriens ; c'eſt d'après cela qu'il faut les

juger. Mais il y a d'autres conſidérations, qui peuvent ſervir à nous faire connoître le plus ou moins de créance que méritent les Ecrivains. Ces différentes conſidérations ſont expoſées avec l'étendue convenable. Nos Auteurs les appellent *circonſtances intrinſéques & inhérentes.* Elles ont pour objet l'âge, l'état, les emplois, la profeſſion des Hiſtoriens dont on s'autoriſe, le ſiècle dans lequel ils ont écrit; le Gouvernement ſous lequel ils ont vécu; les motifs qui les ont déterminés à compoſer &c. Il eſt certain que la plûpart de ces obſervations ſont utiles ou même néceſſaires, quand on veut apprécier, ſelon leur juſte valeur, les témoignages qui dépoſent pour ou contre les évènements hiſtoriques. Qui doute, par exemple, que l'autorité d'un homme d'Etat, qui, par ſa place, a dû jouer lui-même un rôle diſtin-

gué dans l'Hiſtoire de ſon ſiècle, ne ſoit, pour cette même Hiſtoire, bien ſupérieure au témoignage d'un Ecrivain obſcur, qui compile froidement des faits dont il ignore & les principes & les motifs ?

On peut dire en général qu'il n'y a point de pièces plus authentiques & plus deciſives que les Mémoires des hommes illuſtres qui, eux-mêmes, ont manié les rênes du Gouvernement, & qui en ont mu les reſſorts. La nobleſſe de leurs ſentiments, l'élévation de leur ame les rendent communément inacceſſibles à l'impreſſion des petits intérêts & des petites paſſions qui conduiſent la plûpart des autres Ecrivains. Les Romains étoient bien perſuadés de cette vérité. Dans les beaux jours de la République, c'étoit le ſouverain Pontife qui ſeul étoit chargé de rédiger & de compoſer les Annales de l'Empire. *Ab initio rerum*

Romanarum res omnes singulorum annorum mandabat litteris Pontifex maximus. (Cicer. de Orator. Lib. 2. Cap. 12.) Et cet usage, les Romains l'avoient emprunté des Egyptiens. C'est d'après ce même principe que l'on a dit qu'il seroit à souhaiter que l'Histoire ne fût écrite que par les Princes & par les Rois.

Il semble que les Académiciens de Barcelonne auroient pû se dispenser de faire une assez longue Dissertation sur la manière dont on peut se servir des Auteurs *Apocryphes*, des *Anonymes*, des *Criptonymes*, des *Pseudonymes*, des Poëtes, des Mythologistes. Pour peu que l'on soit instruit des régles de la Critique, on sait le peu de cas que l'on doit faire de ces sortes d'Ouvrages, sur-tout des derniers pour l'Histoire. Ce qui peut cependant justifier nos Académiciens, c'est que se proposant particulièrement,

dans

dans leur Ouvrage, l'inſtruction de la jeuneſſe Eſpagnole, ils ont cru ne devoir rien omettre de ce qui peut y contribuer. C'eſt encore pour la même raiſon qu'ils nous donnent un précis hiſtorique des révolutions que la Poeſie a eſſuyées en Eſpagne. Ils remarquent avec complaiſance que les Poëtes Eſpagnols ont toujours eu beaucoup de reſpect & d'amour pour la vérité. Dans la crainte cependant que cette eſpèce d'éloge ne diminuât, dans l'eſtime des Lecteurs, les autres qualités des Poëtes Eſpagnols, nos Auteurs obſervent que les Poëtes ont été les premiers Hiſtoriens chez preſque toutes les Nations ; tant on étoit perſuadé que la vérité n'étoit pas incompatible avec la Poëſie !

Dans le choix des Auteurs, on doit en général, *diſent nos Académiciens*, préférer les Contemporains, ſur-tout ſi leurs places,

leurs emplois les ont mis à portée d'être inſtruits parfaitement des évènements qu'ils racontent. Tels ſont, pour leur temps, Joinville, Philippe de Comines, le Chancelier Clarendon &c. Ecrivains que leurs lumières & leur probité reconnue mettent à l'abri de tout ſoupçon d'impoſture ou d'illuſion. S'il arrive que deux Auteurs contemporains ſe contrediſent l'un l'autre dans leur récit, il faut voir ſi la différence & la variété de leur rapport intéreſſent le fond ou les circonſtances de l'évènement. Si elles ne portent que ſur des circonſtances peu conſidérables, le fait n'en eſt pas moins certain malgré la diverſité des relations. Mais ſi cette oppoſition de ſentiments porte ſur le fond même de l'évènement, & que d'ailleurs les deux Auteurs, dont il s'agit, réuniſſent, à-peu-près, dans un égal degré l'un & l'autre, les qualités qui

caractèrisent des Ecrivains sages & incapables de partialité, il faut, sur le fait en question, suspendre son jugement dès qu'il n'est pas possible de rapprocher & de concilier les deux récits opposés. Et c'est la régle de Critique établie par le feu Pape Benoît XIV. dans son savant Ouvrage, (Livre 3. Chap. 9. Nomb. 6. Quest. 5. &c.)

Parmi les Contemporains même il y a toujours un choix à faire. Ce titre-là n'est pas absolument & sans restriction un sûr garânt de la vérité. Combien d'Auteurs n'écrivent que sur la foi des bruits populaires! L'erreur qu'ils reçoivent sans examen, ils la transmettent à la postérité. Ne voyons nous pas souvent les avis partagés sur les faits qui se passent de nos jours, & dont nous sommes témoins? Ce n'est point dans la chaleur d'un évènement, si l'on peut parler ainsi, qu'on doit espérer

d'en être parfaitement inſtruit. Il faut laiſſer aux eſprits le temps de ſe calmer, & ne pas recevoir les nouvelles des mains de la prévention & de l'enthouſiaſme. C'eſt de la comparaiſon & du rapprochement des différentes relations, qu'on peut ſe flatter de voir ſortir la vérité hiſtorique. La génération qui nous remplacera ſaura peut-être plus exactement que nous les évènements qui occupent aujourd'hui le théâtre de l'Europe. A l'occaſion des Auteurs contemporains, on nous annonce ici un Ouvrage de M. le Marquis de la Mina ſur la guerre de Sardaigne & de Sicile en 1717 & 1718, ainſi que ſur la dernière guerre d'Italie, dans laquelle ce Seigneur commandoit l'armée d'Eſpagne. Un Ouvrage tel que celui-là ne peut manquer d'être bien reçu du Public. Le nom de ſon Auteur en aſſûre le ſuccès & le garantit.

C'eſt Xénophon qui décrit lui-même ſon expédition dans la Perſe.

Nos Académiciens examinent quel eſt le nombre d'années ou de générations qu'embraſſe le nom de Contemporain & l'étendue qu'on doit lui donner. Ils parlent enſuite des Auteurs voiſins des évènements qu'ils racontent, ou qui n'en ſont éloignés que de deux ou trois ſiècles. Ils preſcrivent ſur ces différents objets les régles d'une bonne Critique. Nous y renvoyons nos Lecteurs.

Nous ne parlerons pas non plus de ce qu'ils diſent au ſujet des Auteurs d'Hiſtoires mixtes, d'Hiſtoires univerſelles & particulières, des Auteurs nationaux, enfin de la préférence que méritent les Ouvrages originaux, ſur les Traductions de ces mêmes Ouvrages. Lorſqu'un Hiſtorien, dans le récit de quelque fait, le trouve aban-

donné & dépourvu de preuves directes & de témoignages authentiques, ne lui eſt-il pas permis de remplacer ces preuves, ou d'y ſuppléer par des lumières éparſes, mais recueillies habilement à l'aide des conjectures, des vrai-ſemblances & de ce qu'on appelle arguments négatifs ? Nos Académiciens diſcutent ces différents Articles avec préciſion & netteté. Ils font connoître l'utilité qu'on peut en tirer, ſans diſſimuler les inconvénients qui en peuvent réſulter. Ces differentes reſſources, on ne doit les employer qu'avec beaucoup de réſerve. Bientôt l'Hiſtoire deviendroit toute problématique, ſi l'on ne prenoit pour guide que l'eſprit conjectural. Quant aux arguments appuyés ſur les vrai-ſemblances, ils ne forment jamais que des préſomptions plus ou moins fortes, ſelon le plus ou moins de probabilité qu'on a ſçu leur donner;

mais on ne doit jamais oublier qu'il y a bien loin de la vrai ſemblance à la vérité. Si Deſpréaux a pû dire avec fondement :

Le vrai peut quelquefois n'être pas vrai-
ſemblable ,

Il y a beaucoup plus encore de choſes vrai-ſemblables qui ne ſont pas vraies. En parlant des arguments négatifs & de leur uſage dans l'Hiſtoire, nos Auteurs en développent les différentes eſpèces & leurs dangers. Les preuves que l'on voudroit tirer du ſilence des Contemporains, ne ſont pas toujours déciſives pour révoquer en doute, ou pour détruire l'exiſtence d'un fait. Nos Académiciens citent pluſieurs exemples qui démontrent l'inſuffiſance de cet argument négatif.

Nous nous bornerons à indiquer ſommairement les Chapitres qui compoſent la ſeconde Partie

de cet Ouvrage. Elle s'ouvre par *le vaste regne des manuscrits*, pour nous servir de la belle expression du Marquis Maffei, *il vasto regno de' manuscriti.* C'est le précis des savants Ouvrages du P. Mabillon, du Marquis Maffei, de Muratori, & des autres qui ont écrit sur la diplomatique. On y donne des régles pour distinguer les manuscrits authentiques d'avec ceux qui ne le sont pas. On sait que, dans l'immense trésor des manuscrits, il y a beaucoup de fausses monnoies, & que les gens les plus habiles y sont eux-mêmes quelquefois trompés.

Nos Académiciens traitent ensuite 1° des différentes façons usitées, dans différents siècles, pour écrire, soit de la droite à la gauche, soit de la gauche à la droite: 2° Des matières mises successivement en usage, pour servir de fond à l'écriture, comme le plomb, les

écorces, les feuilles d'arbres, les peaux & les viſcères des animaux, les toiles de coton, le papier &c: 3° Des liqueurs & des inſtruments avec leſquels on écrivoit: 4° Des variations ſurvenues dans les caractères, dans l'orthographe: 5° De l'introduction des différentes écritures, des lettres rondes, des lettres majuſcules &c: 6°. De l'origine des ponctuations. En un mot, on parle ici de tout ce qui ſe rapporte à l'art d'écrire. Tous ces Articles ſont comme autant de Diſſertations remplies de recherches curieuſes, & d'érudition. L'Ouvrage finit par un petit Traité ſur la décadence de la Langue Latine, ſur le temps où elle a ceſſé d'être la Langue vulgaire des peuples de l'Europe, ſur l'origine & la naiſſance de la Langue Romane, & des Langues modernes, telles que la Provençale, la Caſtillanne, la Françoiſe & l'Italienne. Nous ſui-

vrions avec plaiſir nos Auteurs dans le détail qu'ils donnent ſur tous ces objets, mais il eſt temps de terminer un Extrait qui a déja paſſé les bornes ordinaires.

Nous finirons par deux légères remarques. 1° Il s'eſt gliſſé une faute dans la premiére Partie. On y dit (page 24) que l'Académie des Sciences, ſous la protection du Cardinal de Richelieu, produiſit dès ſa naiſſance d'excellents écrits. On a voulu dire l'Académie Françoiſe établie en 1633, ſous la protection du Cardinal de Richelieu. L'Académie des Sciences fut établie par Louis XIV. en 1666. 2° Ces Mémoires de l'Académie de Barcelonne ſonr bien imprimés, les caractères & le papier en ſont beaux. Mais on y retrouve encore un défaut, dont nous faiſions la remarque il y a dix ans, lorſque nous rendions compte de la Poëtique Eſpagnole

de D. Ignace de Luzan. Nous témoignions notre ſurpriſe de ce qu'on étoit obligé, en Eſpagne, d'imprimer, en caractères Romains, les endroits que l'Auteur citoit des Grecs en leur Langue. Nous craignions, à ce ſujet, que le Grec ne fût pas aſſez en honneur au-delà des Pyrénées ; & nous oſions dire qu'un peu d'émulation & d'amour pour l'Antiquité, rameneroit bientôt cette Littérature, que cultiverent autrefois les grands Maîtres du ſiècle de Ximenès & de Charles-Quint. * C'eſt-là une entrepriſe digne des Académiciens de Barcelonne : auſſi promettent-ils, dans leur Préface, d'avoir égard, en ce point, aux deſirs des gens de Lettres.

---

* Voyez nos Mémoires de 1748, mois de Juillet.

ARTICLE LXXXV.

DISCOURS SUR LA PEINTURE & sur l'Architecture, &c. Deux Parties (*in*-8°. pages 75.) A Paris, chez Prault père, Quai de Gêvres, &c.

L'Auteur de ce Discours est M. du Perron, jeune Amateur des Beaux-Arts; Artiste même jusqu'à un certain point; passionné pour la gloire que procurent les connoissances utiles; Ecrivain qui parle au Public pour la premiére fois, & digne d'en être écouté, parce qu'il s'énonce bien. La faveur qu'on voudra bien donner à cet Essai, fera naître d'autres productions plus recherchées, plus neuves & plus instructives. C'est toujours beaucoup, à cet âge, que

de pouvoir raiſonner ainſi ſur les Arts. Il n'y a que l'extrême abondance de notre ſiècle, en ce genre, qui puiſſe empêcher qu'on ne place au premier rang d'honneur un Diſcours tel que celui-ci.

Il eſt précédé d'une petite Préface, en ſtyle aſſez léger, où l'Auteur dit qu'il ne ſe préſente au Public ni comme un flatteur rampant, qui mandie des ſuffrages; ni comme un Philoſophe orgueilleux, qui prétend donner la loi à ſes Lecteurs. *J'ai pour maxime*, ajoûte-t-il, *de reſpecter le Public ſans le craindre*: ce qui renferme encore aſſez de confiance pour écarter tout ſoupçon de baſſeſſe & de flatterie.

Le Diſcours eſt en deux Parties, dont la premiére contient *l'Abrégé hiſtorique de la Peinture & de l'Architecture*, en remontant juſqu'à l'origine des choſes. La ſeconde traite *des avantages de la*

Peinture & de son application à l'Architecture ; de la manière dont ces deux Arts doivent décorer les temples ; des plat-fonds peints ; de la vérité qu'il faut mettre dans les décorations pittoresques. Ainsi l'on voit que la premiére Partie est plus dans l'exposition, & la seconde dans le didactique.

L'Architecture est l'aînée de la Peinture, parce qu'il a fallu se loger avant que d'imiter les ouvrages de la nature. Les enfants de Noé, les Egyptiens, les Grecs, les Romains furent tous, à leur manière, des Législateurs en Architecture. Tantôt énorme & colossale, tantôt gracieuse & élégante, elle manifesta le génie des peuples qui la cultiverent. Après avoir rempli l'Orient & l'Occident de ses chef-d'œuvres, elle tomba sous les coups de la Barbarie, & avec elle tous les Arts

de goût s'éclipſerent. » Qu'allez-
» vous donc devenir, Arts char-
» mants, *s'écrie l'Auteur*; vous
» qui faiſiez, dans des temps plus
» propices, les plaiſirs les plus doux
» & les délices des Romains? Ef-
» frayés par ce torrent impétueux
» qui ménace de tout inonder,
» vous cherchez des climats plus
» favorables; mais en quels lieux
» fuirez-vous? Par toute l'Europe
» également perſécutés, vous n'a-
» vez d'autre reſſource que les
» entrailles de la terre; demandez-
» lui un aſyle: moins cruelle que
» ces Nations deſtructives, elle
» vous ouvre ſon ſein; dérobez au
» fer & au feu ce qu'ils n'ont point
» encore moiſſonné, & cachez à
» tous les yeux ces Statues, ces
» Tableaux à moitié conſumés,
» ces Temples renverſés & preſ-
» que détruits: là attendez avec
» tranquillité que la tempête éle-
» vée contre vous s'appaiſe: l'orage

» va bientôt se dissiper ; déja le
» calme renaît : amis de la liberté
» & de la paix, reparoissez avec
» elles. «

Toute la suite est l'Histoire de la renaissance des Arts sous les Médicis, sous François I. & sous les autres Princes qui voulurent suivre leurs traces. Le siècle de Louis XIV. est célébré, le siècle d'aujourd'hui est encouragé.
» France, ô ma chère patrie ! la
» gloire que vous vous êtes si juste-
» ment acquise par vos travaux en
» tout genre, va-t-elle donc se
» perdre & vous être ravie ? D'où
» vient que la calomnie vous pour-
» suit & vous perce de ses traits ?
» Les mépris qu'on affecte d'avoir
» pour vous, seroient-ils donc des
» mépris mérités ? Mais non, dissi-
» pons nos craintes & cessons de
» nous allarmer. Les Arts, loin de
» dégénérer, ont encore la fécon-
» dité des premiers temps & jettent

» le même éclat. Nos Sculpteurs » ne le cédent en rien à ceux que » l'injuſtice leur préfère, & les » ouvrages de nos Peintres & ceux » de nos Architectes peuvent ſouf» frir le parallèle avec ceux de » l'Antiquité « &c. Nous citons ce morceau, parce qu'il eſt toujours d'un bon Citoyen d'être content de ſa patrie, de voir dans elle tous les principes du beau, de ne la croire inférieure à aucun peuple. Ces ſentiments ſont une ſorte d'eſprit de corps, qui eſt fort utile dans les Troupes & dans les Arts. Un jeune homme qui entreroit dans le monde ſavant, avec des préventions ſiniſtres contre tout ce qu'on y voit, coureroit riſque de ſe faire des ennemis, & de n'en être pas plus fort dans le genre de ſavoir qu'il auroit embraſſé. Laiſſons donc courir les éloges & ſubſiſter l'admiration. Sachons gré auſſi à M. du Perron,

(en faveur de ſon âge & de ſes talents) des ſaillies d'éloquence qui lui échappent ſi ſouvent dans cette premiére Partie du Diſcours. La ſeconde eſt plus nourrie de choſes & d'obſervations utiles.

C'eſt d'abord une expoſition détaillée des agréments & des avantages de la Peinture : morceau un peu long, mais agréable par la variété des images qu'il préſente ; morceau d'ailleurs aſſorti au ſujet. Vient enſuite l'application de la Peinture aux travaux de l'Architecte. Dans les premiers temps on fut peu curieux d'orner les demeures des humains. La Peinture fut très-étrangère à des cabanes de Pâtres ou à des tentes de Guerriers. Mais depuis qu'on a érigé des Palais aux Maîtres du monde, » le Peintre s'eſt prêté aux vuës » de l'Architecte ; l'intérieur des » édifices a été enrichi des chef- » d'œuvres du pinceau ; & ces lieux

» qui, par eux-mêmes, n'eussent
» été que vastes, commodes ou
» bien distribués, sont devenus
» magnifiques & charmants par
» les Tableaux qu'on y a pla-
» cés avec goût & avec intelli-
» gence. La Peinture d'autre part,
» quoique féconde en beautés qui
» lui sont propres, perdroit mille
» occasions de briller, si l'Archi-
» tecture ne lui tendoit la main.
» Les Tableaux d'Apelle étoient
» exposés dans la place publi-
» que, pour éprouver le goût des
» Connoisseurs & pour profiter de
» leurs Critiques, mais c'étoit une
» situation passagère. Ces miracles
» de l'Art, portés bientôt après
» chez les Princes & chez les Par-
» ticuliers, y jouissoient d'une
» gloire plus durable; on les ran-
» geoit sous les portiques, on les
» plaçoit dans les vestibules avec
» les Statues des Ancêtres. Dans
» ces avantageuses positions, ils

» fixoient mieux les regards, & » des lieux même qu'ils embel- » liſſoient, ils recevoient mille » graces nouvelles. Protogène, » contemporain d'Apelle & auſſi » eſtimable que lui, oſa mépriſer » cet avantage : il habitoit une ca- » bane & y expoſoit au hazard ſes » admirables productions ; elles » étoient oubliées & mépriſées. «

Ceci eſt judicieuſement obſervé, & agréablement écrit. L'Auteur ne nous laiſſe pas ignorer les divers ſujets de Peinture, qui doivent concourir à l'embelliſſement d'un édifice.

Dans les appartements faits pour la magnificence, tout doit être *ſage & grand.* Les ſalles de jeu, de feſtin, de concert n'admettent que des ornements qui reſpirent la gayeté. Les lieux qu'habite Thèmis, ou ceux qui ſont deſtinés aux Conſeils des Rois, attendent de la Peinture des décorations

nobles & imposantes. Qu'un édifice public se distingue par la Peinture de la demeure d'un Particulier. Qu'un tombeau soit *triste*, *lugubre*, *riche avec simplicité*, *brillant sans faste*, &c.

C'est sur-tout à l'égard des Edifices sacrés » que la Peinture déploye toutes les forces de son » Art, qu'elle ranime le feu divin » qui l'échauffe, pour célèbrer dignement cette auguste majesté » qui caractérise la Divinité. Que » l'Architecture développe ce » qu'elle a de plus imposant qu'elle » fuie la bassesse gothique dans ses » détails, mais qu'elle en imite la » grandeur dans ses ensembles. » Qu'elle joigne les beautés Grecques & Romaines à la noble » élévation que les Goths ont sçu » donner à leurs édifices. Qu'elle » n'emploie que cette aimable simplicité si conforme à la Nature, » Que ces deux Arts enfin s'unis-

» ſent & concourent à donner aux
» Temples l'air de décence & de
» nobleſſe qui leur convient &c. «

La ſuite eſt également bien : & pour donner un exemple de la véritable manière, dont la Peinture & l'Architecture doivent décorer les Temples, l'Auteur fait le parallèle de l'Egliſe des Invalides & de celle du Val-de-Grace ; & il donne la préférence à la dernière, ſans néanmoins approuver les Peintures qui décorent le dôme.
» J'entre dans l'intérieur du Val-
» de-Grace : une Architecture no-
» ble & ſimple me frappe. Quelle
» main ſavante a décoré ces beaux
» lieux ? Tout me ſaiſit, tout m'é-
» meut, tout m'étonne. Quelle
» grandeur dans l'enſemble ; quel-
» le ſageſſe dans les formes ; quelle
» retenue dans les acceſſoires ;
» quelle entente dans la diſtribu-
» tion des ornements ! Que tout y
» caractériſe excellemment le lieu

» où l'on dóit révérer le Maître » du monde ! Quelle gravité, quel » ſilence, quel repos majeſtueux ! » L'Egliſe des Invalides plus bril- » lante éblouit ; celle du Val-de- » Grace plus ſage, impoſe : l'une » fait naître la gayeté, l'autre » inſpire le reſpect : celle des Inva- » lides reſſemble à un bâtiment » profane ; celle du Val-de Grace » ſeroit le modèle du Temple le » plus parfait, ſi la Peinture n'avoit » déployé ſur ſes voutes ſacrées les » couleurs les plus vives, & ſi elle » n'avoit employé le genre gra- » cieux. «

Cette Critique tient à un principe que l'Auteur hazarde peut-être ; c'eſt que l'uſage de peindre les plat-fonds, les dômes, les coupoles eſt un abus ; c'eſt qu'il faut laiſſer à l'Architecture ſeule le ſoin d'embellir ces Parties élevées ſans vouloir faire illuſion par la Peinture à l'œil du Spectateur. On

jugera de ce principe; mais on ne doutera point du dernier Article que propoſe M. du Perron: c'eſt que la vérité doit toujours accompagner les décorations pittoreſques. Ceci n'eſt qu'un mot qu'il falloit étendre dans le Diſcours. L'Auteur ſe contente de trouver & de reconnoître cette qualité dans Mrs Blondel & Servandoni, l'un ſavant Architecte, l'autre Décorateur célèbre. Mais on ne laiſſe pas de reprocher à ce dernier la conſtruction du portail de S. Sulpice; quoiqu'après tout il faudroit voir cet édifice pour le condamner : & comment le voir des rues meſquines & des défilés miſérables qui l'environnent ?

Ce Diſcours eſt orné de Notes bien analogues à la Pièce, & le tout eſt un Ouvrage qui amuſe & inſtruit. Il faut dire à ce jeune Auteur de ſe partager, au moins quant à la Théorie, entre les trois

Arts,

Arts, qui ſont l'ame de ſon Diſcours, la Peinture, l'Architecture, la Littérature propre du ſujet & du temps où nous vivons.

ARTICLE LXXXVI.

LES FABLES DE PHÉDRE, affranchi d'Auguſte, en Latin & en François. Nouvelle Traduction, avec des Remarques; dédiée à Monſeigneur le Duc de Bourgogne. (Volume *in*-12. pages 238 ſans la Préface.) A Rouen, chez Nicolas & Richard Lallemant.

QUOIQUE Phèdre ſoit un Auteur du ſiècle d'Auguſte, il n'eſt cependant rentré que fort tard dans l'Empire des Lettres. Il a fallu l'attendre juſqu'à l'an 1596,*

---

* Le nouveau Traducteur dit *1566* dans ſa Préface; mais c'eſt une faute

temps auquel M[rs] Pithou le firent imprimer pour la premiére fois. Mais la longue obſcurité, où l'a retenu l'ignorance ou le hazard, eſt bien diſſipée aujourd'hui. Il y a peu d'Auteurs dont on ait fait plus d'Editions depuis 160 ans. On en voit le Catalogue raiſonné à la fin de ce Volume ; & ce n'eſt pas la moindre partie du travail de M. l'Abbé Lallemant à qui nous devons cette nouvelle Traduction & Edition. Il apprécie au juſte tous les Phèdres qui ont précédé celui-ci ; & l'on conclut aſſez de ſa Critique, qu'il y avoit encore à glaner dans ce champ ſi fréquenté ; c'eſt-à-dire qu'il étoit poſſible de donner un Phèdre Latin & François plus exact que tous les précédents.

---

d'impreſſion, puiſqu'il marque lui-même, comme tout le monde, *1596*, dans ſon Catalogue raiſonné de Phèdre.

Qu'eſt - ce néanmoins que cet Auteur ? le plus ſimple, le plus net, le plus coulant, le plus aiſé de tous les Ecrivains de l'ancienne Rome. Quel motif d'humiliation pour nous ! Il faut encore nous expliquer notre Phèdre ; & que ſera-ce donc de Perſe & de Juvenal dans la Poëſie ; de Tacite & de Sallufte dans l'Hiſtoire ; de Cicéron dans l'Eloquence ; de Sénèque dans la Philoſophie ? &c.

Les ſoins qu'à pris M. l'Abbé Lallemant, nous prouvent très-bien que ce petit Phèdre ſi uni, en apparence, conſervoit ſon ton d'antiquité, ſes maximes étrangères, ſes difficultés. Il faut déſirer que la nouvelle Traduction ſatisfaſſe pleinement le Public ; qu'elle découvre tout l'eſprit & toute la fineſſe du Fabuliſte Romain ; qu'elle fixe pour toujours le ſens de cet agréable Auteur.

M. Lallemant s'est attaché à la Lettre de Phèdre, évitant toutefois de *rester emprisonné dans une obscure exactitude*; il a voulu donner *du vif* à sa Version, & il craint que ce *desir* ne l'ait *écarté quelquefois du littéral*, mais il croit que cela est arrivé *rarement*. Ce Traducteur explique tout son procédé littéraire dans une Préface bien digérée & tout-à-fait relative au sujet. Phèdre auroit peut-être souhaité qu'elle fût plus simple, & qu'elle portât moins l'empreinte de l'esprit ou du travail: c'est, après tout, un léger défaut en comparaison de l'ordre & de l'instruction qui y regnent.

Pour faire connoître le goût de cette Traduction, il faudroit citer beaucoup, & c'est ce que nous ne pouvons pas faire. Bornons-nous à une Fable de chaque Livre; & ne nous attachons qu'à celles qui ont le moins d'étendue.

LIVRE I. FAB. XXIV.

Rana rupta.

Inops, potentem dum vult imitàri, perit.

In prato quodam Rana conspexit Bovem,
Et tacta invidiâ tantæ magnitudinis,
Rugosam inflavit pellem : tùm natos suos
Interrogavit, an Bove esset latior ?
Illi negarunt. Rursùs intendit cutem
Majore nisu, & simili quæsivit modo
Quis major esset ? Illi dixerunt Bovem.
Novissimè indignata, dùm vult validiùs
Inflare se se, rupto jacuit corpore.

TRADUCTION.

La Grenouille qui crève.

» Les petits se perdent en vou-
» lant imiter les grands. Un jour
» une Grenouille vit un Bœuf dans
» un pré : jalouse d'une grosseur si

» prodigieuse, elle gonfla sa peau » pleine de rides ; puis demanda » à ses petits, si elle n'étoit pas plus » grosse que le Bœuf; ils lui répon- » dirent que non. Elle étendit en- » core sa peau avec plus d'effort, » & leur demanda, comme aupa- » ravant, qui des deux étoit le » plus gros : le Bœuf, lui répon- » dirent-ils. Enfin, outrée de dé- » pit, elle voulut tant s'enfler » qu'elle creva. «

On voit, dans cet exemple, une Traduction extrêmement littérale. Chaque mot François répond presque à chaque mot Latin, & le tour de la narration est d'ailleurs assez bien conservé : il n'y a que cette expression vive du Latin, cette légèreté du Vers sénaire, cette naïveté du style original que le Traducteur n'a pu rendre. Par exemple, *Rugosam inflavit pellem* est bien la même chose au fond qu'*elle gonfla sa peau pleine de*

rides; mais le François eſt lâche, morne, rampant vis-à-vis du Latin. *Rupto jacuit corpore* eſt bien plus expreſſif que *elle creva*, &c.

Livre II. Fab. VII.

Muli & Latrones.

Muli gravati ſarcinis ibant duo:
Unus ferebat fiſcos cum pecuniâ,
Alter tumentes multo ſaccos hordeo.
Ille onere dives celsâ cervice eminet,
Clarumque collo jactat tintinnabulum:
Comes quieto ſequitur & placido gradu.
Subitò latrones ex inſidiis advolant,
Interque cædem ferro Mulum ſauciant;
Diripiunt nummos, negligunt vile hordeum.
Spoliatus igitur caſus cum fleret ſuos,
Equidem, inquit alter, me contemptum gaudeo;
Nam nihil amiſi, nec ſum paſſus vulnera.

Hoc argumento tuta est hominum tenuitas,
Magnæ periclo sunt opes obnoxiæ.

TRADUTION.

Les Mulets & les Voleurs.

» Deux Mulets chargés faisoient route ensemble ; l'un portoit de l'argent dans des paniers, & l'autre des sacs remplis d'orge. Le Mulet chargé d'argent marche tête levée, & fait retentir la sonnette qu'il porte à son cou. Son compagnon le suit à petit pas, à petit bruit. Tout-à-coup des Voleurs sortent d'embuscade, & dans le débat blessent le premier de leur épée, pillent l'argent, & laissent l'orge qu'ils méprisent. Comme le Mulet dévalisé déploroit son malheur ; pour moi, dit l'autre, je suis ravi qu'on m'ait méprisé ; car je

» n'ai rien perdu, & je n'ai reçu
» aucune blessure.

» Dans cette Fable, la médio-
» crité fait la sûreté des hommes,
» & les grands biens sont exposés
» à beaucoup de dangers. «

La Traduction de cette Fable nous paroît exacte. Elle supplée très-à-propos ce qui manque, dans Phèdre, pour désigner le premier Mulet. *Interque cædem ferro Mulum sauciant* : ce Vers ne distingue pas assez le *Mulet chargé d'argent*. Le Traducteur pouvoit peut-être se dispenser de mettre *de leur épée* pour exprimer *ferro* qui est dans le Latin. La Fontaine esquive cela en disant, *le Mulet en se défendant se sent percer de coups*. Mais la Fontaine omet, dans sa Fable, le contraste agréable de la démarche *lente & tranquille* du Mulet chargé d'orge : en quoi Phèdre l'emporte sur le Fabuliste François. Ce Vers est si bien : *Comes quieto*

ſequitur & placido gradu ! Et nous apprenons auſſi par ce Vers, que les Latins n'ont point de ſynonymes ; *quieto* & *placido* ſont deux mots qui portent chacun leur idée particulière : *à petit pas, à petit bruit*, rend aſſez bien cette double idée.

Livre III. Fab. V.

Æſopus & Petulans.

Succeſſus ad perniciem multos devocat.
Æſopo quidam petulans lapidem impegerat :
Tantò inquit melior : aſſem deindè illi dedit,
Sic proſecutus : plus non habeo mehercule ;
Sed undè accipere poſſis, monſtrabo tibi.
Venit ecce dives & potens : huic ſimiliter
Impinge lapidem, & dignum accipies præmium.
Perſuaſus ille, fecit quod monitus fuit.

Sed ſpes fefellit impudentem audaciam :
Comprehenſus namque pœnas perſolvit
cruce.

TRADUCTION.

Eſope & un inſolent.

» Le ſuccès conduit bien des » gens à leur perte. Un Inſolent » ayant jetté une pierre à Eſope ; » je vous en eſtime d'autant plus, » lui dit Eſope, & en même temps » il lui donna un ſou, ajoûtant : » Je n'en ai pas davantage, je vous » aſſûre ; mais je vous montrerai » bien quelqu'un qui pourra vous » donner plus. Voici un homme » riche qui vient ; il peut beau- » coup : jettez-lui auſſi une pierre, » & vous recevrez la récompenſe » que vous méritez. Celui-ci le » crut, & fit ce qu'il lui avoit dit ; » mais ſon impudence ne lui réuſ- » ſit pas ſuivant ſon eſpérance ; car » ayant été arrêté, il fut pendu » pour ſa peine. «

M. l'Abbé Lallemant orne sa Traduction de Notes ou Réflexions sur la Grammaire, la Fable, l'Histoire & la Géographie. Quelques-unes même sont critiques: par exemple, il observe à l'occasion de ce Vers, *Spes fefellit audaciam impudentem*, que ceci *est peu vrai-semblable*; que *cet homme* (dont parle la présente Fable) *étoit plus fou qu'insolent.* La Remarque est sensée : à qui persuadera-t-on qu'il ait pu se trouver un homme de bon sens, capable de jetter des pierres à un Seigneur pour recevoir de lui une bonne récompense? *La Fontaine*, ajoûte notre Traducteur, *donne à tout ceci un tour bien plus naturel.*

LIVRE IV. FAB. II.

Vulpes & uva.

Fame coacta vulpes alta in vinea
Uvam appetebat, summis saliens viribus.

Quam tangere ut non potuit, discedens ait:
Nondum matura est, nolo acerbam sumere.
Qui facere quæ non possunt, verbis elevant,
Adscribere hoc debebunt exemplum sibi.

TRADUCTION.

Le Renard & les Raisins.

» Un Renard pressé par la faim, » sautoit de toute sa force pour » attraper une grappe de raisin, » qui pendoit à une vigne assez » haute. Comme il n'y pouvoit » atteindre, il dit en se retirant: » Elle n'est pas encore mure ; je » ne veux point la cueillir verte.

» Ceux qui, par leurs discours, » dépriment ce qu'ils ne peuvent » faire, doivent s'appliquer cet » exemple. «

Ce sens moral n'est pas le même dans la Fontaine, qui donne ici au

Renard une ſorte de ſentiment Philoſophique : *fit-il pas mieux que de ſe plaindre ?* Au-lieu que Phèdre parle contre ceux qui ſe trouvant trop foibles pour obtenir quelque choſe, témoignent qu'ils n'en font point de cas. Notre Traducteur rend fidèlement cette petite Fable : il auroit dû, ce ſemble, mettre en titre *le Renard & le Raiſin*, puiſqu'il y a *Vulpes & Uva*, & que le contexte ne parle, en effet, que d'une grappe ; mais, comme la ſcène eſt dans une vigne, il n'eſt pas mal de la préſenter par ce titre général, *Le Renard & les Raiſins.*

LIVRE V. FAB. III.

Calvus & Muſca.

Calvi momordit Muſca nudatum caput ;
Quam opprimere captans, alapam ſibi duxit gravem.

Hunc illa irridens : punctum volucris parvulæ
Voluisti morte ulcisci : quid facies tibi,
Injuriæ qui addideris contumeliam?
Respondit : Mecum facilè redeo in gratiam,
Quia non fuisse mentem lædendì scio.
Sed te, contempti generis animal improbum,
Quæ delectaris bibere humanum sanguinem,
Optem necare vel majore incommodo.
Hoc argumentum veniam ei dari docet
Qui casu peccat ; nam qui consilio est nocens,
Illum esse quâvis pœnâ dignum judico.

TRADUCTION.

Le Chauve & la Mouche.

» Une Mouche picqua la tête
» d'un Chauve : celui-ci cherchant
» à l'écraser, se donna un soufflet
» bien appliqué. La Mouche se

» mocquant de lui, tu as voulu, » dit-elle, punir de mort la pic» quure d'un inſecte volant; com» ment te puniras-tu, toi qui viens » d'ajoûter l'affront à la douleur? » L'homme répondit: Je me ré» concilie aiſément avec moi» même, parce que je ſais que » mon deſſein n'étoit pas de me » bleſſer. Mais toi, eſpèce mépri» ſable, animal importun, qui te » delectes à ſucer le ſang hu» main, je voudrois te tuer, duſſé» je me faire plus de mal.

» Cette Fable nous apprend que » l'on doit pardonner à celui qui » fait une faute ſans deſſein. » Mais pour celui qui eſt cou» pable de propos délibéré, je » crois qu'il mérite toute ſorte de » punition. «

Dans cette jolie Fable, on demandera ſi, au cinquième Vers, *injuria* ſignifie la douleur; ſi Phèdre n'a pas plutôt voulu dire que cet

homme chauve avoit ajoûté l'affront du soufflet à l'injure que lui avoit fait la mouche. D'autres croiront qu'il y a là un renversement de mots, & que le Poëte a voulu dire qu'en se donnant un soufflet, l'homme avoit ajoûté l'injure à la honte d'être chauve, comme s'il y avoit *injuriam qui addideris contumeliæ.*

Nous pourrions proposer quelques autres doutes sur un nombre d'endroits que nous avons remarqués dans cette Traduction; mais mais nous n'en conviendrions pas moins, en général, que tout l'Ouvrage est estimable; qu'il mérite d'être préféré à la plûpart des Versions de Phèdre, qui ont précédé celles-ci; que d'ailleurs l'Edition est fort soignée & fort élégante; qu'en un mot l'Auteur doit être prié & sollicité de ne pas borner là son travail. Nous avertissons en

finiſſant qu'il y a, de ce même Phèdre, une petite Edition *in*-18. ménagée tout exprès pour l'inſtruction des enfants : car cet admirable Fabuliſte a le bonheur, ou plûtôt le malheur, d'être deſtiné aux études du premier âge, quoiqu'il mérite de faire les délices des hommes faits.

ARTICLE LXXXVII.

HISTOIRE DE SALADIN, Sulthan d'Egypte & de Syrie : avec une Introduction ; une Hiſtoire abrégée de la Dynaſtie, des Ayoubites, fondée par Saladin ; des Notes critiques, hiſtoriques, géographiques & quelques Pièces juſtificatives. Par M. Marin. (Deux Volumes *in*-12. le premier de 464 pages ; le ſecond de 578.) A Paris,

chez Tilliard, Quai des Auguſtins. M. DCC. LVIII.

ON voit aſſez, par le titre de cette Hiſtoire, que l'Auteur n'a rien épargné pour prévenir tous les doutes & tous les embarras qui peuvent arrêter un Lecteur, quand on le tranſporte dans des temps & dans des climats qui ne ſont pas plus éloignés des nôtres, par la diſtance des âges & des lieux que par la différence du Gouvernement, des Mœurs & des Uſages. M. Marin va même juſqu'à contenter la curioſité ſur tous les objets, où elle peut ſe porter au-delà de l'époque qui ferme l'Hiſtoire de Saladin : il ajoûte à la vie de ce Héros un Abregé hiſtorique de la Dynaſtie, dont il fut le Fondateur.

L'Introduction qu'il a placée à la tête de ſon Ouvrage, contient deux Parties, *l'Hiſtoire abrégée*

de l'Empire des Arabes & celle *des Croiſades :* ces deux Abregés ſe terminent au temps où commence l'Hiſtoire de Saladin que nous allons parcourir. Nous recueillerons ſpécialement les traits qui caractèriſent le génie & le mérite de ce Sulthan, & ces traits ſe développeront en faiſant connoître les moyens qu'il employa, pour s'élever & s'affermir ſur les Trônes uſurpés. Ainſi nous le conſidérerons encore plus comme Uſurpateur que comme Conquérant : ſes exploits contre les Chrétiens ſont aſſez connus ; ce qu'il y a de plus ignoré & de plus curieux dans ſon Hiſtoire, ce ſont ſes manœuvres contre ſes Souverains : dans la manière dont il les dépouilla de leurs Etats, & dont il s'appropria leur ſceptre, il y eut preſque toujours plus d'artifices que de violence.

Pour l'intelligence de notre

Extrait, il faut ſe ſouvenir que, parmi les Muſulmans, il y avoit deux Dynaſties principales, qui formoient deux ſectes ennemies, celles des Abbaſſides, deſcendants d'Abbas, oncle de Mahomet; & celle des Fathimites, deſcendants de Fathime, fille de Mahomet & épouſe d'Ali. La premiére, dont le Kalife de Bagdad étoit le Chef, dominoit en Aſie; la ſeconde regnoit en Egypte, & avoit pour Chef le Kalife de ce Royaume. Ces Kalifes furent d'abord également Souverains dans l'Etat & dans la Religion; mais renfermés dans leurs Palais, où, comme des idoles inviſibles, ils jouiſſoient des honneurs de la ſouveraineté, ils en laiſſoient tout l'exercice à leurs Viſirs. Ces Miniſtres s'appropriérent, dans la ſuite, le pouvoir dont on ne leur avoit confié que l'uſage, & l'autorité des Kalifes demeura preſque reſtreinte aux

affaires de la Religion. Obſervons encore que les Provinces Orientales furent diviſées en pluſieurs Souverainetés, dont les Gouverneurs, nommés *Atabeks*, formerent diverſes Dynaſties, s'étant rendus indépendants des Kalifes dans toute l'étendue de leur Gouvernement.

L'an 1137, Saladin naquit à Tékrit, ſur la rive Occidentale du Tygre. Son père Ayoub, pour l'avancement de ſa fortune, profita, plus habilement que légitimement, des troubles qui agitoient l'Orient : *il devint traître*, dit M. Marin, *pour n'être point ingrat*. Cela ſignifie, dans la penſée de l'Auteur, qu'Ayoub, qui avoit reçu des bienfaits du père de Noradin * & qui devoit être

* L'Auteur appelle toujours ce Muſulman *Nour-Eddin*, pour ſe conformer à la dénomination Orientale ; nos

fidèle au Roi de Damas, lequel l'avoit fait Général de ses troupes, ne laissa pas, pour obliger Noradin, de livrer Damas à ce Conquérant. Mais si l'on examine de près tout le récit de l'Historien, on verra qu'il y avoit bien autant d'ingratitude que de félonie dans le procédé d'Ayoub contre le Roi de Damas, puisque celui-ci l'avoit accueilli durant sa mauvaise fortune, & lui avoit confié le commandement des armées de Syrie.

Elevé à Damas, sous les yeux de son père, dans les préjugés de sa Nation, dans l'attachement au Mahométisme & dans la haine des Chrétiens, Saladin y couloit sa jeunesse dans une tranquillité molle & voluptueuse. On eut bien de la peine à l'arracher aux déli-

---

Historiens François disent toujours *Noradin*, & nous en faisons de même ici.

ces de ce repos, pour lui faire ſuivre ſon oncle Schirkouh en Egypte, où ce Général entreprit deux expéditions à la tête des troupes de Noradin, Sulthan d'Alep. Dans ces glorieuſes campagnes, qui valurent aux Syriens la Ville d'Alexandrie, Saladin ne tarda pas à montrer qu'il avoit encore plus de génie pour la guerre, que d'attrait pour le plaiſir.

Alexandrie étant aſſiégée & vivement preſſée par les Chrétiens, Schirkouh fut obligé d'en ſortir, pour mieux pourvoir aux beſoins de ſa place. Pendant ſon abſence, il laiſſa le commandement à ſon neveu. Saladin épuiſa, dans la défenſe, toutes les reſſources de l'art & du génie : à la faveur d'une ſi belle réſiſtance, il donna le temps à ſon oncle de revenir, & le moyen d'obtenir une capitulation honorable. Reçu dans le camp des Chrétiens, avec la conſidération

conſidération qu'on devoit à ſa valeur, le jeune Saladin profita de cet accueil, pour obſerver leurs troupes & leur diſcipline, & pour apprendre à leur école *l'art de les vaincre.*

Schaour, Viſir d'Egypte, s'étoit ligué avec les Chrétiens contre les Syriens : mécontent de ſes Alliés, il fit naître à Noradin le deſſein de rentrer en Egypte : le but de ce dernier étoit moins de ſecourir le Kalife, que de conquérir ſon Royaume. Ne pouvant quitter la Syrie, Noradin chargea encore de cette expédition Schirkouh, qui comptoit bien s'en approprier le fruit. Saladin, qui devoit le recueillir, avoit toujours la même répugnance à en partager la peine : *il luttoit,* dit ſon Hiſtorien, *contre le deſtin qui l'appelloit au Trône ;* mais ſon oncle n'eut aucun égard ni à ſes répugnances, ni à ſes repréſentations. Les ſuccès de Schir-

kouh firent ombrage à Schaour : ce Viſir ſe fut défait de ſon rival, ſi Kamel, l'aîné des fils de Schaour, ne ſe fût oppoſé à une *réſolution ſi barbare*. Au camp des Syriens, on conſpiroit dans le même temps contre Schaour : le neveu de leur Général n'étoit pas auſſi ennemi du crime que le fils du Viſir : ſaiſi & terraſſé par Saladin, Schaour eût été égorgé ſi Schirkouh ne fût pas arrivé aſſez-tôt pour lui ſauver la vie. Inſtruit de ce qui s'étoit paſſé, le Kalife, ſelon l'uſage de l'Egypte, tranſporta la robe & les patentes de Viſir à Schirkouh, comme à un homme ſupérieur à Schaour, dont la tête fut portée au bout d'une lance dans les rues du Caire. Ce ſpectacle attendrit le peuple ſur le ſort de ce Miniſtre, & l'irrita contre l'élévation du nouveau Viſir. En allant prendre poſſeſſion de ſa dignité, Schirkouh fut arrêté par cette multi-

tude fâchée de voir en place un Etranger ; il étoit perdu, s'il ne l'eût dissipée, en lui permettant de piller le Palais de Schaour. Schirkouh ne survécut guères à ce danger : après deux mois de Visiriat, il périt *d'une indigestion*. Le Kalife choisit Saladin pour le remplacer : ce choix fut conseillé à ce Prince par ses propres Officiers, ils s'imaginerent jetter par-là entre les Emirs Syriens une semence de division, dont le Kalife profiteroit pour reprendre son autorité ; mais un Docteur Musulman, attaché à Saladin, étouffa, par son éloquence, la jalousie des Emirs : il n'y en eut qu'un qui aima mieux retourner en Syrie que de se soumettre au nouveau Visir.

En entrant dans l'exercice de son ministère, Saladin réforma ses mœurs : il devint l'exemple des bons Musulmans dans sa Religion, & des braves Soldats dans son

armée. Il prenoit ſes ordres de Noradin qu'il informoit de tout. Jaloux d'imiter le Patriarche Joſeph, il fit venir ſon père & ſes frères en Egypte. Parmi les Egyptiens, il ſe forma beaucoup de brigues contre le nouveau Viſir : le Kalife les fomentoit ſecretement. Saladin diſſipa tous ces complots. Il n'y eut que le Chef des Eunuques noirs (Mutmen-Khelafet) dont il ne put dompter la haine & l'orgueil. Tous les jours c'étoient des émeutes & des combats entre les Egyptiens & les Syriens. Mutmen ſe met à la tête des révoltés : Saladin fond ſur ces factieux, atteint leur chef, le perce & ſubſtitue des Eunuques blancs à la place des Eunuques noirs. Alors le Kalife, que ces troubles avoient réveillé, perdant l'eſpoir de recouvrer ſa liberté, rentre en ſon ſerrail & s'y *rendort*.

En 1169, pendant le ſiège de

Damiette, où Amauri, Roi de Jérusalem, échoua, il s'éleva, parmi les Ababeks de Syrie & de Mésopotamie, des dissensions qui épuiserent leurs forces, & livrerent leurs sceptres à Saladin. Mais avant que de se mêler dans leurs querelles, il falloit affermir sa puissance en Egypte. Pendant la guerre, on y obéissoit volontiers à un Visir qu'on regardoit comme *un bon Général:* pendant la paix, on se souvenoit que ce Visir étoit de la secte des Abassides, & son joug devenoit odieux à la Nation, que sa Religion attachoit à la secte des Fathimites. La guerre étoit donc nécessaire aux intérêts de Saladin. Les Chrétiens de la Palestine lui en fournissoient des prétextes perpétuels : ses plans de campagnes étoient si bien dressés, que les Egyptiens ne pouvoient qu'approuver ses entreprises : les opérations en étoient conduites

avec tant de ſageſſe, que ſes troupes n'avoient jamais occaſion de ſe rebuter: jamais il ne s'opiniâtroit à ſes expéditions ; mais il n'en abandonnoit aucune que pour ſe dédommager par une autre plus heureuſe. Ainſi, trouvant trop de réſiſtance au Fort de Daroun, qui couvroit la Paleſtine du côté de l'Egypte, il rabattit ſur Gaza qu'il ſurprit, & dont il livra le pillage à ſes troupes. De là il revint en Egypte, d'où il fondit ſur Elath qu'il enleva aux Chrétiens. Cette Ville, ſituée ſur le bord de la Mer-Rouge, étoit comme le rendez-vous de tous les Pélerins de la Mecque: ainſi Saladin ne pouvoit faire de conquête plus agréable à tous les Muſulmans.

Ne s'étant rendu Maître de l'Egypte qu'au nom & avec les troupes de Noradin, Saladin en reçut l'ordre de faire prononcer le *Khotba*, ou la prière publique au

nom du Kalife de Bagdad. C'étoit lui transporter la souveraineté de l'Egypte, & par conséquent en dépouiller le Kalife Adhed, & porter un coup terrible à la secte des Fathimites. Le Visir prépara doucement & sourdement les voies à une si étrange révolution : les ordres de Noradin furent exécutés, sans que les Fathimites surpris osassent y mettre obstacle. Adhed, depuis long-temps infirme, étoit alors si malade qu'il mourut * sans savoir qu'il avoit perdu son Royaume : ses enfans, sous Saladin, vécurent au fond d'un serrail, où leur race dégénérant s'éteignit ou se confondit avec le peuple. Ses richesses furent distri-

* On verra sur la fin de cet Extrait, que M. Marin ne suit pas le sentiment commun des Historiens, dans le récit qu'il fait de la mort de ce Kalife, & du sort de ses enfants.

buées aux Officiers & aux Soldats : les plus précieux meubles de ſon Palais furent réſervés pour Noradin ; mais en déférant à celui-ci les titres du Kalife dépouillé, Saladin s'en appropria tous les droits.

Pendant que Manuel Comnène & le Roi de Jéruſalem traitoient enſemble pour s'emparer de l'Egypte, Noradin aſſiégea Schoubek, & appella Saladin pour aider au ſiège de cette place, qui étoit près de la Mer-Rouge. S'étant mis d'abord en marche, le Viſir retourna promptement ſur ſes pas, prétextant une révolte au Caire. Le Sulthan n'eut pas manqué de le pourſuivre juſqu'au milieu de l'Egypte, dont depuis long-temps il lui tardoit de prendre poſſeſſion, ſi les affaires qu'il avoit ſur les bras en Syrie & dans les Provinces voiſines, lui euſſent permis de s'éloigner. Saladin l'accabloit de proteſtations de fidélité, dont il

fallut que Noradin parût content, quoiqu'il ne pût compter ſur leur ſincérité. En Egypte, Saladin avoit toujours à ſe défier des Emirs Syriens : ils ne pouvoient reſter oiſifs ſans devenir turbulents : pour les occuper, il les envoya faire des conquêtes en Afrique, ſous un de ſes neveux, qui en revint chargé de gloire & de butin.

Par l'ordre de Noradin, Saladin entreprit le ſiège de Krak, place importante dans l'Arabie Pétrée : l'intention du Viſir n'étoit pas de réuſſir. Le Sulthan ou l'Atabek, comme parle notre Auteur, vint lui-même preſſer la Place : au-lieu de l'attendre, Saladin part pour l'Egypte, alléguant que ſon père, qui gouvernoit pendant ſon abſence, étoit malade, & que s'il mouroit avant le retour du Viſir, on riſquoit de perdre ce Royaume. Ayoub mourut avant l'arrivée de ſon fils : alors Noradin envoya un

Officier en Egypte, pour recevoir les comptes de Saladin & les trésors des Fathimites : le Visir remit de grandes sommes à ce Commissaire : pendant le transport de cet argent, Saladin le fit reprendre sur la nouvelle qu'il eut de la mort de Noradin : alors le Visir ne songea plus qu'à se fortifier en Egypte.

Noradin, encore vivant, avoit permis à Saladin de conquérir la Nubie sur les Chrétiens, & l'Arabie sur la secte d'Ali. Le Sulthan avoit consenti à ces expéditions, persuadé qu'elles affoibliroient son Visir trop puissant, & qu'il en auroit moins de peine à le réduire, durant le voyage qu'il vouloit faire en Egypte. Dans ces conquêtes qui se faisoient toujours au nom de Noradin, on ne recevoit jamais d'ordre que de Saladin : ainsi au-lieu de diminuer la puissance du Visir, elles l'augmentoient de plus

en plus : d'ailleurs ces expéditions étoient, pour les Emirs, une occupation, qui, ſans leur donner aucun ombrage, leur ôtoit la penſée de remuer.

Malgré tous ces ſuccès, on conſpiroit en Egypte contre Saladin, on ſongeoit à rétablir les Fathimites : averti de ces complots, le Viſir en arrêta promptement le progrès : les chefs furent ſaiſis & ſévèrement punis, tout le Royaume rentra bientôt dans l'ordre & dans la ſoumiſſion. Noradin avoit fait une trève avec les Chrétiens, pour pouvoir mener en Egypte contre Saladin toutes ſes forces : la mort le ſurprit pendant ſa marche. Amauri, Roi de Jéruſalem, le ſuivit de près au tombeau : ces deux Princes laiſſoient deux fils mineurs pour héritiers de leurs Etats. La Régence en fut livrée à des Tuteurs qui ſongeoient plus à dépouiller qu'à défendre leurs

pupilles. Malgré la trève faite avec Noradin & renouvellée après sa mort, les Chrétiens assiègerent Alexandrie. Saladin fut obligé de venir au secours de la Place : à son arrivée, ce siège meurtrier fut levé. Le Visir dépêcha un Ambassadeur, pour porter à Saleh, fils & successeur de Noradin, son serment de fidélité : ensuite il fut appellé lui-même à Damas par les Emirs factieux : son entrée en cette Ville fut un triomphe. Après avoir distribué aux Soldats & au Peuple le trésor des Atabeks, il monta comme un Libérateur sur le Trône qu'il usurpoit, sans prendre d'autre titre que celui de Lieutenant de Saleh, & protestant que son intention n'étoit que de soûtenir les droits de cet Atabek contre Seiff-Eddin Ghazi, Roi de Moussoul, & contre les Chrétiens.

Pour prévenir les révoltes, *Saladin* se hâta d'armer ses nouveaux

ſujets contre de nouveaux ennemis : après des expéditions & des trahiſons dont on ne ſauroit le laver, il arriva devant Alep où l'on ne l'attendoit pas. Il étoit près d'en eſcalader les murailles, pendant que les habitants conſternés & les Emirs irréſolus délibéroient encore ſans pouvoir s'accorder. Après avoir eſſayé contre lui & ſans ſuccès la voie de l'aſſaſſinat, on étoit prêt à ſe rendre, lorſque le jeune Saleh encouragea les habitants & les conduiſit à l'ennemi. Alors Saladin fut forcé à la retraite, bien réſolu néanmoins *d'avoir ſa revanche ;* mais il courut auparavant à Emeſſe, pour rompre une négociation qu'on avoit entamée avec les Chrétiens. Il prit cette Place, & de-là il ſe rendit à Baalbek : ces deux conquêtes ne lui coûterent que des préſents & des promeſſes dont il étoit prodigue. A peine étoit-il entré dans Baal-

bek qu'il se vit ménacé d'un siège par une armée supérieure, où l'on avoit rassemblé toutes les forces de la Mésopotamie. Il fallut en venir à une action, où Saladin sut rendre inutile la supériorité du nombre. Après cette victoire, où il signala son humanité envers les vaincus, & sa générosité envers ses Officiers & ses Soldats, il se hâta de les ramener devant Alep. Saleh acheta la paix, en cédant à son ennemi la propriété de Damas, d'Emesse, de Hama &c. Ici commence le Regne de Saladin, il prend le titre de Sulthan : dans le Royaume de Damas & dans toute l'Egypte, on ne battit plus la monnoie, on ne fit la prière publique qu'au nom de Saladin.

Pendant que cet heureux Usurpateur s'emparoit de tant d'Etats, où il savoit rendre son joug aimable à ses nouveaux sujets, les Atabeks de Mésopotamie ne son-

geoient qu'à s'entre-détruire : ils ne ſuſpendirent leurs hoſtilités réciproques qu'en apprenant l'avantage qu'en avoit tiré Saladin. Alors Seiff-Eddin réunit toutes ſes forces, & vint avec ſon armée camper aux environs d'Alep. Pour renforcer la ſienne, Saladin appella ſes Milices d'Egypte. On en vint aux mains : cette ſanglante bataille ſe donna dans le même champ, où la victoire avoit déja couronné Saladin. L'armée de Seiff-Eddin fut défaite : à peine put-il échapper au fer du vainqueur, qui mit le comble à ſa gloire en rendant aux Princes vaincus leurs équipages, & en diſtribuant à ſes troupes une immenſe butin, dont il ne voulut rien retenir. Auſſi habile à profiter d'une victoire qu'à la gaguer, Saladin s'avance dans la haute Syrie : pour arrêter les progrès qu'il y faiſoit, on emprunte le glaive de ces brigands, dont le

vieux de la Montagne vendoit les aſſaſſinats. Le Sulthan égorgea de ſa main trois de ces aſſaſſins qui ſe releverent pour conſommer leur crime : couvert de leur ſang, il vient pour la troiſième fois aſſièger Alep. Toujours fidèles au jeune Saleh, les habitants firent encore une belle défenſe ; mais ſe défiant de ſes Emirs, le Prince demanda la paix : en l'accordant, Saladin fit ratifier la ceſſion de toutes ſes conquêtes, & promit de ſoûtenir le jeune Atabek dans toutes les poſſeſſions qu'il lui laiſſoit.

Fier de tant de ſuccès, le Sulthan entreprit de forcer, dans leur Forteresſe, les aſſaſſins du mont Liban : ils n'obtinrent leur grace qu'à une condition qu'ils obſerverent pendant la vie de Saladin, c'étoit de n'attenter jamais à celle d'aucun Muſulman. Chargé de tant de lauriers, le nouveau Sulthan rentra enfin dans l'Egypte, où il

ne s'occupa qu'à *reſtaurer des Villes*, fonder des Colléges & des Hôpitaux, embellir & fortifier le Caire &c.

De nouveaux progrès que firent les Chrétiens de la Paleſtine, rappellerent Saladin à de nouvelles victoires : ces Chrétiens n'en arrêterent le cours qu'en obtenant une trève à des conditions plus dures que n'étoient celles qui leur avoient été propoſées. Le Conquérant paſſa enſuite dans l'Aſie mineure, où de nouveaux avantages le rendirent l'arbitre comme la terreur de tout l'Orient ; il revint de-là en Egypte, & il reprit les travaux commencés pour la décoration de ce Royaume, & pour l'affermiſſement de ſon autorité dans l'Arabie, qui n'en portoit le joug qu'avec impatience.

Infracteurs des Traités, les Francs ſe joignirent aux Atabeks, ennemis de Saladin : c'eſt ce qui

rappella le Sulthan en Syrie, puis en Méſopotamie : il parcourut ces contrées en Prince qui fait moins des conquêtes ſur les Etrangers que des voyages dans ſes propres Etats. Les Places qui firent quelque réſiſtance, furent priſes & pillées ; mais au milieu de ces horreurs, Saladin conſerva toujours l'humanité & la clémence, dont il faiſoit profeſſion. Quelque glorieuſes que fuſſent ces courſes, la ſanté du Sulthan en fut altérée au point que le bruit de ſa mort ſe répandit : ce fut un deuil général dans tous ſes Etats : il ſe hâta de ſe montrer à ſes ſujets allarmés : par-tout où il paſſa en allant à Damas & à Alep, il vit éclater l'allégreſſe la plus ſincère & la plus univerſelle. Déſormais il n'eut plus d'ennemis que les Chrétiens, ni d'occupation que celle de venger contre eux la Religion de ſon Empire. Le ſiège de Beryth, la bataille

de Tibériade, la priſe de cette Ville, de Ptolémaide, d'Aſcalon, de Gaza, de Jéruſalem, de Laodicée, de Burzie, de Sephet, de Krak ſont des exploits trop connus pour nous y arrêter; quoique ſous la plume de notre Hiſtorien, ils ſe repréſentent, comme tous les autres, avec tous les agréments & toute la force du ſtyle hiſtorique.

Quand il ne reſta plus aux Chrétiens en Aſie qu'Antioche, Tyr & Tripoli, tous les Princes de l'Europe ſe liguerent & contribuerent à former une armée formidable, qui *dépeupla l'Europe & déſola l'Aſie*, ſans cependant retarder que de quelques mois, la ruine totale des Chrétiens. Dans le même jour, à la vuë de Ptolémaïde, ils perdirent deux batailles, l'une de terre & l'autre navale: cette Ville n'en fut pas moins contrainte, après la plus vigoureuſe

réſiſtance, de ſe rendre à Philippe Auguſte. Richard, Roi d'Angleterre, remporta enſuite ſur Saladin une victoire complette ; mais la diviſion des Princes Chrétiens en Syrie, leurs guerres d'Europe, leurs rivalités implacables les empêcherent toujours de pouſſer leurs avantages ſur les Infidèles. Saladin mit à profit leur méſintelligence avec une adreſſe, dont aucun trait n'échappe à ſon Hiſtorien. Il en réſulte que ce Sulthan avoit le talent d'avancer ſes affaires & de réparer ſes pertes auſſi heureuſement par la voie des négociations que par celle des armes, & qu'il étoit par conſéquent auſſi grand Politique que grand Guerrier. Il mourut à Damas l'an 1193 de Jeſus-Chriſt, âgé de cinquante-ſept ans lunaires, dont il en avoit regné vingt-deux en Egypte, dix-neuf en Syrie. Toutes les circonſtances de cette mort ſont ici décrites ſi

vivement, qu'on ne ſauroit les lire ſans reſſentir l'impreſſion qu'elle fit dans tous les Etats de Saladin, & qu'on retrace dans cette Hiſtoire. » Ceux-là ſe trompent, *dit* » *M. Marin*, qui prétendent qu'il » mourut en Philoſophe ; il vécut » & mourut en dévot. Il ſemble » à quelques Ecrivains de nos » jours, qu'il ne puiſſe y avoir de » véritablement grands hommes, » ſans cette Philoſophie qui con- » ſiſte à n'admettre aucune Reli- » gion. Ils ſavent cependant que » la Religion eſt encore plus le » lien qui attache les Princes aux » Sujets, que celui qui attache les » Sujets aux Princes. « (Sans réfuter la penſée de l'Auteur, il nous ſemble néanmoins qu'on peut bien rendre ici toutes choſes égales, & dire que *la Religion attache autant les Sujets aux Princes, que les Princes aux Sujets.*) » Rom- » pre ce lien, *continue-t-il*, c'eſt

» donner toute liberté à des hom-
» mes qui peuvent tout entre-
» prendre impunément ; & s'il n'y
» avoit point de Religion, il fau-
» droit peut-être, pour le bien de
» l'humanité, en fabriquer une
» exprès, pour oppoſer un frein
» redoutable aux paſſions des hom-
» mes. « Qu'on approfondiſſe ces principes peut-être trop foiblement énoncés ; qu'on leur donne toute la force dont ils ſont évidemment ſuſceptibles, on en exprimera la plus rigoureuſe démonſtration de la néceſſité, & par conſéquent de l'exiſtence d'une Religion qui appuye la puiſſance des Souverains, & qui commande la ſubordination aux ſujets ; Religion qui ſe réſerve de punir l'abus de l'autorité, & de récompenſer le mérite de l'obéiſſance. Revenons au portrait que M. Marin nous fait de ſon Héros en terminant ſon Hiſtoire.

Dans la pratique de ſa Religion, Saladin pouſſoit le rigoriſme juſqu'aux moindres ſuperſtitions : *l'idée* d'une prédeſtination *irrévocable* qu'il avoit puiſée dans l'*Iſlamiſme*, inſpiroit à ce Guerrier, comme à tout dévot Muſulman, *ſur-tout dans les guerres entrepriſes pour cette Religion*, une *intrépidité* ſi téméraire, que, » pendant l'action, il étoit le premier dans la mêlée. Quelquefois il s'avançoit fort près des » Francs ; & s'arrêtant tout-à-coup, » il ſe faiſoit lire des Chapitres de » l'Alcoran, tandis que les Chrétiens lançoient ſur lui des fléches » & des traits. Ennemi du faſte » & de la molleſſe, il portoit des » habits ſimples, vivoit de peu, » ne ſe nourriſſoit que de choſes » communes. Sa tente étoit la » moins magnifique de toutes. Endurci aux fatigues, il ſe levoit » avant l'aurore..... travailloit dans

» les ſièges comme un ſimple Sol-
» dat, préſidoit à toutes les atta-
» ques, dirigeoit toutes les ma-
» chines, montoit le premier à
» l'aſſaut, & donnoit à ſes troupes
» l'exemple de la diſcipline, de
» la ſobriété, de la conſtance &
» du courage qu'il vouloit leur
» inſpirer..... Sa clémence, ſa juſ-
» tice, ſa modération, ſa libéralité
» bien plus que ſes conquêtes, ont
» rendu ſa mémoire précieuſe à
» tous les Muſulmans & à tous
» ceux qui ſavent eſtimer la vertu.
» Maître de l'Egypte, de la Syrie,
» de l'Arabie heureuſe, & de la
» Méſopotamie qui lui payoit tri-
» but, il ne laiſſa dans ſes coffres
» que quarante-ſept dragmes d'ar-
» gent & un ſeul écu d'or..... Sala-
» din ne mit ſur ſes peuples aucun
» nouvel impôt; il les diminua
» tous, & en abolit pluſieurs mal-
» gré les guerres qu'il eut à ſoû-
» tenir pendant ſon Regne. « Son
inviolable

inviolable régularité à tenir ſon Divan aux jours marqués, ne l'empêchoit pas d'être toujours prêt à donner audience au moindre de ſes Sujets, & à leur rendre juſtice avec *une facilité* dont *ils abuſoient ſouvent.* Jamais il ne commit de cruauté, même contre les Chrétiens, à moins qu'il n'y fût provoqué par le zèle de ſa Religion, ou par l'inhumanité de ſes ennemis. Il étoit ſi doux & ſi bienfaiſant que ſes domeſtiques qui le *voloient*, ſes tréſoriers qui *détournoient ſes revenus à leur profit*, en étoient quittes pour la perte de leurs emplois..... *Il ne perſécuta que les Ecrivains qui ne reſpectoient pas, dans leurs Ouvrages, les Mœurs & la Religion. Il contenoit ſes Emirs plutôt par ſa douceur, par ſes vertus & par ſes largeſſes, que par le frein de ſon autorité, &c.*

M. Marin accuſe moins l'ambi-

tion que la fortune, d'avoir porté Saladin ſur le Trône : il excuſe ſes uſurpations ſur la nature des temps & des circonſtances : il lui décerne la gloire de les avoir preſque *légitimées* par le bon uſage qu'il faiſoit de ſa puiſſance. Ne peut-on pas ſoupçonner ici, dans l'Hiſtorien, un peu trop de prévention pour ſon Héros ? Car enfin, quoique le jeune Saladin eût par goût préféré une vie tranquille au ſervice militaire, dès que ce ſervice ouvrit à ſon ambition le chemin du Trône, il ceſſa d'être un ſujet & un ſerviteur fidèle : dans le commandement de l'armée & dans le Gouvernement de l'Etat, il ne déploya jamais mieux ſes grands talents, que pour tromper & trahir ſes Maîtres. Noradin lui confia ſon armée, Adhed ſon Royaume : il abuſa de la confiance du Kalife, pour s'emparer de ſon ſceptre, & des armes de Noradin,

pour se soustraire à son autorité. En marchant à l'indépendance par la voie de l'infidélité & de l'usurpation, il marquoit tous ses pas par des hommages & des protestations de fidélité envers le Sulthan, dont il éludoit les ordres : en usurpant l'héritage de Saleh, fils de Noradin, il lui juroit la même fidélité, il ne prenoit que le titre de son Lieutenant, il se déclaroit son défenseur. Dans les guerres qui s'élevent entre les Princes d'Orient, il n'intervient comme Médiateur que pour les dépouiller l'un après l'autre. Est-ce donc-là un rôle qu'on puisse être contraint de jouer par la faveur de la fortune, ou par la nécessité des circonstances?

Quelques bonnes conditions que Saladin fît aux peuples, dont il détrônoit les Souverains, elles ne *légitimoient* en aucun sens ses usurpations. Si ne pouvant souffrir de Maître, il ne vouloit regner que

ſur des ſujets heureux, cette conduite n'étoit-elle point le fruit d'une Politique ſage & néceſſaire preſque autant que d'une inclination douce & bienfaiſante? N'auroit-il eu rien à craindre, ſi ſon joug n'eût pas été aſſez aimable pour empêcher qu'on ne regretât l'ancien? Une Puiſſance qui ne s'uſurpe & ne s'étend que par la perfidie, l'artifice & la violence, ne ſe *légitime* en rien par la douceur des moyens qui en tempèrent l'exercice pour en cimenter la poſſeſſion Sur le ſilence de quelques Hiſtoriens & ſur ſes propres conjectures, notre Hiſtorien décharge Saladin de deux crimes, le maſſacre du Kalife Adhed, & l'empoiſonnement de Mohammed, fils de Schirkouh, oncle du Sulthan, & l'auteur de ſa première fortune; mais ces préſomptions ne ſont-elles point trop légères pour contrebalancer le concert poſitif de

tant d'autres Hiſtoriens Arabes & Chrétiens, dont la plûpart diſent tant de bien de Saladin, qu'on ne ſauroit les récuſer quand ils en diſent quelque mal ? A-t-on droit de tant préſumer en faveur de ſon innocence après les violences où il ſe porta contre le Viſir Schaour ?

Il eſt certain qu'en Orient les mœurs des Mahométans n'étoient pas plus pures que celles des Chrétiens. Cependant, dans cette Hiſtoire, les premiers paroiſſent beaucoup moins corrompus que les derniers. M. Marin a ſenti qu'il en pourroit réſulter un préjugé contre le Chriſtianiſme : pour obvier à cet inconvénient, il s'eſt cru obligé d'avertir que » ceux qui violent les » maximes de la Religion la plus » ſainte, ne méritent une attention » particulière, que parce qu'ils ſortent de l'ordre commun & des » régles preſcrites par cette Reli-» gion : principe, *ajoûte-t-il*, qu'il

» faut avoir toujours présent à » l'esprit, en lisant cet Ouvrage. « C'est demander aux Lecteurs une attention qu'on ne doit pas attendre de la plûpart, & dont il eut été mieux de leur épargner le besoin, comme ont sû le faire les meilleurs Historiens des Croisades, en reprochant aux Chrétiens leurs désordres, de façon que le Christianisme n'en craint aucun retour fâcheux. Il n'étoit question que d'éviter ces fréquents contrastes, où, à l'occasion des Croisades, le Christianisme & le Mahométisme sont rapprochés, comparés, & presque compromis avec un air d'indifférence, ou plutôt d'indécence qui est devenu à la mode parmi certains Ecrivains, dont notre Historien censure hautement la témérité: ainsi par-tout où l'on sent, dans son Livre, le souffle de cette contagion, on doit présumer que c'est une surprise faite

à son esprit : sa raison & son cœur n'en sont point complices.

Selon M. Marin, la guerre des Croisades fut entreprise par *un enthousiasme* si aveugle, qu'*on ne songea pas à mettre en question si elle étoit juste.* Est-ce donc-là une question qu'on pût alors proposer ? On vouloit recouvrer la liberté d'un pélerinage qu'on avoit perdue par l'invasion récente des Usurpateurs de la Syrie & de la Palestine. On y étoit invité par les Naturels du pays, & par leurs légitimes Souverains, dont les uns dépouillés, les autres détrônés, gémissoient sous le plus cruel esclavage. L'Egypte étoit ménacée des mêmes ravages, & imploroit le secours des Croisés. Etoit-il donc injuste d'opposer une digue à un torrent, qui, en continuant à s'étendre, pouvoit un jour allarmer l'Europe ? Si, dans la suite, les Syriens & les Egyptiens se déta-

cherent des Chrétiens croiſés, cette défection put-elle préjudicier à la juſtice de l'alliance ancienne ? D'ailleurs l'Egypte étoit alors le centre de tout le Commerce qui ſe faiſoit dans le monde ; or ce Commerce étoit-il aſſez étranger à l'Europe, pour que l'intérêt de le conſerver ne pût juſtifier les Croiſades aux yeux même de la Politique ?

ARTICLE LXXXVIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

NOUVEAUX *Principes de la Perspective linéaire ; Traduction de deux Ouvrages, l'un Anglois, du Docteur Brook Taylor ; l'autre Latin, de M. Patrice Murdoch* ; avec un Essai sur le mêlange des couleurs, par Newton. (*In*-8°. pages 180.) Chez Wetstein. M. DCC. LVII. Il y a un préjugé bien favorable au Livre du Docteur Taylord. Il vient d'être traduit en François & en Italien ; & l'Auteur de la Traduction Ita-

lienne est le célèbre P. Jacquier, Minime, Professeur de Physique au Collège de la Sapience à Rome. Quant à la Traduction Françoise qu'on nous donne, elle paroît aussi de bonne main. La Préface du Traducteur donne des notions nécessaires sur la Perspective, & prépare le Lecteur aux définitions de M. Taylord, qui ne s'astraint point à la routine des autres Traités publiés sur la même matière.

On trouve ensuite une *Introduction*, où l'Auteur Anglois explique ses vuës, avec les rapports importants que la Perspective a & doit avoir aux Arts qui supposent le dessein; comme l'Architecture, la Sculpture, les Fortifications, la Peinture sur-tout; car *on peut dire*, ajoûte l'Auteur, *qu'un Tableau qui péche* du côté de la Perspective, *révolte autant que le feroit un Ouvrage d'esprit, où l'on n'auroit gardé aucune des*

régles de la Grammaire & de l'Orthographe.

Cette Introduction reproche beaucoup aux Peintres modernes, le peu de ſoin qu'ils ont de ſe conformer aux régles de la Perſpective, & c'eſt pour perfectionner l'Art en ce point que M. Taylord donne ſon Livre. On ne peut nier que les Elèves de Peinture qui ſe le rendront familier, ne doivent, toutes choſes d'ailleurs égales, l'emporter infiniment ſur leurs confrères privés du même avantage. La difficulté ſera peut-être de faire goûter cette méthode Géomètrique aux jeunes Peintres ; mais il ne faut point ſe laiſſer prévenir, il faut entrer dans l'Ouvrage tel qu'on nous le préſente ; il s'adoucit, il s'humaniſe, s'il eſt permis de parler ainſi, à meſure qu'on y avance ; & après tout, on eſt bien dédommagé de ſa peine par les lumières très ſûres

qu'on en retire. *Nous croyons que cet Ouvrage se trouve aussi à Paris, chez Jombert, rue Dauphine.*

En 1752, M. Jean-Jacques Wetstein publia, dans cette Ville, une nouvelle Edition du Nouveau-Testament Grec *in-fol.* Edition comparée, par cet habile homme, avec deux Manuscrits Syriaques, qui ont été acquis à Alep. Cette même Edition est enrichie, après le corps des saints Livres, de deux Epîtres, portant le nom de saint Clément Romain, disciple de saint Pierre; & M. Wetstein, qui les avoit trouvées dans un de ses Manuscrits Syriaques, les a aussi fait imprimer en cette Langue, avec la Traduction Latine à côté. Mais comme deux Epîtres de S. Clément, dont les Savants de notre siècle n'ont eu jusqu'ici aucune idée, pouvoient passer pour fausses

ou pour ſuſpectes ; l'Editeur a prévenu les difficultés par des Prolégomènes raiſonnés, où il prétend établir l'authenticité de ces deux Lettres. Il s'acquitte de cette tâche avec autant de zèle & de ſoin que la matière le comportoit. Cependant il a été attaqué en Allemagne par trois Lettres de M. Henri Venema, qui ne veut point reconnoître les deux Lettres comme ſorties de la plume de S. Clément. On peut voir l'Extrait de cette controverſe dans les Actes de Leipſic au mois de Janvier 1756.

Or quelle que ſoit l'autorité de ces deux Lettres, on vient de les traduire en François, avec les Prolégomènes de M. Wetſtein, & l'on y ajoûte quatre ou cinq pages de Notes Critiques. Quant à la Traduction, il ſeroit difficile d'imaginer quelque choſe de plus ſimple & de moins recherché. Le Tra-

ducteur ne s'est attaché qu'à être clair & littéral. Il a compté sur l'empressement du Lecteur à n'estimer que le fond des choses indépendamment de la manière dont elles seroient présentées.

Mais que contiennent donc ces deux Lettres ? De fortes & de pathétiques exhortations à la chasteté ; elles inspirent beaucoup d'éloignement pour la fréquentation des femmes ; nulle part cependant elles ne condamnent le mariage ; & l'on peut dire qu'au fond ces Lettres développent simplement les conseils de S. Paul sur le célibat & la virginité. Cet Article néanmoins a fourni aux Adversaires de M. Wetstein leur plus grand argument contre ces Lettres : argument bien foible, & qui ne seroit rien en lui-même sans l'attachement au parti Lutherien : car c'est de-là que sont venues les Critiques. M. Wetstein *avoue que*

saint Clément a pensé sur le célibat & sur le mariage autrement que Martin Luther ; mais, ajoûte-t-il, *il n'est pas encore prouvé qu'il ait mal pensé. Car si quelqu'un se refuse à ce que la nature demande, & méprise les voluptés, même permises, afin de pouvoir d'autant mieux & plus librement s'occuper de la doctrine de l'Evangile & du soin de l'Eglise, pourquoi n'espéreroit-il pas de Dieu, dans l'autre vie, une plus grande récompense, que ceux qui ont déja reçu, dans cette vie, une partie de leur salaire?* M. Wetstein continuant, dans ses Prolégomènes, de venger les deux Lettres susdites, produit une mauvaise raison de la longue obscurité où ces écrits sont demeurés dans l'Eglise. On aura, *dit-il*, méprisé & rejetté ces Epîtres ; parce qu'*elles recommandent un genre de vie très-simple, &* qu'on n'y *apperçoit pas même*

l'ombre d'autorité Eccléſiaſtique. Car aujourd'hui le Clerc du dernier Ordre croit qu'il eſt de ſa dignité de ſe nourrir des mets les plus délicats, & de jouer, dans les choſes ſpirituelles, le perſonnage d'Apôtre ou de Prophète. Encore une fois, voilà une mauvaiſe raiſon. 1° Combien d'anciens Ouvrages des hommes Apoſtoliques & des Pères ſont révérés dans l'Egliſe, quoiqu'ils *recommandent un genre de vie très-ſimple?* 2° Qu'entend-on par *autorité Eccléſiaſtique?* Si c'eſt vanité, ambition, domination; on déteſte cela aujourd'hui comme dans tous les temps. Si c'eſt le *gouvernement Eccléſiaſtique*, nous le voyons marqué dans les Livres ſaints, & dans les écrits des Pères, même du premier & du ſecond ſiècle: liſez en particulier les Epîtres de ſaint Ignace. 3° A qui perſuadera-t-on que le moindre Clerc

regarde comme un appanage de ſa dignité *de ſe nourrir des mets les plus délicats ?* Qu'on voie les Séminaires, où ſont élevés *les Clercs des derniers Ordres :* eſtime-t-on là qu'il ſoit de la dignité des Clercs de faire bonne chere ? Apprend-on là auſſi à *jouer le perſonnage d'Apôtre & de Prophète ?* Nous revenons aux deux Lettres de S. Clément ; elles ne ſont point indignes de ce ſaint Diſciple de l'Apôtre S. Pierre ; mais il n'eſt peut-être pas encore aſſez prouvé qu'en effet elles ſont de lui. Le paſſage de S. Jérôme, allégué par M. Wetſtein, eſt néanmoins d'une grande conſidération.

FRANCE.

DE PARIS.

Obſervation ſur la Nobleſſe & le Tiers-Etat. Par Madame***. *Août*, 1758.

A Amſterdam ; & ſe trouve à Paris, chez Vincent, rue Saint-Severin. (Brochure *in*-12. de 113 pages ſans la Préface.) Il y a toute apparence que cette Brochure n'eſt point l'Ouvrage d'une Dame. On trouve ici un ton de controverſe aſſez ſoûtenu, un ſtyle tantôt grave, tantôt trenchant, quelquefois obſcur : une Dame devenue Auteur écrit, ce ſemble, d'une autre manière : ſa plume eſt bien plus légère, plus coulante, & il regne dans toute ſa façon une ſimplicité & une clarté qui ne font point le caractere de ces obſervations, quoique bonnes & eſtimables à bien des égards.

On nous rappelle à la diſpute célèbre de la Nobleſſe commerçante & de la Nobleſſe militaire ; non que l'Auteur ſe porte pour traiter cette queſtion directement & à fond. Il ſemble plutôt s'attacher à la défenſe du Tiers Etat :

objet mitoyen, en quelque sorte, & qui, comparé à la Noblesse commerçante ou non-commerçante, est bien d'une autre considération dans la République, puisqu'il en est la plus nombreuse & la plus laborieuse partie. Cependant à considérer de près ce nouvel Ouvrage, on découvre aisément que c'est encore une pièce au procès en faveur de la Noblesse militaire. On n'y parle du Tiers-Etat & des Roturiers que pour faire voir qu'en appellant au Commerce la Noblesse, on fait plus de mal que de bien à la Roture. On insiste par-tout sur la nécessité de laisser les Gentilshommes dans leur profession ordinaire, de les admettre uniquement aux Armes & à la Magistrature, sans doute aussi à l'Eglise, pour y occuper les dignités; on prétend appuyer par-là les fondements de la Monarchie, entrer dans le génie de la

Nation, conſerver l'ordre dans les divers états, honorer la Nobleſſe & ne point humilier le ſimple Citoyen. Et pour remédier à l'infortune des Gentilshommes pauvres, à leur inutilité, aux déſordres de la vie oiſive qu'ils menent, l'Auteur ne propoſe que l'extinction ou la modération du luxe, mal univerſel, ſelon lui, deſtructif de toutes les forces d'un Empire, principe de confuſion dans toutes les claſſes de l'Etat, ſource d'orgueil pour les riches, d'humiliation & d'anéantiſſement pour les pauvres. Ce même Ecrivain peint fortement » les abſurdités, les » inconſéquences que le luxe en- » traîne après lui, les hommages » qu'il uſurpe, les illuſions qu'il » produit, les rangs qu'il confond, » les têtes & les fortunes qu'il dé- » range, le mérite qu'il éclipſe, les » ſots qu'il décore, les ames qu'il » énerve, les mœurs qu'il cor- » rompt « &c.

Ceci eſt donc une Philippique contre le luxe, une Apologie de la Nobleſſe militaire, une conſolation pour la Roture, un plan de réforme pour la plûpart des conditions, un cri de bon Citoyen; mais d'ailleurs une compoſition toute de théorie, un projet qui reſtera ſans exécution, un eſſai littéraire qui ne fera qu'un peu d'honneur à l'Ecrivain, & peu de bien à la Patrie. Il faut bien d'autres choſes pour nous réformer, bien d'autres machines pour nous arrêter ſur le penchant de l'abyſme où l'irréligion, le défaut de probité, le déſordre des mœurs, l'aveuglement & la haine du vrai nous précipitent.

L'Utilité de l'Education des Armes, ou l'Emulation renaiſſante. (Brochure de 36 pag. & de 12 ſ.) Il y a, pour ce très-petit Ouvrage, une Epître dédi-

catoire, une Epître à l'Auteur & une Préface; le tout fort court; aussi ne s'agit-il là, comme dans le corps de la Brochure, que d'une proposition qui est que l'exercice des armes, c'est-à-dire l'art de les manier avec justesse & avec méthode, est très-utile à la jeunesse. L'Auteur, M. de la Rivière, prétend que cet exercice *développe le corps, donne de la grace, de la majesté dans le port, de la politesse, de la douceur dans le caractère, de la prudence*, sans compter les moyens de se défendre & d'écarter les dangers.

On regarderoit peut-être comme un paradoxe, que la science de porter & de parer des coups d'épée donne aux jeunes gens de la *politesse* & de la *prudence*. M. de la Rivière prouve le premier point par la bonne *discipline*, qui *est observée*, dit-il, *dans les Académies*; & le second, par la

connoiſſance qu'on acquiert, en faiſant des armes, des périls inſéparables du combat. Il faudroit pourtant ſavoir ſi les plus habiles, en ce genre, ne ſont pas communément les plus querelleurs & les plus téméraires; c'eſt un fait ſur lequel l'Auteur peut être cru, parce qu'il doit ſavoir l'Hiſtoire de ſon Art. Il y a, dans ce petit diſcours, quelques obſervations judicieuſes ſur l'indifférence qu'on témoigne aujourd'hui pour les Arts d'exercice, ſur l'éducation molle & voluptueuſe qui énerve les corps & les eſprits; ſur les facilités qu'on trouveroit dans les grandes Villes, ſur-tout dans la Capitale, pour bien apprendre l'eſpèce de Gymnaſtique, dont il eſt ici queſtion. *Cette nouveauté ſe trouve chez Cuiſſard Libraire, Quai de Geſvres.*

Examen des Eaux minérales de Verberie. (Brochure de 22 pages.) Verberie, à trois petites lieuës de Compiégne, posséde des Eaux minérales connues depuis long-temps, & estimées de quelques habiles Médecins. Mais on n'en avoit point fait encore l'Analyse, & c'est néanmoins une opération comme nécessaire quand on veut accréditer des Eaux. L'Analyse en découvre les éléments, & en fait deviner les propriétés. M. de Machy, habile Chymiste, a donc décomposé ces Eaux minérales; son procédé, avec les résultats, est déduit dans cette Brochure, & l'on en conclut que l'Eau de Verberie est très-légère & très-peu chargée de fer. L'expérience apprend de plus que sa qualité propre est *une vertu diurétique contre les maladies néfrétiques, & contre les fièvres invétérées.* Quantité de personnes ont

été

été guéries par l'uſage qu'elles ont fait de ce remède, très-doux, très-commode & très-peu couteux. *La pinte eſt de quatre ſols ſans la bouteille.*

Diſcours prononcés dans l'Académie Françoiſe, le Lundi 26. Juin, M. DCC. LVIII. à la réception de M. de la Curne de Sainte-Palaye. (Chez Brunet, au Palais, &c.) M. de Sainte-Palaye remplace M. de Boiſſy dans l'Académie Françoiſe. On a donné de grands éloges au Diſcours de réception prononcé par le nouvel Académicien. On a dit que le ſtyle en étoit pur, naturel, agréable; & que le fond de la pièce contenoit quantité de choſes très-bien penſées. Nous répétons volontiers ce jugement du Public: mais qu'il nous ſoit permis d'y ajoûter le précis de nos propres ſentiments.

Ce qu'il y a de particulier dans cette eſtimable compoſition, c'eſt que l'éloge du Prédéceſſeur y eſt tracé ſans affectation & ſans hyperbole ; que l'hommage, dû au Fondateur & aux Protecteurs de l'Académie, y eſt préſenté ſans monotonie & ſans adulation ; que le nouvel Académicien y parle longtemps de lui-même, non-ſeulement ſans fadeur & ſans forfanterie, mais de manière qu'on lui ſauroit mauvais gré, s'il avoit gardé le ſilence ſur ce qui le concerne, c'eſt-à-dire ſur ſes études précédentes & ſur le Gloſſaire François qu'il prépare depuis tant d'années.

C'eſt une circonſtance aſſez remarquable que l'Académie, dont la fondation eſt l'époque du beau langage parmi nous, acquiere, dans ſon ſecond ſiècle, un Antiquaire qui rappelle les origines de la Langue, qui ſe charge de raſſem-

bler les mots proſcrits du bel uſage, qui s'applique, en un mot, à former un Gloſſaire tout barbare & très-utile même par ſa barbarie. Quel contraſte entre ce Léxique hériſſé de termes effrayants & le beau Dictionnaire de l'Académie! Ne diroit-on pas que c'eſt l'Antiquité qui vient faire une invaſion dans le pays de la Littérature moderne? Mais non: M. de Sainte-Palaye, Auteur de ce Gloſſaire, reconnoît volontiers la ſupériorité de puiſſance, d'honneur & d'agrément, que le tribunal de la Langue a ſur l'idiome ſuranné de nos Ancêtres. Il ne croit ſon Ouvrage utile, que parce qu'il pourra *mettre en évidence ce qu'on doit aux grands hommes, qui ont amené la Langue par degrés au point où elle eſt parvenue.*

» Qu'étoit-elle, en effet, à ſa » naiſſance, *continue l'Académi-* » *cien?* & qu'a-t-elle été dans ſes

» premiers accroissements, cette
» Langue aujourd'hui soumise sans
» contrainte aux loix d'une Gram-
» maire, qui régle la marche de
» l'esprit & n'en gêne pas l'essor;
» cette Langue élégante & nom-
» breuse, qui joint la précision à
» la clarté, les graces à l'énergie;
» qui se plie à tous les styles, à
» tous les tons; qui sait tout expri-
» mer & tout peindre; qui suffit
» aux besoins de la raison, du
» génie & du sentiment? C'étoit
» un alliage confus d'idiomes mal
» assortis, un amas de mots brutes
» & rustiques, dont l'orthographe,
» la prononciation, le sens même
» ne furent jamais fixes; un jargon
» informe, sans régles & sans prin-
» cipes, portant l'empreinte de
» cette Anarchie féodale qui mé-
» connoissoit les loix, ou tendoit
» à les détruire; enfin un assem-
» blage monstrueux d'allusions
» froides, de métaphores absurdes,

» d'allégories outrées, de figures » de toute eſpèce, entaſſées ſans » ordre & ſans intelligence. Cette » Langue, s'il eſt permis de l'ap- » peller de ce nom, je l'ai priſe au » berceau, je l'ai ſuivie dans ſon » développement; & le Gloſſaire » que je me propoſe de donner » au Public, eſt le réſultat de mes » recherches. Vous l'avez conſi- » dérée, Meſſieurs, dans ſon âge » mûr, & votre Dictionnaire la » montre dans ſon état floriſ- » ſant. «

Le ton de ſageſſe & de modération qui regne dans ce Diſcours, n'empêche pas l'Auteur d'inſinuer un mot de critique, dont tout Novateur, dans la Langue, doit faire ſon profit, & dont l'Académie en Corps ne peut qu'approuver la juſteſſe. » Les Langues vivantes » ont à ſe défendre contre les en- » trepriſes du mauvais goût, & » contre l'abus que l'on fait ſou-

» vent des droits réels de l'usage :
» elles ont à combattre jusqu'au
» luxe, dont la contagion s'étend
» des mœurs aux idées, & des idées
» au style. Ainsi dégénéra cette
» Langue à peine inférieure à celle
» d'Athènes, que Rome avoit sû se
» former. Senèque trouvoit l'élo-
» quence de Ciceron trop simple,
» pendant que son Elève faisoit
» dorer les statuës de Lysippe ; &
» peu d'années après, les Auteurs
» du siècle d'Auguste furent seule-
» ment connus de ceux qui se pic-
» quoient d'érudition. Nos grands
» Ecrivains auroient-ils donc à
» redouter le même sort ? Et fau-
» dra-t-il un jour que des François
» étudient Bossuet & Fénelon pour
» les entendre ? «

Il n'y a rien à perdre de ce Discours. Il parle au bon esprit & à la raison, non aux imaginations qui aiment le faux éclat, les pensées énigmatiques, les concep-

tions quinteſſenciées, les alluſions obſcures, les comparaiſons giganteſques, le ſtyle précieux, & le tourment des Lecteurs ſenſés. Ce morceau fait bien de l'honneur à l'érudition. Il nous apprend que le long commerce avec l'Antiquité n'ôte point à l'éloquence ſes vrais ornements & ſon mérite eſſentiel. Il nous juſtifie ce mot dont Ciceron faiſoit uſage dans d'autres circonſtances, & dont il n'eſt point d'Académie qui ne fût bien aiſe de voir l'application dans tous ſes Membres. *Opus eſt ſcientiâ, quam & ſi omnes conſecuti ſunt, tamen certè peritiores vetuſtas facit.* (Pro domo ſua ad Pontif.)

M. l'Abbé Alary, Directeur de l'Académie, a répondu au Diſcours précédent, & ſa manière a paru tout-à-fait analogue à celle de M. de Sainte-Palaye. Même vérité dans les penſées, même faci-

lité de ſtyle, même juſteſſe dans les éloges, même ſobriété dans les ornements. Voici quelque choſe du caractère de M. de Boiſſy.

» Son aſſiduité à nos Aſſemblées
» nous a confirmés de plus en plus
» dans l'idée que la voix publique
» nous avoit donnée de lui : la re-
» connoiſſance de ſes Concitoyens
» pour le grand nombre de piè-
» ces, dont il avoit enrichi diffé-
» rents Théâtres, & dont pluſieurs
» avoient eu le plus grand ſuccès;
» ne nous avoit impoſé en rien
» ſur le mérite du Candidat qu'elle
» nous préſentoit. Egalement re-
» commandable par ſon reſpect
» pour la Religion, par l'exacti-
» tude de ſa conduite, & par la
» fécondité de ſon imagination, il
» s'eſt uniquement reſtraint dans
» ſes Comédies à peindre les ridi-
» cules; il a toujours évité ces
» perſonnalités offenſantes qui ne
» décèlent que la malignité de

» l'Auteur, ſans contribuer en rien
» à corriger les défauts du ſiècle.
» Eſprit ſage & modéré, il pré-
» féra le mérite de plaire à celui
» d'étonner ; il fut plus flatté de
» l'eſtime que de l'admiration ; il
» aima mieux ſe faire rechercher
» par la douceur & par la ſûreté
» de ſon commerce, que de briller
» par ces éclairs frappants par leur
» vivacité, mais rarement ſubor-
» donnés à la juſteſſe. Il répandit
» des graces dans toutes ſes pro-
» ductions, de la gaieté & de
» l'enjouement ſans jamais aban-
» donner la décence. Faut-il être
» ſurpris du grand nombre d'amis
» qu'il s'étoit acquis ? Auteur ſans
» préſomption, Poëte ſans jalouſie,
» on ne voyoit rien en lui, qui n'inſ-
» pirât de la confiance, & qui ne
» fît déſirer ſa ſociété &c. «

Plan de réforme pour le Miſſel, contenant une nouvelle diſtribu-

tion des Evangiles du Propre du Temps,&c. Par M. l'Abbé***, Chanoine de l'Eglise de Verdun. (Vol. *in*-12. pag. 115.) Chez Augustin-Martin Lottin l'aîné, rue S. Jacques, au Coq. On a fait beaucoup de changements dans les nouveaux Missels de France, mais on n'a point touché à la distribution des *Epîtres & Evangiles du Propre du Temps*, on a laissé l'ordre & le choix qui se voient dans le Missel Romain. L'Auteur de ce *Plan* trouve qu'il seroit à propos de rapprocher davantage les Epîtres & Evangiles, des mystères & des principales actions de la vie de Jesus-Christ, dont la mémoire & le culte occupent l'Eglise dans le cours de l'année. Il remarque sur chaque Messe le peu de convenance, entre l'Epître & l'Evangile qu'on y lit, & tel ou tel mystere, telle ou telle action du Sauveur, propre du temps auquel cette

Meſſe ſe rapporte ; & il ſuggère enſuite les changements qui lui ont paru convenables. Il faut voir le détail de tout cela.

De l'Eſprit. (Volume *in*-4°. de 643 pages.) Chez Durand, rue du Foin. M. DCC. LVIII.

Mémoires & Lettres de Henri, Duc de Rohan, ſur la guerre de la Valteline, publiés pour la première fois, & accompagnés de Notes Géographiques, Hiſtoriques & Généalogiques. (Trois Volumes *in*-12.) Par M. le Baron de Zur-Lauben, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, Capitaine au Régiment des Gardes-Suiſſes, & Aſſocié-Correſpondant-Honoraire de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres. *Chez Vincent, rue S. Severin, &c.*

Traité de la Dévolution, du Dévolut & des Vacances de plein Droit; pour ſervir de ſuite aux Traités des Collations & Proviſions des Bénéfices. (Trois Volumes *in*-12.) Par M. Piales, Avocat au Parlement. Chez Briaſſon, rue S. Jacques; & Deſaint & Saillant, rue S. Jean de Beauvais, &c.

La régle des devoirs que la nature inſpire à tous les hommes. (Quatre Volumes *in*-12.) C'eſt en François un Traité *de Officiis. Chez Briaſſon, rue S. Jacques, &c.*

Eſſai ſur l'amélioration des terres. (Volume *in*-12.) C'eſt encore un bon Ouvrage ſur l'Agriculture. Les Livres ſe multiplient en ce genre. Reſte à voir la pratique bien répandue, & les effets bien multipliés. Il en eſt de cet objet, à-peu-près, comme de la vertu,

Quantité de Livres en parlent, & voyez cependant les hommes. *Cet Eſſai ſe diſtribue chez Durand, rue du Foin.*

Traité des affections vaporeuſes du ſexe, avec l'expoſition de leurs ſymptômes, de leurs différentes cauſes ; & la méthode de les guérir. (Volume *in*-12.) Par M. Joſeph Raulin, Docteur en Médecine, Médecin ordinaire du Roi, &c. Chez Jean-Thomas Hériſſant, rue S. Jacques, &c. Il y a un Diſcours préliminaire que nous avons lu & qui nous paroît curieux : dès le début il réfute ceux qui ſont incrédules ſur les vapeurs ; il nous apprend qu'*elles étoient déja fréquentes du temps de Démocrite & d'Hippocrate ; que ces Auteurs déploroient à ce ſujet le ſort des femmes, &c.* Voilà de bons témoignages qui conſtatent la vérité & l'authenticité du mal. La promeſſe

que l'Auteur fait de le guérir est bien plus précieuse, & c'est ce qu'il faut voir dans l'Ouvrage.

Lettres édifiantes & curieuses, écrites des Missions étrangères par quelques Missionnaires de la Compagnie de Jesus, *XXVIII. Recueil.* (Volume *in*-12.) Chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques, &c.

Histoire du Diocèse de Paris, &c. (Tomes XIII. XIV. XV.) Par M. l'Abbé Lebeuf, de l'Académie des Inscriptions & Belles-Lettres. C'est la fin de cet utile Ouvrage; on voit au dernier Tome une Table générale des Paroisses, Villes, Bourgs, Villages, Hameaux, Ecarts, Abbayes, Prieurés, Couvents, Communautés Religieuses, Chapitres, Eglises, Chapelles, Hôpitaux, Châteaux & Fiefs du Diocèse de Paris. *Les XV.*

Tomes se trouvent chez Prault pére, Quai de Gêvres, &c.

Manuel Physique, ou manière courte & facile d'expliquer les phénomènes de la nature. (Volume grand *in*-8°.) Par M. Jean Ferapie Dufieu, Maître-ès-Arts. Cet Ouvrage, qui paroît un très-bon recueil d'explications physiques, *a été imprimé à Lyon chez Regnault; & se trouve à Paris chez Jean-Thomas Hérissant, rue S. Jacques.*

Recherches historiques & critiques sur les différents moyens qu'on a employés jusqu'à présent pour refroidir les liqueurs; où l'on en indique un connu de temps immémorial & pratiqué dans la plus grande partie de l'univers, par lequel il est facile, sans nulle dépense & avec un soin très-léger, de se procurer, dans les plus

grandes chaleurs de l'été, des boissons très-fraîches. (Brochure *in*-12. de 118 pages.) Quand on lit cette Brochure, qui paroît l'Ouvrage d'un homme bien versé dans l'Histoire de la Physique, il tarde d'être arrivé *à ce moyen connu de temps immémorial, par lequel on peut se procurer, sans dépense, des boissons très-fraîches*; & l'on trouve qu'il suffit de placer les vaisseaux qui contiendront les liqueurs dans un lieu où il y ait un courant d'air, & de les envelopper d'un linge toujours humide. Voilà certainement un secret bien facile à retenir & à exécuter. Il y a, dans cette Brochure, quelques mots de critique contre des Physiciens-Artistes, qui ont de la réputation. C'est apparemment ce que l'Auteur pouvoit & devoit éviter. *Ce petit Livre ne porte aucune indication de Libraire.*

Eléments d'Arithmétique, d'Algèbre & de Géomètrie, avec une Introduction aux Sections coniques. Par J. M. Mazeas, Profeſſeur de Philoſophie en l'Univerſité de Paris. (Volume *in*-8°. de 425 pages.) Chez le Mercier, rue S. Jacques &c. Sur le pied où la Phyſique ſe trouve aujourd'hui, il n'eſt pas poſſible d'y faire des progrès, ſans avoir des Notions d'Arithmétique, d'Algèbre, de Géomètrie & des Sections coniques. Le ſeul Newtoniſme à défendre ou à réfuter (ſelon qu'on prend ſon parti ſur ce fameux ſyſtême) exige des préliminaires de calcul, une connoiſſance aſſez étendue des proportions, & quelque théorie des lignes courbes. M. l'Abbé Mazeas, célèbre Profeſſeur de Philoſophie, abrège bien du chemin aux Elèves, en leur donnant le Livre que nous

annonçons. Imaginons qu'un jeune homme qui ſort de Logique, s'exerce, avant que de paſſer en Phyſique, aux leçons d'Arithmétique, d'Algèbre, de Géomètrie qu'on détaille ici ; qu'il s'occupe ſeul ou avec un Maître de ces Eléments des Sciences exactes ; qu'il mette dans ſa tête tout l'ordre des idées & tout l'enchaînement des rapports dont ce Volume eſt rempli ; il ſera comme impoſſible que les ſecrets de la plus profonde Phyſique ſe dérobent enſuite à ſes yeux. Mais quand cet Elève ne devroit pas même être Phyſicien, ce ſeroit encore beaucoup que l'Ouvrage de M. Mazeas eût rectifié & étendu une raiſon naiſſante. C'eſt, ſans contredit, le fruit qu'on doit attendre de cet Ouvrage, qui eſt clair, méthodique, & tout propre à remplir l'objet de l'Auteur.

Deſprez, Libraire-Imprimeur, rue S. Jacques, a acquis depuis peu le fond des *Hommes illuſtres de France*, Ouvrage commencé par M. Ducaſtre d'Auvigny, qui en donna de ſon vivant huit Volumes, en laiſſa deux autres pour l'impreſſion, & deux encore qui étoient des matériaux informes. M. l'Abbé Pérau, fort bon Ecrivain, a travaillé ſur le même plan; il eſt devenu Continuateur des *Hommes illuſtres*, & l'on a de lui juſqu'à préſent dix Volumes, ſans compter les deux que ſon prédéceſſeur avoit laiſſés en forme de Canevas ou de Mémoires. Or tout ce Recueil, qui a ſon mérite & ſa réputation, ſe diſtribue chez Deſprez pour la ſomme de 66 livres relié, & chaque Volume ſéparé 3 livres.

Deſcription des Cadrans de M. Jullien.

» Les Cadrans de M. Jullien, » approuvés de l'Académie Royale » des Sciences & de pluſieurs ha- » biles Horlogers de Paris, ſurpaſ- » ſent ceux d'Email par la blan- » cheur, le beau poli & la cor- » rection du deſſein. Quoique la » fragilité leur ſoit commune, on » avouera qu'il n'eſt pas poſſible de » réparer un Cadran d'Email caſſé, » au-lieu que M. Jullien racom- » mode aiſément les ſiens en pa- » reil cas, en ſubſtituant une autre » Glace, à laquelle ils ne ſont point » adhérents. Outre cette diffé- » rence, ils ont auſſi l'avantage » de recevoir à peu de frais des » embelliſſements, qu'il eſt diffi- » cile de donner à ceux d'Email » ſans une grande dépenſe, à cauſe » de l'incertitude du ſuccès. D'ail-

» leurs, ſi la différence du prix » mérite quelque attention, les » Cadrans de M. Jullien ſeront » préférés, puiſqu'ils coûtent moi- » tié moins que les autres. Il en » peut faire de ſix à ſept pieds de » grandeur. Ceux décorés de mo- » ſaïque, & brillantés en or ou en » argent ſont plus chers. Si l'on » en ſouhaite en camaïeu ornés » de ſujets, comme de fleurs ou » de figures en miniature, il eſt en » état de les exécuter ; bien enten- » du que les prix ſeront propor- » tionnés à la grandeur du Cadran » & à la nature des ſujets que l'on » aura déſirés. Il fait également » des Cadrans bombés, & ils ſeront » plus chers. Il vient d'en envoyer » par Mer ; c'étoit l'unique expé- » rience qui lui reſtoit à faire, & » qui l'empêchoit de les annoncer » au Public. Depuis trois ans qu'il » travaille à leur perfection, il les » a expoſés à la plus grande ſéche-

» reſſe de l'air, ainſi qu'à l'humi-
» dité, ſans la moindre altération.
» Ils ſont fort faciles à monter:
» au moyen de trois légères en-
» tailles auprès des chiffres 2, 6,
» & 10, garnies de trois vis à ta-
» lon médiocrement ſerrées, le
» Cadran ſe trouve ſuffiſamment
» contenu, pourvu que la fauſſe
» plaque ſoit bien dreſſée & qu'elle
» ne porte pas à faux. S'il y avoit
» pluſieurs trous à faire, on en en-
» verra les meſures & les diſtances
» exactes, ſur un modèle de pa-
» pier, de carton ou de parchemin.

M. Jullien demeure rue S. Antoine, vis-à vis le petit S. Antoine, porte-cochere à côté du Fayancier à Paris.

TABLE
DES ARTICLES
Du mois d'Août 1758.

ARTICLE LXXXI. *Œuvres diverses de M. l'Abbé Oliva, Bibliothècaire de M. le Prince de Soubise.* 1925
ART. LXXXII. *Eléments de Tactique, &c.* 1938
ART. LXXXIII. *Examen critique, ou Réfutation du Livre des Mœurs.* 1960
ART. LXXXIV. Real Academia de Buenas Lettras de Barcelona, &c. *L'Académie Royale des Belles-Lettres établie à Barcelonne, &c.* 1973
ART. LXXXV. *Discours sur la Peinture & sur l'Architecture, &c.* 2004
ART. LXXXVI. *Les Fables de Phèdre, &c.* 2017

ART. LXXXVII. *Histoire de Saladin, &c.* 2044

ART. LXXXVIII. Nouvelles Litéraires. 2073

NB. On nous prie d'avertir que dans la Lettre sur quelques monuments d'Antiquités, (dont il est parlé dans nos Mémoires du II. Vol. de Juillet) il s'est glissé une faute. A la page 13, lig. 2, on lit *à la gauche*, & il faut lire *à la droite*.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 25. Juillet 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Septembre, 1758.

A V I S.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in*-12. On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS;

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE *PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.*

SEPTEMBRE, 1758.

A PARIS,

Chez CHAUBERT, Quai des Augustins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.
Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 736 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	12.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

SEPTEMBRE, 1758.

ARTICLE LXXXIX.

CATALOGUE RAISONNÉ des Tableaux du Roi, avec un Abregé de la vie des Peintres fait par ordre de Sa Majesté.

(Tome II. contenant l'Ecole Vénitienne & l'Ecole de Lombardie.) *Par M. Lépicié, Secrétaire perpétuel & Historiographe de l'Académie Royale de Peinture, &c.* Suite de l'Article LXIII. au mois de Juin.

NOus reprenons ce Volume à l'endroit qui concerne l'Ecole de Lombardie. Le Roi est fort riche en Tableaux de cette Ecole, & M. Lépicié s'applique à les faire bien connoître. Il a pris aussi un soin particulier des Notices qui touchent la vie & les ouvrages des Peintres Lombards. Ils sont au nombre de treize, & l'illustre Antoine Corrège est leur Chef.

C'est de lui qu'on a dit que les Graces voulant se faire peindre, prierent un jour le Père des Dieux de ne point choisir d'autre Artiste, & de s'en tenir au Corrège.

Non aliâ pingi dextrâ, Pater alme, rogamus.

C'eſt que le Corrège a mis, dans tous ſes Tableaux, une fraîcheur, un coloris, une fineſſe, une élégance, qui ne ſe trouvent nulle part ailleurs. Cet excellent homme, nommé *de Allegris*, & né en 1494 à *Corrègio* dans le Modenois, d'où lui eſt venu le nom de *Corrège*, fut Peintre ſans l'invitation de perſonne, ſans maître, ſans modèles pris de l'Antique, ſans voyage de Rome, ſans deſir de faire fortune, ſans ambition même, & ſans vouloir ſe diſtinguer parmi ſes concitoyens. Il fit des Tableaux comme la Fontaine faiſoit des Fables, par le ſeul inſtinct naturel & par le goût du beau qu'il ne tenoit que de ſon génie. Ses penſées, ſon deſſein, ſa couleur, ſon *faire* lui appartenoient. Il ne fut pas extrêmement correct dans

les contours de ſes figures, mais il racheta ce défaut par une manière que du Freſnoy appelle *grande* & qui étoit unique en ſon genre.

Il peignit beaucoup à Parme, ſur-tout deux grandes coupoles, l'une de l'Egliſe Cathédrale, & l'autre de l'Egliſe de S. Jean: dans la premiére on voit l'Aſſomption de la ſainte Vierge, & dans la ſeconde l'Aſcenſion de notre Seigneur. Ces deux morceaux ſont extrêmement eſtimés des Connoiſſeurs. On a du Corrège cette belle Nativité qu'on admire juſques dans les Eſtampes; c'eſt une Nuit ſombre dans tout le fond & dans tous les environs du Tableau, mais » de l'Enfant JESUS » part une lumière auſſi vive que » celle du Soleil, & par cette op» poſition toute naturelle d'ombre » & de lumière, le Corrège ré» pandit, ſur ſa compoſition, indé-

» pendamment de l'effet qui étoit
» nouveau & picquant, un intérêt
» qui marquoit autant le grand
» Poëte que le grand Peintre. «

C'est ainsi que M. Lépicié caractèrise cette Nuit si célèbre, dont le Vasari a aussi parlé, & qu'il dit être à Reggio, non à Modène, comme quelques autres l'ont écrit. Le Corrège ne vécut que jusqu'à l'âge de quarante ans, & il mourut pauvre, parce qu'il n'avoit jamais vanté le prix de ses Ouvrages. Le Roi a huit de ses Tableaux, dont trois ou quatre surtout sont admirables; savoir, 1. *le Mariage de Ste Catherine*; 2. *la Vierge, l'Enfant Jesus, la Magdelaine & S. Jerôme*; 3. *La vertu victorieuse des vices*; 4. *l'image de l'homme sensuel, &c.*

Les Caraches suivent le Corrège. Le Roi a vingt-deux Tableaux d'Annibal Carache, cinq de Louis, un d'Antoine & rien

d'Auguſtin. On voit donc ici quatre célèbres Peintres du même nom ; Louis, couſin d'Auguſtin & d'Annibal qui étoient frères, & Antoine qui étoit fils naturel d'Auguſtin. Ces grands hommes ont formé comme une Ecole particulière, parce qu'ils ont eu beaucoup d'Elèves & d'Imitateurs. Ils nacquirent à Bologne. Louis qui étoit le plus âgé, prit ſoin d'Auguſtin & d'Annibal, & leur inſpira tout l'amour qu'il avoit pour ſon Art ; il fit plus : ſous ſa conduite, ces deux frères, d'humeur fort différente & très-ſuſceptibles de jalouſie réciproque, s'accorderent & conſpirerent au bien commun. Annibal fut, à tout prendre, le plus habile & le plus eſtimé. Il peignit durant huit années la Gallerie du Palais Farnèſe, & il en fut très-mal récompenſé : ce qui lui cauſa un déplaiſir, un dépit même dont il ne fut pas le maître.

Après cette avanture, qui auroit demandé tout le ſang-froid d'un Philoſophe & nón l'enthouſiaſme & l'amour propre d'un Peintre, il ne fit plus que languir, & mourut à 49 ans. Son frère Auguſtin vecut un an de moins, & Louis alla juſqu'à 63 ans. Pour Antoine, qui excelloit déja dans ſon Art, la mort l'enleva dans ſa 35^e année. M. Lépicié n'a guères fait qu'abréger la Notice que M. Félibien donne des Caraches dans ſon ſecond Volume des Entretiens. Nous renvoyons à ce morceau qui eſt fort picquant ; & à un mot du Poëme de du Freſnoy, où, après avoir beaucoup loué Raphaël, Jules Romain, le Corrège, le Titien, il ajoûte,

Quos ſedulus Annibal omnes
In propriam mentem atque modum
mirà arte coëgit.

Le ſoigneux Annibal Carache, dit le Traducteur, *a pris de tous ces grands hommes ce qu'il en a trouvé de bon, & en a fait comme un précis qu'il a converti en ſa propre ſubſtance.* On ne peut imaginer d'éloge plus complet. Il ſeroit même outré ſi l'on en prenoit occaſion de préférer Annibal Carache à Raphaël & au Corrège.

Nous ne pouvons tenir compte de tous les Tableaux de ce Peintre qu'on admire chez le Roi. Ils ſont comme on l'a remarqué ci-deſſus au nombre de 22, & M. Lépicié célèbre entre les autres, *deux Nativités de notre Seigneur; Jeſus-Chriſt placé dans le tombeau; l'Aſſomption de la ſainte Vierge; deux Martyres de ſaint Etienne;* un *ſaint Sebaſtien;* un petit Tableau de quatorze pouces de hauteur ſur ſeize & demi de large, qu'on appelle *le ſilence du Ca-*

rache; c'eſt *l'Enfant Jeſus dormant entre les bras de la Vierge* : ſur quoi M. Lépicié donne cette Notice :

» C'eſt un préjugé bien fort, » pour la bonté d'un Tableau, » quand il a une dénomination » particulière. Celui-ci, appellé » vulgairement *le ſilence du Ca-* » *rache*, a toujours eu beaucoup » de réputation : auſſi eſt-il recom- » mandable par la juſteſſe des » expreſſions, par le grand goût » du deſſein, & par la force du » coloris. Rien de plus ſimple & » de plus élégant en même temps » que cette compoſition. La Vierge » debout tient l'Enfant Jeſus en- » dormi, il eſt couché ſur une » table, le corps appuyé ſur un » oreiller blanc, avec un linge » étendu ſous lui. Saint Jean avance » la main pour éveiller le Sauveur, » & la Vierge lui fait ſigne de s'ar- » rêter & de garder le ſilence. «

Notre Auteur fait aussi un très-grand cas des cinq Tableaux de Louis Carache, qui sont *l'Annonciation de la Vierge, la Nativité de Jesus-Christ, l'Adoration des Rois, la Vierge & l'Enfant Jesus, Omphale Reine de Lydie.* On voit, *dit M. Lépicié*, par ces morceaux, que Louis Carache avoit beaucoup étudié la manière du Corrège.

Quant au seul Tableau d'Antoine Carache, il est des plus singuliers à cause de la rareté des ouvrages de ce Maître. On y voit représenté le Déluge ; & cette grande catastrophe y est rendue avec assez de variété, d'action, d'exactitude de dessein ; mais la couleur en est foible.

Michel-Ange Merigi, dit le *Caravage* du lieu de sa naissance, illustra aussi l'Ecole de Lombardie, non par son mérite personnel, car c'étoit un homme violent, que-

relleur, jaloux, ſans éducation, ſans égards pour perſonne; il vivoit à la taverne, ne fréquentoit que la canaille, entroit en fureur pour rien, couroit le monde, & il mourut miſérable à quarante ans. Mais ſa manière de peindre étoit vive, picquante & d'un grand effet. Il s'attachoit à repréſenter la nature telle qu'il la voyoit, & il diſoit que ſes modèles étoient dans les rues & dans les places publiques. Auſſi ſes figures étoient-elles ſans choix, ſouvent meſquines, ignobles, mal-drapées, ſans perſpective ni dégradation de lumière.

Le Roi a de ce Peintre quatre Tableaux, dont le plus eſtimé eſt le portrait en pied du Grand-Maître de Vignacourt. Le Caravage s'étoit retiré à Malthe, après avoir tué un homme; il y fit le portrait du Grand-Maître, ſans doute avec tout le ſoin qui dépendoit de lui. Auſſi ce morceau eſt-il une belle choſe.

Septembre, 1758.

on le croiroit du Titien pour la vérité, la force & la suavité de la couleur. L'attitude du Grand-Maître a beaucoup de nobleſſe & de ſimplicité, ſon armure eſt riche & travaillée avec art. On voit ce beau portrait dans une des Salles du Luxembourg.

M. Lépicié donne une fort grande idée du Guide, & la Notice qu'il trace de ce Maître l'emporte ſur celle qu'on avoit déja dans Félibien, quoiqu'il ſoit aiſé de remarquer que celle-ci a ſervi de fond & de canevas à l'autre. Nous ne pouvons nous empêcher de tranſcrire le bel endroit qui touche le caractère des ouvrages de ce fameux Peintre. » Cet » homme unique, *dit M. Lépicié*, » Deſſinateur profond, mais plus » grand encore par l'élégance, la » beauté & la pureté de ſes idées, » eut le pinceau le plus flatteur & » le plus expreſſif. Sa touche eſt

» d'une facilité dont rien n'appro-
» che, & d'une justesse qui la rend
» infiniment précieuse. Il est admi-
» rable dans ses draperies, & ini-
» mitable dans ses airs de tête. Sa
» premiére manière de peindre est
» la plus vigoureuse, elle tient
» beaucoup de celle de Louis Ca-
» rache; c'est seulement dommage
» qu'il l'ait abandonnée trop-tôt,
» & que le nombre de ses Ta-
» bleaux, faits suivant cette mé-
» thode, soit le moins considéra-
» ble. Il changea cette excellente
» manière, pour en prendre une
» plus vague & plus claire, plus
» conforme sans doute à son génie,
» & qui étant très-agréable, a
» décidé de sa réputation & de sa
» fortune. C'est de cette seconde
» manière que les Italiens ont dit
» que *la grace & la beauté étoient*
» *au bout des doigts du Guide lorſ-*
» *qu'il peignoit, & qu'elles en*
» *sortoient pour aller se reposer.*

Septembre, 1758.

» *ſur les figures qu'il animoit de*
» *ſon pinceau.* Il s'en étoit rendu
» tellement le Maître que, même
» dans ſes derniers ouvrages, dans
» ceux où il paroît s'être le plus
» négligé, cette grace ſe montre
» encore dans tout ſon éclat : on
» diroit qu'elle ſemble demander
» quelque indulgence pour le man-
» que de touche, & pour les tein-
» tes trop égales & trop peu re-
» cherchées qui rendent inſipides
» ſes derniers Tableaux, lorſqu'on
» les compare à ceux de ſa pre-
» miére & meilleure manière. «

Au reſte, le Guide étoit Bolonois, & s'appelloit *Reni* de ſon nom de famille ; il fut toujours très-accueilli des grands & des honnêtes gens ; ſes mœurs étoient douces & aimables ; il fit la faute, ſur le retour de l'âge, de ſe livrer à l'amour du jeu ; il y perdit ſon repos, ſon bien, ſa réputation ; il fut obligé de précipiter

des ouvrages commandés, afin de remplacer le vuide qu'avoient causé ses pertes, & ces ouvrages n'étoient plus dignes de lui. Il mourut, en 1642, à l'âge de 67 ans.

Il y a de lui, chez le Roi, vingt-trois Tableaux, la plûpart admirables, sur-tout *cinq belles Vierges, une tête de Christ couronné d'épines, un S. François en méditation,* la *Charité Romaine* (Tableau où l'on voit un père décrépit & pauvre allaité par sa fille,) & quatre morceaux sur les actions d'Hercule. *On doit les regarder,* dit notre Auteur, *comme les plus parfaits entre ceux qui sont sortis du pinceau du Guide.*

L'Albane est encore, dans l'Ecole de Lombardie, le Peintre des Graces. Il fut le compagnon & l'émule du Guide; c'est même à leur rivalité qu'on doit beaucoup de beaux Tableaux que conservent

les Curieux. L'Albane vécut quatre-vingt-deux ans, & composa, durant cette longue vie, quantité d'ouvrages. Le Roi possède de lui vingt-cinq Tableaux que détaille M. Lépicié, faisant observer que les plus estimés sont ceux où il a été question de rendre des objets tendres, modestes, affectueux. L'Albane excelloit dans les figures de femmes & d'enfants, dans les groupes, dans les chœurs d'Anges, dans les paysages. Tout ce qui demandoit de la gayeté, de la douceur, de l'agrément, étoit du ressort de son pinceau ; mais il évitoit les sujets bas & ignobles. On lui reproche d'avoir manqué quelquefois d'expression, de répèter souvent les mêmes compositions de Tableaux, d'employer les mêmes modèles. Mais les graces de ce pinceau presque inimitable cachent tous ces petits défauts ; & le nom de l'Albane

rappellera toujours l'idée d'un des Peintres les plus aimables qu'ait produits l'Italie.

Le Dominiquin * eut bien plus d'expreſſion que l'Albane, mais il ne fut pas ſi gracieux. Ses ouvrages ſe reſſentent de l'application & du travail qu'y apportoit l'Auteur. Ce Peintre vécut ſoixante ans, toujours occupé, preſque toujours perſécuté, & c'étoit néanmoins *l'homme le plus doux, le plus poli, le plus modeſte & le plus retenu..... Le temps conſidérable qu'il employoit à finir ſes productions, ne lui laiſſoit pas celui de cenſurer celles des autres, ni d'entrer dans ces querelles mépriſables qui déshonorent les talents.* On voit, dans le Catalogue des Tableaux du Roi, ſeize Ta-

* Il s'appelloit *Dominique Zampieri*, & il étoit né à Bologne en 1581.

bleaux de ce Maître ; quelques-uns ſont expoſés au Luxembourg, entr'autres un *payſage charmant*, & un concert où *les expreſſions ſont fortes & vraies, les airs de tête naturels & piquants, les mains élégantes & ſans manière.* On a un fort bel Article ſur le Dominiquin dans le ſecond Volume de Félibien, & trop de critiques ſur ce Peintre dans de Piles. Nous aimons mieux le mot de du Freſnoy, qui dit que le Dominiquin *fut un Peintre très-ſavant & très-profond en tout ce qui regarde la Peinture ;* quoiqu'*il ſemble avoir eu moins de nobleſſe que tous les autres Diſciples des Caraches.*

Le Roi a ſix Tableaux de Jean Lanfranc, très-bon Peintre, ſurtout en genre de *vaſtes compoſitions.* » Il lui falloit de grandes » choſes & de grandes diſtances » pour que ſon coloris fît un bon

» effet : auſſi diſoit-il que *l'air*
» *lui aidoit à peindre ſes ouvra-*
» *ges.* Il s'étoit propoſé de joindre
» la ſuavité de la manière du Cor-
» rège au caractère mâle des Ca-
» raches : mais la nature lui avoit
» donné plus de diſpoſitions pour
» la force que pour l'agrément.«
Lanfranc d'une naiſſance fort obſcure & très-peu accueilli de la fortune dans ſes premiéres années, ſut ſe ménager des amis, des protecteurs, de grands ouvrages ; il jouit d'une conſidération diſtinguée, d'une aiſance très-honnête durant ſa vie, & mourut à l'âge de ſoixante & ſix ans en 1647. Parmi les ſix Tableaux que le Roi a de ce Maître, on admire *S. Pierre & S. Paul ſe ſéparant pour aller au Martyre ; Jeſus-Chriſt couronnant la Vierge ; Diane & Pan, &c.* Du Freſnoy, qu'il eſt toujours bon de conſulter ſur ces Peintres, dit que *Lanfranc avoit*

un grand eſprit & une grande vivacité ; mais qu'il ſe négligea *pour la correction.*

Le Guerchin, dont le vrai nom étoit *Jean-François Barbieri*, nacquit à Cento près de Bologne, & s'attacha d'abord à la manière du Caravage, mais il l'adoucit dans la ſuite, ſans toutefois abandonner la force, la fierté & le grand effet des ouvrages de ce Maître. Le Guerchin fut, à tout prendre, un excellent homme dans ſon Art, & un homme aimable dans la ſociété. On raconte des traits admirables de ſon beau caractère, de ſa probité, de ſa bienfaiſance & de ſes vertus Chrétiennes ; il mourut en 1666, âgé de ſoixante & ſeize ans. Le Roi a de lui quatre Tableaux d'une grande beauté, ſavoir 1. *la Vierge & S. Pierre* ; le mérite de cette pièce conſiſte dans la fierté de l'exécution & dans le grand goût dont

dont les figures ſont deſſinées & drapées. 2. *Saint Jerôme s'éveillant au ſon de la trompette qu'un Ange fait entendre* ; ce Tableau eſt remarquable, ſoit pour les effets picquants de lumières & d'ombres, ſoit pour la fierté de la touche, l'union des couleurs, & le grand goût du deſſein. 3. Un *autre S. Jerôme*, dont la tête eſt d'une expreſſion noble & pleine de ſentiments. 4. *Circé*, Tableau précieux par la force du coloris, par la fermeté du pinceau, par la grande manière du deſſein, & par la belle draperie.

Pierre-François Mola, appellé tout court *le Mole*, ne vécut que quarante-cinq ans, & comme il ne ſe fit connoître qu'aſſez tard, on n'a pas beaucoup de Tableaux de ſa façon. C'eſt dommage ; car ſa manière réuniſſoit les agréments de l'Ecole Lombarde avec le coloris & la vigueur de l'Ecole de

Venise. Ce Peintre fut employé à Rome par les Papes Innocent X. & Alexandre VII. Le Roi Louis XIV. voulut l'attirer en France, & il étoit sur le point de partir quand la mort le surprit en 1666. Le Roi posséde cinq morceaux de lui, tous excellents; savoir, *une sainte Famille; la Prédication de S. Jean; S. Bruno dans le désert; Herminie, Princesse d'Antioche, en habit de Bergère; Tancrede blessé, secouru par Herminie.* » Les Tableaux du Mole, *dit* » *M. Lépicié*, ont cela de propre » qu'ils affectent également au » premier coup-d'œil les Connois- » seurs & ceux qui ne le sont pas. » Le chaud de la couleur, les » beaux tons, l'harmonie & le » moëlleux du pinceau ne per- » mettent pas de les regarder avec » indifférence. «

Le dernier Peintre de ce Recueil est Barthelemi Manfrede de

Mantoue, Imitateur du Caravage, mais fort inférieur à ce modèle. On ne ſait preſque rien de ſa vie; on ſait ſeulement qu'il a vécu à Rome, & qu'il y eſt mort vers le milieu du dernier ſiècle. On voit de lui, chez le Roi, deux Tableaux aſſez bons; le premier repréſente *Jeſus-Chriſt chaſſant les Vendeurs du Temple*, morceau peint d'une manière vigoureuſe, & où le clair-obſcur eſt bien entendu; l'autre eſt une *aſſemblée de Buveurs*, dont la compoſition eſt bonne; mais l'exécution un peu ſéche & peinée. Tous ces jugements ſont de notre Auteur: & nous terminons ici l'Extrait de ſon Ouvrage qui eſt utile, agréable, & tout-à-fait digne d'être continué.

ARTICLE XC.

MÉMOIRES DE LITTÉRATURE, tirés des Registres de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres, depuis l'année 1748, jusques & compris l'année 1751. Tome XXIV. A Paris, de l'Imprimerie Royale, &c. *Suite de l'Article LXIX. au I. Vol. de Juillet 1758.*

NOus achevons ici de rendre compte du Volume de l'Académie ; & d'abord nous plaçons deux Mémoires de M. l'Abbé de la Bléterie, qui reprend & continue son beau *Traité de la Nature du Gouvernement Romain sous les Empereurs &c.* Il avoit fait voir, dans un Mémoire précédent, que » ce qui s'appelle *Puissance Impé-*

» *riale*, n'étoit que l'assemblage
» des dignités & des emplois de
» l'ancienne République. Ainsi,
» *continue l'Auteur*, pour connoî-
» tre parfaitement la nature &
» l'étendue de cette Puissance, le
» moyen le plus sûr est de la dé-
» composer, d'en considérer sépa-
» rément toutes les pièces, & de
» fixer les droits attachés en par-
» ticulier à chacun de ces titres, à
» chacune de ces dignités. « Un
de ces titres, trop peu connu du
commun des Savants, est celui de
Prince du Sénat. M. de la Bléterie
en assigne les fonctions, les pré-
rogatives, les différentes muta-
tions; il en ébauche, à-peu-près,
l'Histoire, & nous suivons quel-
ques moments ce détail.

Avant l'an de Rome 544, le
titre de *Prince du Sénat* n'étoit
pas, à proprement parler, un titre
d'honneur, puisqu'on le déféroit
au plus ancien de ceux qui avoient

exercé la censure ; c'étoit le mérite de l'âge, non celui de la personne qui en décidoit. La première exception fut faite en faveur du célèbre Fabius Maximus, Consul alors pour la cinquième fois. Tite-Live en donne l'Histoire dans son 27^e Livre. Depuis ce temps, l'ancienneté ne fut plus suivie, & l'on choisit indifféremment celui des Censeurs qui fut estimé le plus digne. La Principauté du Senat n'étoit point à vie, & ne devoit durer que jusqu'au premier cens. L'Auteur ne croit pas cependant, & nous pouvons nous en rapporter à lui, que l'Histoire fournisse l'exemple d'un Prince du Senat à qui l'on ait donné un successeur de son vivant. Il paroît, sur-tout par l'Histoire des deux Emiles, Scaurus & Lepidus, qu'à chaque dénombrement ils étoient toujours confirmés.

Ce n'étoit point une Magistra-

ture ; mais elle emportoit avec ſoi la prérogative d'opiner le premier. Prérogative conſidérable pour deux raiſons. 1° Il eſt aiſé de voir combien un premier avis donné par une perſonne accréditée, peut influer dans tous les autres. 2° Le premier qui parloit, étoit Maître de haranguer tout auſſi long-temps qu'il lui plaiſoit, par conſéquent de conſumer le temps & d'empêcher la déciſion, s'il en prévoyoit une qui n'entrât pas dans ſes vuës. L'eſprit de brigue & de partialité changea peu-à-peu cet uſage. Le Conſul en fonction s'arrogea le droit de déférer le premier ſuffrage à qui bon lui ſembloit, & inſenſiblement l'exception devint une régle.

M. de la Bléterie montre ici, par des raiſons & par des exemples, quelle conſidération donnoit à un Romain la qualité de *Prince du Sénat :* elle pouvoit illuſtrer le

ſujet même le plus médiocre, ſur quoi l'Auteur fait cette obſervation auſſi ingénieuſe que ſenſée : » Il n'eſt peut-être pas, *dit-il*, » auſſi déſavantageux qu'on le croi» roit de ſuccéder à une longue » ſuite d'hommes rares. La ma» chine qu'ils ont montée, conti» nue d'aller ſon train, & le ſuc» ceſſeur en profite, il recueille ce » qu'ils ont ſemé : ſi leurs talents » le déparent dans l'eſprit de ceux » qui ſavent comparer & juger, » mais qui ſont toujours le petit » nombre ; ces mêmes talents le » ſoûtiennent dans l'eſprit de la » multitude « &c. Le titre de Prince du Sénat fit que Catulus dédia le Capitole brûlé pendant les guerres civiles, réédifié enſuite, mais non achevé par Sylla. Catulus ne géroit alors aucune Magiſtrature, mais ſa qualité de Prince du Sénat lui procura l'honneur de cette Dédicace.

En général chez les Romains, autant qu'étoit odieux le nom de *Maître* ou celui de *Roi*, autant le nom de *Prince* étoit agréable. C'étoit un nom Républicain, & qui, dans le ſens propre, ne vouloit dire que le premier entre des égaux, *Primus inter pares*. Le Prince du Sénat étoit le premier des Sénateurs, ſans avoir plus d'autorité que les autres. *Prince de l'Ordre des Chevaliers*, *Prince de la jeuneſſe*, étoient des diſtinctions ſans doute, mais diſtinctions qui ne donnoient aucun droit réel. Ainſi tout concouroit à attirer au Prince du Sénat la confiance d'un peuple libre, & Auguſte, » ce délié » Politique, en jugea de même. Ce » titre fut le premier germe de » ſon autorité légitime : il en fit » la baſe de ſon pouvoir dans » Rome & ſur Rome même ; & » il s'en ſervit pour caractèriſer, » ou, ſi l'on veut, pour maſquer

» sa nouvelle domination. « Il affectoit ce titre, & disoit souvent, comme Dion le rapporte : *Je suis le Maître de mes Esclaves, le Général des Soldats, & le Prince des autres Citoyens.* C'est ici que M. de la Bléterie découvre tous les ressorts de la Politique d'Auguste, & rien n'est plus vrai que les couleurs qu'il emploie pour tracer le caractère de ce Prince.

Il pousse l'exactitude de ses recherches jusqu'à recueillir les noms de tous les Princes du Sénat qu'il a pu déterrer dans les monuments anciens. Mais il voit à regret des lacunes dans son Catalogue, sur-tout avant les temps du grand Fabius, & ensuite une de trente années entre Catulus & Auguste, tant à cause des troubles civils, que parce qu'il n'y eut point dans tout cet intervalle de *Cens* proprement dit, mais simplement

quelques *Récensions*, ce qui est fort différent. Il n'y a point, au reste, de contradiction entre ce qu'on a dit plus haut, que Fabius Max. fut le premier Prince du Sénat, *choisi hors de rang*, & ce que l'Auteur ajoûte d'après Pline le Naturaliste : » Qu'une gloire » particulière à la maison *Fabia*, » c'est d'avoir produit tout de suite » trois Princes du Sénat : l'ayeul, » Fabius Ambustus ; le fils, Fa- » bius Rullianus ; le petit-fils, » Q. Fabius Gurges. « Si ces trois derniers avoient exercé la censure, & se trouverent les plus anciens qui eussent été chargés de cet emploi, ils durent, selon l'usage de leur temps, être *Princes du Sénat* : ainsi la gloire de la maison *Fabia* consistoit en ce qu'elle avoit fourni de suite trois Citoyens dignes d'être Censeurs.

Nous voudrions pouvoir nous étendre également sur le second

Mémoire de M. de la Bléterie: Mémoire qui a pour objet *la puiſſance Conſulaire des Empereurs*; mais nous ſommes obligés de nous preſcrire des bornes; contentons-nous des obſervations ſuivantes, qui ne ſont que le ſommaire des penſées de l'Auteur.

1°. Le Conſulat étoit le comble des honneurs (*ſummum bonum, primumque in mundo decus*, comme dit Jornandès l'Hiſtorien des Goths,) non-ſeulement au temps de la République, mais même ſous les Empereurs où la puiſſance Conſulaire étoit ſi limitée. » A préſent même & dans » l'état de foibleſſe, où le Conſu» lat eſt tombé depuis l'établiſſe» ment de la Monarchie, il ſe » ſoûtient par lui-même, *dit l'Em» pereur Julien*, & dépouillé de » tous ſes droits, il paroît encore » capable de balancer une Puiſ» ſance effective, « Τιμὴ καθ αὑτὴν,

τῶν ἄλλων ἁπάντων στερομένη, πρὸς πᾶσαν ἰσχὺν ἀντίῤῥοπος εἶναι δοκεῖ. Il faudroit voir tout ce morceau rendu par l'Auteur.

2°. » On se rappelloit toujours, » au moins d'une manière confuse, » que l'Empire avoit été long-» temps gouverné par les Consuls, » avant que de l'être par les Em-» pereurs..... Le Consulat entre-» tenoit d'âge en âge je ne sais » quelle tradition d'idées Répu-» blicaines, qui blessoient sans » doute les Empereurs, depuis » qu'ils avoient entrepris de dé-» grader Rome, d'anéantir l'auto-» rité du Sénat, & de détruire jus-» qu'aux ruines de l'ancienne li-» berté. L'exécution de ce projet, » commencée par Dioclétien & » suivie par tous ou presque tous » ses successeurs, fut achevée par » Justinien, qui réunissant le » Consulat à la dignité Impé-

» riale, le ſupprima pour tou-
» jours. «

3°. Auguſte étoit trop habile pour laiſſer échapper une dignité, dont le nom cher aux Romains lui donneroit tant d'empire ſur eux ; mais en même temps il étoit trop ſage pour l'envahir comme de plein droit. Il ſe fit donc prier pour accepter le Conſulat : ſouvent même il le refuſa opiniâtrément.

4°. Mais plus jaloux de l'autorité que du titre, il ſut diſtinguer *la Puiſſance Conſulaire* du Conſulat même. De temps en temps il ſe laiſſa nommer Conſul, comme un Citoyen ordinaire : & cependant il ménagea ſi bien toutes choſes, qu'il amena le peuple Romain à lui décerner à perpétuité cette Puiſſance, dont furent auſſi revêtus ſes ſucceſſeurs : & cette conceſſion eſt une des plus importantes qu'il ait jamais reçues.

5°. Ce ne fut, à proprement parler, que de ce moment qu'il réunit dans sa personne la plénitude de l'autorité. M. de la Bléterie réfute ici Dion Cassius, Auteur assez connu & peu exact. Celui-ci veut qu'Auguste ait exercé le pouvoir suprême dès les premiéres années de son Gouvernement : on fait voir le contraire, on démontre qu'il n'y parvint que par degrés. Dion apporte en preuve la nomination que fit l'Empereur de Lépidus & de Plancus à la dignité de Censeur après l'avoir refusée lui-même. » Croirons-» nous, *dit M. de la Bléterie*, sur » la foi d'un Ecrivain toujours » favorable au Despotisme, qu'Au-» guste ait nommé d'office des » Magistrats aussi considérables que » les Censeurs, & qu'il ait em-» piété sur leur Jurisdiction, lui » qui n'étoit alors revêtu d'aucune » Magistrature curule; lui qui laissa

» toute ſa vie le peuple Romain
» jouir de la liberté des élections ;
» lui qui donna toujours ſon ſuf-
» frage comme un ſimple Séna-
» teur ; lui qui pouvoit par un ſeul
» mot déterminer la pluralité des
» voix en faveur de celui qu'il
» protégeoit ? Ce ſeroit bien peu
» connoître les principes invaria-
» bles de ſa Politique. Lors même
» qu'il eut achevé de réunir, dans
» ſa perſonne, tous les emplois de
» l'Etat, il ne fit jamais une vaine
» montre de ſa puiſſance, convain-
» cu que les coups d'autorité, s'ils
» ne ſont abſolument néceſſaires,
» ne font qu'affoiblir le bras qui
» les porte, ou du moins le ren-
» dent odieux « &c. On va plus
loin : on montre qu'Auguſte n'eut
d'autre part à la nomination de
ces deux Cenſeurs (Lépidus & Plan-
cus) que de ne s'y point oppoſer.
C'étoit de trop mauvais ſujets,
dont le choix n'eût tourné qu'à

ſon déshonneur. L'Hiſtorien Grec ſe fonde encore ſur ce qu'Auguſte créa, dès les commencements, les *Préfets* de Rome, dont le premier fut Agrippa. Diſtinguons ici les objets : le prétendu Gouvernement d'Agrippa ne doit point être confondu avec cette Préfecture, qui ne fut inſtituée que long-temps, après & qui donnoit tant de pouvoir dans Rome. L'emploi d'Agrippa n'étoit qu'une commiſſion momentanée & ſans conſéquence, donnée au gendre de l'Empereur, pour appaiſer une émotion.

6°. Ce ne fut donc qu'en 735 qu'Auguſte reçut pour toujours la puiſſance du Conſulat, & ce n'eſt, en effet, que depuis ce temps qu'on le voit agir avec une autorité abſolue. Cette puiſſance eſt ce qu'on appelle *Conſulat Impérial ;* & voici la définition qu'en donne l'Auteur : » Le Conſulat

» Impérial étoit un privilège per-
» pétuel que la Nation Romaine
» accordoit au Généralissime de
» ses armées, d'exercer dans Rome
» les pouvoirs ordinaires du Consu-
» lat, quand il le jugeoit à pro-
» pos lors même qu'il n'étoit pas
» Consul annuel, & d'agir avec
» plénitude de puissance dans les
» cas imprévus, où l'ancienne
» République auroit revêtu les
» Consuls des pouvoirs extraordi-
» naires. «

Non-seulement les Amateurs des Antiquités Romaines, mais tous ceux qui aiment à trouver, dans les Livres, une matière traitée noblement, discutée avec soin, raisonnée avec force, & écrite d'un style pur, vif & éloquent, prendront un vrai plaisir à la lecture des deux morceaux que nous venons d'indiquer.

Plan systématique de la Religion & des dogmes des anciens Gaulois, &c. Par M. l'Abbé Fénel.

L'Académie des Belles-Lettres, outre les riches fonds de littérature dont elle jouit actuellement, a, de plus, des richesses posthumes, pour ainsi parler, qu'elle fait valoir dans leur temps. De ce genre est la pièce que nous annonçons, & tels sont aussi plusieurs Mémoires de M. Frèret dont nous parlerons bientôt.

S'il y a quelque point de littérature qui doive intéresser un Savant François, ce sont les Antiquités de sa Nation. Notre Histoire de France est assez connue, & s'éclaircit de jour en jour, graces aux recherches de nos Critiques, sur-tout des membres qui composent cette illustre Acadé-

mie ; mais l'éloignement, l'ignorance & la barbarie des ſiècles reculés, jettent ſur nos Origines Gauloiſes d'épaiſſes ténébres qu'on ne peut diſſiper qu'avec beaucoup de temps & de travail.

Il s'agit de fixer ici quel fut proprement le culte religieux de nos pères avant la conquête des Romains. M. Fénel diviſe en deux Parties ſa Diſſertation : dans la premiére, il traite de la Religion des Gaulois, de leur Métaphyſique & de leur Morale.

D'abord, par une étrange contradiction, leurs différents Ordres de Prêtres, les Bardes, les Vates, les Druides enſeignoient unanimement l'incorruptibilité, l'immortalité du monde & des ames humaines ; & d'autre part, ils ſoûtenoient *que le feu & l'eau devoient quelque jour envahir la forme & la ſubſtance de tous les êtres.* C'eſt Strabon qui l'aſſûre, & ce ſeroit mal raiſonner

de dire : Les Druides n'ont pû tenir ces deux opinions, puiſqu'elles ſont contradictoires. D'un côté les faits parlent : de l'autre, rien n'eſt moins rare que les inconſéquences de l'eſprit humain : combien plus ſe ſont elles multipliées chez des peuples à demi barbares, & préoccupés d'une fauſſe Religion ! Leur ſentiment au fond ne différoit qu'en peu de choſe de celui des Stoïciens : ceux-ci débitoient que le monde, après une longue ſuite d'années, ſe détruiroit & ſe renouvelleroit par le feu ; que l'ame humaine ſubſiſteroit long-temps, mais non pas toujours, *Diù manſuros aiunt animos ; ſemper, negant.* (Cicer. L. I. Tuſculan.)

Céſar eſt celui qui nous inſtruit le plus amplement des Divinités Gauloiſes ; mais il tombe dans le défaut commun aux Grecs & aux Romains, c'eſt de trouver par-tout

les Dieux de Rome & d'Athènes. Probablement le culte de Minerve vint à nos pères par les *Maſſyliens* ou Marſeillois, Colonie Grecque de Phocéens. Neptune étoit parfaitement ignoré des Gaulois, qui alors n'étoient pas Marins. Quant aux autres Dieux des premiéres claſſes, ils en révéroient cinq principaux : *Taranis*, Dieu prétendu du Ciel : *Dis* ou *Tuiſton*, (ſelon M. Fénel) dont le culte paſſa aux Germains : *Héſus*, Dieu de la guerre : *Bélenus*, prépoſé à la Médecine & à la ſanté : *Teutates*, qui, chargé de bien des fonctions, des arts, du commerce, de l'éloquence &c. l'emportoit auſſi pour le nombre des autels & des ſacrifices. Céſar trouve ici Jupiter, Pluton, Mars, Apollon, Mercure. M. Fénel n'y voit & avec raiſon que des Divinités locales & *indigènes*, que la reſſemblance des fonctions a confondues avec celles de Rome.

Taranis & Tuiſton jouoient, dans les Gaules, les deux principaux rôles; mais ce dernier étoit le plus honoré : on croyoit en avoir un plus grand beſoin. D'ailleurs, comme le dit Céſar, les Gaulois ſe croyoient tous deſcendus de Tuiſton, c'eſt-à-dire, *enfants de la terre.* » Les Celtes » étoient donc Polythéïſtes & Ido- » lâtres, *conclut M. Fénel;* mais » ce Polythéïſme étoit ſubordonné » à un *Dithéïſme* bien marqué; » c'eſt-à-dire qu'ils reconnoiſſoient » deux Divinités principales, l'une » du Ciel, l'autre de la Terre, & » au-deſſous d'elles des Dieux » ſubalternes & mitoyens. « Ils étoient, à-peu-près, ce qu'ont été, depuis, les Manichéens, admettant deux principes, l'un bon, l'autre mauvais; mais tout au rebours de ces hérétiques, le bon principe, ſelon les Gaulois, étoit *Dis* ou *Tuiſton*, le Dieu de la Terre.

Septembre, 1758.

Taranis, Dieu du Ciel & aussi du Feu, du Tonnerre, de l'Air, des Météores, étoit le mauvais, parce qu'ils en craignoient quelque dommage pour les biens de la terre : les conjectures & les témoignages qu'on apporte en preuve, ne vont pas loin de la démonstration.

De-là M. Fénel passe au culte que les Gaulois rendoient à leurs Dieux. Il n'a garde d'oublier ici les sacrifices de victimes humaines ; voici l'endroit le plus déshonorant de nos mœurs antiques. Ils immoloient des hommes à Taranis, à Teutates, à Hésus, non-seulement dans les grands périls, mais en des temps marqués, & à certaines Fêtes. Leur grand principe étoit, *dit César encore*, que la vie d'un homme ne se rachete que par la mort d'un homme : *Quòd pro vita hominis, nisi vita hominis reddatur, non posse aliter Deorum*

Deorum immortalium numen placari arbitrantur. » Ce n'étoit donc » point uniquement par cruauté, » par droit de repréſailles, ou dans » les tranſports d'une colère aveu» gle qu'ils faiſoient ces abomina» bles ſacrifices..... c'étoit de ſang» froid, de deſſein formé, par » principe de religion, en conſé» quence d'un dogme fixe & fon» damental. « Ce qui diminue, en quelque ſorte, l'atrocité de cette pratique, c'eſt que les Gaulois ne ſacrifioient que des criminels; au défaut de ceux-ci, des captifs ou des eſclaves; tout-au-plus quelque perſonne ou étrangère, ou vile, ou odieuſe, en quoi ils différoient de certains peuples qui ſe faiſoient un point de Religion d'immoler ce qu'ils avoient de plus cher.

Il paroît évident que d'épaiſſes forêts leur ſervirent d'abord de Temples; que des arbres, des

pierres, quelquefois des armes, leur tinrent lieu d'Idoles, d'Images taillées qu'ils ne ſavoient pas faire. » Dans la ſuite, leur com-
» merce avec les Nations policées
» leur fit connoître & honorer les
» Statues : ils en avoient pluſieurs
» de Mercure, quand Céſar entra
» dans les Gaules, & ſans doute
» il falloit quelque lieu pour pla-
» cer ces Statues « &c. Les Anecdotes qu'on nous produit ici, ſont fort curieuſes, mais d'un détail qui meneroit trop loin.

La deſtinée de l'ame au ſortir du corps, dans le ſyſtême des Druides, n'eſt pas un point facile à décider. » Admettoient-ils une
» métempſychoſe ou plutôt une
» *métenſomatoſe?* c'eſt-à-dire,
» admettoient-ils le retour des
» ames dans de nouveaux corps?
» ou ſimplement imaginoient-ils un
» pays inconnu où les ames allaſ-
» ſent après la mort? croyoient-ils

» à *ce pays des ames*, dont plu-
» ſieurs Nations Sauvages ſuppo-
» ſent encore aujourd'hui la réa-
» lité? Ces deux hypothèſes ſont
» abſolument contraires.« M. Fénel prouve par des autorités ſans réplique, que les Gaulois tenoient les deux opinions, & il les concilie ſans beaucoup de peine. Il convient avec Dom Bouquet que toutes les cérémonies qui ſe pratiquoient à leurs funérailles, ne préſentent aucune idée de Métempſychoſe, mais bien plutôt d'une tranſmigration dans quelque région inconnuë. Il admet les autorités dont s'appuye le célèbre Bénédictin; mais il allégue des Textes non moins formels en preuve de ce que les Druides croyoient à la Métempſychoſe, & enfin il réſout la difficulté, ſur-tout par un paſſage de Diodore de Sicile : *ils tiennent*, dit-il, *qu'après un nom-*

bre déterminé d'années, les ames immortelles des hommes rentrent dans d'autres corps, & reviennent à la vie. Καὶ δὶ ἐτῶν ὡρισμένων πάλιν βιοῦν, εἰς ἕτερον σῶμα τῆς ψυχῆς εἰσδυομένης. Nous ſupprimons bien de l'érudition.

Voici préſentement leurs trois principes de morale : *Honorer les Dieux ; ne faire aucun tort ; s'exercer aux vertus d'un homme de cœur :* beaux principes, mais tant ſoit peu vagues. On donne quelque explication qui les ſpécifie, & l'on rapporte pluſieurs traits qui, en général, font honneur au caractère de la Nation : elle n'avoit rien de barbare que ſes ſacrifices, noirceur dont il faut accuſer ſa Religion bien plus que ſes Mœurs. L'Auteur obſerve en particulier ce que nous dit l'Hiſtoire de la prudence & de la chaſteté des femmes Gauloiſes ; de-là l'eſtime

ſingulière qu'on avoit pour elles.

Dans une ſeconde Partie, M. Fénel développe, avec la même netteté, les changements arrivés dans les Gaules, depuis que les Romains y furent devenus les Maîtres. Ces adroits politiques ne manquerent pas de ſubſtituer leurs Dieux aux Anciens, & d'inviter leurs nouveaux ſujets à toutes les ſuperſtitions de l'Italie & de la Grèce. Tibère, ou Claude, tous deux peut-être chaſſerent les Druides, & abolirent les Sacrifices de victimes humaines. Mais ils n'adoucirent les Mœurs que pour énerver le courage, & ils en vinrent ſi bien à bout, que Tacite écrivoit ſous le Regne de Trajan : *on nous raconte que les Gaulois furent un peuple très-belliqueux. La lâcheté s'eſt introduite chez cette Nation à la ſuite de l'oiſiveté, & leur bravoure a diſparu au même*

*temps que leur liberté.** Nous ne pouvons ſuivre l'Auteur dans tous ces détails ; il nous ſuffira d'expoſer un de ſes ſentiments : c'eſt que les Druides, ces hommes *Maîtres* de la Nation à pluſieurs égards, ſe retirerent pour la plûpart dans la Germanie, & avec leurs Dieux y porterent leurs ſuperſtitions. Tous cependant ne s'enfuirent pas ; pluſieurs demeurerent cachés au fond de leurs bois, ou confinés dans quelques cantons qui n'étoient pas ſujets aux Romains. Tertullien aſſûre que, dans la Gaule, de ſon temps encore, on immoloit à Mercure des hommes faits.

Les Germains n'adoroient, ſuivant le rapport de Céſar, que trois Divinités, le Soleil, la Lune & le

* Gallos..... in bellis floruiſſe accipimus ; mox ſegnitia cum otio intravit amiſſâ virtute pariter ac libertate.

Feu : dira-t-on que César ignoroit les mœurs des Germains, lui qui avoit eu tant de commerce avec eux, qui les avoit tant de fois battus, qui avoit fait ſur eux tant de priſonniers ? On avoit vu d'ailleurs Arioviſte, Roi des Germains, qui demeura quinze ans dans les Gaules, tant pour les défendre que pour les piller, pratiquer en public tous les exercices de ſa Religion, & ſon armée en faiſoit autant.

Cependant nous voyons, dans Tacite, ces mêmes Germains adorer Tuiſton, Héſus, Teutates & d'autres Dieux Gaulois : quelqu'un leur avoit donc porté ce culte. M. Fénel croit avec fondement qu'il leur étoit venu par les Druides fugitifs. Son opinion ne porte à la vérité que ſur des conjectures, mais conjectures heureuſes & lumineuſes : & quant aux difficultés qu'on oppoſe, il les détruit

ſans peine. Pour s'en convaincre, il n'y a qu'à lire la ſuite de ſon Mémoire.

Les Obſervations de feu M. Frèret ſur la Religion des Germains & celle des Gaulois, pourroient s'appeller une réfutation de M. Fénel, ſi celui qui ne prouve rien pouvoit réfuter quelque choſe. La différence qu'il y a, entre ces deux Académiciens, c'eſt que M. Fénel, dans ſa marche raiſonnée & ſuivie, n'étale de l'érudition qu'afin de prouver, au-lieu que l'autre ſemble ne vouloir prouver que pour étaler de l'érudition. Il faut donc lire les Obſervations de celui-ci, pour recueillir des textes, des faits, des anecdotes, nullement pour trouver ſur ce point de critique quelque vérité démontrée, quelque éclairciſſement qui ſatiſfaſſe.

Par exemple, il emploie nombre de pages à ſoûtenir que les

Druides ne tenoient pas pour la Métempſychoſe : comment le prouve-t-il ? en montrant que les ames, dans la Théologie Gauloiſe, s'en alloient habiter un autre monde, pour mener une nouvelle vie. Voilà préciſément ce que perſonne ne conteſte. Mais la doctrine des Druides, telle que l'expoſent Diodore, Lucain &c. étoit-elle qu'après un long ſéjour dans ce monde qui eſt appellé par Lucain *orbe alio*, par nos Indiens & nos Américains *le pays des ames*, revenoient ſur la terre pour animer de nouveaux corps ? C'eſt-là le point de la difficulté ; & celui dont on ne dit mot.

M. Frèret s'objecte à lui-même le Texte de Céſar : *non interire animas, ſed ab aliis poſt mortem tranſire ad alios.* Vous croyez voir ici la Métempſychoſe : point du tout. M. Frèret forme une difficulté grammaticale : il fau-

droit dire, selon lui, *ab aliis corporibus ad alia corpora* : pourquoi cela ? parce que Diodore met *un autre corps*, ἕτερον σῶμα, & que Virgile dit : *ut incipiant in corpora velle reverti* : on peut bien demander aux Critiques si c'est-là une objection sérieuse ? Quand même la phrase de César ne seroit pas exacte, en est-elle moins intelligible ? Mais nous disons qu'elle est exacte dans le sens littéral. L'ame seule ne fait pas l'homme : ce qui le constitue, c'est l'ame unie avec le corps : par conséquent l'union de la même ame avec un nouveau corps, c'en est assez pour faire un nouvel homme, *ab aliis transire ad alios*.

M. Frèret ne réfute pas avec plus d'avantage ce que Pline dit de Tibère, *sustulit Druidas*, qu'il extermina les Druides. L'Académicien oppose que long-temps après le Regne de cet Empereur

on se faisoit honneur d'être descendu des Druides ; que Numétien consulta une femme Druide du pays de Tongres ; que l'Edit de Tibère contre les Druides eut besoin d'être confirmé par celui de Claude, preuve qu'il avoit été mal observé ; que les deux révoltes des Gaulois subjugués, contre les Romains, ne furent point occasionnées par la Religion ; qu'on trouve les Druides dans l'Isle Mona (aujourd'hui Anglesey) à la tête d'une guerre contre l'armée Romaine &c. Voilà les principales raisons de M. Frèret ; mais y trouve-t-on rien de plus que des recherches, de l'érudition, de l'habileté à défendre une cause peu probable ? La proscription des Druides ; sous Tibère & sous Claude, empêche-t-elle qu'il n'ait pu rester quelques-uns de ces Ministres Gaulois dans nos Provinces, & ce petit nombre de

Prêtres échappés à la rigueur des Edits, infirme-t-il le mot de Pline ? Nous dirons encore un mot de M. Frèret sur la fin de cet Extrait.

Mémoire sur l'origine de la Dynastie des Sophi en Perse.

Les Turcs & les Persans se traitent réciproquement d'hérétiques. Les premiers sont Mahométans de la secte d'Omar, successeur d'Abubekre & second Kalife; les derniers sont de la secte d'Ali, gendre de Mahomet, époux de sa fille unique *Fatime.* Ceux-là sont appellés *Sunnites* du Livre *Sunna*, c'est-à-dire *second*, parce qu'il tient parmi eux le second rang après l'Alcoran; ceux-ci se donnent le nom de *Schiites*, *d'un mot Arabe qui signifie, publier, divulguer*, pour montrer *qu'ils suivent la doctrine authentique qu'Ali a*

laiſſée par écrit. De-là entre ces deux Empires les haines & les guerres les plus opiniâtres qui ſont celles de Religion. Les Turcs reprochent aux Perſans la nouveauté de leur doctrine qui corrompt la pureté de l'Alcoran. Les Perſans veulent que leurs traditions ſoient les plus anciennes, comme venant d'Ali en droiture. Quoiqu'il en ſoit de ces différends qui nous touchent peu, il eſt conſtant que, ſi la ſecte de ces derniers eſt la plus ancienne, elle a néanmoins toutes les apparences de la nouveauté, puiſqu'ils ne ſe ſont aviſés de la faire valoir que depuis deux ou trois ſiècles.

C'eſt l'Hiſtoire de ce changement & des révolutions qui le ſuivirent dans le 16^e^ ſiècle, qu'on nous expoſe ici avec beaucoup d'ordre & de préciſion. Le Mémoire a trois Parties : la premiére rend compte des évènements qui

préparerent la cataſtrophe. On n'y voit guères que des Dynaſties qui ſe ſuccèdent rapidement, des Uſurpateurs qui ſe détrônent ; des parents, des fils & des frères armés les uns contre les autres pour la poſſeſſion de l'Empire ; des violences, des meurtres & quelquefois des parricides. Oſun-Aſembek, plus connu ſous le nom d'*Uſum-Caſſan*, joue ſur cette ſcène le rôle le plus brillant ; il étoit Turcoman de la Tribu du *Mouton-Blanc :* après avoir éteint par des aſſaſſinats la Dynaſtie du *Mouton-Noir*, il monta ſur le trône, & s'y ſoûtint par ſa conduite, par ſa valeur, mais principalement par une libéralité ſans bornes. » On » peut juger de l'adroite & cruelle » Politique de ce Prince, par la » conduite qu'il tint avec ſon fils » Ugurli-Mahomet. De mauvais » conſeils l'avoient engagé à ſe » révolter contre ſon père, & à

» ſe retirer chez Bajazet qui lui » promettoit tous les ſecours de » l'Empire Ottoman, pour le met- » tre ſur le Trône de Perſe. « Que fait Aſembek ? Il fait répandre un faux-bruit de ſa maladie, enſuite de ſa mort. Peu de perſonnes étoient dans le ſecret. Ugurli-Mahomet donna dans le piège. » Il ſe rendit en diligence à Tau- » ris avec peu de ſuite. Ses pré- » tendus amis le reçurent & le » menerent au Palais où, au-lieu » du trône, il trouva la mort : ſon » père avoit donné ordre qu'on le » lui amenât, & le fit étrangler » en ſa préſence. Uſum-Caſſan » mourut le 5. Janvier 1480, » après avoir regné onze ans. «

Les autres enfants d'Aſembek ſe diſputerent la Couronne. Haydar, ſon gendre, ſe mit ſur les rangs ; mais il périt dans une bataille, ou, ſelon d'autres, Giacum, Roi de Perſe, le fit aſſaſſiner dans

ſa maiſon. Quoiqu'il en ſoit, c'eſt cet Haydar qui peut paſſer pour l'Auteur ou pour le Reſtaurateur de la ſecte d'Ali. Né avec des talents, de l'éloquence & de la bravoure, originaire d'une Maiſon qui ſe diſoit iſſue en droite ligne d'Ali lui-même par ſon fils Houſſein, que les Perſans révérent comme un Saint ; arrière-petit-fils du Scheik-Séfi, autre *Iman*, dont le nom eſt en grande vénération ; il ſe fit Chef de ſecte, s'attacha beaucoup de diſciples, donna, non ſans ſujet, de la jalouſie à ſes Maîtres, & périt à la fin victime de ſon ambition.

SECONDE PARTIE. Iſmaël, ſon troiſième fils, fut plus heureux ou plus ſage. Echappé au malheur qui enveloppa ſa famille, il demeura caché dans la maiſon d'un nommé Perkale, juſqu'à l'âge de quatorze ans. Ce fut alors qu'inſtruit de la doctrine de ſon père, il crut

devoir la reſſuſciter. » Sa vertu, » ſa prudence, ſa taille avantageuſe, tout concouroit à le faire » regarder avec admiration. « Auſſi la troupe de ſes partiſans groſſit-elle bientôt, & tous les peuples des pays que ſon père avoit poſſédés ſe donnerent à lui. Politique & Guerrier, il profita de la diviſion qui ſe mit entre les deux fils de Giacum, ſon oncle, Alban & Mourad-Chan, pour la ſucceſſion de leur père. Il les vainquit d'abord ſéparément, enſuite réunis : il vint à bout de s'en défaire, & ſe ſaiſit de la Couronne, vérifiant l'Apologue :

Un tiers voleur ſurvient qui ſaiſit le
baudet.

Mais voici un trait bien affreux : lorſqu'il prit Tauris, Capitale alors de la Perſe, » ſa mère étoit dans » cette Ville. Après la mort d'Haydar, elle avoit épouſé un Prince

» parent des ennemis de ce Scheik :
» Iſmaël la fit venir, l'accabla de
» reproches & d'injures, & lui fit
» couper la tête. «

Ce Conquérant eut à ſoûtenir contre les Turcs & contre des rebelles de longues & cruelles guerres, dont il ſortit toujours à ſon avantage, & mourut à trente-huit ans en 1525, après vingt ans d'un Regne glorieux, laiſſant la doctrine d'Ali, & la Religion de ſon père, dominante dans toute la Perſe, comme elle l'eſt encore aujourd'hui. » L'aîné
» de ſes quatre fils lui ſuccéda, &
» c'eſt de lui que deſcendoit l'infor-
» tuné Huſſein, que nous avons vû
» chaſſé du Trône par les Aghuans,
» & dont le fameux Kouli-kan ou
» Schah-Nadir a fait périr la fa-
» mille. «

La TROISIÉME PARTIE n'eſt qu'un épiſode, mais intimement lié avec le précédent récit. L'Auteur l'a tiré de Nectaire, Patriarche

Grec de Jérusalem, dans son Histoire du Mont Sinaï. Il s'agit d'un Disciple du Scheik-Haydar, appellé *Tekel.* Celui-ci, après la mort du Chef & la déroute de sa secte, passa l'Euphrate, s'établit dans l'Arménie-Mineure près de l'Anti-Taurus, *y mena une vie très-dure, uniquement occupé de la prière & de l'étude.* Le bruit de ses vertus joint à l'attrait picquant de la nouveauté, lui attira tant de Sectateurs, qu'en peu de temps l'*Hermite* fut transformé en Général d'armée. Pour distinguer les siens d'avec les *Sunnites*, il fit prendre aux *Schiites* une bande d'étoffe rouge autour de leur turban : d'où vient le nom de *Kizilbasch* ou de *têtes rouges*, nom que les Turcs détestent, & avec raison. En effet, Tekel à la tête de ses Kizilbasch, défit souvent les armées Ottomanes, pillant & massacrant tout ce qui n'étoit pas dé-

claré pour lui. Après avoir ſubjugué la Natolie preſque entière, & mis l'Empire du Croiſſant à deux doigts de ſa ruine, enfin forcé dans des montagnes du côté d'Amaſie, il s'échappa à la faveur des ténébres, & l'on n'en a plus entendu parler.

Ce bonnet rouge ſi mépriſable, ſi odieux chez les Turcs, eſt parmi les Perſans qui le nomment *Tadg*, une des plus grandes marques d'honneur, & les Sophi le portent eux-mêmes avec quelque ornement de plus. Du reſte le *Tadg* Impérial eſt-il une couronne, & l'impoſition qui s'en fait peut-elle s'appeller un couronnement ? c'eſt le ſujet d'une grande diſpute entre Chardin & Tavernier. Le premier eſt pour l'affirmative : le ſecond tient pour la négative. C'eſt une vraie diſpute de *mots* : un Dialecticien tranchera net la difficulté : *lato ſenſu*, vous dira-t-il, Chardin parle juſte ;

ſtricto ſenſu, Tavernier a raiſon.

Quant au nom de *Sophi* qu'Iſmaël joignit au ſien propre, & qui a fait le diſtinctif de ſes ſucceſſeurs, tel, comme M. d'Herbelot, le tire du mot Grec *σόφος*: tel autre du mot Arabe *ſefa*, qui veut dire *être pur*; tel autre encore de *ſefi* l'un des plus fameux Ancêtres d'Iſmaël. Le Chevalier Chardin, le mieux inſtruit des Mœurs & de la Langue Perſane, le dérive du mot *ſafe*, *porter de la laine*, pour ſignifier un homme qui renonçant aux vanités du monde ne s'habille que de laine. L'Académicien paroît adopter ce dernier ſentiment.

Quelque choſe d'intéreſſant pour les Magiſtrats qui enviſagent leur profeſſion ſous un jour ſavant, c'eſt *la Diſſertation de M. Bertin ſur les Bailliages Royaux*. En aſſez peu de pages, cet Académicien trouve le ſecret de ramaſſer quan-

tité de Faits, de Recherches, d'Antiquités qui embrassent, à-peu-près, toute sa matière : nous n'en dirons qu'un mot, par la raison qu'il faudroit tout dire.

Après l'étymologie du nom de *Bailli*, que Fauchet & les autres dérivent du mot *Bajulus*; après l'explication du mot *Bajulus*, par lequel, suivant M. du Cange, on entendoit anciennement *ou le Tuteur d'un Prince, ou l'Officier domestique d'un Monastère, ou même celui d'un Evêque*; après avoir distingué deux Jurisdictions de nos anciens Comtes, l'une ordinaire que tenoient leurs Juges, l'autre supérieure (celle des *Assises*) qu'ils exercerent d'abord par eux-mêmes, & ensuite par des Baillis; c'est au Regne de Philippe-Auguste que l'Auteur fixe l'époque de la création des Baillis. Il releve à cette occasion une erreur commune, que Pasquier, Loiseau,

du Cange, la Marre, & d'autres Ecrivains de poids ont ſuivie, quand ils ſuppoſent des Bailliages Royaux long-temps avant ce Regne.

M. Bertin fait voir que les Chartes antérieures à Philippe-Auguſte, ſur leſquelles ils ſe ſont fondés, n'appartiennent nullement aux Princes à qui on les attribue; que les Juges qu'on voit établis à Vermand, (S. Quentin,) à Sens, à Mâcon & à S. Pierre le Moutier, n'étoient point proprement des *Baillis*. Il aſſigne les commencements de ces quatre Bailliages, dont l'érection n'eſt pas ſi ancienne. Il faut entendre le Diſſertateur expoſer ſes preuves, qui ne ſont point des conjectures, mais des faits, des monuments, des pièces authentiques.

On ſe perſuade encore que nos Rois ſont les premiers qui aient eu des Baillis. M. Bertin prouve

que les *Barons*, c'eſt-à-dire les hauts Seigneurs en ont eu long-temps avant nos Rois, & il joint à ſon aſſertion les preuves juſtificatives. Après ces preuves, *ajoûte-t-il*, » il paroît étonnant que M. du » Cange ait avancé que ces grands » Vaſſaux n'avoient que des Séné- » chaux, parce qu'il n'appartenoit » qu'au Roi d'avoir des Baillis : » *cum Ballivos habere ſolius Re-* » *gis ſit*. Mais il eſt inutile de » réfuter ce ſentiment : Ménage, » dans ſon Hiſtoire de Sablé, & » depuis, M. Bruſſel ont fait voir » qu'il n'avoit aucun fondement.«

Paſſant enſuite à la dignité des anciens grands Bailliages, Tribunaux » qui réuniſſoient la double » autorité qu'une ſage Politique » partage entre les Gouverneurs » des Provinces & les Intendants, » M. Bertin s'écrie : » Qu'ils ſont » tombés de leur grandeur ori- » ginaire ! les Bailliages ne ſont » plus

» plus qu'une ſimple Juriſdiction
» ſubalterne. « Quant aux moindres Bailliages, *Baillivia inferiores, minores*, c'étoient les Juſtices des Seigneurs Vaſſaux, reſſortiſſantes aux Tribunaux des Seigneurs Suzerains. Leurs fonctions étoient étenduës ; mais il y entroit plus de détail que d'autorité.

L'Auteur conclut par l'état actuel de nos Bailliages. Il expoſe les cauſes de leur décadence : ce ſont, entr'autres, la fixation du Parlement de Paris ſous Philippe le Bel, l'érection des autres Parlements, l'inſtitution des Préſidiaux, la création de pluſieurs offices autrefois inconnus &c. Il diſtingue, dans nos Bailliages, » trois eſpèces
» de ſièges, ceux auxquels ſont
» réunis des Préſidiaux, ceux près
» deſquels il n'y en a point d'éta-
» blis, & les petits Bailliages, c'eſt-
» à-dire ceux qui reſſortiſſent à
» des Bailliages ſupérieurs. « Il fixe

l'étendue & les bornes de leur Juriſdiction préſente &c. Au reſte, il ſeroit à déſirer que chaque point de notre Hiſtoire & de notre Juriſprudence fût éclairci & développé avec le même ſoin & du même ſtyle.

Détail raiſonné ſur les Annales Vedaſtines, &c. Par M. Le Beuf.

Tout eſt précieux, en fait de Manuſcrits anciens, aux Amateurs de l'Antiquité. M. le Beuf, connu dans ce genre d'érudition, s'eſt tranſporté à S. Bertin (ou à S. Omer) comme il a fait en pluſieurs autres lieux, pour examiner un Mſ. que lui a communiqué le Bibliothécaire de cette Abbaye. Il intitule ce Manuſcrit, *Annales Vedaſtines*, ayant compris, par la lecture qu'il en a faite, que l'Ouvrage étoit d'un ancien Moine de

S. Vaast d'Arras : il lui donne aussi le nom de *petites Annales*, pour les différencier des grandes Annales de S. Bertin. Les *Vedastines sont une espèce de Gazette de vingt-cinq années du 9e siècle, depuis 874 jusqu'en 899.*

A des yeux ordinaires, la découverte paroîtroit médiocre : c'est tout autre chose à des yeux savants. Notre Académicien y trouve un fonds de richesses pour l'Histoire : c'est une datte, une époque qu'on ignoroit : c'est la confirmation d'un évènement douteux : c'est de quoi rectifier un fait altéré dans d'autres Histoires : c'est un nom propre de personne ou de lieu, qui s'étoit perdu dans les ténèbres de l'ignorance ou la nuit des temps : c'est une circonstance qui n'est pas spécifiée ailleurs, ou bien une variante qu'il est question de comparer & de concilier &c. Cette découverte fournit donc au Recueil

de l'Académie deux Mémoires pleins de bonne Critique & d'excellentes Remarques ; elles ſeront d'un grand uſage, pour cette partie, à ceux qui débrouilleront notre Hiſtoire, & nous ne pouvons qu'applaudir ſincèrement à un travail ſi utile, mais qui n'eſt pas ſuſceptible d'extrait, outre que nous craindrions de paſſer les bornes preſcrites à notre Journal.

Par la même raiſon, nous ne faiſons qu'indiquer un morceau de M. Frèret, qui nous paroît d'une grande importance. Il s'agit d'expliquer & d'évaluer *les meſures des Anciens*. On dira peut-être qu'il s'y trouve des écarts, des idées ſingulières & hazardées, des preuves tirées, & quelque défaut de clarté ; mais on devra toujours reconnoître qu'il eſt peu d'Auteurs capables d'approfondir une matière juſqu'à ce point, & d'y jetter une plus vaſte érudition. C'eſt un

Traité, ce n'eſt pas un Mémoire. Il n'eſt preſque aucune meſure, ancienne ou moderne, qui échappe à la ſagacité de l'Académicien, qui ne ſe ſoumette à ſes calculs. Il redreſſe Pline & les autres : il apprécie, il confronte, il fixe la valeur des doigts, des pieds, des pas, des coudées, des ſtades, des degrés de l'Equateur &c. c'eſt, pour ainſi dire, l'Arpenteur univerſel, & comment le ſuivrè dans ſes voyages ? Il fait l'évaluation des meſures Grecques & Romaines comparées enſemble, (c'eſt la matière d'un diſcours à part,) il accumule les textes, les autorités, & les inductions qu'il en tire, quelquefois plus ſubtiles que démonſtratives : il veut encore que les yeux ſoient de la partie & par des Tables d'expoſition, de comparaiſon, & de réduction, il met le Lecteur à portée de vérifier ſes calculs profonds.

En rendant compte de ce Vo lume, nous avons tâché de teni un juſte milieu entre l'admiration qui voudroit tout dire, & la prolixité qui ne compatit pas avec nos Mémoires : puiſſions-nous y avoir réuſſi !

ARTICLE XCI.

EPITOME JURIS ET LEGUM Romanarum frequentioris uſus juxtà ſeriem Digeſtorum cum breviſſimis Additionibus, & Notis, tàm ex pragmaticis quàm ex uſu forenſi ſelectis. Accedit index locupletiſſimus Auctore D. Andrea Barriga de Montvalon, in ſupremâ Aquenſi Curiâ Senatore Honorario. Aquis-Sextiis apud Viduam J. David & Spiritum David, &c. *Abregé des Loix Romaines qui ſont le plus d'uſage, en ſuivant l'ordre*

du Digeste, avec des Additions, des Notes, & une Table détaillée. Par M. Barrigue de Montvalon, Conseiller-Honoraire au Parlement d'Aix. (Volume *in*-8°. près de 700 pages.) A Aix, chez la Veuve David; & se trouve à Paris.

LE Corps des Loix Romaines est immense : cependant il n'est point de véritable Jurisconsulte qui ne doive s'en rendre la lecture familière. Il ne s'agit pas, dans cette profession, de consulter des Abrégés : l'ensemble des Loix est nécessaire : leur esprit ne se manifeste qu'en comparant les unes avec les autres : les vuës des Législateurs ne percent à travers l'enveloppe des formules, que quand on se rend attentif à toutes les dispositions qu'énonce la Lettre. Il faut donc étudier beaucoup le Droit Romain, quand on est

dans l'exercice de la Juriſprudence & dans les fonctions de la Magiſtrature.

C'eſt ce que dit M. de Montvalon, en préſentant ſon Livre au Public. N'allons pas croire qu'il ait dreſſé cet Ouvrage pour borner les études des Juriſconſultes & des Magiſtrats ; qu'il ait voulu donner une connoiſſance abrégée des Loix, à ceux qui doivent les ſavoir toutes par état ; qu'il ſe ſoit mis au ton du ſiècle, qui ne cherche, dans la Littérature, que les voies les plus courtes. Tout ceci eſt bien éloigné de ſa penſée, & ſi éloigné même, qu'il a différé long-temps de publier ce Livre, dans la crainte qu'on n'en abusât pour ne plus étudier le Droit dans ſes ſources. » Que ſeroit-ce, *dit-* » *il*, ſi ceux qui ſont attachés au » Barreau, ſe perſuadoient qu'il » leur ſuffit de parcourir cet Abré- » gé ? Ce ſeroit-là prendre le

» change, se laisser tromper par » sa propre paresse, & perdre le » fruit de cet Ouvrage, dont la fin » & l'esprit est de ranimer l'étude » des Loix, d'exciter le désir de » les bien connoître, & non de » faire entendre qu'on en sera suf- » fisamment instruit quand on aura » lu ce Volume. En rassemblant » les matières répandues dans tout » le corps du Droit, j'ai voulu » uniquement abréger le temps & » diminuer le travail des recher- » ches, je n'ai pas prétendu expo- » ser les Loix, mais les indiquer: » j'ai cru qu'il y avoit beaucoup de » personnes qui n'avoient besoin » que d'une simple Notice du Droit » Romain; & c'est en leur faveur » qu'on peut dire que cet Abrégé » n'exige point d'autres études. Il » n'en est pas ainsi des Jurison- » sultes & des Juges : comme il » seroit dangereux pour les pre- » miers de répondre sur une ques-

» tion de Droit, ſans avoir lu &
» pénétré en entier toutes les diſ-
» poſitions de la Loi, il ſeroit en-
» core plus critique pour les Ma-
» giſtrats de s'en tenir à un Abrégé,
» tel que le mien, dans les dé-
» ciſions qu'ils ſont obligés de
» donner. «

Après cette déclaration faite par le ſage & ſavant Auteur, il eſt bien juſte de tirer cet Ouvrage de la claſſe ſi nombreuſe aujourd'hui & ſi peu inſtructive des Abrégés ; & voici celle où il faut le mettre.

Le Corps des Loix Romaines eſt immenſe ; nous l'avons déja dit : nous pourrions bien ajoûter que, dans ces vaſtes compilations formées ſucceſſivement, il y a des choſes répétées, des diſpoſitions inutiles, des uſages ſurannés, des objets déplacés. C'eſt une mer preſque ſans rives & ſans fond. Quand on y a vogué long-temps, on ne ſait encore où l'on eſt, &

où l'on doit arriver. Or M. de Montvalon a crû rendre un service essentiel aux Jurisconsultes & aux Magistrats, en resserrant toute cette vaste & accablante doctrine dans un Volume qui n'en fût pas l'Abrégé, mais le Mémorial & le Nomenclateur. Il a eu aussi l'attention de faire un choix des matières : ce qui est inutile ou vieilli, il l'a laissé. Que nous importent tant de Loix sur les Magistrats Romains & leurs fonctions, sur les Maîtres & leurs esclaves, sur les adoptions, les répudiations, les procédures des anciens Tribunaux? &c. Nous n'avons besoin aujourd'hui que des dispositions générales & permanentes, les unes relatives au Droit public, les autres concernant les conditions privées & les évènements domestiques.

M. de Montvalon s'est attaché à ces objets, & il en a formé le

Recueil que nous annonçons ; mais ce ne sont pas encore-là tous les caractères de cet estimable Ouvrage. Comme le Digeste est, dans le Droit Romain, la compilation dont l'ordre & la méthode ont le plus d'étendue & même de célébrité parmi les Jurisconsultes, notre Auteur a suivi cette division ; c'est-à-dire que, sous chacun des cinquante Livres que contient le Digeste, il a rassemblé les matières qui, dans tout le corps du Droit, se rapportent aux sujets dont le Digeste fait mention. Ce corps du Droit, au reste, est contenu dans le Code, dans le Digeste, dans les Institutes & dans les Novelles : quatre grandes collections qui sont dues aux ordres de Justinien, & qui servent, dans l'Histoire, à tempérer les reproches que ce Prince mérite pour plusieurs autres actions de sa vie.

Ainſi toutes les Loix Romaines, qui peuvent être encore de quelque uſage, ſont indiquées dans ce Volume ſelon l'ordre du Digeſte, & rien n'eſt plus commode pour ceux qui voudront recourir aux Loix entières telles qu'on les a dans le corps du Droit. M. de Montvalon place toujours, après l'indication de chaque Loi, le renvoi à l'endroit du Digeſte, du Code, des Novelles, des Inſtitutes d'où cette Loi eſt tirée. Il faut ſeulement être un peu inſtruit des abbréviations qu'emploie l'Auteur ſelon la méthode familière aux Juriſconſultes ; & ſi le public des Ignorants, qui eſt toujours le plus nombreux & en ce ſens le plus reſpectable, trouvoit qu'il eſt difficile de deviner ces citations abrégées, il ſeroit très-facile d'ajoûter à la tête du Volume un ſimple feuillet qui donneroit la clef de cette nomenclature.

Pour rendre ce Recueil plus utile, M. de Montvalon ajoûte de temps en temps des Notes tirées de notre Droit François ou des plus ſavants Juriſconſultes. Nous produiſons quelques exemples.

Le Droit Romain (dans le Code & dans le Digeſte) porte que *le mariage peut être contracté entre les enfants des frères*, c'eſt-à-dire les *couſins-germains*. Sur quoi notre Auteur remarque que, ſelon le Droit Canon reçu en France, l'empêchement a lieu juſqu'au quatrième degré de conſanguinité, c'eſt-à-dire entre les enfants des arrière-petits-fils, *inter filios pronepotum*. Mais, dans la citation, il s'eſt apparemment gliſſé une faute d'impreſſion : on renvoie au Chap. *non debet extra. de conſang.* & c'eſt au Liv. XIV. des Decrétales *Tit. 14, Cap. 8*, qu'il faut renvoyer. Les Extravagantes

n'ont point de Titre *de Consanguinitate.*

Le Digeste (Liv. XXVI. Tit. IV.) définit que *quand il y a plusieurs parents au même degré, tous sont chargés de la tutele des mineurs.* M. de Montvalon ajoûte une Note sur cet endroit, pour faire ressouvenir qu'en France le Juge ne nomme qu'un Tuteur après avoir assemblé & consulté les plus proches parents.

La Loi Romaine du Code vouloit que si le mari étoit *riche & laissoit, en mourant, sa femme pauvre, cette femme partageât avec les enfants, & qu'elle eût un quart de la succession.* Loi abolie, parmi nous, *reprend l'Auteur.* On se contente dans ce cas d'adjuger quelque chose à la veuve en manière d'usufruit.

Selon la Loi du Code, les parricides étoient *enfermés dans un sac avec un chien, un coq, une*

vipère, un singe, & jettés en cet état à la mer. L'Auteur observe que ce supplice n'a point lieu en France, & que les parricides y sont punis de la roue.

Quand un malfaiteur s'étoit avoué coupable, il étoit défendu, par le Digeste, de le mettre à la question pour savoir les complices; & un ancien Jurisconsulte en donnoit une raison qui paroît bien solide. C'est qu'un misérable, qui n'a plus d'espérance au monde, ne doit pas mettre la vie des autres en danger: *Ne alienam salutem in dubium deducat qui de suâ desperavit.* Cependant M. de Montvalon ajoûte qu'en France on donne la question aux criminels condamnés à mort, & qu'on ajoûte foi aux déclarations qu'ils font alors. La Jurisprudence moderne touchant la question, n'empêche pas l'Auteur de citer le beau mot de Grotius à ce sujet: *Men-*

tietur qui ferre poterit, mentietur qui ferre non poterit. Ce moyen de connoître la vérité, ne raſſûre pas un homme ſage ; car l'Accuſé qui pourra ſupporter la queſtion, mentira, & celui qui ne pourra pas la ſupporter, mentira auſſi.

Il nous ſeroit aiſé de raſſembler beaucoup d'autres exemples des obſervations courtes, préciſes & lumineuſes qui enrichiſſent ce Volume. Mais un pareil Ouvrage ne peut ſe bien connoître que par l'uſage, il eſt fait pour cela, il ne doit point ſortir des mains du Juriſconſulte & du Magiſtrat. Il eſt le répertoire public & naturel des Loix. L'Auteur le préſente dans la Langue même où les Loix ont été promulgées. Il ne convenoit pas d'en uſer autrement. Quand il fut queſtion, en 1752, de faire, pour nos Loix Françoiſes, ce qu'on trouve ici pour les Loix Romaines, M. de Montvalon ſe

ſervit de ſa Langue, ou plutôt de la Langue du Souverain, qui eſt l'unique Légiſlateur de ſon Royaume. Puiſqu'il s'agiſſoit aujourd'hui d'entendre les Légiſlateurs & les Juriſconſultes Romains, il n'y avoit que le Latin qui pût énoncer leurs volontés & leurs déciſions. On ne peut rien ajoûter à l'ordre & à la méthode qui regnent dans ce Livre ; & la Table très bien faite qui le termine, ne contribue pas peu à en relever le mérite.

ARTICLE XCII.

AN ESTIMATE OF THE MANNERS and Principles of the Times, &c. C'eſt-à-dire, *Examen des Mœurs & des Principes du Temps.* Par l'Auteur des Eſſais ſur les Caractères, &c. (Volume *in*-8°. pages 221.) A Londres, chez L. David, &c. Cinquième Edition. M. DCC. LVII.

MONSIEUR le Comte de Schaftbury eſt l'Auteur de cet Examen : il l'a diviſé en trois Parties. La premiére eſt une peinture des mœurs & des maximes qui regnent aujourd'hui en Angleterre. Dans la ſeconde, l'Auteur conſidère les effets que produiſent, en ſa Nation, ces mœurs & ces principes. Dans la troiſième,

il remonte à la ſource de ces mœurs & de ces principes. L'Ouvrage eſt profond & méthodique, réfléchi & raiſonné. L'Auteur eſt ſi énergique & ſi laconique, qu'on ne doit pas juger de l'étendue de ſes idées & de ſes vuës par l'épaiſſeur de ſon Volume. Il y a donc ici pour nous plus à traduire qu'à extraire. Il n'eſt pas permis à des Journaliſtes de couler légèrement ſur des matières ſi intéreſſantes, quand elles ſont traitées dans une Langue étrangère à la plûpart de leurs Lecteurs.

Première Partie. M. le Comte de Schaftbury ſuppoſe d'abord que la proſpérité, ou la décadence d'un Etat réſulte principalement des mœurs & des principes qui regnent parmi le peuple : ſon deſſein eſt de traiter cette matière relativement aux beſoins de l'Angleterre ; ainſi il préſente aux Anglois le tableau de leurs mœurs

& de leurs principes comme un miroir où ils ne pourront ſe conſidérer ſans ſe reconnoître pour les Auteurs de leurs revers & de leurs diſgraces, *to hold up a true mirroir to the public, and let the Nation ſee themſelves as the Authors of their oWn misfortunes.*

La liberté, l'humanité & la juſtice ſont des vertus dont M. le Comte de Schaftbury convient qu'il reſte encore des ſemences en Angleterre. Quelque affoibli qu'y ſoit l'amour de la liberté, ſon cri éclate encore dans les plaintes & dans les remontrances du peuple. La liberté Angloiſe a même gagné, dans le diſcours, la vigueur qu'elle a perdue dans l'action : moins le ſentiment de cette liberté eſt puiſſant, plus ſa voix eſt licèntieuſe : ſon ennemi eſt dans l'intérieur ; il n'en eſt que plus dangereux : après la mort de Céſar, Rome n'a plus de tyran,

& n'en eſt pas moins eſclave &c.

Selon l'Auteur, dans les autres climats, la liberté ne fut jamais qu'une greffe antée par la Politique : en Angleterre, c'eſt une plante que le ſol produit. De-là vient qu'elle y eſt toujours plus vigoureuſe, & qu'elle n'y peut ſouffrir que des atteintes paſſagères ; à moins que le poiſon ne s'attache à ſa racine, c'eſt-à-dire à moins qu'un vice interne ne corrompe les mœurs & les principes naturels à la Nation, & ne faſſe dégénérer ſon peuple. C'eſt à cet eſprit de liberté, dont la Nation conſerve encore le germe, que l'Auteur attribue ces traces d'humanité, qui ſoûtiennent toujours, en Angleterre, les établiſſements de Charité, & qui rendent, dans ce Royaume, l'adminiſtration de la Juſtice auſſi incorruptible dans la déciſion des affaires civiles, qu'elle eſt douce dans la punition des crimes.

Après ces obſervations qui ſont à la gloire des Anglois, l'Auteur paſſe aux mœurs & aux principes de ſon ſiècle, pour ſavoir ſi l'on en doit eſpérer la conſervation ou la ruine du Royaume Britannique, *How far the preſent ruling Manners and Principles of this Nation may tend to its Continuance or Deſtruction.*

La ſomme totale du bonheur national réſulte des Mœurs & des Principes généraux qui regnent dans toute la Nation ; mais quand il s'agit, comme ici, de détermi-ner la force ou la foibleſſe d'un Etat, & d'en prédire la durée ou la chute, ce ne ſont point les mœurs & les principes de ceux qui ſont gouvernés, mais de ceux qui gouvernent qu'il faut examiner. La multitude ſans diſcipline n'eſt qu'une force aveugle, qu'une lourde machine, à moins qu'une intelligence habile ne la mette

en action, & n'en dirige les ressorts au but où ils doivent tendre. Voilà le point d'où part l'Auteur, en protestant qu'il ne fait point la satyre, mais le portrait de son siècle, & que son intention n'est point d'exagérer les vices de sa patrie, mais seulement de les dévoiler : il déclare même que Londres n'est point abysmé dans cette corruption, dans cette iniquité & dans cette servitude dont Athènes & Rome furent la proie, & que cette Capitale n'est tout-au-plus que le centre d'un luxe & d'une mollesse, qui s'étendent dans tout le Royaume.

Ici M. le Comte de Schaftbury entre dans des détails qui rendent sensibles les relâchements qu'il reproche à sa Nation : il en observe la trace dans la manière dont on éleve & dont on habille les enfants, dans les obstacles qu'on apporte à la correction & à l'instruction

l'instruction de la jeunesse, dans l'impatience qu'on a de la produire dans le monde & de l'exposer à la contagion &c. Ainsi la pépinière de l'Etat ne lui fournit que des arbres nains, *dwarfs*, ou des plantes avortées. De-là cette foule d'esprits vains, qu'une ignorance grossière aveugle, & qu'un mince savoir égare. Quoique l'Auteur recommande fort les Collèges pour l'éducation de la jeunesse, cependant il se plaint de ce qu'aujourd'hui, dans les Universités d'Angleterre, les Professeurs ne donnent à leurs Elèves que des leçons tronquées & superficielles, *a partial and superficial instruction*. Les voyages qu'on ajoûte à cette éducation, sont *précoces*: quand leur jugement n'est pas mûr & formé, les jeunes gens ne rapportent de leurs courses que les folies & les vices des climats qu'ils ont visités. Si l'on n'a pas

le moyen de voyager, on vient à Londres, on *s'initie* aux plaiſirs de cette Métropole, on y puiſe, comme à ſa ſource, le génie du ſiècle, le goût de la parure efféminée, les travers de la mode & les ridicules du jour, qui, tous les matins, font l'occupation de ce qu'on appelle la bonne compagnie, *good company* : on y prend ces airs délicats & précieux, qui caractèriſent nos *Petits-Maîtres* de Londres, ces fiers ennemis de nos graves & ſages Anglois qu'ils dédaignent, & qu'ils fuient comme la plus vile canaille, *as low people*.

Pour faire mieux ſentir combien les mœurs Angloiſes ont dégénéré, l'Auteur rapproche du ſiècle préſent le ſiècle d'Eliſabeth. Sous ſon Regne, quel eut été, *demande-t-il*, l'étonnement d'un Anglois, ſi l'on lui eût prédit qu'un jour il faudroit des voitures

élégantes, pour paſſer d'un quartier de Londres à l'autre ; qu'on ne pourroit habiter que dans des appartements impénétrables au moindre ſouffle d'air extérieur, & richement garnis de tapis & de tentures ſi chaudes qu'aucun froid n'y ſeroit ſenſible ? La vanité n'épargne rien pour flatter cette molleſſe ; meubles ſuperbes, riches buffets, nombreux domeſtiques, fins & ſomptueux repas, où la terre, la mer & l'air ſont mis à contribution. Le Continent y prodigue ſes vins les plus chers ; les caprices les plus puériles donnent aux deſſerts les formes les plus bizarres. Voilà ce qui excite l'admiration ou le dépit des convives, & ce qui comble l'orgueil du Maître qui les regale.

Le luxe n'eſt pas oiſif en Angleterre, il partage les frais du travail avec ſa ſœur la vanité, *her ſiſter vanity*. Sauces relevées,

ragoûts étrangers, nouvelle cuiſine, il n'oublie rien de ce qui peut reveiller & picquer un appétit pareſſeux. Ce n'eſt pas la faim naturelle, c'eſt une ſenſualité honteuſe qu'on cherche à ſatisfaire en mangeant : on ne veut point de mets qui nourriſſent, on veut qu'ils irritent le palais, & qu'ils enflamment le ſang. Il n'y a plus que le petit Bourgeois dont la table ſoit ſaine & frugale.

Dans les cercles de cette eſpèce, traiter un point de morale ou de littérature, raiſonner ſur des affaires ſérieuſes, ce ſeroit être très-mal appris, *an offence againſt good-breeding.* Le bon air, le talent ſublime, c'eſt de dire agréablement des frivolités. Cependant ces folles gentilleſſes dégénerent bientôt en platitudes inſipides & en rapſodies triviales, écueil fâcheux & déſeſpérant : pour l'éviter, on imagine un plaiſir exquis,

un plaiſir qui ne laiſſe aucun vuide à remplir, un plaiſir dont on ne puiſſe ſe dégoûter, ni ſe raſſaſier, un plaiſir &c. Il n'y a que le vulgaire qui ait beſoin qu'on l'informe que ce plaiſir eſt le jeu.

Une maiſon montée à ce ton de ſplendeur & de faſte, ne ſauroit s'y ſoûtenir ſans une dépenſe énorme; ainſi le fruit naturel de ce luxe doit être l'amour de l'or & l'émulation du faſte : ſans la reſſource des rapines, on ne ſauroit fournir à tant de profuſions, *rapacity attends profuſion, &c.*

Le goût des Sciences & des Arts fut toujours l'attrait, on peut dire même l'attribut des gens bien élevés : il n'y a pas long-temps qu'on regardoit encore les Livres comme le dépôt où le goût & le ſavoir ſe conſervent. La lecture n'eſt plus qu'un amuſement qu'on prend le matin en attendant l'heure importante de la toilette;

the important hour of dress. Les Livres ne remplissent que les moments d'ennui, qui font un vuide dans le cercle des plaisirs, *gentle relaxation from the tedious round of pleasure.*

Mais quel genre de lecture peut être attrayant ou amusant pour cette langueur délicate, qui saisit à son réveil un esprit efféminé? Une lecture qui épargne à ces Lecteurs frivoles l'insupportable peine de penser, qui chatouille leur indolence, qui la prépare aux plaisirs de la journée, & qui y prélude. Les Livres destinés à cet usage, sont des feuilles Hebdomadaires, des pièces de Théâtre, des Nouvelles galantes, des Ecrits licentieux sur la Politique, ou des Brochures impies contre la Religion. Avec ces denrées que chaque mois fournit à ses besoins, la paresse couvre son embonpoint d'un vernis léger, d'une teinture

maigre de Littérature. S'il paroît quelque Ouvrage, où la force du génie & l'étendue de l'érudition empêchent la frivolité & l'incrédulité de prescrire, cet Ouvrage a peu d'admirateurs : l'envie & la haine s'arment contre lui : malgré sa réputation chez l'Etranger, malgré les Savants de sa Nation, l'Auteur & ses partisans sont persifflés par une foule d'agréables qui n'ont jamais lu ce Livre, ou qui l'ont lu sans le goûter, ou sans y rien comprendre. Un peuple de petits Ecrivains, incapables d'égaler ce bon Auteur, s'en consolent en le déchirant : c'est un Essain de Pigmées qui fond sur le redoutable Gulliver : trop foibles pour le terrasser, ils empoisonnent les pointes dont leur malignité le perce.

M. le Comte de Schaftbury avoue cependant qu'en énervant le goût, la délicatesse de son siècle a proscrit la grossièreté, & que

l'obſcénité ne paroît plus que ſous un voile qui ſeroit plus honnête, s'il étoit moins tranſparent. Mais il ſe plaint que cette délicateſſe outrée a verſé ſon influence juſques ſur la Muſique. Ce n'eſt plus la beauté de la compoſition, c'eſt l'art du Compoſiteur qu'on admire : on n'applaudit plus qu'à des airs où la flexibilité de la voix triomphe d s cadences les plus difficiles, & où l'agilité des doigt brille ſur l'inſtrument.

Il gémit également ſur le ſort de la Peinture : dans le comique & dans le ſérieux, le pinceau ne s'attache plus à ſaiſir la nature & ſes beautés. Le fantaſque & le groteſque ont ſubjugué tous les goûts Dans les maiſons, on étale, on entaſſe des arbres, des oiſeaux, des hommes, & toutes ſortes d'animaux en Porcelaine, des Mandarins & des Brames crochus &c. Tout ce qu'il y a de plus baroque

dans les couleurs; les formes, les attitudes Chinoiſes ; voilà ce qu'il faut avoir, ſi l'on ſe picque de goût & d'élégance.

Cette contagion a gagné le Théâtre : Shakeſpear l'avoit relevé : ſon génie avoit rendu à la ſcène ſon éclat antique. A ſes plus belles pièces, le parterre ne donne que la même ſorte d'admiration (*ſame face of admiration*) qu'il accorde à un Opéra, à une Pantomime.

Dans la peinture des ravages que ce luxe efféminé répand en Angleterre, il n'échappe à l'Auteur aucun trait contre le ſexe : il s'en excuſe, en diſant que, dans ce Royaume, les deux ſexes ne ſont plus diſtingués que par la figure & par le vêtement : leurs autres différences ſont effacées : dans leurs mœurs, il n'en reſte pas le moindre veſtige : l'un s'eſt autant enhardi, que l'autre s'eſt

amolli. Ils ſe ſont tellement rapprochés & confondus, qu'il n'eſt pas poſſible d'en faire la diſtinction, *the one ſex having advanced into Boldneſſ, as the other have ſunk into effeminacy.*

Des Mœurs paſſons avec l'Auteur aux Principes. Les ſentiments ſont partagés ſur leur efficacité : les uns regardent les principes comme le grand mobile & l'ame des mœurs ; les autres, à la vuë de l'oppoſition éternelle qui, dans la conduite des hommes, regne entre la théorie & la pratique, n'accordent aux principes aucune influence ſur les mœurs. Entre ces deux extrêmes, M. le Comte de Schaftbury aſſigne un milieu où la vérité ſe place. Les mœurs, *dit-il*, précédent les principes : dans ſon progrès, l'enfance agit avant que de penſer, les habitudes intellectuelles ne marchent qu'après les habitudes machinales.

Cependant les principes, qui entrent de bonne heure dans l'eſprit & qui s'y gravent profondément, peuvent éclore avec les mœurs, en combattre la pente, & céder à ſa force, ou la vaincre en ſe fortifiant par la culture. Il ne s'agit ici que des principes qui contrarient les paſſions : ces principes ſont la Religion, l'honneur & l'amour de la patrie.

Suppoſer, dans ce ſiècle, qu'un agréable Anglois s'embarraſſe d'un autre avenir, & en tire la régle de ſa conduite, ce ſeroit, *dit l'Auteur*, inſulter ſa délicateſſe rafinée. Les Fêtes ſolemnelles, le culte public ne ſont, à ſes yeux, que des inſtitutions populaires, que des uſages ſurannés dont il ſe mocque. Les ſublimes vérités de l'Evangile, ſa Morale ſi pure & ſi ſimple ſont tombées dans le mépris, *the ſublime truths, the pure and ſimple morals of the Goſpel, are*

deſpiſed, *&c.* Les Miniſtres, qui atteſtent ces vérités & qui prêchent cette Morale, ne ſont pas mieux traités. Le Chriſtianiſme eſt outragé juſques dans ſes Temples, où, au défaut de la vertu & de la raiſon, la décence & la politique s'étoient toujours fait une loi de le reſpecter. On ne doit pas cependant s'imaginer, *ajoûte l'Auteur*, que l'irréligion moderne ſoit le fruit d'une profonde méditation ſur les objets de la Foi : ſi l'incrédulité enfantoit des volumes raiſonnés, il n'y a pas d'apparence que ſes partiſans euſſent le courage de les dévorer : ils ſe borneroient à en ſaiſir à la légère quelques concluſions impies ſans en approfondir les principes. L'Auteur appuye cette conjecture ſur quelques Anecdotes Angloiſes de fraîche date.

L'honneur eſt la paſſion de la gloire qu'on acquiert en ſe dé-

vouant au bien public. Cette paſſion étoit autrefois un reſſort puiſſant & fécond en merveilleux effets. Aujourd'hui ſi quelque Anglois s'aviſoit d'y ſacrifier ſon repos, ſa fortune & ſa vie; dans tous les cercles à la mode, *in every fashionable circle*, on le regarderoit comme un imbécille, *as a ſilly fellow*. La vanité, qui a ſupplanté l'honneur, n'envie que les brillants équipages, n'ambitionne que les grands titres, & n'aſpire qu'à la fortune &c. Inſenſible au luſtre que donne la vertu, l'Anglois n'eſt jaloux que des décorations qui enflent ſa vanité. Ces ridicules modernes ne ſont pas épargnés au Théâtre: ſur la ſcène, on les immole à la riſée publique, ſans que les originaux qu'on y joue, s'en formaliſent: ils applaudiſſent eux-mêmes à la Satyre qu'on fait de leurs perſonnes. L'Auteur obſerve qu'au-

trefois on n'eût pas été si patient, & que cette insensibilité est le signe le plus marqué de l'avilissement & de la dégradation la plus incurable dans les mœurs & dans les sentiments, *as the strongest indication of degenerate and incorrigible Manners.* Ainsi, *conclut l'Auteur*, c'en est fait de l'honneur, le goût en est perdu, les airs fastueux, les talents frivoles sont les idoles du siècle : le temple de l'honneur est désert : rivaux des femmes, les hommes n'adorent que la vanité.

L'amour de la patrie & les nobles sentiments qu'il inspire, ne sauroient vivre dans des cœurs, où l'esprit de Religion & le souffle de l'honneur sont éteints. Quoiqu'il reste encore parmi nous, *dit l'Auteur Anglois*, quelque idée de bien public, cependant le zèle patriotique, qui enflamme nos voisins, nous paroît risible. Si, sans

intérêt perſonnel, un Anglois tentoit ces hautes entrepriſes, dont l'amour de la patrie, quand il étoit dans ſa force, nous rendoit capables, on traiteroit de frénéſie ſon courage & ſon héroïſme. Avec de pareils ſentiments que voudroit-on faire pour la gloire & le bien de la patrie ? Ce zèle ne vit plus que dans quelques ames ſupérieures : l'exception qu'elles méritent, ne décide point le *caractère dominant* de la Nation : ce caractère ne dépend que de la combinaiſon des mœurs & des principes qui regnent en chaque âge ; d'où s'enſuit qu'en Angleterre l'eſprit de Religion, l'eſtime de l'honneur & l'amour de la patrie s'étant généralement évanouis, on n'y a plus de principes pour corriger & réformer les mœurs d'un ſiècle dépravé par le poiſon de la vanité, du luxe & de la molleſſe.

Septembre, 1758.

SECONDE PARTIE. *Des effets publics de ces Mœurs & de ces Principes.* La force interne d'une Nation dépend de la capacité, de la valeur & de l'union de ſes membres, & ſur-tout des Chefs qui la gouvernent : or ces mœurs & ces principes, dont il vient de décrire & de déplorer les progrès & les ravages, l'Auteur prétend qu'ils affoibliſſent néceſſairement la force interne de ſa Nation, & qu'ils tendent à en deſſécher totalement la ſource.

1°. Qu'elle peut donc être, *demande l'Auteur*, la capacité de notre Nation dans ce ſiècle ? Ses Chefs même ne liſent guères d'autre Hiſtoire que la Gazette. Au lieu d'étudier nos Loix, notre Conſtitution & ſon Génie, ils ne puiſent leurs lumières que dans des Ecrits de parti, *in party pamphlets*, ils ſe font initier dans l'irréligion, *in irreligion*. Leurs

vuës politiques ne s'étendent pas plus loin qu'à la ſûreté d'une Bourgade, *than the ſecuring of a Borough.* Leur vie ſe paſſe en fêtes: ainſi plus de nobleſſe, plus d'élévation dans les mœurs & les ſentiments. L'ignorance préſide à nos Aſſemblées d'Etat, & l'erreur enlève d'abord les ſuffrages. De-là vient qu'on en a vu pluſieurs dégénérer en ſcènes ridicules: le tumulte & la licence en banniſſoient toute dignité, toute liberté; une jeuneſſe ſans expérience donnoit le ton, & ce ton étoit celui de l'audace la plus effrénée, de la plus folle joie & de la plus platte bouffonnerie, *intemperate ridicule, diſſolute mirth, and loud peals of laughter.* Eſt-ce donc ainſi qu'on délibéroit dans le Sénat d'Athènes, ou qu'on opinoit dans l'Aréopage, *in the cours of Areopagus?* Par ce progrès du relâchement dans les Mœurs & dans la

Police, le nombre des bonnes têtes diminue tous les jours, & le Royaume doit craindre de toucher à la même époque, où Rome se vit annoncer sa ruine, & où Cicéron se plaignoit que des Romains sans lumières & sans science parvenoient aux grands emplois de la République.

M. le Comte de Schaftbury est convaincu que les flottes & les armées Angloises ne tarderont pas à sentir l'effet de ces désordres qui allarment son zèle patriotique. Le succès des Armes Britanniques dépend de la capacité des Amiraux & des Généraux qui commandent les troupes de la Nation. Or, en passant par tous les degrés de la Marine & de la Milice, quel savoir ont-ils pû acquérir? Elevés à l'école du luxe & de la vanité, ne seroit-ce pas un miracle, s'ils étoient devenus de savants & de grands Guerriers, sur-tout dans un

ſiècle où les goûts & les talents frivoles ne ſont rien moins qu'un obſtacle à la faveur qui éleve un Officier aux premiers grades?

Le nouveau ſyſtême de mœurs & d'uſages, qui s'introduit en Angleterre, n'eſt pas moins contraire aux Lettres qu'aux Armes Angloiſes. Parmi les conſidérations ſolides de notre Auteur ſur cette matière; nous ne recueillerons que quelques traits qui intéreſſent le Clergé de ſa Nation. Si ce Corps en général, *dit-il*, ignore & néglige les principes de la Religion, il devient inutile à l'Egliſe Anglicane, & mépriſable aux yeux de l'ignorance même & du libertinage. En perdant l'eſtime publique, le Clergé Anglois a perdu la part qu'il avoit au Gouvernement. Un Auteur Anglois en félicite ſa Nation. M. le Comte de Schaftbury en gémit, perſuadé que, ſi le Clergé d'Angleterre & le Chriſtianiſme

qu'il enſeigne, étoient plus honorés & plus reſpectés de la Nation, l'Angleterre ſeroit plus honorée & plus reſpectée chez l'Etranger ; *that When the English Proteſtant Clergy, and that Chriſtianity Wich they teach, Were moſt honoured and reſpected at home ; England Was then moſt honoured and reſpected Abroad.* Cependant, *ajoûte l'Auteur*, ſi notre Clergé fidèle à ſon devoir, ſavoit vaincre le mal par le bien, il n'auroit point à rougir de ſon diſcrédit ; il ſe glorifieroit de n'être mépriſé que par des hommes vains & ſcandaleux, dont toute l'Europe mépriſe le ſuffrage. Ce qu'on reproche ici avec force au Clergé Anglois, c'eſt de s'être laiſſé infecter de la contagion du ſiècle, & de s'être conformé à des uſages qu'il devoit combattre : en ſuivant la mode & le ton du ſiècle, il a perdu ſa conſidération, il eſt tombé dans

l'opprobre. Les gens du bel air, *dit l'Auteur*, ne vont plus à la Paroiſſe, depuis que nos Miniſtres ſont aſſidus à nos parties de jeu & de plaiſir. Comment le monde pourroit-il eſtimer, comme Théologiens, des hommes qui ne s'étant jamais enfoncés dans les profondeurs de l'érudition ſacrée, ne peuvent avoir qu'un ſavoir ſuperficiel; qui n'ouvrent & ne conſultent que rarement les monuments de l'Antiquité; qui ne liſent même les Livres modernes que de la ſeconde main, c'eſt-à-dire dans de mauvaiſes Traductions ou dans de minces Extraits? *Through the falſe mediums of bald tranſlations or ſorry Abſtracts.*

2°. La valeur d'une Nation, ſa force de défenſe, *the National ſpirit of defence*, conſiſte dans la vigueur de ſes habitants, dans leur hardieſſe, dans leur courage & dans leurs principes, *ſtrength, har-*

dineſſ, courage, and principle: or, *reprend l'Auteur*, la vie molle qu'on mene aujourd'hui en Angleterre, répand dans les corps & dans les ames cette langueur & cette baſſeſſe, qui caractèriſent les hommes lâches & timides, & qui rend incapables d'eſſuyer les fatigues & d'affronter les dangers d'une défenſe militaire. L'enthouſiaſme vole aux conquêtes, le vrai zèle ſe borne à la défenſe de la patrie; la Religion lui en fait un devoir. Mais ſous ſes étendarts, l'irréligion moderne ne raſſemble que des faquins & des poltrons, *raſcally and abandoned cowardice:* l'incrédulité diſſipe ces nobles eſpérances qui élargiſſent les grandes ames, & abaiſſe tout notre être au niveau des animaux qui n'ont rien d'immortel, *With the beaſts that perish.*

M. le Comte de Schaftbury ne compte pas non plus que l'hon-

neur ſuffiſe pour la défenſe de la patrie, tandis que l'ambition de ſes Chefs ne ſera qu'une émulation de faſte & de vanité : alors, *dit-il*, à la vuë d'un affront l'honneur peut s'allumer ; mais ſa flamme s'éteint dans un duel. Les morts volontaires, ſi communes aujourd'hui en Angleterre, y ſont, dira-t-on, comme dans la Grèce & dans Rome, un gage de zèle pour la défenſe publique. Les Romains, *répond notre Auteur*, ſe tuoient pour la perte d'une bataille ; les Anglois ſe tuent pour une perte au jeu. Les anciens Héros ſe perçoient pour n'avoir pas ſoûtenu l'honneur de leur patrie ; les Anglois ſe pendent, parce qu'ils n'oſent paroître en public. Ceux-là ne pouvoient ſurvivre à la perte de leur gloire ou d'une Province ; ceux-ci ne ſauroient vivre après la ſaiſie de leurs équipages & de leurs revenus. Une erreur

de Religion armoit les uns contre leurs jours ; le défaut de Religion autorise les autres à renoncer à la vie. Ainsi c'étoient des sentiments d'honneur & de bravoure, qui rendoient la vie odieuse à ces anciens Grecs & Romains ; ce ne sont au contraire que des sentiments méprisables de vanité & de luxe, qui la rendent insupportable aux Anglois. Comment donc *l'esprit de défense nationale* subsisteroit-il dans un peuple qui ne choisit ses défenseurs que parmi des Citoyens où cet esprit est perdu ? De-là vient, *ajoûte l'Auteur*, que, dans la dernière révolte, on a vu la plûpart de nos défenseurs fuir devant des rébelles, tandis qu'une vile troupe de Montagnards enragés, *mob of ragged Highlanders*, marchoient impunément jusqu'au cœur d'un Royaume très-peuplé, *to the heart of a populous Kingdom.*

Pour

Pour ſe remplir de force, de courage, de hardieſſe & d'honneur, ne faut-il donc, *demande l'Auteur*, que prendre les armes & obtenir des grades Militaires? Ces qualités que la nature donne rarement, les acquiert-on autrement qu'en ſe vouant de bonne heure & en s'exerçant conſtamment au métier de la guerre? Avons-nous des Ecoles pour l'apprendre? Nos jeunes Guerriers ſont-ils élevés dans d'autres maximes, ſont-ils formés à d'autres façons que les maximes & les façons de leur climat & de leur ſiècle? Il ne faut donc pas être ſurpris qu'ils en conſervent le caractère, il ſeroit étonnant qu'ils en euſſent un autre. Si notre Marine & notre Milice ne ſont pas des Ecoles où l'on prenne l'eſprit militaire, ſi l'on n'y reçoit que des préjugés & des habitudes contraires à cet eſprit,

ſuffira-t-il de mettre nos Regiments en campagne & nos Vaiſſeaux en mer, pour infuſer, dans nos troupes & dans leurs Commandants, la force, la valeur & la ſcience néceſſaires à la proſpérité de nos armes ? Ne faut-il qu'arborer nos étendarts & nos pavillons pour arracher nos Officiers à leurs goûts, à leurs penchants, à leurs habitudes ordinaires ? Dans leurs Garniſons font-ils autre choſe que ſe livrer à la diſſipation & à la débauche ? Dans nos camps, leurs tentes ne ſont-elles pas des Académies de jeu, ou des ſalles de repas ſomptueux ? A la Mer, nos Anglois n'aiment-ils pas mieux faire des priſes que de riſquer des batailles ? Ainſi, *conclut l'Auteur*, nos armées & nos flottes ne ſont point des écoles d'honneur & de courage : dans les unes, c'eſt un luxe prodigue qui diſſipe pour s'amu-

ser ; dans les autres, c'est une avidité sordide qui amasse pour dissiper : voilà tout ce qu'on apprend dans nos camps & sur nos vaisseaux.

Il nous reste encore quelque chose à dire sur l'union nationale & sur la troisième Partie de cet Examen. Ce sera pour un second Extrait.

ARTICLE XCIII.

DISSERTATION sur le véritable Auteur du Livre de l'Imitation de JESUS-CHRIST *; pour servir de réponse à celle de M. l'Abbé Valart.* Par un Chanoine-Régulier de Ste Geneviève. (Brochure de 40 pag.) A Paris, chez Cavelier, rue S. Jacques, &c.

L'AUTEUR du Livre de l'Imitation a si bien pratiqué l'*ama nesciri* qu'il recommande, qu'on

ne peut venir à bout de connoître cet Ecrivain, de le diſtinguer entre tant d'Aſcétiques qui ne le valent pas, de deviner ſon âge, ſon ſiècle & ſa profeſſion. Il y a cent ans que deux grands Ordres eurent une longue querelle à ce ſujet. Les Bénédictins tenoient pour Jean Gerſen, & les Chanoines Réguliers pour Thomas à Kempis. M. l'Abbé Valart, dernier & très-bon Editeur de l'Imitation, paroît vouloir décider la queſtion en faveur de Gerſen ; mais ſes raiſons ſont-elles auſſi péremptoires, qu'il ſemble le ſuppoſer & le faire entendre ? Voilà préciſément la queſtion qu'embraſſe le docte Chanoine-Régulier, à qui nous devons cette Diſſertation. Il ſait bien que la diſpute ſur l'Auteur de l'Imitation ne doit plus être portée au tribunal du public, qui a eu le bon eſprit de penſer & de dire qu'il falloit profiter du

Livre ; ſans trop rechercher la ſource d'où il eſt ſorti.

Mais en laiſſant la queſtion même indéciſe, il eſt permis d'examiner l'Ouvrage de M. Valart ; de peſer la force des moyens qu'il emploie pour ſa cauſe ; de ramener à leur juſte valeur les concluſions qu'il tire de ſes recherches. En un mot, ſans établir une ſorte de champ de bataille pour ou contre Gerſen ou à Kempis, on peut être curieux de ſavoir comment le nouvel Editeur a combattu pour le premier au déſavantage du ſecond. C'eſt une critique littéraire ſur la façon dont les droits de Gerſen ont été ſoûtenus, non un jugement dans les formes ſur la qualité de ces droits ou de ceux d'à Kempis. Voici donc à quoi ſe réduit toute la Brochure que nous annonçons : 1° *Eſt-il bien prouvé que l'Imitation ſoit plus ancienne que Thomas à Kempis ?*

2° *En quel ſiècle l'Imitation a-t-elle été compoſée ?* 3° *Quel en eſt le véritable Auteur ?* Nous dirons quelque choſe de ces trois queſtions priſes ſéparément : elles comprennent auſſi tout le fond de la Diſſertation publiée par M. l'Abbé Valart.

Première Question. *Eſt-il bien prouvé que l'Imitation ſoit plus ancienne que Thomas à Kempis ?* Pour prouver cette prétendue Antiquité, M. Valart inſiſte d'abord ſur les fautes qui ſont dans deux Manuſcrits célèbres de ce Livre, l'un conſervé chez les Jéſuites d'Anvers, & l'autre chez les Jéſuites de Louvain, tous deux copiés, *dit-on*, par Thomas à Kempis, le premier en l'année 1441, l'autre ſans date ; mais toujours de la même main. Il ſemble au nouvel Editeur que, ſi à Kempis étoit véritablement l'Auteur de l'Ouvrage, il n'y auroit pas, dans

ces Manuſcrits, des fautes ſi multipliées & d'une eſpèce ſi ſingulière ; qu'on ne verroit pas à la tête de quelques Chapitres du quatrième Livre *vox diſcipuli*, au-lieu de *vox dilecti* ; que, dans les Dialogues dont ce même Livre eſt rempli, quand la demande eſt courte & ſimple, la réponſe ne ſeroit pas différée au Chapître ſuivant ; que les erreurs de Grammaire ne ſeroient pas auſſi fréquentes & auſſi groſſières qu'elles le ſont dans tout l'Ouvrage ; que l'ordre des Livres ſeroit moins dérangé dans ces deux Manuſcrits d'Anvers & de Louvain, &c.

Or toutes ces raiſons ne perſuadent pas le Chanoine Régulier de Ste Geneviève. Il ne prétend point aſſûrer que Thomas à Kempis eſt l'Auteur de l'Imitation, mais il croit que les motifs, ſur leſquels on s'appuie pour lui enlever cet honneur, ne ſont pas

convaincants. Qu'eſt-ce que toutes ces fautes dans un Livre tout de ſentiment tel qu'eſt l'Imitation ? L'Auteur, quel qu'il ſoit, n'a prétendu ni écrire correctement, ni ſuivre une méthode régulière. Et quand Thomas à Kempis auroit compoſé cet admirable Ouvrage, il ne ſeroit pas impoſſible qu'en le tranſcrivant il ſe fût négligé au point de mettre *vox diſcipuli*, au-lieu de *vox dilecti* ; de partager en divers Chapitres les demandes du Diſciple & les réponſes du Maître &c. Quiconque, en effet, connoît ce ſaint Livre, ne chicane point ſur les négligences. Les Lecteurs ſe mettent dans la poſition où étoient l'Auteur & les Copiſtes, qui ne penſoient qu'à s'édifier & à édifier les autres, ſans ſonger aux régles de la Grammaire, ni aux loix de la méthode. Qu'il nous ſoit permis d'ajoûter qu'on avoue peut-être trop aiſément, que

les Manuſcrits d'Anvers & de Louvain ſont de la main de Thomas à Kempis. On trouve à la fin du Manuſcrit d'Anvers *Finitus & completus per manus F. Thomæ à Kempis.* Mais ne peut-il pas ſe faire que ces mots ſoient de quelqu'un qui a cru fauſſement qu'en effet à Kempis avoit copié l'Imitation ? Les attributions de cette eſpèce ne ſont point rares. Nous ſommes perſuadés, pour nous, que, ſi à Kempis a fait l'Imitation, ou bien les Copies d'Anvers & de Louvain ne ſont pas de lui, ou ſi elles ſont de lui, l'épigraphe qu'on y lit, eſt d'une main étrangère. En tout ſyſtême, il nous paroît que l'Auteur de ce ſaint Livre, qui ne reſpire que l'humilité, la ſolitude, l'abnégation, n'a cherché à ſe faire connoître ni comme Auteur, ni comme Copiſte. Mais quoiqu'il en ſoit de notre penſée particulière, continuons d'exami-

ner les raisons de l'Editeur & de son Adversaire.

Si l'Imitation étoit de Thomas à Kempis ou de son temps elle seroit du XV^e siècle, puisque Thomas naquit en 1380. Or M. l'Abbé Valart penche à croire que l'Auteur de ce pieux Ouvrage a connu saint François d'Assise, (mort en 1226) parce qu'il le cite dans son troisième Livre : preuve très-foible assûrément ; aussi notre Editeur, qui est homme d'esprit, s'en sert-il avec plus d'habileté que nous ne disons ici. Il ne la met en œuvre qu'après avoir tâché de montrer que l'Auteur de l'Imitation a vécu dans le XIII^e siècle. Mais tout cet argument, quoique manié avec art, n'est pas encore à l'épreuve de l'examen sevère & suivi qu'en fait le Chanoine-Regulier.

La grande batterie, en faveur de l'antiquité du Livre, est dressée d'après les Manuscrits. M. Valart

prétend qu'on en a un du XIV^{e} siècle, & même un autre qui devroit être du XII^{e} ou du XIII^{e} commençant, puiſqu'il ſeroit plus ancien que Jean Gerſen : ce qui détruiroit la cauſe de l'Editeur. Par conſéquent ce Manuſcrit ne peut être regardé comme une pièce digne d'être produite au procès ; elle prouveroit plus qu'on ne veut & qu'on ne doit prouver.

Le Chanoine-Regulier ne ſe laiſſe perſuader ni par ces Manuſcrits de M. Valart, ni même par ceux dont on vanta l'ancienneté durant la grande controverſe entre les Bénédictins & les Chanoines-Réguliers du dernier ſiecle. » Je » penſe, *dit notre Auteur*, que le » ſeul moyen de s'aſſûrer poſitive- » ment de l'âge d'un Manuſcrit, » c'eſt d'en voir la date, ou de con- » noître celui qui l'a écrit, ou de » le voir cité dans des Regiſtres ou » Catalogues dont on connoît le

» temps. Quand on n'en juge que » par l'air de vétusté, ou la forme » des caractères, on ne peut déci- » der qu'à-peu-près, & il est très- » possible de se tromper d'une cen- » taine d'années. Un homme mé- » diocrement habile ne prendra » jamais un Manuscrit du dixième » siècle pour un Manuscrit du qua- » torzième ; mais je ne crois pas » qu'il y ait entre l'écriture de la » fin du XIV^e^ siècle & celle du » milieu du XV^e^ des différences » assez marquées, pour qu'on puisse » décider au seul coup-d'œil auquel » de ces siècles appartient un Ma- » nuscrit. « Si cette observation est judicieuse, comme on ne peut guères s'empêcher de le reconnoître ; il sera très-permis de *supposer*, avec l'Auteur, que les Savants, qui ont pris les Manuscrits de l'Imitation pour des pièces du XIV^e^ siècle, *se sont trompés de quarante à cinquante ans* ; qu'ainsi

ces Manuſcrits *rentrent dans la claſſe de tous les autres qui contiennent le Livre de l'Imitation*, & qu'ils *ne remontent pas au-delà de 1420*, temps auquel vivoit & écrivoit à Kempis.

SECONDE QUESTION. *En quel ſiècle a été compoſée l'Imitation.* Selon M. l'Abbé Valart, c'eſt au XIII^e ſiècle, & voici ſes preuves.

1°. *Si l'Imitation eût été compoſée dans le XIV^e ſiècle, les Manuſcrits du ſiècle ſuivant ne ſeroient pas auſſi fautifs qu'ils le ſont.* Cette preuve ne fait aucune impreſſion ſur notre Auteur. Quand l'Imitation ſeroit du XIV^e ſiècle, eſt-ce qu'il n'y auroit pas aſſez d'eſpace de-là au XV^e, pour que les fautes euſſent pu ſe multiplier ? Mais d'ailleurs combien de fois eſt-il arrivé que les Copies manuſcrites des Livres d'un grand uſage & dont tout le monde eſt curieux, ſe ſoient corrompues fort

près de leur ſource ? Le Livre de l'Imitation eſt de nature à s'être répandu promptement & à n'avoir pas ſuppoſé une Littérature bien profonde dans les Copiſtes. Combien de gens ſe ſeront mêlés de le tranſcrire ! De-là les fautes ſans nombre.

2°. *Les Manuſcrits du XIV*ᵉ *ſiècle*, dit M. l'Abbé Valart, *ſont très-rares ; au-lieu que ceux du XV*ᵉ *ſont communs en comparaiſon.* Notre Auteur répond qu'*il a peine à ſaiſir la fineſſe de ce raiſonnement. Les Manuſcrits du XIV*ᵉ *ſiècle ſont rares, donc le Livre eſt du XIII*ᵉ. L'Editeur veut dire apparemment qu'il falloit autrefois un nombre d'années conſidérable, & même près de deux ſiècles, pour multiplier beaucoup les Manuſcrits d'un Ouvrage comme l'Imitation. Que ce Livre ſoit du XIIIᵉ ſiècle, on ſe ſera contenté de le reconnoître, pour

ainsi dire, dans le XIV^e ; & la vogue de l'usage, par conséquent le fort des copies aura été dans le XV^e siècle. Voilà, ce semble, tout ce qu'on peut tirer de ce raisonnement dont, en effet, la force & le mérite ne sont pas fort sensibles.

3°. M. l'Abbé Valart s'appuie du témoignage d'un Prêtre de Metz, qui, traduisant de l'Allemand en François vers l'an 1530 l'Imitation de Jesus Christ, croyoit que cette Traduction Allemande étoit du Chartreux Ludolphe de Saxe, qui vivoit vers l'an 1330. Assûrément cette preuve démontreroit que l'Imitation est beaucoup plus ancienne que Thomas à Kempis, né en 1380, si l'on pouvoit compter sur le témoignage du Prêtre de Metz. Mais notre Chanoine-Régulier *n'est pas si crédule.* Ce Prêtre ne parle que d'après des oui-dire ; & ceux qui lui avoient raconté cette anec-

dote, pouvoient avoir été trompés par de faux rapports. En un mot, cela ne forme point une preuve légale.

TROISIÉME QUESTION. *Quel est l'Auteur de l'Imitation?* M. l'Abbé Valart soûtient que c'est Jean Gersen, Abbé de Verceil, Contemporain de S. François d'Assise, & celui-là même qui fut chargé par ce saint Patriarche, d'apprendre la Théologie à S. Antoine de Padoue. Or notre Auteur prouve que cet Abbé de Verceil n'étoit point Jean Gersen, mais un Docteur de Paris, nommé *Thomas*, & Chanoine-Régulier de S. Victor. On veut que Jean Gersen, Bénédictin, ait été Abbé de S. André de Verceil, & cela ne se peut, puisque ce Thomas, Membre de l'Abbaye de S. Victor, remplissoit alors la place. Ce *Jean Gersen* d'ailleurs est un personnage inconnu ; on ne sait ni sa profession, ni son âge,

ni ſes talents ; il n'eſt cité que dans quelques Manuſcrits, tous plus modernes qu'à Kempis, & ſon nom n'a paru à la tête de l'Imitation qu'en 1616.

Au contraire Thomas à Kempis a une exiſtence certaine : il eſt nommé dans un grand nombre de Manuſcrits la plûpart de ſon temps ; & ſon nom paroît dans pluſieurs des premiéres Editions, où l'on ne voit jamais celui de Jean Gerſen : enfin des Auteurs contemporains font mention de lui comme Auteur de l'Imitation, & Gerſen eſt ignoré de tous. Il n'y a que le Chancelier Gerſon qui ait partagé quelque temps avec à Kempis l'honneur d'avoir compoſé le ſaint Livre, mais on eſt convenu unanimement que ce pieux Docteur n'y avoit aucun droit. L'Auteur devoit être un Religieux non toutefois un *Moine*, comme

le remarque notre Chanoine-Régulier. Les traces de l'Etat Monaſtique, qui paroiſſent dans ce Livre, ne doivent pas être conſidérées en rigueur. *Thomas à Kempis & ſes confrères ne regardoient pas de bien près à la différence qu'il y a entre un Chanoine-Régulier & un Moine.* En cela ils avoient raiſon, parce que cette différence, quoique réelle pour l'état, n'eſt d'aucune conſidération quand il s'agit de ſentiments d'humilité, de piété, de régularité, d'oubli de ſoi-même, & d'abnégation religieuſe.

Il faudra lire toute cette Diſſertation qui eſt bien faite, & très-certainement l'Ouvrage d'un bon Logicien. Quant à celle de M. l'Abbé Valart, il faudra l'eſtimer pour les recherches ; & l'une & l'autre doivent reſter au point où nous les voyons ſans que la controverſe aille plus loin. S'il ſe publioit d'autres écrits à ce ſujet,

nous les annoncerions au Public ſans les analyſer, parce que déſormais cela eſt inutile.

ARTICLE XCIV.

LETTERE FAMILIARI e Critiche di Vincenzio Martinelli. *Lettres familières & critiques de M. Martinelli.* (In-8°. près de 400 pages.) A Londres, chez Nourſe; & ſe trouvent à Paris chez Cavelier, rue S. Jacques. *Suite de l'Article LXXV. au mois de Juillet, II. Volume.*

IL y a, dans ce Volume, ſix Lettres *ſur l'Eſprit des Loix*, toutes adreſſées à Mylord Gréenville; la première, ſur ce fameux Livre conſidéré en général; la ſeconde, ſur la définition que M. de Monteſquieu donne de

l'homme dans l'état de la nature ; la troisième, sur les différences qu'il établit entre les divers Gouvernements ; la quatrième, sur les *Inquisiteurs d'Etat* dans la République de Venise ; la cinquième, sur l'influence des climats par rapport à la société civile ; la sixième, sur la vénalité des charges & sur les Jurisdictions féodales.

Avant que de relever les défauts qui déparent l'Esprit des Loix, M. Martinelli commence par en cueillir les fleurs. » Je » conviens, *dit-il à Mylord Gréenville*, que l'Esprit des Loix est « plein de recherches variées, & » de traits de génie. Les observa» tions sur les Loix Grecques & » Romaines me paroissent très» judicieuses. Quel travail n'a-t-il » pas fallu pour rassembler les No» tices de tant de Gouvernements » des diverses parties du monde ! » Quel art, quelle sagacité pour

» saisir avec précision les traits de
» lumière épars dans tant de rela-
» tions confuses, dont la plûpart
» ne sont que des Romans mal
» tissus ! Quelle érudition pour
» débrouiller ce chaos informe des
» Loix des peuples du Nord, &
» pour porter le flambeau dans la
» nuit des temps les plus gros-
» siers ! On ne peut contester à
» l'Auteur d'écrire avec énergie,
» & de dire beaucoup en peu de
» mots ; mais on ne sauroit lui par-
» donner d'avoir pris Tacite pour
» modèle dans un Ouvrage qui
» devoit plutôt être traité dans le
» goût de Platon ou de Cicéron.
» Son style est souvent énigmati-
» que, & par un mauvais goût de
» rafinement, ses pensées se tour-
» nent presque toutes en anti-
» thèses. *Da spesse volte nell' os-*
» *curo e nello enimmatico, e mol-*
» *tissimo, pel continuo suo cacoete*
» *d'arguzia, nello antitetico.*

Septembre, 1758.

» Quant aux maximes générales, » *poursuit M. Martinelli*, plu- » sieurs sont fondées sur de faux » supposés, & sont en partie con- » tradictoires. Pour s'en convain- » cre, il suffiroit de supprimer ce » vain amas de titres superflus qui » multiplient les Chapitres à l'in- » fini, & de ne conserver que ceux » qui sont nécessaires pour distin- » guer les sujets principaux. C'est » alors que les contradictions se » présenteroient d'elles-mêmes » sans beaucoup d'examen, & » qu'on découvriroit quantité d'as- » sertions dont on peut démontrer » que les unes sont erronnées, & » les autres entièrement fausses. » *Gran numero di cose Geometri- » camente dimostrabili, quali inte- » ramente false, quali erronee e » quali contradittorie.* «

Après ce jugement général, M. Martinelli particularise ses Critiques & entre dans le détail. Nous

allons le ſuivre dans ſes réflexions ſur l'influence des climats & ſur le Gouvernement de Veniſe, en nous permettant ſeulement d'étendre ou d'abréger quelquefois ſes raiſonnements.

Que la température de l'air & la poſition des climats influe ſur le caractère, le génie & les mœurs des Nations, c'eſt un principe confirmé par l'expérience, & reconnu également des Anciens & des Modernes. Ce que l'on a reproché à M. de Monteſquieu, c'eſt d'avoir donné trop d'étendue à ce principe, & d'avoir paru ſubordonner le moral au phyſique. C'eſt ainſi qu'un ſyſtême ſe décrédite ſouvent lorſqu'on veut rendre univerſelles des cauſes qui ne s'appliquent bien qu'à un certain nombre d'effets. Les applications forcées font tort aux applications heureuſes. Dans le Phyſique, les choſes peuvent arriver par une infinité de cauſes

dont nous ne pénétrons point l'enchaînement. Il en eſt de même dans le Moral : il ſuffit d'avoir lu l'Hiſtoire pour s'en convaincre. Les révolutions des Empires, l'affoibliſſement & l'aggrandiſſement des mêmes Nations ſous le même Ciel, les changements des caractères & des principes qui font que, dans un eſpace de temps aſſez borné, un même peuple ſemble offrir deux peuples différents, tantôt héros, tantôt eſclaves; tout cela fait aſſez voir que mille cauſes différentes du climat influent ſur l'eſprit national d'un Peuple. Le climat agiſſant d'une manière uniforme, ne pourroit produire des effets ſi variés & quelquefois ſi oppoſés entre eux.

M. de Monteſquieu a raiſon, lorſqu'il avance que le froid diminue la ſenſibilité des corps, & les endurcit à la fatigue. Mais la conſéquence qu'il en tire, que les

Peuples

Peuples du Nord ſont les plus attachés à la liberté, & les Fondateurs des Gouvernements libres, n'eſt conforme, ſelon M. Martinelli, ni aux principes mêmes de l'Auteur, ni à l'Hiſtoire. S'il eſt vrai, comme le prétend l'Eſprit des Loix, que le froid rend les paſſions moins vives dans les climats où il domine, & que les peuples des pays chauds ont une imagination que tout frappe à l'excès, l'amour de la liberté, paſſion antérieure à toutes les autres, & la plus chere au cœur humain, doit donc moins agir ſur un habitant du Nord, que ſur un habitant du Midi. L'horreur de l'eſclavage, horreur naturelle à tous les hommes, doit donc être plus forte dans les pays chauds. Mais conſultons le fait pour décider. Il eſt certain, dit M. Martinelli, que le Nord, ce prétendu ſiège de la liberté, renferme des Gouvernements, dont le Deſpo-

tiſme l'emporte ſur celui d'Aſie, & donne le ſpectacle de la ſervitude la plus outrée. Qu'on examine toute l'étendue de pays que les peuples Septentrionaux ont envahie depuis la décadence de l'Empire Romain, on verra que ces peuples n'ont jamais fondé un Gouvernement libre. Par-tout ils ont établi leur uſage barbare du Gouvernement féodal, qui partage les peuples comme autant de troupeaux, & les diſtribue à des Barons & à des Seigneurs qui en ſont les tyrans. M. Martinelli prétend que les Serfs ſont les deux tiers du Nord.

Il eſt véritablement étonnant que la ſervitude qui a été abolie dans les autres parties de l'Europe, ne ſe retrouve plus que dans un climat, qu'on nous donne pour le modèle de la liberté. C'eſt en Bohème, en Hongrie, & ſurtout dans la Baſſe-Allemagne, que

l'on trouve des Serfs qui non-seulement dépendent d'un Souverain Despotique, mais encore ont des Seigneurs immédiats, qui les obligent au service de la glebe, & à telle autre corvée qu'ils jugent à propos. Un trait fera voir combien cette servitude est rigoureuse. Un Soldat de Bohème étant parvenu, par son mérite, à la qualité de Général, voulut revoir sa famille & son pays natal. Le Seigneur du Fief, auquel il étoit attaché, exigea de lui les mêmes services que des autres Serfs, sans que son titre de Général pût l'exempter de ce mortel assujettissement. Les Serfs sont si peu sensibles à la dureté de leur condition, que souvent les Seigneurs les louent ou les vendent à l'enchere, sans trouver la moindre opposition de la part de ces malheureux. Quant aux anciens Germains, M. M. prétend qu'ils n'avoient

pas même le ſentiment de la liberté. La preuve qu'il en donne, c'eſt qu'ils l'eſtimoient ſi peu, qu'après avoir perdu au jeu, il ſe vendoient eux-mêmes. Nous nous hâtons de paſſer à l'Article du Gouvernement de Veniſe.

On eſt ſurpris que M. de Monteſquieu, qui a parcouru une partie de l'Europe, pour étudier en Philoſophe les divers Gouvernements, ait ſi peu pénétré dans les myſtères de la Seigneurie de Veniſe. Cet Obſervateur, au-lieu de s'inſtruire par ſes yeux, a mieux aimé copier Amelot de la Houſſaye, & ajoûter de nouvelles erreurs à celles de cet Ecrivain. Si le Gouvernement de Veniſe, l'un des chef-d'œuvres de la Politique moderne, a ſi peu fixé ſon attention, que doit-on penſer de la fidélité de ſes obſervations ſur les autres Etats? Selon M. de Monteſquieu, il eſt néceſſaire, dans

l'Aristocratie, que les Loix défendent le Commerce aux Nobles. *Les Loix de Venise*, ajoûte-t-il, *défendent aux Nobles le Commerce, qui pourroit leur donner même innocemment des richesses exorbitantes.* Le Critique Italien nie le fait. Il assûre qu'il y a encore, à Venise, des familles nobles qui font le Commerce en leur nom, & d'autres sous le nom de leurs Facteurs. Il fait voir que cette Loi n'a jamais existé avant l'établissement des Colonies Européennes dans les Indes Orientales, c'est-à-dire qu'on n'a point connu cette Loi, dans ces temps heureux où Venise étoit devenue, par un Commerce exclusif, la Puissance la plus riche de l'Europe.

Il faut convenir que cette Loi existe actuellement. Mais ce qu'Amélot & M. de Montesquieu eussent dû remarquer, c'est qu'elle ne remonte guères plus haut que

quatre-vingts ans : ſur quoi nous faiſons les réflexions ſuivantes.

1°. S'il eſt eſſentiel à une Ariſtocratie d'interdire le Commerce aux Nobles, comment la République la plus éclairée a-t-elle ſubſiſté pendant douze ſiècles, ſans s'appercevoir de cet inconvénient & ſans en recevoir de dommage ? L'exemple de Veniſe, au lieu d'appuyer le raiſonnement de M. de Monteſquieu, ne ſert-il pas à l'infirmer ?

2°. Si le Sénat craint que les Nobles ne s'enrichiſſent trop par le Commerce, pourquoi ne l'a-t-il point interdit, lorſque les richeſſes du Levant fondoient à Veniſe ? Pourquoi n'a-t-il écoûté ſes frayeurs, que lorſque le Commerce étant tombé les gains étoient moins conſidérables & les fortunes plus bornées ?

3°. Ce qui a engagé la République à interdire le Commerce

aux Nobles, ce n'eſt point la crainte des fortunes exorbitantes. Elle a ſu parer à cet inconvénient par d'autres précautions: par exemple, dans les familles trop riches, elle oblige les frères à ſe marier, ce qui diſtribue les fortunes, les rend égales, augmente le nombre des riches, & prévient l'abus des richeſſes. La vraie raiſon qui a déterminé le Sénat, c'eſt que le Commerce étant preſque détruit, cette Compagnie illuſtre a voulu, en le tranſportant au peuple, lui rendre ſon activité & ranimer l'induſtrie. Que ſi une famille de nouveaux Nobles paroît faire le Commerce en ſon nom, c'eſt que le Sénat, en lui donnant la Nobleſſe, n'a pas voulu lui enlever la ſource de ſa grandeur. Quant à ceux qui font le Commerce ſous des noms empruntés, ils ſont cenſés s'intéreſſer préciſément dans les entrepriſes des Marchands, & cela n'eſt

point regardé comme une dérogation à la Loi.

M. de Monteſquieu parlant des perſonnes qui ont, à Veniſe, la puiſſance exécutrice des Loix, puiſſance réſervée au Conſeil des Dix, & aux Inquiſiteurs d'Etat qui font partie de ce Conſeil, compare les Inquiſiteurs d'Etat avec les Ephores de Sparte ; il traite ces Magiſtratures de tyranniques, & prétend que les Inquiſiteurs d'Etat ſont deſpotiques. * Il eſt vrai que, comme les Cenſeurs Romains, ils ne ſont point comptables de leur conduite avant & après leur adminiſtration ; mais ſi l'on montre

* M. de Monteſquieu traite les Ephores de Magiſtrature tyrannique, en quoi il raiſonne d'après Amelot, & Amelot d'après un paſſage de Platon. Mais le terme de tyrannie chez Platon équivaut à celui de royauté, & ne préſente pas le même ſens dans le Grec que dans le François. (*Page 248 de l'Eſprit des Loix, Tome I. première Edition in-4°.*)

qu'ils ne peuvent abuser impunément de leur autorité, on fera voir dès-lors contre l'Esprit des Loix qu'ils ne sont point despotiques.

S'il arrive qu'un Inquisiteur abuse de son autorité, ce désordre ne sauroit être si long-temps caché que quelque Sénateur n'en soit informé. Bientôt la chose transspire, & la censure publique opère en conséquence. La manière de punir un Magistrat, c'est de le déposer, & pour le déposer, on le nomme, dans le premier Conseil qui se tient, & on l'applique à quelque Gouvernement de dehors & de peu de conséquence. Désigné pour cette nouvelle Magistrature, il est censé déchû de celle qu'il exerçoit auparavant. Tout de suite ou peu de temps après, on nomme un autre Membre du Conseil des Dix, & le Conseil des Dix un autre Inquisiteur. Celui qui est déposé peut, par le moyen de ses amis

& de ſes parents, demander au Sénat la diſpenſe de ſon nouvel emploi ; mais ſi cette tentative ne lui réuſſit pas, il faut qu'il accepte ou qu'il conſente à payer une amende de 3000 ducats, & à s'abſtenir pendant trois ans des Aſſemblées publiques, comme un Citoyen dégradé, & déclaré exilé au-delà du Mincio. Telle eſt la punition qui tient en bride les Magiſtrats les plus éminents de Veniſe. Voilà quelle eſt la ſource de ſa grandeur, de ſa durée & de ſa ſûreté. Si Rome eût ſubſtitué ce remède efficace à la Magiſtrature de ſes Cenſeurs, peut-être n'eût-elle pas vu un Sylla jetter dans ſon ſein les fondements de la tyrannie, & un Céſar porter à ſa perfection ce funeſte édifice.

M. Martinelli fait une ſortie en finiſſant contre Amelot, à qui il impute des motifs particuliers de haine contre la République. Nous

obſervons cependant qu'Amelot a parlé bien plus favorablement que M. de Monteſquieu, lorſqu'il cite la Loi qui défend le Commerce aux Nobles; il compare les Nobles Venitiens aux Sénateurs Romains : *Queſtus omnis Patribus viſus indecorus.* M. de Monteſquieu repréſente la République de Veniſe comme un Gouvernement preſque deſpotique. *Tout eſt perdu lorſque le même Corps des Nobles réunit le pouvoir de faire des Loix, de les exécuter & de juger les crimes*, & c'eſt ce qui eſt arrivé à Veniſe, *dont le Gouvernement a beſoin pour ſe maintenir de moyens auſſi violents que celui des Turcs.* (Page 245, de l'Eſprit des Loix, Tome I. premiére Edition *in*-4°.)

Comment une République qui auroit beſoin de reſſorts auſſi violents que le Gouvernement des Turcs, ſe ſeroit-elle maintenue

plus long-temps que les Républiques les plus fameuses de l'Antiquité ? Amelot s'est expliqué plus sagement. » Les droits de Majesté, » *dit cet Auteur*, étant également » partagés par le Grand-Conseil » qui est le peuple de la Noblesse, » & par le Sénat qui en est toute » l'élite, on pourroit dire que la » République de Venise est presque » une Aristo-Démocratie, comme » l'étoit celle de Sparte après l'institution des Ephores, & celle de » Rome où l'autorité étoit divisée » entre le Peuple & le Sénat. *

On voit par ces critiques que M. de Montesquieu, affectant une certaine profondeur, s'est souvent contenté de peindre sous des traits généraux, ce qu'il eût dû particulariser davantage ; que semblable à quelques Historiens, qui asser-

---

* Page 20. *de l'Histoire du Gouvernement de Venise, par Amelot.*

vissent les faits à leurs maximes particulières, l'Auteur de l'Esprit des Loix a plutôt plié les Gouvernements à ses principes, qu'il n'a réglé ses principes sur l'état des Gouvernements, & qu'enfin il s'est plus attaché au brillant des couleurs qu'à la ressemblance du portrait.

Nous nous étions proposé de rapporter les critiques de M. Martinelli sur le *Discours de l'inégalité des conditions*; mais nous croyons que le Lecteur a déja vu assez de réfutations de ce Discours singulier, que la postérité citera un jour comme un des monuments les plus rares de l'abus de l'esprit humain. Les critiques de l'Auteur sur ce Discours sont très-sensées, mais moins heureuses en général que celles qu'il a faites sur l'Esprit des Loix. Il n'est pas étonnant qu'un Ouvrage qui étincelle de beautés parmi les plus

grands défauts, donne de l'éclat à la critique d'un homme de Lettres. Mais un Ouvrage qui fournit trop à réfuter, fournit rarement matière à une critique intéressante. Le Public veut qu'on puisse citer des traits qui échappent à la censure ; que cette censure même soit tempérée d'éloges, & qu'enfin il en coute quelque chose au Censeur pour exercer sa profession.

Nous avons assez fait connoître l'Auteur Italien comme Ecrivain Polémique. Il est temps de le représenter comme Amateur éclairé des Beaux-Arts, & de délasser le Lecteur qui ne prend pas toujours intérêt aux discussions critiques.

M. Martinelli nous annonce une Histoire de la Musique, à laquelle il travaille depuis trois ans, & qui sera curieuse, d'un goût nouveau, & d'un grand secours pour les

Compoſiteurs : *Curioſa, affatto nuova, e di gran lume per i Compoſitori.*

Il a, ſans doute, réſervé, pour cet Ouvrage, les Recherches ſavantes. Dans ſes Lettres, il ſe contente de parler en homme de goût ſur un Art dont on juge mieux par le ſentiment que par une théorie ſcientifique. Il donne d'abord une Hiſtoire de l'Opéra Italien, qui commence par des pièces ſaintes; il fait connoître ſes progrès, les cauſes de ſa décadence, & propoſe des vuës pour rendre à la Muſique de ce Spectacle cette beauté naturelle & cette ſimplicité majeſtueuſe qu'on étouffe ſous un vain amas d'ornements recherchés & de frivolités pénibles. Il traite enſuite en général de la Muſique vocale & inſtrumentale, & poſe des principes dont il prétend que la Muſique Italienne s'eſt extrêmement écartée.

Septembre, 1758.

A ce sujet nous avons comparé aux Lettres de M. Martinelli l'Essai de M. le Comte Algarotti sur la Musique & l'Opéra Italien, & nous croyons faire honneur à l'Auteur, de remarquer qu'il s'est rencontré sur plusieurs points avec cet Ecrivain célèbre, qui possède également la Littérature & les Beaux-Arts, & qui a su transporter dans sa Langue, sans en altérer les beautés particulières, le brillant du François avec la profondeur de l'Anglois.

Il y a long-temps que les Critiques Italiens se plaignent de ce que leur Musique dégénère par les faux brillants & les *concetti.* M. Martinelli réclame, dans ses Lettres, contre le mauvais goût qui a fait abandonner la manière des Pergolèse & des Corelli. On veut, *dit l'Auteur*, réunir tous les possibles dans un seul air, & parcourir en même temps les deux

pôles opposés. Ce ne sont qu'affectations & tours de force. Les Compositeurs se proposent d'étonner au-lieu de toucher, & sacrifient le goût du public aux caprices de ceux qui exécutent. On cherche le difficile, sans songer que la difficulté la plus réelle & la plus glorieuse à surmonter, c'est de rendre la nature & d'exprimer le sentiment.

Les Compositeurs, depuis quelque temps, ont porté la licence jusqu'à transposer à leur gré les paroles, jusqu'à rompre la mesure des Vers, & insérer quelque *oui* ou quelque *non* pour leur commodité, *vi schiaffano dentro un sì o un nò* : ce qui d'une belle Poësie fait souvent une Prose insipide. Ils vont jusqu'à composer des airs, & puis demander à un pauvre Poëte des paroles. Il est aisé de juger quel bel effet doivent produire ces pièces mal assor-

ties & ces airs parodiés : *Compongono un aria, e poi chiedono a un povero Poetello le parole per adattarvi, ciocchè lascio considerare che bel effetto debba produrre.*

La voix humaine contrefait les instruments qui sont faits pour l'imiter. L'un imite la Flutte, l'autre le Violon. Bientôt, si quelque Virtuose s'en avise, nous entendrons imiter le Tambour ou le Cor-de-Chasse : *Sentiremo imitato il Tamburo o il Corno, se mai caderà in pensiero a qualche spiritoso.* Les Instruments, au-lieu d'imiter la voix, contrefont les oiseaux & les animaux. Ferrari, qui étoit l'Apollon de ces prétendues beautés, voulut un jour déployer toute sa force sur le Violon devant le fameux Gemignani. Ce grand homme, après l'avoir écouté, lui dit : Vous jouez avec bien de l'habileté, mais votre jeu n'a

excité dans moi aucun ſentiment : *Voi ſiete un grandiſſimo ſonatore, ma non mi avete col voſtro ſonare moſſa alcuna paſſione.*

La longueur des Symphonies ; les répétitions trop fréquentes, les cadences éternelles, *le benedette cadenze*, les ouvertures triviales qui, comme les exordes de certains Orateurs, vont à tous les ſujets ſans convenir à aucun ; voilà ce qui change en une ſource d'ennuis l'Art le plus agréable. Il ſemble, *dit M. Algarotti*, que l'Italie voie renaître, pour la Muſique, le 16[e] ſiècle ; ſiècle décrié comme l'époque du mauvais goût : *Un direbbe che a'giorni noſtri è tornato il ſecolo del ſecento per la Muſica.*

La vraie ſource du mal, *pourſuit M. Martinelli*, c'eſt que les Compoſiteurs connoiſſent trop peu les beautés de la Poëſie. S'ils étoient Poëtes en même temps, comme

chez les Anciens, on verroit encore se reproduire ces merveilles de la Musique des Grecs, que quelques-uns révoquent en doute, parce qu'ils réglent les limites de l'Art, sur celles des talents bornés qu'ils ont sous les yeux. M. Martinelli cite à ce sujet un exemple récent du pouvoir de l'harmonie, qui nous a paru digne d'être cité.

Palma Napolitain fut un jour surpris chez lui par un Créancier impitoyable, qui vouloit absolument le faire arrêter. Sans répondre à ses injures & à ses ménaces, ce Musicien court à son Clavecin, se met à jouer une ariette, puis une seconde & puis une troisième. Le Créancier écoute, & bientôt attendri par les sons touchants & les accords flatteurs de cette main habile, non-seulement il remet la dette au Musicien, mais encore il lui fait présent de dix guinées pour le tirer de quelque embarras. Tou-

cher un Créancier juſqu'à tirer de lui une nouvelle ſomme, cela eſt peut-être moins merveilleux que de traîner après ſoi les animaux les plus farouches, mais ne fait pas moins connoître le pouvoir de l'harmonie. Bien des Orphées de nos jours ſeroient plus curieux du premier ſecret que du ſecond. Il eſt à croire que Palma ne s'aviſa pas de jouer une fugue combinée, avec tout l'art imaginable, de cette Muſique tranſcendante & difficile, que les gens du métier appellent *diabolique*. Peut-être eût-il mis en fuite le Créancier, mais il n'eût pas obtenu les dix guinées.

Tandis que quelques Ecrivains font des éloges outrés de la Muſique Italienne, & que nos Compoſiteurs croient y trouver l'apologie de leurs défauts, M. Algarotti & M. Martinelli nous apprennent à nous défier d'un modèle trop ſéduiſant. Mais ils ont ſu reprendre

les abus ſans vouloir détruire la choſe, ſans décrier leur Langue qu'ils appellent la plus harmonieuſe des Langues modernes, *la piu ſonora*, *la piu rotonda*, enfin ſans inſulter les chef-d'œuvres des Corelli & des Pergolèſe, qui, comme Lulli, n'ont connu de Muſique que celle qui rendoit le ſentiment.

On verra avec plaiſir la Lettre critique ſur l'Arétin, & quelques Anecdotes que nous n'oſons pas garantir ſur l'extinction des Médicis à Florence, ainſi que pluſieurs autres morceaux, dont les bornes de cet Extrait ne nous permettent pas de rendre compte. Nous croyons en avoir aſſez dit, pour faire connoître le mérite de l'Auteur, & pour exciter la curioſité du Public.

ARTICLE XCV.

MÉMOIRES ET LETTRES de Henri, Duc de Rohan, sur la guerre de la Valteline, publiés pour la premiére fois, & accompagnés de Notes géographiques, historiques & généalogiques. (Trois Volumes *in-12.*) Par M. le Baron de Zurlauben, Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis, Brigadier d'Infanterie, Capitaine au Régiment des Gardes-Suisses, & Associé-Correspondant-Honoraire de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres. *A Genève; & se vend à Paris chez Vincent, rue S. Severin, &c.* M. DCC. LVIII.

On avoit déja des *Mémoires du Duc de Rohan*, mais ces Mémoires ont pour objet les guer-

res qu'il eut à soûtenir pour la la défense du parti Calviniste, dont il s'étoit fait le Protecteur & le Vengeur. C'est l'Histoire de ses révoltes contre son devoir & contre son Souverain. On doit par conséquent n'en recueillir que des instructions militaires : la cause & le motif des entreprises qui y sont racontées, ne méritent que l'improbation des Lecteurs. Ce qu'on nous donne aujourd'hui, est excellent pour le fond des choses & pour la manière dont elles sont présentées.

Après la prise de la Rochelle en 1628, & la paix accordée aux Religionaires en 1729, le Duc de Rohan se tint tranquille à Venise jusqu'au moment où le Roi Louis XIII. lui confia le commandement des troupes qui devoient agir dans la Valteline : ce sont les opérations de cette guerre qu'on voit détaillées dans ces Mémoires & dans

ces

ces Lettres. L'eſpace de temps qui s'y trouve embraſſé, eſt d'un peu plus de cinq années, ſavoir depuis la fin de 1631, juſques vers le milieu de 1637 : & le Duc de Rohan ſurvécut peu à cette époque, étant mort le 13 d'Avril 1638 des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Rhinfelden.

M. le Baron de Zurlauben donne, dans une Préface aſſez étendue, l'Hiſtoire de cet illuſtre Général ; il raconte en détail les exploits qui ont rendu ſon nom immortel dans la Valteline. Cette guerre, au fond, fut plus difficile que brillante, & plus propre à éprouver les talents ſupérieurs du Duc de Rohan, qu'à manifeſter la puiſſance & la politique de Louis XIII. Ce n'eſt pas qu'il ne fût aſſez digne de la France de ſe mêler dans la querelle des Griſons avec les Valtelins. Outre la gloire de remettre les premiers en

poſſeſſion de leur ſouveraineté ſur les ſeconds, il importoit aux François d'empêcher que les Eſpagnols & les Impériaux ne diſpoſaſſent en maîtres de la Valteline; qu'ils n'y établiſſent une route ſûre pour paſſer en Italie; qu'ils n'en tiraſſent, dans l'occaſion, des ſecours de vivres & de gens de guerre.

Mais il falloit donc que le Conſeil de Louis XIII. prît plus à cœur cette affaire, & qu'en ſe déterminant à faire marcher des troupes dans ces Cantons, il formât le plan d'une expédition réguliére; qu'il n'abandonnât pas le brave Duc de Rohan aux ſeules reſſources de ſon génie. C'eſt une choſe pitoyable que l'état où ce grand Général & ſes troupes ſe trouverent durant leurs dernières campagnes dans la Valteline. Il ſembleroit qu'on avoit pris à tâche de les faire périr en ne leur envoyant jamais l'argent & les

recrues néceſſaires. Les trois quarts des Lettres du Duc ne contiennent que des demandes & des plaintes à ce ſujet. C'eſt toujours du pain, des habits, des renforts qu'il ſollicite auprès des Miniſtres, c'eſt-à-dire auprès du Cardinal de Richelieu, de Bouthillier, de Sublet des Noyers, du P. Joſeph.

Tous ces Meſſieurs répondent d'ordinaire aux dépêches du Général, qui n'en eſt pas plus aidé dans l'eſſentiel. Quelquefois ils laiſſent ſans réponſe les Lettres de M. de Rohan; d'autres fois ils ne font que lui exaggérer les grandes dépenſes de l'Etat; tout-au plus lui promettent-ils le quart ou la moitié des choſes dont il avoit beſoin. Le Duc ſe fâche de temps en temps, mais toujours en Sujet fidèle, & en Général qui ne perd point de vuë ſon devoir. Enfin c'eſt un coup-d'œil lamentable que celui d'un Corps de troupes,

invincible dans les combats, commandé par un des plus grands hommes du ſiècle, & livré néanmoins aux rigueurs de la faim, de la peſte, de la nudité, preſque détruit, en un mot, par la misère, après avoir cueilli des lauriers à la vuë des Eſpagnols, des Allemands, des Suiſſes, des Griſons, des Piémontois, de l'Europe preſque entière. Un trait qui ſe trouve à la page 282 des *Mémoires*, achève de pénétrer d'une juſte douleur ceux dont l'ame eſt ſenſible à l'infortune des braves gens. Les Griſons ayant fait paſſer à la Cour de France un Député, pour accélérer des renforts & des ſubſides, cet Envoyé répandit partout, à ſon retour, qu'*en France on ne penſoit aux affaires de ce pays-là que par manière d'acquit*, c'eſt-à-dire que les Miniſtres de Louis XIII. s'embarraſſoient fort peu de ce que ſouffroient le Duc

de Rohan & ſes Soldats dans la Valteline ; que les objets préſents les touchoient beaucoup plus, & que le ſuccès de cette guerre, comme étrangère, ne leur paroiſſoit pas un objet digne de picquer leur ambition.

Le Duc & ſes troupes preſque anéanties, furent donc obligés de quitter la Valteline ; & les Griſons ſe tournerent du côté de la Maiſon d'Autriche, qui leur fit de bonnes compoſitions. Mais avant cette eſpèce de révolution, l'armée de Rohan fit des prodiges de valeur, de ſcience & de conduite militaire : c'eſt ce qu'on voit clairement dans les Mémoires qu'on nous donne. Sans compter une infinité de rencontres où le Duc de Rohan ſut camper, ſe fortifier, ſe retirer, ſecourir ſes Alliés, faire échouer les entrepriſes de ſes ennemis, impoſer aux gens du pays & aux Etrangers, ſoûtenir

l'eſpoir de ſes gens dénués de tout, les armer contre la difficulté des chemins, la faim, la misère & les maladies, il y eut au moins quatre batailles ou quatre grands combats très glorieux aux François. Il faut les peindre ici dans les propres termes des Mémoires. Cette citation fera connoître, en même temps, que le ſtyle de l'Auteur eſt fort bon, & que peu de perſonnes, du même temps & de la même profeſſion, écrivoient auſſi bien que lui.

» De quatre combats généraux, » *dit le Duc de Rohan*, qui furent » donnés dans la Valteline, pour en » conſerver la conquête, celui de » Luvin fut le plus hazardeux, n'y » ayant nul doute que, ſans l'ex- » trême néceſſité à laquelle le Duc » de Rohan étoit réduit, il pour- » roit avoir été accuſé de témérité » d'avoir, avec une poignée de » gens, paſſé par des chemins

» inaccessibles, pour aller com-
» battre une armée victorieuse dans
» une vallée entourée de hautes
» montagnes, & d'où, venant à
» recevoir l'échec, il n'y avoit
» nulle espérance de pouvoir faire
» aucune retraite.

» Celui de Mazzo fut le plus
» avantageux; car outre le nom-
» bre des prisonniers & des morts,
» l'armée Impériale fut tellement
» dissipée, qu'il fallut quatre mois
» de temps pour la remettre sur
» pied.

» Celui de Frêle fut le mieux
» entendu de tous; car le dessein
» fut si bien formé, & les attaques
» si bien disposées que, si Landé
» seul n'eût manqué à exécuter
» l'ordre qui lui étoit donné, les
» Impériaux demeuroient ce jour-
» là tous exposés à la miséricorde
» des François.

» Celui de Morbeigne a été le
» plus glorieux; car ce jour-là les

» François, inférieurs en nombre
» aux Espagnols, les attaquerent
» courageusement dans leurs re-
» tranchements ; & bien que la
» victoire fût long-temps disputée,
» finalement elle fut emportée
» avec beaucoup d'honneur, les
» retranchements des Espagnols
» forcés, & eux-mêmes chassés
» de la Ville de Morbeigne, où
» les François entrerent victorieux
» après trois heures de combat
» obstiné. «

La plainte que fait ici le Duc de Rohan d'un Officier qui avoit manqué à son devoir, est justifiée dans ces Mémoires & sur-tout dans les Lettres, par beaucoup de détails très-instructifs sur le fait en question. Il y avoit dans l'armée un Maréchal de Camp, nommé *du Landé*, homme jaloux, brouillon, toujours prêt à contredire & à calomnier son Général. Cet esprit dangereux donna bien des inquié-

tudes à M. de Rohan : outre que le service n'étoit point sûr entre ses mains, il ne se trouvoit que trop de gens à la Cour qui appuyoient les discours de cette langue empestée. Du Landé porta la hardiesse & l'animosité jusqu'à faire passer auprès des Ministres un autre mauvais Sujet, nommé *la Salinière*, pour accuser M. de Rohan de lâcheté & de friponnerie. Sur quoi ce Général envoya en Cour un Mémoire où il disoit : » Le premier Article est si ridicule » que je ne prendrai pas la peine » d'y répondre, puisque j'ai autant » de témoins de mes actions qu'il » y avoit de Soldats dans l'armée. » L'autre est plus chatouilleux, » pour ce que beaucoup de gens » se laissent aller au profit. Il est » certain qu'un mois durant M. de » Bullion & moi fumes d'avis d'im- » poser sur chaque somme de vin » un ducaton, moyennant quoi je

» donnois les passeports visés dudit
» Sieur de Bullion. Ce qui en est
» provenu, a été employé au profit
» du Roi : les Grisons m'en ayant
» fait plainte, je ne l'ai point réta-
» bli..... S'il se trouve que j'aie
» exempté ou permis l'exemption
» de quelques Villages ; que j'aie
» fait faire aucune contribution à
» mon profit, ou même tiré la
» moindre commodité de la vallée
» à mon usage, je me condamne
» dès-à-présent à tout ce que méri-
» teroit le plus infâme homme du
» monde. Je demande donc ou
» qu'on me punisse, ou qu'on châ-
» tie publiquement cet Imposteur,
» qui a osé accuser son Général
» avec tant de fausseté « &c. M. de
Rohan obtint enfin que du Landé
fût rappellé de la Valteline, mais
il fallut pour cela bien des instan-
ces, des dépêches, des négocia-
tions, & cet Officier, *qui aimoit
mieux*, dit le Duc, *aller médire*

de son Général en Cour que d'obéir au Roi, fut encore chargé d'un emploi de distinction en Provence.

On trouve dans les Mémoires de Rohan mille traits qui font plaisir au Lecteur.

1°. Une Histoire abrégée des Grisons, de leur Gouvernement, des causes de la guerre entre eux & les Valtelins : le caractère de ces derniers n'est pas oublié. *Les Valtelins*, dit notre Auteur, *pour être de-là les monts & sous un climat qui mûrit les esprits de ceux qui y sont nés, se croyoient plus capables de commander que d'obéir aux Grisons, par la créance que tous les Italiens ont que les moins avisés d'entre eux surpassent les plus entendus des Nations ultramontanes, comme ils appellent.*

2°. La Description géographique du pays des Grisons, de la Valteline, & d'une partie de la

Suisse. Les lumières qu'on recueille, à cet égard, de l'Ouvrage qui nous occupe, sont extrêmement précieuses. On ne peut douter de la position des lieux dont parle le Duc, puis qu'il donne le détail circonstancié de ses marches, de ses campements, de toutes ses opérations très-vives & très-continuelles dans la Valteline.

3°. Beaucoup de portraits tracés en peu de mots, mais expressifs & ressemblants: par exemple, sur les François, le Duc dit que *leur courage se redouble en attaquant comme il se diminue de la moitié, lorsqu'ils sont sur la défensive.* Sur les Espagnols, qu'ils *ont accoûtumé de jetter des fondements profonds des desseins qu'ils jugent de quelque importance pour leurs intérêts.* Sur l'esprit du Ministère de France tel qu'il étoit alors, que *sa coûtume étoit d'accourir de telle façon au plus pressé, que tout ce*

qui étoit moins urgent demeuroit tout-à fait oublié. Sur le caractère des Princes en général, que *la plûpart du temps ils s'arrêtent plus à la considération du service qu'on leur peut rendre à l'avenir, qu'au ressentiment des desservices qu'ils croient avoir reçus.* Sur le défaut d'argent & de vivres dans une armée, que par-là *on la taille en pièces plus assurément que ne sauroient faire* tous ses ennemis; qu'*on ne combat point la faim & la nécessité à coups d'épée, &c.*

4°. Le caractère propre & personnel du Duc de Rohan. On voit en lui un Général actif, zélé pour le service de son Maître, ennemi des souplesses de Cour, irréprochable du côté de l'intérêt, toujours prêt à se dépouiller lui-même pour subvenir aux besoins du Soldat, attentif, tout Protestant qu'il étoit, à bien traiter les Catholiques, & à empêcher le pillage des Eglises, ne

parlant de lui-même, dans ses Mémoires, que comme d'un Etranger & toujours à la troisième personne: c'étoit le style & la manière de César dont M. de Rohan avoit fait une grande étude. Enfin la fidélité de ce Général, autrefois armé contre son Maître, brille dans tout cet Ouvrage. Un de ses anciens Agents, nommé *du Clauzel*, voulut l'attacher à la Cour d'Espagne: cet Intriguant étoit aussi un des Emissaires de la Reine Marie de Médicis, alors retirée à Bruxelles. Les offres furent faites au nom du Roi Catholique, & il s'agissoit, pour M. de Rohan, d'être créé & reconnu Souverain de la Valteline; mais comment ces propositions furent-elles reçues? Le Duc les envoya en Cour, fit arrêter du Clauzel, le mit entre les mains de l'Intendant de l'armée, *qui le condamna à être pendu: ce qui fut exécuté.*

L'Edition de ces trois Volumes ne peut être que très-agréable au Public ; on les joindra aux autres Ouvrages de M. de Rohan, à ſes premiers *Mémoires*, à ſon *parfait Capitaine*, à ſes *intérêts des Princes*, à ſon Traité *de la corruption de la Milice ancienne* ; on ſaura gré à M. le Baron de Zurlauben des ſoins qu'il a pris pour l'Edition de ces nouveaux Mémoires & des Lettres qui les accompagnent. Son travail conſiſte en trois choſes fort eſſentielles. 1° Il a recherché les Manuſcrits qui contenoient ces excellents Ouvrages ; il les a comparés entre eux, & il a tenu compte des différences ou des variantes. 2° A la tête du premier Volume, il a placé une Préface qui eſt le réſultat des trois Tomes. L'éloge du Duc de Rohan n'y eſt pas oublié, & l'Auteur s'eſt même donné la peine d'enrichir tout ce morceau de traits littéraires, de citations

poëtiques, de passages tirés des Anciens : ce qui dénote une érudition aussi étendue que variée. 3°. Il a répandu dans tout l'Ouvrage des Notes Historiques, Géographiques, Généalogiques qui jettent un grand jour sur plusieurs endroits du Texte, qui font connoître parfaitement les lieux, les personnes, les évènements relatifs à ces Mémoires. Il ne manque à cette curieuse & utile Edition qu'une bonne Carte du pays des Grisons & de la Valteline : ce qui comprend l'ancienne *Rhétie*. M. le Baron de Zurlauben est d'autant plus en état de la donner, qu'il n'ignore rien de ce qui touche cette Contrée si unie d'intérêts avec la Suisse, patrie de l'illustre & savant Editeur.

ARTICLE XCVI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

LE Livre intitulé *de l'Esprit*, n'a été nommé, dans nos Mémoires d'Août, que d'après le frontispice, qui énonce une Approbation & un Privilège.* Nous n'avions alors aucune idée distincte de cette composition trop fameuse aujourd'hui. Elle nous est présentement assez connue par l'examen

* Ce Privilège a été révoqué par un Arrêt du Conseil.

que nous en avons fait ; &, en attendant que nous rendions compte des critiques ſevères qu'elle mérite & qui paroîtront probablement bientôt, nous nous hâtons de témoigner la ſurpriſe & la douleur que ce pernicieux Ouvrage cauſe à toutes les perſonnes qui reſpectent la Religion & les Mœurs.

Nous indiquons auſſi en peu de mots les principaux caractères de ce Livre.

Il paroît porter ſur ce principe général, *qu'il ne faut aux hommes qu'une bonne légiſlation* : principe excellent ſi l'Auteur remontoit à la ſource de toutes les Loix naturelles & poſitives, laquelle ne peut être que Dieu même, & ſa très-puiſſante, très-ſage & très-ſainte volonté. Mais on ne nous inſtruit ici ni des devoirs qu'impoſe la Loi naturelle ; ni de la diſtinction primitive & eſſentielle du bien & du mal, du juſte & de l'injuſte ; ni

de l'obligation d'obéir à la Religion révélée & manifeſtée par le grand Légiſlateur qui eſt Jeſus-Chriſt ; ni des grands avantages que la Politique tire de la Loi de l'Evangile bien obſervée &c. L'Auteur croit prévenir toutes les difficultés qu'on peut lui faire ſur la Religion, en diſant qu'il parle comme *Philoſophe*, non comme *Théologien* ; il répète cela de temps en temps, il paroît rendre hommage à la beauté du Chriſtianiſme : mais ce langage eſt une ſorte de précaution dont uſent ſouvent les Incrédules. Il n'eſt pas difficile de lever le voile & de ſaiſir la penſée de l'Auteur. Voici quelques Articles qui ſe préſentent comme au premier coup-d'œil. Un examen plus circonſtancié du Livre mettroit en état d'y découvrir beaucoup d'autres objets de critique.

1°. La Spiritualité de l'ame y eſt

miſe au nombre des *hypothèſes* ; & le Matérialiſme y eſt clairement inſinué en pluſieurs endroits.

2°. On y réduit toutes les facultés de l'ame à *ſentir* : ce qui eſt détruire toute idée claire, toute évidence, car le ſentiment eſt toujours obſcur.

3°. La tolérance univerſelle qu'on y préconiſe, n'eſt, au fond, que le cri & le vœu d'une indifférence totale en matière de Religion.

4°. La vraie notion de liberté, telle qu'on doit l'admettre, pour la moralité des actions humaines, y eſt conſidérablement altérée.

5°. La probité & la juſtice y ſont regardées comme de purs effets de *la ſenſibilité phyſique & de l'intérêt*.

6°. Les paſſions y ſont tellement exaltées, qu'on traite de *ſtupide* quiconque *ceſſe d'être paſſionné*, & qu'on rélégue parmi

les pédants, les déclamateurs, les gens ſans eſprit, ceux qui recommandent la modération des déſirs.

7°. On y a raſſemblé quantité de traits licentieux, d'images obſcènes, de maximes tendantes à autoriſer le libertinage.

8°. Il s'y trouve des principes d'où il ſeroit très aiſé de tirer des conſéquences fort préjudiciables au bon ordre & à la paix des Etats.

9°. On y déclame fort contre les Détracteurs de la Science; mais on ne ſe donne pas la peine de diſtinguer la fauſſe curioſité d'avec les études louables, ni la licence de penſer & d'écrire d'avec la recherche du vrai.

10°. Il y a, dans ce Livre, peu de choſes qui n'aient été dites par d'autres Ecrivains bons ou mauvais. Il s'y rencontre des obſcurités; des termes eſſentiels, mal définis; des anecdotes de bas aloi; des principes très-frivoles, & une

manière de raiſonner fort condamnée en Logique : c'eſt celle qui conſiſte à conclure du particulier au général. Enfin on peut aſſûrer que l'Auteur du Livre *de l'Eſprit* a fait, dans cet Ouvrage, un abus très-manifeſte de ſes talents & de ſes connoiſſances.

Nous apprenons qu'il vient de ſe rétracter par une Lettre rendue publique : elle n'eſt point parvenue juſqu'à nous.

M. Le Rouge, rue des Grands-Auguſtins, publie

1. Une très-bonne Carte de la Baſſe-Luſace en une feuille.

2. Un Plan très-exact de la Ville de Duſſeldorp.

3. Le Plan de S. Mâlo & des Environs.

Chaque feuille du prix de 24 ſ.

TABLE
DES ARTICLES

Du mois de Septembre 1758.

ARTICLE LXXXIX. *Catalogue raisonné des Tableaux du Roi, &c.* 2117

ART. XC. *Mémoires de Littérature, tirés des Registres de l'Académie des Belles-Lettres, &c.* Dernier Extrait. 2140

ART. XCI. Epitome Juris & Legum Romanarum, &c. *Abregé des Loix Romaines, &c.* 2190

ART. XCII. An estimate of the Manners, &c. *Examen des Mœurs & des Principes du Temps, &c.* 2203

ART. XCIII. *Dissertation sur le véritable Auteur du Livre de l'Imitation de Jesus-Christ, &c.* 2235

ART. XCIV. Lettere familiari e

critiche, &c. *Lettres familières & critiques de M. Martinelli, &c.* Suite de l'Art. LXXIV. au mois de Juillet, II. vol. 2251

ART. XCV. *Mémoires & Lettres de Henri, Duc de Rohan, sur la guerre de Valteline, &c.* Par M. le Baron de Zurlauben, &c. 2279

ART. XCVI. Nouvelles Littéraires. 2297

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Août 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.

Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS

Octobre, 1758. I. vol.

A V I S.

Les ſeize Volumes de ces Mémoires pour l'année 1758, rendus chez les Abonnés le premier de chaque mois, & le 15. des mois de Janvier, Avril, Juillet & Octobre, 12 liv. 16 ſ. Par la Poſte port-franc 17 liv. 12 ſ.

Les 15 Cahiers de *la Religion vengée*, année 1758, rendus de même à Paris, 9 liv. Par la Poſte port-franc, 12 liv.

La Spiritualité & l'Immortalité de l'Ame &c. in-12. trois Volumes, Ouvrage analogue à la *Religion vengée*, & qui doit lui ſervir de ſupplément, relié en veau, 7 liv. 10 ſ. broché, Par la Poſte port-franc, 9 liv.

Lettres Critiques, ou Analyſe & Réfutation de divers Ecrits modernes contre la Religion, *in-12.* On reçoit en s'abonnant les huit premiers Volumes, reliés en veau, 20 liv.

On publiera dans les mois de Janvier, Mai & Septembre 1758, les IX. X. & XI. Vol. reliés en veau, 7 liv. 10 ſ.

Les ſuivants, dont on donnera trois Volumes par année juſqu'à la fin de l'Ouvrage, ſeront de même prix. Ceux qui ne ſe ſeront point abonnés, payeront tout l'Ouvrage 3 liv. le Volume.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS,

Commencés d'être imprimés l'an 1701 à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

OCTOBRE, 1758. I. vol.

A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins, à la Renommée.
HERISSANT Imprimeur, rue Notre-Dame, à la Croix d'or.

M. DCC. LVIII.

Avec Approbation, & Privilége du Roi.

CES ME'MOIRES COMMENCE'S en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 737 volumes : Sçavoir,

ANNE'ES.	VOL.	ANNE'ES.	VOL.
1701.	9.	1730.	12.
1702.	12.	1731.	12.
1703.	12.	1732.	12.
1704.	13.	1733.	12.
1705.	12.	1734.	12.
1706.	12.	1735.	14.
1707.	12.	1736.	15.
1708.	12.	1737.	13.
1709.	12.	1738.	13.
1710.	12.	1739.	14.
1711	12.	1740.	13.
1712.	12.	1741	12.
1713.	12.	1742.	12.
1714.	12	1743.	12.
1715.	12.	1744.	12.
1716.	12.	1745.	12.
1717.	12.	1746.	15.
1718.	12.	1747.	14.
1719.	12.	1748.	15.
1720.	5.	1749.	14.
1721.	12.	1750.	15.
1722.	12.	1751.	14.
1723.	12.	1752.	15.
1724	12.	1753.	16.
1725.	12.	1754.	16.
1726.	13.	1755.	16.
1727.	12.	1756.	16.
1728.	12.	1757.	16.
1729.	12.	1758.	13.

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Octobre, 1758. I. vol.

ARTICLE XCVII.

L'AMI DES HOMMES. Quatrième Partie. (Volume *in*-4°.) Se trouve à Paris chez Chaubert, Quai des Augustins;

& Claude Hérissant, rue Neuve Notre-Dame. M. DCC. LVIII.

L'*Ami des hommes* est un Livre connu de tout le monde, & analysé fort au-long dans nos Mémoires de Juillet, d'Août & de Septembre 1757. Ce qu'on nous donne ici, en est comme la suite, parce que c'est le même Citoyen qui manifeste ses inclinations patriotiques, & qui s'éleve contre les ennemis du bonheur des hommes. Cette suite néanmoins a un objet déterminé, &, en quelque sorte, séparé du Plan qu'a suivi *l'Ami des hommes* dans ses trois premiéres Parties.

Ce même Auteur avoit préludé à son grand Ouvrage par un *Mémoire sur l'utilité des Etats Provinciaux.* Nous en avons aussi parlé dans nos Mémoires de Septembre 1757, mais fort succinctement, tant parce que l'Ouvrage,

plein de vuës & de principes, doit être lu en entier, que parce qu'il y a peu d'espérance d'en voir le systême mis en pratique. Combien de choses sont démontrées bonnes sur le papier, & n'auront toutefois que cette existence littéraire ou de théorie ! L'extension des Etats à toutes les Provinces du Royaume est de ce nombre, on la considérera comme ces essais ou ces plans de machines singulières, dont les avantages sont prouvés par des Théoremes ; on dira *cela est beau*, *cela est bon*, c'est dommage qu'on n'exécute pas ce projet en grand, puis on ira reprendre les instruments ordinaires, & suivre les routines antiques. Il est donné à tous les bons esprits de penser & d'imaginer, mais il n'appartient qu'à la Puissance de faire & d'exécuter.

L'utilité des Etats Provinciaux a trouvé néanmoins un Adversaire

public. Il s'eſt élevé contre ce Projet un Ecrivain aſſez habile en Finances, aſſez fort même de principes patriotiques ; c'eſt le *Financier-Citoyen*, qualité qui pourroit bien encore n'être que de théorie. La Finance & l'amour du bien public (on entend l'amour de la patrie, des hommes, des petits, des foibles,) ſont deux Etres qui peuvent s'allier par la force du raiſonnement, mais qui, dans le fait & dans la pratique, s'excluent preſque toujours. Quoiqu'il en ſoit cependant, le *Financier-Citoyen*, Auteur d'un aſſez bon Livre, dont nous avons auſſi parlé en ſon temps, a mis, dans ſon ſecond Volume, un Chapitre intitulé *Provinces d'Etats*, & dans ce Chapitre il s'eſt déclaré contre le ſyſtême des Etats Provinciaux, c'eſt-à-dire contre l'extenſion de cette manière d'impoſer & d'œconomiſer les ſubſides. Comme ſon

objet n'étoit pas d'insister sur cet Article, il n'a fait, pour ainsi dire, qu'effleurer la question; il a proposé des objections point assez développées; il a formé des difficultés dénuées de preuves; en un mot il n'a livré qu'une espèce de combat subit & irrégulier. C'est sous ce point de vuë qu'il faut considérer ce Chapitre des *Provinces d'Etats* dans le Financier-Citoyen. L'attaque étoit si peu dans les régles, qu'en analysant cet Ouvrage nous n'y avons pas même fait attention, mais il n'en sera pas de même de la réponse aux objections: nous allons en présenter aux Lecteurs la substance, & quelques traits principaux.

Il y a, dans ce Volume, intitulé *l'Ami des hommes, quatrième Partie*, cinq choses en cet ordre:

1°. Un *Dialogue* entre deux personnages feints: ce n'est de l'aveu de *l'Ami des hommes*

qu'*une fantaisie propre à égayer le Lecteur*, sans préjudice néanmoins de l'instruction, dont le but est de faire entendre une grande vérité Chrétienne & Politique, savoir qu'il faut ménager les petits & les pauvres, proportionner leur charge à leurs facultés, pourvoir à leur entretien tandis qu'on exige d'eux des contributions & du travail. Cette pièce est fort courte & n'exige pas de nous une plus longue discussion.

2°. Une *Introduction* où l'Auteur a prétendu exposer tous les principes de Gouvernement. Nous croyons qu'il y a beaucoup de vuës utiles dans ce morceau, mais qu'il suppose peut-être une attention trop soûtenue & trop vive de la part des Lecteurs. Dans une matière abstraite comme celle-ci, il seroit bon de compter sur les distractions & la foiblesse de l'esprit humain. On a eu sur-tout

intention, dans cette espèce de discours, d'établir les droits, les propriétés, les avantages de l'ordre municipal, de *cet ordre Citoyen qui, sous la direction souveraine du Prince, a* ou pourroit avoir *soin de la Police, de la Production* (ou Agriculture,) *de l'Industrie, du Commerce, & de la Finance.* Nous renvoyons pleinement à cette *Introduction*, qui seule absorberoit toute notre Analyse, si nous voulions en rendre compte de suite & en détail.

3°. Le *Mémoire sur les États Provinciaux.* C'est le même Ouvrage qui parut il y a quelques années, & dont nous donnâmes une idée sommaire au mois de Septembre 1757. Il seroit inutile de revenir sur cette Brochure dont tout le monde connoît la précision & les bons principes.

4°. La *Réponse aux Objections* formées par le Financier-Citoyen

contre le Mémoire précédent. C'eſt ce qui nous occupera dans cet Extrait.

5°. Une eſpèce de hors-d'œuvre compoſé de pluſieurs *queſtions intéreſſantes ſur la Population, l'Agriculture & le Commerce.* Ces *queſtions* ne ſont pas de *l'Ami des hommes :* on ne les ajoûte à ſon Livre qu'en vertu de la conformité d'idées, & peut-être auſſi pour groſſir le Volume, en y inſérant un Ouvrage bon d'ailleurs, & capable de faire naître des lumières ſur les trois objets propoſés. Nous abandonnons cette partie à ceux qui auront aſſez de loiſir & de capacité pour réſoudre leſdites queſtions ; & nous revenons à la réfutation du Financier-Citoyen.

Cet Expert en Finances dit d'abord que l'Auteur du *Mémoire ſur les Etats Provinciaux* n'a voulu voir les choſes que d'un côté.

A quoi *l'Ami des hommes* répond que ce n'eſt pas-là attaquer un écrit auſſi méthodique & auſſi développé que le *Mémoire ſur les Etats Provinciaux* ; qu'il auroit fallu oppoſer à ce *Mémoire* l'adminiſtration intérieure des pays d'Election ; démontrer que la taille perſonnelle eſt plus équitable & moins ſujette aux non-valeurs que la taille réelle ; faire voir que les répartitions faites par les Elus, ſont bien plus ſûres que les Cadaſtres ; dire en quoi les dépenſes générales des Provinces d'Etats ſont abuſives & de pure ſurcharge pour le peuple ; montrer l'abus de ce qu'on appelle *liberté* dans les pays d'Etats ; prouver que les Provinces d'Election rapportent plus, & que la perception y coute moins &c. » Voilà, *conclut l'Ami » des hommes*, comment il falloit » attaquer le plan des Etats Pro» vinciaux, & en ſuppoſant que

» cette tâche entière eût été exac-
» tement remplie ; il seroit de-
» meuré constant, non pas que
» l'Auteur du Mémoire sur les
» Etats Provinciaux n'auroit voulu
» *voir les choses que d'un côté*,
» mais qu'il les auroit mal vuës. «

Le Financier-Citoyen ne convient pas que le Roi retireroit plus de ses peuples si le Royaume étoit divisé en Provinces d'Etats, qu'il n'en retire présentement, c'est-à-dire dans le systême actuel des pays d'Election.

Cette objection auroit dû être appuyée d'un calcul fondé sur des faits, sur des rôles de Provinces, sur des relevés de perceptions annuelles évaluées & comparées entre elles ; & l'*Ami des hommes* ne trouve ici rien de semblable. C'est ce qui l'engage à répéter le calcul qu'il a présenté dans son Mémoire, d'après les Registres des Etats de Provence. Cet exem-

ple eſt frappant : on peut le revoir auſſi dans nos Mémoires de Septembre 1757. » Mais, *ajoûte notre » Auteur*, ce n'eſt pas préciſément » en ce que je ſuis perſuadé que » le Roi retireroit plus de ſes Pro» vinces, ſi l'on y établiſſoit des » Etats, que je conſeille cet éta» bliſſement : c'eſt après avoir » prouvé que tout ce qui ſeroit » impoſé ſur les peuples, ſeroit au » profit du Prince & de l'Etat; que » le Peuple ſeroit plus heureux; » que le Commerce y ſeroit pro» tégé & appuyé; que le crédit de » ces Corps ſolides (les Etats Pro» vinciaux) ſeroit immenſe; que » la Police intérieure & ſur-tout » la perception des impôts y ſe» roient dans une harmonie fixe » & claire &c. «

On obſerve, comme une difficulté principale, qu'il y a bien des uſages abuſifs dans l'adminiſtration des pays d'Etats.

Octob. 1758. I. vol.

Et l'*Ami des hommes* répond qu'il y a des abus par-tout ; que le pire des abus est de penser qu'il est possible d'éteindre tous les abus ; mais qu'il s'agiroit, dans la question présente, d'exposer clairement & simplement où sont les abus des Etats Provinciaux, & en quoi ils consistent. Le Financier-Citoyen indique en général *les privilèges de certains ordres de Citoyens* ; sur quoi notre Auteur entre aussi-tôt en compte avec lui. » Vous comprenez d'abord, *dit-il*, » dans la classe des Privilégiés un » ordre d'hommes distinct & sé» paré, *le Clergé.* Il entre aux » Etats comme Régisseur & Repré» sentant ; il contribue en détail à » certaines charges des Provinces, » mais à l'égard des tributs, il fait » classe à part ; & ce privilège non » plus que l'immunité qu'il pré» tend de droit, comme unique» ment Administrateur des biens

» des Egliſes & des Pauvres, ne » ſervent de fait qu'à le faire contribuer aux charges de l'Etat » dans une proportion ſi forte » qu'elle ſurpaſſe d'un tiers toute » autre taxe que ce puiſſe être ſur » les biens & revenus des autres » états..... Si les apparences ſemblent contraires à cette allégation, c'eſt qu'il n'y a que les » groſſes fortunes qui frappent en » ce genre. On les accroît chaque » jour par la réunion de pluſieurs » bénéfices ſur les mêmes têtes; » mais le plus grand nombre de » cet ordre vit dans la médiocrité, » & pluſieurs dans une miſère qui » ſeroit inſoûtenable, ſi elle n'étoit » volontaire. « L'*Ami des hommes* diſcute de même les privilèges de la Nobleſſe; il fait voir qu'au fond cet Ordre n'eſt pas plus exemt que les autres, & il termine ce paragraphe par une preuve de fait, c'eſt que *la Nobleſſe ſe ruine &*

s'anéantit tous les jours, & que le Tiers-Etat s'empare des fortunes.

Nous passons quantité de choses dites par l'*Ami des hommes* avec beaucoup de feu, de liberté, & une grande connoissance des pays d'Etats. Il relève le Financier-Citoyen sur tout ce qu'il avance à ce sujet, & même sur ce qui sembleroit servir à excuser certaines pratiques supposées reçues, & ordinaires dans les Provinces de Languedoc, de Bretagne, de Provence & autres où l'administration municipale a lieu. Il faudroit voir tous ces détails, qui ne sont pourtant pas toujours proportionnés à l'intelligence du commun des Lecteurs : il y a dans plusieurs une profondeur tantôt inséparable du sujet, tantôt causée par le laconisme de l'Auteur, tantôt liée avec le style extrêmement énergique & quelquefois brusque

qu'il emploie dans cette controverse.

Le Financier-Citoyen tombe, dans le cours de sa Critique, sur les Etats d'Artois, & il avance, à ce propos, quelques principes qui déplaisent fort à l'*Ami des hommes*. Par exemple, l'Adversaire voudroit que les Fermes de cette Province & celles des Villes de Flandres & du Hainault *fussent régies par d'habiles gens résidants à Paris, afin de répandre la lumière dans l'administration des revenus publics de ces Provinces, & de multiplier les communications de ces Provinces avec la Capitale, pour y introduire plus facilement les Mœurs & les Maximes Françoises.*

Mais il y a, dans tout ce plan, autant d'abus ou de méprises que de mots. D'abord ces *habiles gens de Paris* voudront placer leurs protégés dans les Fermes qu'on

leur aura confiées, & dès-là jalousies, murmures, mauvaise humeur des Naturels du pays. Ensuite ces *gens de Paris* ne sont pas aussi aisés à contenter que *les gens de Province, dont la conduite œconome feroit dix fortunes de ce qu'un dépensier médiocre laisse gaspiller à ses valets à Paris. Il faut donc de plus gros gains aux Compagnies de Paris, & ce surplus est en pure perte pour la Province.* Après cela qu'est-ce que cette lumière qui doit venir de Paris sur l'administration des revenus publics? *Je la nie tout net*, dit notre Auteur, jusqu'à ce qu'on la prouve. Quant aux *communications* qu'on cherche à établir entre Paris & les Provinces, c'est dans l'objet présent une pure illusion. Il faudroit pour la justesse du raisonnement & de l'application qu'on en veut faire, que *tandis que les Parisiens prendroient*

à bail les Fermes de l'Artois, les Arteſiens affermaſſent les droits de Paris. Sans cela, au-lieu d'établir les communications des Provinces à la Capitale, rien au monde n'accélère plus l'étranglement abſolu en ce genre, que de groſſir de tous les profits de Finance, l'énorme balance qui eſt duë en tout temps à la Capitale. Pour ce qui concerne l'introduction de ces Mœurs & de ces Maximes Françoiſes dont parle le Financier-Citoyen, c'eſt une choſe ſouvent plus à craindre & à éviter qu'à déſirer ou à établir : & voici un petit mot de critique qui le prouve évidemment. »Que rapporte, » dans les Provinces, cette nombreuſe jeuneſſe de tous états, » élevée dans les Collèges, Académies, études de Notaires, de » Procureurs &c. licence, déſordre, impiété, débauches & » maladies. Qu'en rapportent les

» hommes faits? Faux airs, ébau» che grossière d'urbanité, luxe » étrinqué, dédain des usages de » la patrie; beaux profits de com» munication! Que chacun con» serve ses Mœurs & ses Maxi» mes. »

Le Financier-Citoyen voudroit aussiqu'on mît en Commande les Abbayes de Flandres, d'Artois & du Hainault, *afin d'accoûtumer ces Provinces aux Mœurs & aux Maximes Françoises.*

Voilà une des plus mauvaises raisons qu'on pût imaginer sur l'affaire des Commandes. » Un » Commandataire, *dit si bien* » *l'Ami des hommes*, sur-tout » celui d'une grosse Abbaye, n'in» flue en rien sur les mœurs & les » maximes du pays où elle est si» tuée. Il en tire la meilleure por» tion, & la mange à Paris. Voilà » toute l'influence. « Quant au projet même de convertir toutes les

Abbayes régulières en Commande, notre Auteur le combat par toutes les raiſons que la Politique & la Religion font naître ; raiſons ſi lumineuſes, qu'il faudroit s'interdire toute attention, ou tout amour du bien public pour ne s'y pas rendre.

» Mais, dit le Financier-Citoyen, » ſi, depuis que les Provinces d'Ar- » tois, de Flandres & du Hainault » ont été réunies à la Couronne, » elles euſſent été travaillées en » Finance, l'eſprit François y ſe- » roit bien plus généralement ré- » pandu. «

Ce mot *travaillées en Finance*, fait pouſſer un cri terrible à l'*Ami des hommes.* » Miſéricorde ! *tra-* » *vaillées en Finance !* Quel mot » eſt-ce-là ? . . . Il préſente à l'ima- » gination une armée de *Sicarii*, » qui travaillent à civiliſer un » pays, comme les Romains civi- » liſerent autrefois l'Aſie. *Trav. Octob.* 1758, I. vol.

» *vailler une Province en Fi-*
» *nance*, bon Dieu ! combien une
» telle phraſe nous ſuppoſeroit
» accoûtumés au langage & aux
» idées de la cupidité & de l'op-
» preſſion, ſi elle paſſoit ſans
» contradictions ! ..... *Travailler*
» *quelqu'un en Finance* ! cela ne ſe
» dit, ni ne ſe doit penſer, cela
» repréſente le bucher du dernier
» Empereur du Méxique..... On
» peut *travailler en Finance*, puiſ-
» qu'on travaille en fer, en bron-
» ze &c. Les choſes inanimées
» même travaillent ; du bois, des
» reſſorts, du vin travaillent ; mais
» j'ai toujours oui dire qu'il n'y
» avoit que des fripons qui tra-
» vaillaſſent leur vin & fiſſent
» travailler leur argent. On eſt
» ſoi-même travaillé d'un ſonge,
» de la fièvre, de la goute, de la
» colique, de la pierre, mais ja-
» mais en Finance, on n'y réſiſte-
» roit pas. On ſe travaille, on
» travaille

» travaille un cheval ; mais *tra-*
» *vailler une Province !* cela ſe
» fait peut-être ; mais cela ne ſe
» dit pas. «

Cette bonne ſortie contre *le travail en Finance*, eſt pouſſée bien plus loin par l'Auteur, & comme le Financier-Citoyen ajoûte, en déprimant les Artéſiens & les Flamands, que ce *peuple eſt ſimple ;* qu'il *conſerve des préjugés contraires aux Loix & aux Maximes Françoiſes*, l'Ami des hommes reprend : » Ce peuple eſt ſimple :
» eh ! qu'ils nous envoient des
» *Travailleurs en Mœurs*, au-lieu
» de recevoir de nous des *Tra-*
» *vailleurs en Finance*. Que pou-
» vons-nous demander de mieux
» au peuple que d'être ſimple ?
» Heureuſe & bienfaiſante ſim-
» plicité, truchement de la con-
» fiance, vertu des Grands, agré-
» ment des Petits, devoir des
» grands Génies, ame de la So-

» ciété ; ſi quelque canton privi-
» légié te conſacre encore des
» autels parmi nous, faut-il que
» notre élégance parricide & nos
» aveugles calculs s'étudient à te
» bannir de ces foibles & derniers
» aſyles ?« Toute la ſuite devroit être copiée, pour ſervir d'inſtruction à tout le monde & pour mettre encore ſous les yeux du public la belle ame de cet *Ami des hommes*, qui n'a d'inclinations & de ſentiments que pour les vertus vraiment ſociales, ſimplicité, probité, cordialité, affabilité, ſans compter la plus précieuſe de toutes qui eſt la Religion.

Cet Auteur finit par montrer que, dans le temps des beſoins publics, en 1745, au plus fort de la guerre, les Provinces d'Etats fournirent des ſecours beaucoup plus conſidérables que les Provinces d'Election. Par exemple, de la Brétagne, qui ne compte

que huit cents quarante ſept mille huit cents habitants, ſuivant les rôles de 1755, on tira la ſomme de 1200 mille livres; & la Normandie, dont la population eſt de ſeize cents ſoixante & cinq mille deux cents ames, ne fournit que la même ſomme dans le total de ſes trois Généralités. Le Dauphiné, pays d'Election, qui a quarante lieuës de long & qui eſt fort fertile dans pluſieurs des contrées qu'il renferme, ne produiſit alors que 120 mille livres au Tréſor Royal; & la Provence, (pays d'Etats) qui n'a pas plus d'étendue, donna 600 mille livres. *Je préſente des calculs*, conclut l'Ami des hommes, *qu'on m'en oppoſe d'autres.* Pour nous, dans la néceſſité d'abréger, nous ne préſentons non plus que les traits principaux de ce Mémoire, qu'il faut lire, étudier, comparer avec les trois autres Parties de l'*Ami des hommes.*

On désirera, sans doute, que l'Auteur ne borne pas là ses spéculations, & qu'il continue, chaque année, de manifester ses affections patriotiques. Cela empêchera du moins la prescription en fait de mœurs & de vertus ; & la postérité verra que si nous avions trop de *Travailleurs en vices & en faussetés*, ils nous restoit encore, même dans l'Ordre de la Noblesse, des *Travailleurs* en sentiments, en vérité, en modestie, en simplicité, en bons exemples.

ARTICLE XCVIII.

DÉFENSE DE LA CHRONOLOGIE fondée sur les Monuments de l'Histoire ancienne, contre le système Chronologique de M. Newton. Par M. Frèret, Pensionnaire & Secrétaire perpétuel de l'Académie Royale des Belles-Lettres; publiée depuis la mort de l'Auteur, pour servir de suite aux Mémoires de cette Académie. (Volume *in*-4°. de 506 pages, sans la Préface de l'Editeur, qui en contient LV.) *A Paris, chez Durand, rue du Foin.* M. DCC. LVIII.

L'Editeur de ce Livre & l'Auteur de la Préface est M. de Bougainville, ci-devant Secrétaire perpétuel de l'Académie des

Belles-Lettres, & ſucceſſeur de M. Frèret dans cette fonction. Quand on prend la place d'un Savant du premier ordre, on recueille volontiers la réputation qu'il laiſſe; mais on ſe charge rarement de mettre au jour ſes Manuſcrits. C'eſt une ſorte d'héritage qu'on ne peut acquérir qu'à titre onéreux. Il faut le faire valoir aux dépens de ſon repos, de ſon goût, quelquefois même de ſes propres lumières. Et s'il arrive que ce ſoit un bien de la plus difficile adminiſtration, c'eſt-à-dire ſi ces Manuſcrits embraſſent des matières très-épineuſes, on cherche bientôt des prétextes pour mettre la ſucceſſion du Savant au niveau de celle du Diſſipateur & du Prodigue. On y renonce enfin, & ce tréſor eſt relégué dans la pouſſière d'un Cabinet, en attendant les bons offices de quelque Baluze futur, ou le mauvais coup de quelque Plagiaire.

Voilà les routes communes. M. de Bougainville s'eſt conduit autrement. Son Prédéceſſeur, M. Frèret, avoit laiſſé une Chronologie Anti-Newtoniène, morceau de la plus profonde érudition; par conſéquent du plus difficile accès pour les ſimples Lecteurs. Quelle devoit donc être la fonction d'un Editeur digne de l'Ouvrage & de la controverſe qui y eſt traitée? M. de Bougainville s'eſt chargé de cette tâche, qui ſuppoſe dans lui preſque autant de ſavoir que s'il étoit obligé de combattre ſeul Newton Chronologiſte.

Qu'on n'imagine pas, dans l'illuſtre Anglois, cette qualité inférieure au titre de Géomètre. Il y a moins de vérités dans la Chronologie de Newton, que dans ſa Géomètrie : doit-on s'en étonner? Les objets ſont différents; la Chronologie porte toujours en

tout ou en partie ſur des faits; la Géomètrie eſt toute fondée ſur des rapports & ſur des calculs. Mais on retrouve ici le même génie. L'Hiſtoire des temps, chez Newton, eſt le ſyſtême le plus ingénieux & le plus ſéduiſant qui ait paru depuis que les hommes ſe picquent d'établir des époques & de ranger des faits. C'eſt auſſi la machine du monde la plus ſimple : elle a pour baſe deux principes fort aiſés à concevoir & ſi efficaces pour le jeu du ſyſtême, qu'en les adoptant on ne peut ſe diſpenſer d'accourcir de cinq ſiècles les Antiquités du genre humain.

Nous avons parlé ſi ſouvent, dans ces Mémoires, de la Chronologie Newtonienne & de ſes deux principes, qu'on voudra bien ne pas exiger de nous une expoſition détaillée de toute cette doctrine. Les deux principes ſont

l'évaluation des Regnes à dix huit ou vingt ans l'un dans l'autre ; & l'état de la ſphère céleſte au temps de Chiron & des Argonautes. Les Regnes évalués à dix huit ou vingt ans abrégent extrêmement la durée des Dynaſties ; & l'état de la ſphère, au temps des Argonautes, fixe le voyage de ces Guerriers non au 15^e^ ſiècle avant Jeſus-Chriſt, comme on l'a cru juſqu'à préſent, mais au dixième. Or tout ceci annonce » une prodigieuſe » réduction dans l'Hiſtoire Grec» que, dont le commencement ſe » trouve par-là moins reculé de » cinq cents ans qu'on ne l'avoit » cru. La réforme s'étend aux » Egyptiens, aux Chaldéens, aux » autres Nations de l'Europe & » de l'Aſie : toutes perdent cette » antiquité ſur laquelle les ſyſtê» mes, les plus oppoſés d'ailleurs, » s'étoient réunis juſqu'alors. Une » barrière nouvelle & plus à portée

» de nos regards, s'éleve tout-à-» coup entre les ſiècles apparte-» nants à l'Hiſtoire & les temps fa-» buleux. Tout ce que ces limites » ne renferment pas, eſt dès-lors » relégué dans l'immenſité vague » de ces eſpaces ténébreux, où l'œil » de la critique démêle à peine » quelques vérités confondues avec » une foule de menſonges. Sur les » ruines de bâtiments vaſtes, mais » irréguliers, s'éleve ſubitement » un édifice moins grand, plus ſy-» métrique en apparence, & conſ-» truit avec l'élite des matériaux » employés ſans choix par les Ar-» chitectes précédents. «

Ainſi M. de Bougainville expoſe-t-il, dans le ſtyle le plus orné, les révolutions immenſes que cauſeroit le ſyſtême Newtonien s'il étoit admis dans l'Hiſtoire des Temps. Ce ſyſtême, eſpèce de phénomène ſans exemple, attira tous les regards du monde littéraire; & pour

peindre ce premier moment d'admiration, notre Auteur & Editeur emploie les couleurs les plus vives. Jamais on n'a parlé de Chronologie avec tant d'éloquence : M. de Bougainville donne de l'intérêt, de l'imagination, de l'enthousiasme même aux Chronologistes les plus concentrés dans leurs calculs. » Ils virent, *dit-il*, avec » plaisir le premier Mathématicien de l'Europe, déja ceint de » lauriers immortels, en venir » chercher de nouveaux dans une » contrée sauvage, où le vulgaire » n'apperçoit que des rochers & » des buissons. Les habitants peu » nombreux de cette vaste région » que le préjugé croit appartenir » à peine au reste du monde sa» vant, accoururent, si j'ose ainsi » parler, tous ensemble au devant » d'un Etranger célebre, qui, du » haut des sphères célestes, les » avoit considérés comme des voi-

» ſins dignes de ſon alliance, & » venoit ſe faire naturaliſer parmi » eux. Ils le reçurent par accla- » mation. «

Tout ceci eſt de la belle Préface du docte Editeur, qui met auſſi beaucoup d'ordre dans ce morceau préliminaire. Il le diviſe en deux Parties. Dans la premiére, il rend compte des faits, qui ont donné naiſſance à l'Ouvrage de M. Frèret. Cette narration eſt mêlée de circonſtances, qui n'intéreſſent pas aujourd'hui comme elles intéreſſerent dans les premiers moments de l'apparition du ſyſtême Chronologique. Nous n'en rappellons que ce qui ſuit :

M. Newton n'avoit d'abord communiqué qu'une eſquiſſe de ſon Ouvrage : on ſe hâta, en France, de l'attaquer. Le P. Souciet, Jéſuite, & M. Frèret ſe ſignalerent dans le combat. M. Newton ne vit point en Philoſophe ces

hostilités littéraires. Il se fâcha; comme pour apprendre à la postérité qu'il ne faut point trop compter sur le sang-froid d'un homme qui ne voit autour de lui que des Admirateurs. Il n'eut pas même le temps de réparer ou de faire oublier cette saillie d'amour propre; il mourut peu de temps après, laissant à quelques amis sa Chronologie développée. On la donna au Public, on la traduisit en François; & M. Frèret l'attaqua encore par des *Observations* que M. de Bougainville publie dans ce Volume. On y voit aussi le premier écrit, qui avoit pour objet de contredire la Chronologie abrégée. Pour distinguer ces deux Ouvrages, on désigne le premier sous le titre de *premiéres Observations*; il est fort court & nous n'en parlerons point tant, parce que c'est une réimpression, (l'Ouvrage ayant déja paru en 1726,) qu'à

cauſe de l'attention particulière qui eſt duë au ſecond & très-ample Traité qu'on nomme ici *Nouvelles Obſervations*. Celles-ci contiennent les *premiéres*, & mille choſes au delà. Tel eſt le précis de ce qu'annonce & raconte, auſſi en abrégé, la première Partie du Morceau préliminaire qu'on voit ici.

La ſeconde Partie touche beaucoup plus le fond de la queſtion. D'abord on y trouve l'Analyſe ſommaire du Traité de M. Newton; enſuite celle des *Nouvelles Obſervations* de M. Frèret : Ouvrage en trois Parties que M. de Bougainville repréſente ſéparément & d'une manière très-inſtructive dans ſon Extrait. Comme le nôtre ne peut avoir la même étendue, nous invitons nos Lecteurs à conſulter cette Préface, qui contient outre tous les points que nous venons de dire, 1° une comparaiſon judicieuſe & élégante du

ſyſtême phyſique de M. Newton avec ſa Chronologie. 2° Une expoſition de la méthode qu'a ſuivie M. Frèret dans l'examen de la doctrine Newtoniène. 3°. Un compte ſommaire des raiſons qui ont engagé l'Editeur à donner l'Ouvrage poſthume de ſon Confrère. 4° Enfin l'Eloge ſuccinct, mais très-expreſſif de ce même Ouvrage. » En ſe propoſant de ré» ſoudre les plus importantes » queſtions de la Chronologie de » tous les peuples de l'Antiquité, » M. Frèret a fixé toutes les épo» ques générales, & celles d'une » infinité de faits particuliers. Ainſi » ſes recherches ont, ſi je ne me » trompe, deux avantages ; l'un » de marquer les limites, où ſe » renferme le champ des Anti» quités hiſtoriques ; l'autre de » préſenter, dans la vaſte étendue » de ce même champ, un grand » nombre de dates déterminées

» avec précision, & qui par-là de-
» viennent autant de points fixes
» & lumineux ; semés d'espaces
» en espaces, pour nous préser-
» ver des écarts dans une route
» obscure & difficile. Que de faits
» éclaircis dans ce Traité ; que de
» vues neuves ; que d'explications
» heureuses ; quelle force, quelle
» justesse de raisonnement ; quelle
» science, en un mot, & quelle cri-
» tique ! On voit par-tout un
» homme profond dans la con-
» noissance des Auteurs anciens ;
» instruit des usages, des mœurs,
» des opinions philosophiques &
» religieuses de tous les peuples
» de l'Antiquité. «

Notre tâche est donc présentement de donner une idée de ce grand morceau de Chronologie & d'érudition. Il est divisé, comme on l'a dit plus haut, en trois Parties, dont la premiére roule sur la Chronologie Grecque ; la seconde,

sur celle de l'ancienne Histoire Orientale ; la troisième, sur les preuves Astronomiques du systême Newtonien. Chacune de ces Parties est distribuée en Sections, & la plûpart de ces Sections sont sous-divisées en plusieurs Articles : ce qui contribue beaucoup à mettre de l'ordre, & à répandre de la lumière dans tout l'Ouvrage.

Première Partie. Elle commence par des observations fort importantes sur la distinction des Regnes & des Générations. M. Newton, comme nous l'avons remarqué si souvent dans nos Mémoires, croit que les Grecs n'ont donné tant d'étendue à leur Chronologie, que parce qu'ils ont confondu les Regnes des Souverains avec les Générations des hommes. Les Générations sont d'environ 33 ans, comme le reconnoît l'illustre Anglois ; mais, selon lui, les Regnes ne doivent être que de

dix-huit ou vingt ans : & c'eſt-là le premier principe de ſa Chronologie, & c'eſt en vertu de ce principe qu'il s'eſt cru en droit de réduire beaucoup l'eſpace de temps que les Chronologiſtes Grecs & tous les Hiſtoriens, après eux, mettent entre le retour des Héraclides dans le Pélopponèſe & l'expédition de Xerxès en Grèce. On a cru juſqu'ici que cet intervalle étoit de 624 ans; & cela formoit une eſpèce de baſe chronologique, ſur laquelle on fondoit les Antiquités des Républiques Grecques. Mais M. Newton retranche 284 ans de cette durée, en faiſant valoir ſon principe de l'évaluation des Regnes à 18 ou 20 ans l'un dans l'autre. Car voici l'abregé de ſon raiſonnement.

On compte, dans cet eſpace, dix-ſept Rois de Lacédémone, tous de la race des Héraclides; or en aſſignant à chacun vingt années de

regne, on a 340 ans au-lieu de 624; & comment, en effet, adopter cette longue étendue de 624 ans pour une ſuite de dix-ſept Rois? Chacun d'eux auroit regné, l'un portant l'autre, près de 39 ans: ce qui eſt incroyable, & ſans exemple dans quelque Monarchie que ce ſoit. Qu'on prenne telle ſuite de dix-ſept Rois qu'on voudra choiſir en Europe, en Aſie, en Afrique, on ne trouvera point qu'ils aient rempli tous enſemble 624 ans. M. Newton entre à ce ſujet dans une longue énumération de Souverains, tant anciens que modernes, & ne trouve, ſelon ſon calcul, que 18 ou 20 ans de regne pour chacun, jamais 38 ou 39, comme dans la Chronologie ordinaire des Héraclides: Chronologie vicieuſe, encore une fois, ſi nous en croyons l'Auteur Anglois, parce qu'on a confondu les regnes avec les générations, parce

qu'on a cru devoir aſſigner le même intervalle entre les générations & les regnes.

Cet argument eſt ſi ſpécieux, qu'une infinité de Lecteurs, de Savants même ont reconnu la différence des regnes & des générations : différence au fond très-réelle pour l'ordinaire ; différence que M. Fréret ne rejette point en combattant M. Newton. Mais l'Académicien fait une remarque terrible contre ce fameux Adverſaire. Il trouve que c'eſt M. Newton lui-même qui confond ici les regnes & les générations ; & comment les confond-il ? Ce n'eſt pas en donnant aux regnes la durée des générations ; c'eſt en réduiſant les générations à la durée des regnes : méthode toute contradictoire à celle qu'il reproche aux Grecs, mais méthode qui a auſſi ſon défaut ; & qui péche beaucoup en moins, ſi la méthode des Grecs

péchoit en plus. Voici donc ce que c'eſt.

Les dix-ſept Rois de Lacédémone, depuis le retour des Héraclides, juſqu'à l'expédition de Xerxès, ſe ſuccéderent de père en fils ſans interruption : on a, par conſéquent, dix-ſept regnes qui forment dix-ſept générations ; or ſi les Regnes ne ſont, l'un portant l'autre que de 18 ou 20 ans, les Générations ſeront de même, & & par-là on n'aura plus des Générations d'environ 33 ans ; on ne devra plus prendre trois Générations pour un ſiècle, mais il en faudra cinq, c'eſt-à-dire autant que de regnes pour l'intervalle de cent ans. Ce n'eſt pourtant point là le compte de M. Newton, qui a toujours reconnu trente-trois ans ou environ pour les générations, & qui a fait cet aveu en n'aſſignant même que 18 ou 20 ans pour la durée des Regnes. Il faut donc

conclure qu'en parlant des Héraclides, il a oublié ſa propre doctrine, ou qu'il n'a pas fait attention que ces dix-ſept Rois s'étoient ſuccédés de père en fils.

Quant aux exemples que cite ce ſavant homme, pour montrer que, dans les Monarchies, une longue ſuite de Rois ne préſente que des Regnes de 18 ou 20 ans l'un portant l'autre ; c'eſt encore un argument plein de confuſion. Dans l'eſpace de 1295 ans, il y a eu ſoixante & quatre Rois de France ; ce n'eſt à la vérité qu'environ vingt ans pour chacun, mais ſur ces ſoixante & quatre Rois on ne trouve que quarante-cinq générations, & par conſéquent vingt-neuf ans environ pour chacune. Il en eſt de même des autres exemples cités par Newton : toujours le nombre des générations eſt au-deſſous de celui des Regnes : ce qui fait que les Regnes ſont beau-

coup moins longs que les générations. Mais, dans la ſuite des dix-ſept Héraclides, les générations & les regnes ſont la même choſe, parce qu'encore une fois, ils ſe ſont ſuccèdés de père en fils. Ainſi, dans cette ſuite, le ſyſtême Newtonien ne peut ſubſiſter.

Que ſi l'on objecte qu'il n'y aura point d'autre exemple d'une ſuite de dix-ſept Rois qui aient regné chacun, l'un portant l'autre, durant 38 ou 39 ans, (car c'eſt ce qu'il faut dans l'hypothèſe des Grecs pour l'eſpace entre le retour des Héraclides & l'expédition de Xerxès,) il ſera répondu 1° que cette difficulté prouveroit tout-au-plus qu'il faudroit accourcir un peu cet intervalle, & non qu'il ſeroit néceſſaire d'adopter tout le retranchement que propoſe M. Newton, 2° Qu'il y eut à Lacédémone une Loi particulière, qui ordonnoit que

les mariages ſe fiſſent tard : Loi commune à tout le monde, aux Rois comme aux Particuliers. Or l'on conçoit aiſément que, ſi dix-ſept Rois ſe ſont tous mariés à 36 ou 37 ans, leurs générations ſe feront faites à 38 ; & que ſi leurs Regnes ſont la même choſe que les générations, ils auront auſſi regné chacun 38 ans, l'un portant l'autre.

Obſervons encore, d'après M. Frèret, quelques défauts de la Chronologie Newtoniène par rapport aux ſucceſſions royales.

1°. M. Newton n'a point aſſez d'égard, en citant des exemples, aux ſucceſſions qui ſe font dans les Monarchies électives & dans les ſucceſſions collatérales : deux circonſtances qui abrègent beaucoup les Regnes.

2°. Il croit que, dans les familles royales, la durée des générations a preſque toujours été plus

courte

courte que dans les familles particulières : ce qui eſt démontré faux par les Généalogies des Rois de France, d'Angleterre, de Perſe, des Séleucides, de Macédoine &c. M. Frèret produit ces exemples, & M. de Bougainville, qui a étendu l'épreuve aux Dynaſties de beaucoup d'autres Souverains, montre qu'il y a eu peu de différence entre les générations des Princes & celles des particuliers.

3°. Il ſuppoſe que l'ancienne Chronologie Grecque étoit uniquement fondée ſur la durée des Regnes ſucceſſifs égaux aux générations dans la famille des Héraclides ; & cette ſuppoſition n'eſt point vraie. Les Grecs avoient bien d'autres ſecours pour déterminer leur Chronologie. Ils s'autoriſoient des titres & des ſucceſſions d'une grande quantité d'illuſtres familles ; des actes émanés de l'autorité publique ; des ſuites de

Magistrats & des époques de leur institution ; des Traités d'alliance & de paix &c. En général on doit croire que les anciens Historiens n'ont été dépourvus ni de bon sens, ni d'attention pour ranger les temps & les dates. On ne peut se persuader, comme le voudroit M. Newton, que ces Grecs, qui sont des modèles d'éloquence, qui ont traité les premiers principes de la Philosophie, *se sont trompés au point de donner onze cents ans de durée à un espace de temps, qui n'en avoit pas six cents, & cela dans l'Histoire d'un temps qui touchoit au leur.*

M. Frèret montre, après cela, que la Chronologie d'Hérodote, le plus ancien des Historiens, est extrêmement opposée au systême de M. Newton, & ce morceau nous paroît excellent.

1°. Hérodote nous apprend que la naissance d'Hercule précédoit

la ſienne de 900 ans. Or Hérodote étoit né en 482 ou 483 avant Jeſus-Chriſt, par conſéquent Hercule en 1382 ou 1383, non en 964 comme le dit Newton.

2°. Hérodote faiſant l'Hiſtoire des Rois de Lydie, deſcendants d'Hercule, dit qu'ils regnerent 505 ans, après leſquels cinq deſcendants de Gygès occuperent ce Trône pendant 170 ans. Cela fait un total de 675 ans, leſquels ajoûtés à l'an 547, qui, ſelon M. Newton, eſt l'époque de la priſe de Sardes, donnent l'an 1222 pour le commencement du Royaume de Lydie. C'étoit, ſelon le calcul d'Hérodote, environ 48 ans après la priſe de Troie, & environ 160 ou 161 ans depuis la naiſſance d'Hercule; car il s'étoit écoulé cinq générations depuis ce Héros juſqu'à Argon, Fondateur du Royaume de Lydie. On a donc encore l'année 1382 ou 1383

pour l'époque de la naissance d'Hercule.

3°. Hérodote place la prise de Troie vers l'an 1283, & compte 80 ans depuis cette catastrophe jusqu'au retour des Héraclides dans le Pélopponèse. Ce retour est donc d'environ l'an 1203. Or de-là au passage de Xerxès dans la Grèce, en 480, il y a 723 ans & non 340, comme l'a cru M. Newton.

La différence est de 383 ans: sur quoi nous observons que, si elle paroît plus grande, d'un siècle, qu'on ne l'a vuë plus haut, puisque nous avons simplement marqué 284 ans, c'est que nous supposions alors le calcul d'Eratosthène contre qui M. Newton s'est élevé; or le calcul d'Hérodote est plus long d'un siècle que le calcul d'Eratosthène; Hérodote fait remonter la prise de Troie vers l'an 1283, & Eratosthène vers

l'an 1183. Ainſi ce dernier accourcit la Chronologie au-lieu de l'allonger, comme l'en accuſe M. Newton.

M. Frèret fait voir que Thucydide, ſur l'époque de la priſe de Troie & ſur la date des principaux évènements, eſt parfaitement d'accord avec Hérodote; il montre de ſuite, par les générations reconnues dans toutes les grandes familles de la Grèce, (familles de Cadmus, d'Euphémus l'Argonaute, d'Ajax l'Athénien, de Téménus en Macédoine, de Phidon Roi d'Argos,) qu'Hérodote & Thucydide n'ont rien donné aux conjectures; & que toutes les différentes familles de la Grèce comptoient vingt-quatre générations entre la priſe de Troie & l'expédition de Xerxès : ce qui, ſuivant l'évaluation des générations, reconnue par M. Newton lui-même, donne 800 ans de

durée à cet intervalle, non 524, comme le veut l'illuſtre Anglois. On doit être averti que notre Académicien diſcute avec ſoin les générations de toutes les familles ci-deſſus nommées, & que ce morceau préſente le ſpectacle de la plus vaſte & de la plus profonde érudition. Il en eſt de même de la diſcuſſion très-ſuivie des preuves, dont M. Newton a voulu s'appuyer en examinant auſſi quelques Généalogies particulières. Cet endroit plein de bonne controverſe n'eſt pas moins curieux que tout ce qui a précédé, mais nous ne pouvons y donner l'attention convenable.

Nous en diſons autant de ce qui concerne l'inſtitution des jeux Olympiques & la légiſlation de Lycurgue.

M. Frèret ſoûtient 1° contre M. Newton qu'Iphitus, Reſtaurateur des jeux Olympiques, vivoit

cent huit ans avant Corèbus qui eſt le premier Olympionique, c'eſt-à-dire le premier vainqueur du ſtade & de la courſe, dont le nom fut inſcrit dans le Gymnaſe d'Olympie. Ce Corèbus vainquit en l'année 776 avant Jeſus-Chriſt, & c'eſt de-là qu'on compte les Olympiades, mais Iphitus avoit précédé ce vainqueur de cent huit ans ; & ce fait eſt appuyé de preuves fort diſcutées dans l'Ouvrage de M. Frèret. On ne doit pas lire légèrement cet endroit, puiſque l'Auteur y redreſſe les idées de la plûpart des Chronologiſtes, qui ont placé Iphitus & Corèbus dans le même temps. M. Newton eſt de ce nombre.

2°. L'Auteur fait voir encore contre ce docte Anglois, que Lycurgue a été Contemporain d'Iphitus, & qu'il a même eu part au rétabliſſement des jeux Olympiques. Ce ſentiment combat fort

celui de M. Newton, qui fait Lycurgue poſtérieur de plus de ſoixante ans à la premiére Olympiade, c'eſt-à-dire celle de Corèbus ; par conſéquent plus moderne qu'Iphitus d'environ 180 ans. Le Synchroniſme de Lycurgue & d'Iphitus eſt fortifié de toutes les recherches poſſibles, & la réfutation du Newtoniſme ſur ce point de Chronologie eſt portée juſqu'à l'évidence.

Enfin M. Frèret venge auſſi les Antiquités d'Athènes, & c'eſt par-là que finit la premiére Partie des *Nouvelles Obſervations.* Ce ſeroit trop d'embraſſer ici les deux autres Parties, nous en parlerons dans un autre Article de ces Mémoires.

ARTICLE XCIX.

DICTIONNAIRE historique, ou Mémoires critiques & littéraires, concernant la vie & les ouvrages de divers personnages distingués particulièrement dans la République des Lettres. Par Prosper Marchand. (Tome premier, *in-fol.* pages 330.) A la Haye, chez Pierre de Hondt. M.DCC.LVIII.

PROSPER Marchand étoit originairement Libraire; il exerça cette profession à Paris & en Hollande; mais long-temps avant sa mort, il l'avoit quittée pour se livrer aux études de son goût. C'étoit sur-tout la Bibliographie, espèce de science que la multitude des Livres a fait naître, que

les mauvais Ouvrages amplifient comme les bons, que les talents des Auteurs enrichissent & que leurs ridicules égayent. Marchand n'a fait, durant presque toute sa vie, que ramasser des Anecdotes littéraires: à la longue, ce Recueil est devenu immense; il l'a confié, en mourant, aux soins d'un ami qui nous le donne actuellement sous la forme de Dictionnaire. Ce premier Volume va jusqu'à l'I inclusivement.

L'Editeur nous raconte une partie des peines qu'il a prises pour mettre en ordre les matériaux très-brouillés & très-confus de cet Ouvrage. Il dit aussi quelque chose des occupations de son Ami; il n'excuse pas la véhémence avec laquelle cet Ami invective contre les Catholiques. C'est, en effet, un des grands défauts de ce Dictionnaire. Marchand, qu'on nous représente toutefois comme partisan

de la tolérance univerſelle, ne ſe poſsède preſque pas dans certains Articles, où il traite de la Religion Romaine. Les termes mépriſants & injurieux ne lui coutent rien. C'étoit, *dit-on*, un homme de *beaucoup de vivacité, mais ſans le moindre fiel.* C'eſt ce qu'il faut croire en vertu de la Loi qui ordonne d'interprèter toujours en mieux les ſentiments d'autrui. Cependant comme cette Loi ne s'étend qu'aux perſonnes & non aux Livres, il doit être permis de dire que celui-ci, en pluſieurs endroits, eſt plutôt une Satyre qu'une Bibliographie. Reſte à ſavoir quelle idée cela laiſſe dans l'eſprit de quiconque lit de ſang-froid & ſans humeur.

Nous ferons une Analyſe très-courte de ce Dictionnaire, & nous commençons par l'Article *Albizi.* C'eſt le fameux Barthelemi de Piſe, Auteur des *Conformités de*

la vie de S. François avec celle de Jesus-Christ, ou de ce que les Protestants ont appellé l'*Alcoran des Cordeliers*. On l'a dit plusieurs fois ; ce Livre des *Conformités* étoit, en son genre, comme les Sermons de Ménot & de Maillard dans le leur. La simplicité, ou la grossièreté de ces siècles antérieurs à la naissance des Lettres, avoit dirigé la plume des Ecrivains. Avec la lumière des connoissances, ces productions seroient tombées dans l'oubli. Mais les Protestants, qui vouloient faire beaucoup de bruit en se séparant des Catholiques, saisirent avidement le Livre des *Conformités*, le traduisirent, l'abregèrent, le commenterent. Cet Ouvrage devint pour eux une source inépuisable d'invectives, de sarcasmes, de railleries contre l'Ordre de S. François & contre toute l'Eglise Romaine. Luther commença, dans une Pré-

face miſe à la tête d'un Livre Allemand publié en 1532, par Eraſme *Albert* contre les *Conformités*. Proſper Marchand trouve, pour ainſi dire, ce ſujet encore tout neuf; il donne huit grandes pages *in-fol.* au bon Barthelemi de Piſe, il s'échauffe contre lui, il accable d'injures ſa perſonne, ſon Livre, ſes Confrères; puis il s'eſcrime de même vis-à-vis de l'Ordre de S. Dominique & de S. Antoine de Florence; qui n'ont pourtant rien de commun avec l'Ouvrage des *Conformités*. Enſuite cet impétueux Ecrivain attaque comme ſcandaleuſe l'inſcription *Viro immortali* de la Place des Victoires. Enfin, pour que tout le monde ait part à la cenſure, l'Auteur du Dictionnaire fait auſſi une ſortie contre quelques Proteſtants qui ont mêlé des choſes ſaintes à des ſujets profanes, témoin ce Profeſſeur de Médecine à Leyde, qui

souffrit qu'on lui adressât cette Dédicace : *Deo Tri-uni & Clarissimo Domino Burchero de Volder viro incomparabili, &c.* Les Cordeliers ont-ils fait pis ? *reprend le docte Marchand.* On pourroit bien lui répondre que non, & qu'ils ont même fait beaucoup moins, puisque le Livre des *Conformités* n'exalte S. François qu'autant qu'il a imité bien humblement le Sauveur du monde, suivant ce mot qui est à la tête du Livre : *Si quis vult post me venire abneget semetipsum, &c.*

Mais laissons-là toute cette querelle des *Conformités*, pour observer quelque chose sur la Bibliographie de M. Marchand.

1°. Il nous dit que *les Conformités furent imprimées diverses fois dans les XV. & XVI. siècles.* Pour le XVI^e^ siècle, cela est certain, mais nous doutons fort que ce Livre ait vû le jour de la Typo-

graphie au XV^e siècle, c'est-à-dire avant l'an 1500. On cite à la vérité une Edition de Venise; mais sans nom d'Imprimeur, sans date, sans indication de format, & jusqu'à ce qu'on ait donné des preuves plus formelles de l'existence dudit Livre, nous persistons à croire que les *Conformités* furent d'abord imprimées à Milan en 1510. Encore faut-il résoudre une difficulté tirée de l'Edition de 1513, où l'on lit, dans la Dédicace faite par le Franciscain Mapelli au Cardinal Marc Vegerio, que lui (Editeur) tiroit pour la premiére fois le Livre des *Conformités* de la poussière & des ténébres. Marchand dit que ce Franciscain étoit peut-être aussi *l'Editeur de la précédente Edition*, c'est-à-dire celle de 1510, & cela n'est point, puisque, selon les Auteurs de la Bibliothèque des Ecrivains de Milan, imprimée en 1745, ce fut

François de S. Colomban, Vicaire des Cordeliers de la Province de Milan, qui, par ordre du Général, prit soin de cette premiére Edition.

2°. Marchand rapporte sur Barthelemi de Pise ce qu'en disent Wharton & Oudin, savoir que, dans le Chapitre de son Ordre en 1399, on fit présent à ce Franciscain de l'ancienne robe de saint François, *pour récompense* du Livre des *Conformités.* Sur quoi notre Bibliographe se plaint que Wharton & Oudin ne *citent aucune autorité. Wading*, continue-t-il, *auroit-il oublié, ou n'auroit-il point connu une particularité si glorieuse à Albizi? peut-être en a-t-il parlé dans ses* Annales Ordinis Minorum, *& qu'Oudin & Wharton auront négligé d'en citer le lieu.* Oui, sans doute, *répondrons-nous*, c'est une *négligence* de leur part; car cette *par-*

ticularité est couchée tout-au-long dans ces Annales, à l'année 1399. N. VII. *Ex totius Capituli assensu dedere ei habitum integrum quo utebatur S. Franciscus*. Il est assez surprenant que notre Bibliographe, qui rapporte, du même endroit de Wading, quatre ou cinq lignes concernant aussi Barthelemi de Pise, n'ait pas lu le texte qu'on vient de rapporter. Cela montre apparemment que ce docte Littérateur, qui a tant fait de Recueils & ramassé tant d'Anecdotes, ne remontoit pas toujours aux sources. Nous appercevons encore d'autres négligences ou méprises dans ce même Article du Dictionnaire, mais il faut passer à d'autres objets.

L'Article Archelaus traite d'une Antiquité expliquée bien des fois ; c'est le fameux marbre appartenant aux Princes Colonnes, & représentant l'Apothéose d'Ho-

mère. Cet Ouvrage est d'Archelaüs, célèbre Statuaire, qu'on croit Contemporain de l'Empereur Claude. Marchand a eu de grandes avances pour cet Article de son Dictionnaire. En 1714, il travailloit au Journal littéraire, & il donna pour-lors un long Extrait de la Dissertation de M. Schott, Bibliothécaire du Roi de Prusse sur ce Monument. On retrouve ici des morceaux de cet Extrait avec la gravure du marbre, d'après le *Latium* du P. Kircher. Tout cet Article, au fond, ne seroit que la copie du Journal littéraire & de quelques autres Livres périodiques, sans les digressions où se jette l'Auteur, tantôt pour faire usage de ses recherches, tantôt pour se maintenir dans la possession d'injurier les Papes & les Catholiques. Il dit, par exemple, que Clément X. *récompensa des imaginations frauduleuses*; & il

s'agit-là d'une prétendue Antiquité sacrée, qui n'étoit au fond que l'image des travaux d'Hercule, laquelle fut trouvée à Rome en 1662, & expliquée allégoriquement par deux Antiquaires de ce temps-là. Ce furent apparemment ces explications que Marchand dit avoir été *récompensées* par Clément X. Nous ne savons pourtant pas au juste ce que cela signifie; & nous n'avons ni assez de temps, ni les Livres nécessaires pour approfondir ce mot ou pour le réfuter, mais nous observons, comme une chose certaine, que Clément X. ne fut élu Pape qu'en 1670, huit ans après la découverte du Monument.

Dans l'Article de Louis de Bourbon, premier Prince de Condé, notre Bibliographe s'attache à montrer que ce Prince n'a jamais pris le titre de Roi de France, ni fait frapper de mon-

noie avec cette légende : *Ludovicus XIII. Dei gratiâ Francorum Rex primus Chriſtianus.* Il eſt tres permis de venger la mémoire d'une perſonne de ce rang & de ce mérite ; mais ſi le Prince de Condé n'avoit pas été le Chef des Huguenots en France, Marchand traiteroit-il ce point d'Hiſtoire avec tant de chaleur ; invectiveroit-il avec tant d'âpreté contre les Catholiques qui ont cru l'entrepriſe du Prince & l'exiſtence de cette monnoie ? Quoiqu'il en ſoit après tout, nous ne remarquerons ici que les fautes répandues dans cet Article.

1°. On lit que, dans l'Edition de la vie de S. Ignace par Ribadeneira en 1572, il eſt parlé du couronnement de Louis de Condé & de la monnoie frappée en ſon nom, & ceci eſt une fauſſeté. Ribadeneira n'a fait mention de cette particularité que dans ſa ſeconde

Edition, qui eſt de l'an 1587. Et cette différence d'Edition prouve que Ribadeneira n'eſt pas le premier qui ait publié, *parmi nous*, l'Anecdote du couronnement & de la monnoie. M. Secouſſe a pris la défenſe ſur ce point contre le Plaidoyer d'Antoine Arnaud. (Voyez les Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres. Tom. XVII.)

2°. Marchand dit que divers Auteurs *imiterent* Ribadeneira *quelques années après*; & parmi ces Auteurs, il nomme Natalis-Comes & Michel d'Iſſelt: or ces deux Ecrivains ont publié leurs Ouvrages avant l'Edition de la vie de S. Ignace de 1587. Ribadeneira s'autoriſe même, pour rapporter le couronnement de Louis de Condé & l'exiſtence de la monnoie, du témoignage de Natalis-Comes qu'il cite en marge.

3°. Notre Bibliographe parle

du Jésuite François, nommé *de Machault*, qui a fait des Observations sur l'Histoire de M. Thou, & qui a dit aussi quelque chose de l'Anecdote concernant le Prince de Condé ; mais ici la Bibliographie du Dictionnaire n'est pas nette. » On a, *dit-elle*, fait mal-» à-propos de ce Jésuite deux » différents Auteurs auxquels on » donne pourtant le même Libelle » contre M. de Thou, l'un nommé » simplement Jean de Machault » qu'on fait mourir en 1618 ou » 1619, & l'autre nommé Jean-» Baptiste de Machault qu'on fait » mourir en 1640 « &c. Mais il n'y a point de *mal à propos* dans cette distinction de personnes & d'Auteurs. Celui qui a fait les Notes sur M. de Thou est *Jean de Machaut* fort différent de *Jean-Baptiste de Machaut*, qui n'a rien écrit de semblable. Ce sont-là des bagatelles, mais vis-à-vis d'un Litté-

rateur, qui se picque d'éplucher tous les noms & toutes les dates; il faut aussi tenir compte de tout.

4°. On avoue, dans cet Article, *qu'il y eut effectivement alors*, c'est-à-dire en 1567, *une monnoie* frappée au nom du Prince de Condé; mais on prétend prouver en même temps que cet attentat doit être mis sur le compte des ennemis de ce Prince, c'est-à-dire des Catholiques. On assûre même ce fait, & l'on prétend ne l'assûrer que d'après le P. Anselme, Mezerai, & d'autres Ecrivains de réputation. Mais M. Marchand ne fait pas attention que ces Ecrivains produisent simplement leurs conjectures. *Je veux croire*, dit Mezerai, *que cette monnoie avoit été fabriquée par ses ennemis. On croit*, ajoûte le P. Anselme, *que c'étoit un artifice des ennemis de ce Prince &c.* Il y a bien de la différence entre ces façons de parler, & celle-ci

qui eſt du Dictionnaire ; *pourquoi ne pas déclarer fortement, clairement & courageuſement avec Mezerai & le P. Anſelme, que ce ſont les ennemis du Prince qui ont forgé cette monnoie ?* Au reſte, il n'eſt point néceſſaire d'avouer que cette monnoie fut frappée du vivant de Louis Prince de Condé. Aucun Auteur du temps ne dit qu'il l'a vuë, elle a pû être fabriquée long-temps après en conſéquence des bruits qui avoient couru dès 1567. On peut lire ſur cela le Mémoire de M. Secouſſe dans le Recueil de l'Académie des Belles-Lettres. Quoi qu'il s'y trouve auſſi quelques fautes & beaucoup d'omiſſions, cette pièce eſt néanmoins plus inſtructive que l'Article du Dictionnaire : nous ne parlons point du mérite de l'impartialité, du ſang-froid, de la décence, qui ſe manifeſte tout autrement ſous la plume de l'Académicien que

ſous celle de Proſper Marchand.

CATHERINE DE MÉDICIS forme un Article curieux dans ce Volume. L'Auteur y raiſonne ſur deux faits qui concernent l'attachement vrai ou prétendu de cette Princeſſe à la magie. Le premier eſt cette médaille myſtérieuſe qu'on dit conſervée dans la famille de Mrs de Meſmes, & dont nos Mémoires ont parlé dans le mois de Décembre 1704. Notre Bibliographe tranſcrit toutes les explications qu'expoſe ce Journal; puis il donne la ſienne, & l'on peut conclure de toutes, que la médaille fait alluſion aux circonſtances où ſe trouvoit la Reine Catherine; ſans qu'on puiſſe déterminer le vrai & unique ſens de cette énigme.

Le ſecond fait eſt l'enchantement prétendu, par lequel on dit qu'un Magicien fit voir à la même Princeſſe tous les Rois de France

préſents & futurs. Pluſieurs Auteurs ont parlé de ce conte, & Marchand n'exempte pas les Compilateurs des Mémoires de Sully, de toute crédulité à cet égard. Pour nous qui ne demandons pas mieux que de trouver des citations juſtes & des renvois exacts, nous avons cherché ces Anecdotes dans les vieilles *Œconomies Royales* qu'indique l'Auteur, & nous n'avons rien découvert (aux endroits indiqués) qui ait rapport à ce fait. Nous ne ſavons même ſi Marchand avoit une idée bien juſte de ces *Œconomies* ou Mémoires de Sully; il ſemble n'en connoître que deux Volumes, tandis qu'il y en a quatre; deux imprimés dans la maiſon de M. de Sully, & deux chez un Libraire de Paris. Mais quoiqu'il en ſoit, l'Auteur répand, dans cet Article, pluſieurs conſidérations ſenſées & utiles pour l'Hiſtoire.

En bon partiſan de Bayle, il montre auſſi que Jurieu n'avoit pas le don de lui plaire. A l'occaſion des pronoſtics qu'on impute à Catherine de Médicis, il rappelle un prétendu dévoilement de la poſtérité, fait à un Ambaſſadeur d'Angleterre ſous le Regne de Henri VII. & c'eſt Jurieu qui a conſervé cette rêverie dans ſon *Hiſtoire des Cultes.* Ce Miniſtre y raconte que l'Ambaſſadeur étant à Rome vit, dans le grand miroir d'un Devin, tous les Rois d'Angleterre depuis Henri VIII. juſqu'à Charles I. incluſivement. Et comme on demanda un jour à Jurieu où il avoit pris *cette Hiſtoire*, il répondit gravement qu'il la tenoit *d'un papier jaune & vieux, ayant toutes ſortes de marques de quelque antiquité, écrit certainement douze ou quinze ans avant la mort de Charles I. enfilé parmi les Pièces fugitives & courantes d'An-*

dré Rivet, homme de beaucoup d'ordre, trouvé là par une Marie du Moulin, fille de beaucoup d'habileté. » Ne voilà-t-il pas de » beaux garants, *reprend notre* » *Bibliographe?* ... Si une pareille » puérilité avoit été débitée de cet » air grave & imposant par Va- » rillas, ou par Maimbourg, & » confirmé ensuite par le témoi- » gnage risible de je ne sais quel » papier vieux & enfumé, trouvé » par quelque femmelette parmi » ceux de Richeome ou de Coëffe- » teau; bon Dieu! de quelle ma- » nière Jurieu ne les auroit-il » point tournés en ridicule, & de » quelles railleries perçantes ne » les auroit-il point accablés? &c.« D'autres Articles du Dictionnaire manifestent également la picque de notre Prosper Marchand contre Jurieu, qui auroit bien cherché à se venger en paroles ou en œuvres, s'il eût été témoin de ces invasions sur son terrein.

Il y a auſſi un Article ſur le *Diſcours* attribué à Henri Etienne, *touchant la vie & les actions de Catherine de Médicis*. Ce Diſcours eſt une Satyre réfutée par Brantôme & par le Laboureur, mais l'Auteur du Dictionnaire ne fait nul cas de cette réfutation, & il continue de témoigner beaucoup d'eſtime pour le *Diſcours*. On peut douter néanmoins qu'un Ouvrage de faction, tel que celui-là, puiſſe guider à coup-ſûr un Hiſtorien qui doit écrire ſans partialité. Une bonne Remarque conſignée dans cet Article, c'eſt que le *Diſcours* en François eſt l'original, & que le Latin intitulé *Legenda S. Catharinæ Mediceæ* n'en eſt que la copie ou la traduction. Lenglet du Freſnoy s'y eſt trompé dans ſa *Méthode d'étudier l'Hiſtoire*, & tout récemment encore l'Auteur du *Catalogue des Livres difficiles à trouver* a cru que ce Diſcours

avoit été composé d'abord en Latin : ce qui n'est assûrément point.

ROBERT ETIENNE, cet Imprimeur si savant & si renommé, attire l'attention de Prosper Marchand, qui rend ainsi une espèce d'hommage à l'excellence de l'art qu'il a lui-même exercé. Ce n'est pas qu'on trouve ici une Notice complette de la vie d'Etienne, l'Auteur renvoie aux Bibliographes qui ont traité ce point *ex professo*. Il se contente d'examiner un Article particulier qu'on n'a pas encore bien éclairci. Il s'agit de savoir si Robert Etienne se retirant de Paris à Genève, en 1551, emporta avec lui les Caractères de l'Imprimerie Royale qu'on lui avoit confiés. D'abord Marchand observe qu'il ne doit pas être question des Caractères, mais seulement des Matrices Grecques, frappées sous François I.

par Claude Garamond, excellent Fondeur & Graveur de Caractères d'Imprimerie. Ensuite notre Bibliographe passe assez condamnation sur le transport de ces Matrices à Genève, & il ne doute point qu'Etienne n'en soit l'Auteur, mais étoit-ce un vol? L'action est trop indigne pour qu'on en accuse un homme tel que ce fameux Artiste. Marchand rapporte un Arrêt du Conseil de l'an 1619, par lequel, aux instances du Clergé, la Cour ordonne qu'il sera payé à Paul Etienne, petit-fils de Robert, une somme de trois mille livres, pour recouvrer les Matrices Grecques qui étoient à Genève. Or cette Pièce montre qu'on traita l'affaire sans imputation odieuse contre Robert & Paul Etienne: on voit qu'il fut délibéré & conclu sur ces Matrices comme sur un bien qui auroit été aliéné par quelqu'une des voies

ordinaires & permises dans la société. Voilà ce qu'on peut dire de plus fort pour la décharge de Robert Etienne, & c'est aussi le point juste où se tient notre Prosper Marchand qui a lu sur ce fait, assez embrouillé, la plûpart des Auteurs favorables ou contraires à la réputation de Robert; mais il n'a pas tout vu, & c'est notre tour de citer aussi quelque chose.

Vers le milieu du dernier siècle, Antoine Vitré, fameux Imprimeur, présenta un Mémoire au Clergé, qui vouloit donner les Editions des Pères Grecs. Marchand a vu une autre Pièce de Vitré, laquelle est du même temps, mais non ce Mémoire qui, en effet, est rare. Or nous apprenons par cet Ecrit qu'après la mort de Robert Etienne, Charles son frère, qui étoit Docteur en Médecine, & qui ne passa point à Genève avec Robert, donna les

Matrices Grecques à Adrien Turnèbe, Professeur du Roi & Imprimeur en Langue Grecque. Ce don fut fait, selon Vitré, le 22. Septembre 1555, laquelle date est fausse si ce don fut postérieur à la mort de Robert Etienne ; car celui-ci ne mourut qu'en 1559. Le Mémoire ajoûte que, » long-» temps après, ces Matrices tom-» berent, je ne sais comment, » entre les mains de Paul Etienne, » qui en vendit une partie à la » Seigneurie de Genève & enga-» gea l'autre, de telle sorte qu'on » fut long-temps sans savoir ce » qu'elles étoient devenues. « Observons que ce Paul Etienne, quoiqu'établi à Genève, ne laissoit pas d'imprimer aussi à Paris, & qu'il étoit dans cette Ville en 1619, lorsque le Clergé obtint l'Arrêt du Conseil, qui ordonnoit que les Matrices seroient retirées de Genève ou des mains de Paul Etienne,

moyennant la ſomme de trois mille livres. Le ſéjour de Paul à Paris eſt démontré par cet Arrêt même qui porte que *quatre cents livres ſeront payées comptant audit Etienne, & qu'il ſe tranſportera dans la Ville de Genève pour reconnoître leſdites Matrices, & en rendre compte auſſi-tôt après.* Cependant Vitré aſſûre, dans ſon Mémoire, que les trois mille livres ne furent point employées au recouvrement de ces Matrices; que l'affaire traîna en longueur juſqu'au temps même où M. des Noyers fut Surintendant des Finances; qu'alors ce Miniſtre agit puiſſamment pour retirer ces Matrices dont les Genevois avoient déja prêté ou vendu une partie aux Anglois. Toutes ces choſes ſont prouvées, *conclut Vitré*, par les Pièces juſtificatives qui avoient été communiquées au Clergé; & il eſt certain, en effet, que ce

fameux Imprimeur pouvoit être parfaitement instruit de toute cette affaire ; il avoit connu Paul Etienne, il savoit l'histoire de cette famille, il s'intéressoit particulièrement à la conservation des Matrices Grecques de Garamond, & c'est encore lui qui nous apprend que ces Matrices, retirées de Genève, furent mises en dépôt dans la Chambre des Comptes de Paris. M. Marchand a pareillement connu cette Anecdote, mais point du tout les particularités énoncées ci-dessus & contenues au Mémoire de Vitré.

Or il semble qu'on peut en conclure plusieurs choses qui jusqu'ici n'ont point été connues. 1°. Si Robert Etienne emporta ces Matrices à Genève, ce n'étoit nullement dans le dessein de les voler, mais simplement comme Dépositaire de ce fonds, & dans l'intention de l'employer toujours

au ſervice du Roi. Il y a même toute apparence que Robert comptoit toujours revenir à Paris ; il avoit laiſſé, dans cette Capitale, une grande partie de ſa famille, & il eſt certain que ſon fils Henri y fit un très-long ſéjour, qu'il y publia même, depuis le départ & après la mort de ſon père, quantité de belles Editions.

2°. Vitré nous apprend qu'après la mort de Robert, Charles ſon frère, qui étoit reſté à Paris, recouvra les Matrices de Garamond & les donna au célèbre Profeſſeur & Imprimeur Adrien Turnèbe ; qu'enſuite *long-temps après* elles tombèrent à Paul Etienne, fils de Henri. Vitré dit qu'il ne *ſait comment* ; mais on peut lui répondre que c'étoit encore comme un dépôt. Paul étoit l'aîné de cette famille ; il exerçoit la même profeſſion : c'étoit donc à lui qu'il convenoit de garder cette eſpèce de tréſor.

3°. Il eſt certain que Paul aliéna une partie de ces Matrices en faveur des Genevois, chez qui il demeuroit, & parmi leſquels il mourut en 1627. Mais on ne peut, ce ſemble, l'accuſer de malverſation en ce point ; puiſqu'en 1619 la recherche des Matrices s'étant faite aux inſtances du Clergé, on n'y fit point un crime à cet Imprimeur de la vente & aliénation qu'il s'étoit permiſe. Au contraire, il fut arrêté, par le Conſeil du Roi, qu'on lui délivreroit une ſomme de trois mille livres pour retirer ce fonds précieux. Ce qu'on ne peut pas ſavoir, c'eſt à quel titre Paul Etienne s'étoit approprié ces Matrices & en avoit diſpoſé. Peut-être que, dans la confuſion où tomberent les Finances du Royaume ſur la fin du XVI^{e} ſiècle, la Cour ne pouvant rembourſer cet Imprimeur ou ſa famille des avances

faites pour le Roi, il fut permis à Paul Etienne de prendre ces Matrices en payement. Toujours paroît il certain qu'il n'y eut, à cet égard, aucune fraude ou filouterie tant de la part de Robert que de son petit-fils, & beaucoup moins encore de la part du premier que du second. Mais c'en est assez & peut-être trop sur cette particularité littéraire & typographique. Nous ajoûtons que Marchand donne aussi, dans son Dictionnaire, un Article sur la famille des Etiennes. C'est ce qu'il faut voir ainsi que beaucoup d'autres Notices qui mériteroient un autre Extrait de notre part; mais nous craignons d'abuser beaucoup trop de la patience des Lecteurs.

Si Marchand avoit voulu se modérer en parlant des Catholiques; égayer un peu son style, qui est triste & chagrin comme le devoit être aussi sa personne; retrancher

quelques Anecdotes qui ne sont pas des plus honnêtes, son Ouvrage seroit beaucoup meilleur qu'il n'est. On y remarque de fort bons morceaux de Bibliographie, une lecture immense, des traits de critique assez judicieux. Ce Livre, au reste, est dans le goût des Dictionnaires de Bayle & de Chauffepié : on y voit un Texte en plus gros caractère, puis des Notes détaillées. Le Texte est composé de Notices simples, séches & sans intérêt ; les Notes sont la partie essentielle de l'Ouvrage. Outre ces Notes, on y trouve aussi des renvois & des citations fort étendues : ce qui fait comme un troisième corps d'impression dans chaque page. L'Edition a dû être difficile à faire, aussi le Volume est-il d'une cherté extrême.

ARTICLE C.

***PRINCIPES DISCUTÉS**, pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, & spécialement des Pseaumes relativement à la Langue originale*, accompagnés de plusieurs Dissertations sur les Lettres II. III. IV. & V. de M. l'Abbé de Villefroi, dans lesquelles il est traité de la conduite de Dieu à l'égard de son Eglise depuis le commencement du monde &c. (Tomes V. VI. VII. VIII. *in*-12.) *A Paris, chez Hérissant, Libraire-Imprimeur, rue Neuve Notre-Dame.* M. DCC. LVIII.

LEs quatre Volumes que nous annonçons ici, sont la suite d'un Ouvrage bien célèbre dans

nos Mémoires. On pourroit revoir ce que nous en avons dit aux mois d'Avril 1752 & de Mars 1755, sans omettre même le compte que nous avons rendu au mois d'Août de la même année (1755) d'une Critique publiée contre ce Livre.

Les PP. Capucins, (Elèves de M. l'Abbé de Villefroy) qui sont les Auteurs de ces *Principes discutés &c.* ont divisé leur plan en cinq Parties, dont la premiére a pour but de faire connoître l'objet principal des Pseaumes; & cette matière est encore partagée en deux Sections: car il doit être question d'abord du sens littéral des Pseaumes relativement au Peuple Hébreu qu'on nomme ici *l'ancien Israël*; & il sera traité ensuite des Pseaumes qui regardent uniquement le Verbe incarné.

Or de ces deux Sections la premiére, qui doit comprendre cinq

Articles, n'a pas été totalement achevée dans les trois premiers Tomes : on n'y a donné que les quatre premiers Articles, & ce n'est que dans le 7e & le 8e Tome que le cinquième Article est développé. Ainsi il nous reste encore à attendre la seconde Section de la premiére Partie & les quatre Parties suivantes : ce qui fournira encore la matière d'un très-grand nombre de Volumes.

Mais comme un Critique anonyme s'est déclaré contre quelques-uns des principes de nos Auteurs; comme il a nié sur-tout que le Verbe ait créé le monde; qu'il ait tout fait par lui-même dans l'ancien Testament ; qu'il ait eu l'Eglise pour Epouse avant l'Incarnation ; qu'il ait conferé à cette Eglise aucune justice ; les PP. Capucins ont soûtenu, dans leur 4e Volume, que le Verbe est vraiment le Dieu Créateur ; qu'il dirige

immédiatement ſon Egliſe depuis le commencement du monde ; que l'Egliſe étoit Epouſe même avant l'Incarnation. Il reſtoit à montrer la juſtice de cette Egliſe, & c'eſt ce que les mêmes Auteurs exécutent dans leurs Volumes 5ᵉ & 6ᵉ, par deux Diſſertations fort détaillées, l'une ſur la ſainteté perpétuelle de l'Egliſe, l'autre ſur la Loi Moſaïque.

Ainſi falloit-il reconnoître la marche de ces habiles gens, avant que de reprendre la ſuite de leur travail & d'en faire l'Analyſe. Mais ceci n'en eſt, pour ainſi dire, que l'ordre méchanique ; il eſt néceſſaire de s'élever bien plus haut pour expoſer le fond de tout le ſyſtême. Nous avons déja rempli, à cet égard, une partie de notre fonction, & ce que nous dirons dans la ſuite achevera d'inſtruire nos Lecteurs. Entrons dans les deux Diſſertations qui rempliſſent

les Volumes 5^e^ & 6^e^ de ce grand Ouvrage.

M. l'Abbé de Villefroy & ses Elèves donnent tant d'étendue à la doctrine de l'ancien & du nouvel Israël, c'est-à-dire qu'ils établissent tant de rapports entre l'ancien & le nouveau Testament, qu'ils n'ont pu être indifférents au peu d'estime qu'on a témoigné pour le Peuple Hébreu & pour la Loi Mosaïque. Ils ont donc pris la défense de l'un & de l'autre, & il faut convenir qu'indépendamment de l'avantage qu'en retire leur système, ils ont rendu un service très-réel à la Religion en établissant *la sainteté de l'Eglise dans tous les temps qui ont précédé l'Incarnation*, & en faisant voir tous les caractères respectables qui ont distingué la Loi Mosaïque.

Pour nous attacher d'abord au premier de ces objets & au 5^e^ Vo-

ume de tout l'Ouvrage, remarquons cette grande vérité, *qu'il y a toujours eu, depuis le commencement du monde, une société d'hommes en possession du vrai culte :* vérité qui est autorisée du suffrage des saints Pères, entr'autres de S. Augustin dont nos Auteurs ont beaucoup lu & médité les Ouvrages. Les Textes qu'ils allèguent de ce saint Docteur, sont choisis avec intelligence & employés avec justesse. Il s'est glissé peut-être une légère méprise à la page 9 : on cite, comme de S. Augustin, ces paroles, *Ecclesia interrumpi non potest quin pereat ;* & il paroît que c'est un sommaire placé à la marge par les Editeurs ; mais il n'en est pas moins vrai qu'en cet endroit le saint Docteur enseigne que *l'Eglise ne peut ni être interrompue, ni périr.*

S'il y a toujours eu une société d'hommes en possession du vrai

culte, l'Eglise a existé de tout temps, & si l'Eglise a existé de tout temps, il y a toujours eu des justes, c'est-à-dire que la sainteté & la justice se sont toujours conservées sur la terre : car comme *tout est pour les Elus*, & à cause des Elus, s'il n'y avoit plus de Saints sur la terre, non-seulement l'Eglise cesseroit d'être ; le monde entier rentreroit dans le néant. De-là il suit, *disent nos Auteurs*, que dès qu'on voit un culte permanent relatif au vrai Dieu, une Eglise non-interrompue, une succession de légitimes Pasteurs, on conçoit aussi-tôt qu'il y a des justes & des amis de Dieu en faveur de qui tout cela subsiste. M. Bossuet est ici appellé en témoignage, & son beau Discours sur l'Histoire universelle présente le tableau magnifique de la durée perpétuelle & non-interrompue de l'Eglise.

Mais tout ceci n'eſt encore qu'une ſorte de Préliminaire, & pour procéder avec plus de méthode, on diſtribue l'Égliſe d'avant Jeſus-Chriſt en ſix âges : » Le » premier, depuis Adam juſqu'au » Déluge ; le ſecond, depuis le » Déluge juſqu'à Abraham ; le » troiſième, depuis Abraham juſ» qu'à Moyſe ; le quatrième, de» puis Moyſe juſqu'au commen» cement de la captivité, ſoit » d'Aſſyrie, ſoit de Babylone ; le » cinquième, depuis le commen» cement de cette captivité juſqu'à » la délivrance accordée par Cy» rus ; le ſixième, depuis cette » délivrance juſqu'à Jeſus-Chriſt. « On fait voir que, dans ces ſix états, la juſtice & la ſainteté ſe ſont toujours rendues ſenſibles par des actions d'une véritable piété ; c'eſt ce qui partage tout ce cinquième Volume en ſix époques.

La longue vie des Patriarches,

depuis Adam juſqu'au déluge, ſuffit pour démontrer que la juſtice n'a point ſouffert d'interruption durant cet intervalle. Ces premiers hommes touchoient aux origines du monde ; le Père du genre humain, Adam humilié de ſa chute, & ſans ceſſe occupé du ſouvenir de ſon crime, fit connoître les vengeances & les miſéricordes du Seigneur. Abel, Seth, Enos, Enoch, Noé ſont loués dans l'Ecriture, comme ayant conſervé le dépôt de la ſainteté ; beaucoup d'autres, *dit S. Gregoire le Grand*, dont les noms ne ſont pas venus juſqu'à nous, ont été *bons & juſtes*. Ceux qui porterent le titre d'*enfants de Dieu*, furent, ſelon les Pères & les meilleurs Interprètes, les vrais Adorateurs de Dieu ; & enfin juſqu'au milieu même de la cataſtrophe univerſelle du genre humain, détruit par les eaux du déluge, il ſe trouva

des hommes pénitents à qui Dieu fit miséricorde. C'est l'Apôtre saint Pierre qui autorise ce sentiment, dont nos Auteurs font sentir la solidité & les conséquences.

Entre le déluge & Abraham, S. Augustin dit qu'il est difficile de *trouver des traces de la Cité de Dieu*, parce que l'Ecriture ne s'est pas attachée à *nommer expressément* les Saints qui ont vécu durant cet intervalle. Mais le saint Docteur n'en reconnoît pas moins qu'il y eut encore alors beaucoup de justes & d'amis de Dieu ; il pense ainsi dans l'hypothèse même de la Chronologie des LXX. qu'il suivoit : Chronologie qui établissoit une durée de plus de mille ans entre le déluge & la naissance d'Abraham. Combien plus est-il aisé de prouver que la succession des hommes vertueux a été suivie & non-interrompue en supposant le calcul de l'Hébreu & de la Vul-

gate, qui préſente un eſpace beaucoup plus borné? Ce raiſonnement, qui eſt de nos Auteurs, a une force démonſtrative. Obſervons qu'en cet endroit ils touchent deux points de Chronologie aſſez importants.

1°. Ils fixent à 1072 ans le calcul des LXX. entre le Déluge & Abraham; & cela ſe vérifie dans la ſuppoſition qu'Abraham ſoit né à l'an 70 de Tharé ſon père : car il y en auroit 1132 dans le ſentiment plus probable qui place cette naiſſance à l'an 130 du même Tharé.

2°. Ils préfèrent ici la Chronologie de l'Hébreu qu'ils appellent le *Texte original* à la ſupputation des LXX. qui ne ſont que des Interprètes : ce qui fait croire qu'ils n'ont aucun égard au Pentateuque Samaritain, lequel ſe trouve, à-peu-près, conforme aux LXX. & qui n'eſt point une Verſion.

Depuis la vocation d'Abraham jusqu'à la sortie d'Egypte, l'Ecriture compte des familles nombreuses de saints personnages, celles d'Abraham, de Jacob, de Joseph, de Moyse, auxquelles il faut ajoûter Melchisedech & Job avec leurs peuples : car l'un & l'autre étoient des Souverains, & il n'est pas à croire qu'étant si fidèles au Très-haut, leurs exemples & leur instructions n'eussent aucun effet sur ceux qui vivoient sous leurs dominations. Au reste, ce que l'Ecriture nous apprend des vertus de Melchisedech & de Job prouve, en même temps, que tous les Elus n'étoient pas renfermés dans la race des Patriarches, puisque les deux Justes qu'on vient de nommer, étoient Gentils, l'un Roi de Salem, & l'autre Prince d'Idumée. Mais quoiqu'étrangers à la famille de Sem, ils n'en appartenoient pas moins à la

vraie Eglise & à l'ancien Israël.

Les trois âges suivants 4^e^, 5^e^, 6^e^, sont ceux qui entraînent le plus de détails dans ce Volume. On considère le peuple de Dieu sous tous les points de vuë où le place l'Ecriture ; errant dans le désert, gouverné par des Juges, soumis à des Rois, partagé en deux Monarchies, humilié par des Conquérants, captif en Assyrie ou à Babylone. Tel est son état durant le quatrième âge. Cette époque est fertile en évènements, en révolutions, en foiblesses, en apostasies, en pratiques d'idolatrie &c. mais quelle fut aussi la multitude de Prophètes, de saints Rois, de fidèles Israëlites qui maintinrent le vrai culte ? Nos Auteurs exposent ce grand Tableau en suivant le fil sacré des Ecritures.

Ils en usent de même pour le cinquième âge, qui comprend le temps de la Captivité jusqu'à la

délivrance accordée par Cyrus. C'eſt même ici un des endroits les plus importants de la Diſſertation, parce qu'on y applique au Peuple captif un grand nombre de Prophéties qui peuvent ou doivent avoir eu un autre accompliſſement dans la nouvelle alliance; & par-là ſe vérifie le ſyſtême de M. l'Abbé de Villefroy & de ſes Elèves: ſyſtême dont nous avons déja fait connoître le plan, & que nous expoſerons encore plus au-long dans un autre Article de ces Mémoires.

Au reſte, les Prophéties, dont nos Auteurs font ici tant d'uſage, énoncent & décrivent les changements merveilleux qui s'opèrerent dans les idées & dans les mœurs des Iſraëlites captifs. Alors l'obéiſſance aux volontés du Seigneur, la docilité à la voix des Prophètes, le renoncement au culte des idoles, le retranchement des prati-

ques licentieuſes, la componction, la prière, la patience, la charité renouvellerent preſque tout Iſraël. On rappelle ici l'Hiſtoire célèbre de Tobie, celle de Suſanne, celle des trois jeunes Hébreux, compagnons de Daniel; on nomme les Prophètes & les autres grands hommes qui partagerent les diſgraces de la captivité, & qui furent *les ſoûtiens de la Religion* durant cette longue épreuve. *Hi viri miſericordiæ ſunt*, dit l'Auteur divin de l'Eccléſiaſtique, *quorum pietates non defuerunt.*

L'Hiſtoire du ſixième âge, depuis la délivrance de la captivité juſqu'à Jeſus Chriſt, embraſſe tous les détails du retour des Juifs; tous les travaux d'Eſdras & de Néhémie, pour la reſtauration du Temple & du Gouvernement de la Nation; toutes les guerres que ce Peuple eſſuya pour le maintien

du ſaint culte ; tous les orages qui fondirent ſur les vrais Adorateurs de Dieu &c. On paſſe même aux temps voiſins du Meſſie, enſuite à cette grande époque de la venue du Sauveur & de la Prédication Evangélique : or cet intervalle eſt marqué, dans toutes ſes circonſtances, par les vertus, le zèle, la ferveur, les actions héroïques d'un très-grand nombre d'Iſraëlites. Nos Auteurs prouvent ce fait par le développement des Ecritures : non qu'ils diſſimulent que les Juifs ont commis le plus grand de tous les forfaits en mettant à mort Jeſus-Chriſt. » Mais, » *reprennent-ils*, la Nation toute » entière a-t-elle eu part à cet » affreux Déicide ? N'y a-t-il » point eu de véritables Iſraëlites » qui aient condamné le procédé » des autres ? Ces fidèles de l'E- » gliſe d'Iſraël ſont-ils en ſi petit » nombre qu'on ne doive pas

» même en faire mention ?.....
» Non certainement la Nation
» toute entière n'a pas coopéré à
» la mort de Jesus-Christ. Quand
» nous n'aurions pour preuve de
» cette vérité que ceux des Israë-
» lites, répandus dans la Judée
» seulement, qui avoient embrassé
» la doctrine du Sauveur & qui
» croyoient en lui, ne seroit-ce
» pas une raison assez forte pour
» éloigner de notre esprit une pen-
» sée si peu conforme à l'équité ? «
Toute la suite de cette preuve n'est qu'une exposition des faits & des textes Evangéliques : exposition noblement présentée ; c'est le caractère particulier de toute cette Dissertation. Nous passons à celle qui traite de la Loi Mosaïque : elle est partagée en cinq Articles.

Le premier a pour objet de déterminer les divers sens, dans lesquels on peut prendre le terme

de *Loi.* Tantôt on entend *la Loi naturelle*, cette Loi auſſi ancienne que le monde, & imprimée dans les cœurs par le Tout-puiſſant. Tantôt il s'agit de la *Loi cérémonielle*, donnée aux Hébreux, c'eſt-à-dire de tout ce corps de pratiques extérieures, recommandées à la Nation ſous l'eſpoir des récompenſes temporelles pour les ſujets dociles, & ſous la menace des châtiments pour les rebelles. Tantôt on ſe ſert du terme de *Loi*, pour exprimer *la Foi dans le Meſſie futur.*

Cette diſtinction poſée & bien conçue, donne une juſte idée de la Loi Moſaïque, & empêche tout homme attentif de ſe prévenir contre elle, de la regarder comme une œconomie qui ne faiſoit que des eſclaves, qui laiſſoit les hommes ſans conſolation, ſans eſpérance, ſans vraie ſainteté. Car il ſe trouve, dans cette Loi, trois

choses qu'il est très-essentiel de distinguer : » La Loi de nature, » qui est renfermée dans les pré» ceptes du Décalogue : La Loi » des cérémonies & du culte exté» rieur, qui contient une multi» tude d'observances onéreuses : » c'est, à proprement parler, la » Loi des œuvres qui n'étoit nul» lement le principe de la justifi» cation. Enfin il est une troisième » Loi qui donnoit le mérite à toutes » les autres, c'est celle de la Foi » dans le Médiateur. C'étoit le » concours de ces trois Loix qui » formoit le véritable Israelite. « De cette distinction naît aussi un principe admirable, pour expliquer tous les passages de S. Paul dont on se sert quelquefois pour déprimer la Loi Mosaïque ; & c'est l'application de cette doctrine qui forme le second, le troisième & le quatrième Article de la Dissertation. Il s'est glissé quelques

légères fautes dans l'indication des passages.

A la page 40 de ce sixième Volume, on cite de S. Augustin le *Livre IV.* à Boniface, & c'est le *Livre III.* On indique le *Livre I. contre Julien Chap. 12*, & c'est *le Livre I. de l'Ouvrage imparfait* contre cet Evêque hérétique, *Objection CXXIV.*

A la page 78, on renvoie au *Sermon 132 de verbis Apostoli* du même Père, & c'étoit au *Sermon 152* qu'il falloit renvoyer. Dans la même page, on se sert du *Sermon 155* de ce même saint Docteur, & l'on se trompe en disant que c'est le *Sermon 45*.

A la page 95, on rapporte un beau passage de l'Epître du même Saint à Optat; & cette Epître n'est pas la *XIX.* comme on le dit, mais la *CXC.* (aliàs 157.)

On oublie aussi de temps en temps quelques-uns des termes

qui donnent de la force aux Textes cités : par exemple, à la page 95 où l'on veut prouver, par S. Augustin, que la foi & la grace en Jesus-Christ étoient les mêmes pour les Juifs que pour les Chrétiens, on retranche *etiam* de ce passage essentiel : *Hæc gratia* etiam *antiquos justos vivere fecit ex fide ;* & il en est de même en quelques autres endroits : retranchement ou plutôt omission, qui n'est qu'une négligence & qui montre, après tout, la bonne foi des Auteurs.

Mais ce qui donne une fort grande idée de leur capacité & de leur attention, c'est la manière dont ils traitent cette grande controverse des caractères de la Loi vis-à-vis des passages de S. Paul. Cet Apôtre dit de la Loi en général, qu'elle est une *loi de mort*, un *ministère de mort*, un *joug*, une *servitude*, une *lettre qui tue*.

» Eſt-ce à dire, *reprennent nos*
» *Auteurs*, que c'étoit-là tout ce
» qu'il y avoit dans l'ancienne
» alliance ? On voudroit pouvoir
» faire toutes ces propoſitions ex-
» cluſives, enſorte qu'il ne ſe trou-
» vât rien de plus pour l'ancien
» Peuple. On a même tenté de
» rendre ainſi pluſieurs de ces
» penſées, comme lorſqu'on a tra-
» duit que la Loi n'engendroit *que*
» des eſclaves, que la Loi ne
» donnoit *que* la connoiſſance du
» péché &c. mais c'eſt une infi-
» délité ſi ſenſible qu'il ſuffit de
» la faire appercevoir pour la dé-
» truire. « Nos Auteurs revien-
nent ſouvent contre ces propoſi-
tions *excluſives*, ils en démontrent
par-tout la fauſſeté ; ils font con-
noître le vrai ſens de l'Apôtre, en
diſtinguant les diverſes parties de
la Loi ; partie *infirme*, extérieure
& inſuffiſante pour la juſtification ;
c'eſt le corps des obſervances

cérémonielles : partie essentielle, nécessaire & primitive ; c'est le Décalogue à la tête duquel se trouve le grand Commandement, qui est celui de l'amour de Dieu & du prochain : enfin partie efficace, active, sanctifiante ; c'est la foi dans les promesses & dans la venue du Messie.

S. Paul a considéré simplement la Loi des rites & des cérémonies, avec l'appareil formidable de sa promulgation, avec la terreur des peines qu'elle énonce, quand il a dit que c'étoit un *joug*, une *servitude*, une *lettre qui tue*, un *ministère de mort*, &c. Encore, dans le sens de l'Apôtre, la force de ces qualifications dépend-elle beaucoup des circonstances où l'on se trouvoit alors, c'est-à-dire de l'abrogation qui venoit d'être faite par la publication de l'Evangile. Jamais assûrément ce divin Interprète des volontés de Jesus-

Chriſt n'a prétendu exclure de la Loi Moſaïque, priſe dans ſon tout, ni l'obligation d'accomplir tous les préceptes de la morale, ni les moyens de ſalut, ni la grace méritée par le grand Sacrifice du Médiateur. Pour s'en convaincre, il n'y auroit qu'à relire l'Epître aux Hébreux, & à revoir les éloges qu'elle donne aux Juſtes de l'ancien Teſtament. Mais écoutons un moment nos Auteurs qui diſent ſur tout ceci des choſes auſſi ſavamment approfondies que vivement exprimées. » Nous nous ré» crions, *diſent-ils*, contre l'abus » qu'on fait des Textes de l'Apô» tre, pour en conclure qu'il n'y » avoit point avant Jeſus-Chriſt » de véritable juſtice, & que la » grace n'étoit point dès lors ap» pliquée à tous ceux qui ne met» toient point d'obſtacles à leur » ſanctification : ce qui eſt faux... » Il n'eſt point queſtion de diſcuter

» ſi la Loi Moſaïque, priſe en elle-
» même & abſtraction faite des
» promeſſes, donnoit la force né-
» ceſſaire pour ſortir de l'état habi-
» tuel du péché, & pour pratiquer
» ce qu'elle ordonnoit ; on con-
» vient que non. Mais il s'agit de
» décider ſi ceux qui vivoient ſous
» la Loi, n'avoient pas le moyen
» de recourir au remède qu'il leur
» falloit pour être guéris ; s'ils ne
» le connoiſſoient pas ; ſi la Loi
» ne le leur montroit pas ; ſi ce re-
» mède n'étoit pas dans la Foi du
» Meſſie, & enfin s'il ne ſubſiſ-
» toit pas toujours conjointement
» avec la Loi pour ſuppléer à ſon
» impuiſſance : ce qui eſt incon-
» teſtable. «

Obſervons que, dans le cours de cette controverſe, nos Auteurs attaquent pluſieurs Ecrivains dont ils produiſent les termes, & dont ils font voir les préventions très-déraiſonnables & très-injuſtes

contre l'ancienne Loi, contre les promesses qu'elle contenoit, contre les récompenses qu'elle faisoit envisager. C'est ce qui anime la dispute, & produit un intérêt propre à picquer les Lecteurs. Dans le développement du quatrième Article, on pourroit faire trois petits changements.

A la page 200, on cite, comme de S. Justin, les questions *ad Orthodoxos* : tout le monde convient que cet Ouvrage n'est point du S. Martyr.

A la page 215, on indique le Tome II. de S. Jean-Chrysostôme, (apparemment de la dernière Edition) & c'est le Tome III.

A la page 216, on transcrit un passage de S. Augustin, lequel est tiré de son Livre contre Adamantus, & il y est dit : *Nulla in Evangelicâ... disciplinâ reperiuntur,... quæ illis etiam libris* (veteris Testamenti) *desint*. Or S. Augustin

a rétracté & corrigé ce Texte. Il a obſervé qu'il falloit lire *penè nulla*, comme pour avertir que la conformité entre les deux Loix n'eſt pas entière. Cette correction n'affoiblit pas beaucoup le raiſonnement que nos Auteurs font en cet endroit; mais il eſt toujours bon de tenir compte des moindres différences, & d'inſinuer tout ce qui pourroit ſervir à la perfection de ce bon Ouvrage.

Le cinquième & dernier Article de la Diſſertation concerne d'une part les prérogatives de l'ancien Peuple, & de l'autre la véritable différence des deux Teſtaments. Les prérogatives ſont développées d'après les Textes formels de S. Paul. Les prémices, la maſſe, la racine, les rameaux de l'ancien Peuple ſont ſaints. Ce Peuple eſt le tronc de l'arbre, le corps de l'Egliſe, l'Olivier franc. C'eſt à lui qu'appartient l'adoption

des enfants, la gloire des miracles, le dépôt des promesses, la législation sainte, le vrai culte, l'honneur d'être descendu des Patriarches, & l'avantage inestimable d'avoir vû naître le Messie dans son sein. Chaque trait de ce tableau est présenté dans son vrai point de vuë, & de tout l'ensemble résulte la plus grande idée qu'on puisse donner de l'ancien Peuple.

Mais on n'égale pas pour cela ses droits & ses avantages à ceux du Peuple Chrétien. On assigne les différences dont la premiére & la plus importante consiste dans la nature des Sacrements. » Ceux » de la Loi Mosaïque étoient inefficaces pour la réformation de » l'homme intérieur, ils ne justifioient pas : ceux de la Loi nouvelle opèrent puissamment, ils » répandent la charité dans les » cœurs bien disposés, ils justifient

» par eux-mêmes. « Enſuite la Loi Moſaïque renfermoit des préceptes ; mais la force pour les remplir dépendoit de la foi dans le Meſſie futur. La Loi nouvelle au contraire poſsède en elle-même tout ce qui eſt néceſſaire à l'accompliſſement des préceptes & à la ſanctification de l'homme. L'ancienne Loi ne promettoit directement & par elle-même que les avantages de cette vie : c'eſt le propre du nouveau Teſtament de ne faire eſpérer que des biens ſurnaturels. La premiére de ces Loix étoit une Loi de ſervitude, la ſeconde une Loi de liberté : Loi de *ſervitude* conſidérée ici ſelon tous les ſens, dont le principal eſt que l'ancien Peuple étoit ſoumis à la terreur des peines, à la gêne des cérémonies légales, aux délais de l'accompliſſement des promeſſes, à la néceſſité de ne poſſéder encore que l'ombre, le type, la

figure des biens éternels &c. Il faudroit voir toute la ſuite de ce beau développement, & en général ne rien perdre de cette Diſſertation qui eſt un modéle de bonne Logique.

Elle eſt ſuivie, dans ce Volume, de l'Analyſe du Pſeaume 138, *Domine, probaſti me*, &c. avec des Obſervations fort étendues ſur ce même morceau. On y ajoûte l'explication des Pſeaumes qu'on appelle *Graduels*, mais nous ne pouvons inſiſter ſur cette partie de l'Ouvrage : nous aurons occaſion d'en dire quelque choſe en rendant compte des deux autres Volumes, 7e & 8e, dans l'ordre de toute cette grande compoſition.

ARTICLE CI.

A COMPLETE HISTORY of England deduced from the descent of Julius Cæsar to the treaty of Aix-la-Chapelle 1748, containing the transactions of one thousand eight hundred and three years. By T. Smollett, M. D. Vol. the first &c. London printend for James Rivington and James Fletcher, at the Oxford-Theatre in Pater noster Row 1757. *Histoire complette d'Angleterre conduite depuis la descente de Jules César jusqu'au Traité d'Aix-la-Chapelle en 1748, contenant ce qui s'est passé pendant mille huit cents trois ans.* Par T. Smollett, Docteur en Médecine. (Premier Volume.) *A Londres, chez Jacques Rivington,*

& Jacques Fletcher, au Théâtre d'Oxford. (In-4°. grand papier, 677 pages.)

S'IL eſt vrai de dire que les Hiſtoires des différents Peuples, qui compoſent l'Europe moderne, ont entr'elles une ſi grande dépendance, qu'elles ſe prêtent mutuellement des ſecours & des lumières, c'eſt ſur-tout lorſqu'il s'agit des Hiſtoires de France & d'Angleterre : leurs rapports ſont ſi fréquents & ſi intimes qu'elles ſemblent ne former qu'une ſeule & même Hiſtoire, ou que du moins on ne peut en négliger une, ſans s'expoſer à ne ſavoir l'autre que bien imparfaitement.

En effet, dans l'eſpace de près de ſept ſiècles, à peine les faſtes d'Angleterre préſentent-ils cinq ou ſix Regnes qui n'aient été marqués par quelques démêlés

fameux, & par des guerres sanglantes contre la France.

Nous ne pouvons donc savoir bien notre Histoire qu'après avoir étudié celle d'Angleterre. Cette étude, au reste, n'a rien que d'intéressant. Il seroit difficile de trouver, dans l'Histoire d'un autre peuple, une aussi grande variété de faits & d'évènements. Les seules révolutions qui ont agité si souvent cette Nation fière, inquiète & belliqueuse, nous ont valu un des plus éloquents aussi bien qu'un des plus agréables Ouvrages que nous ayions dans notre Langue.

M. Smollett expose, dans une courte Préface, les motifs qui lui ont fait entreprendre cette Histoire, & le plan qu'il a suivi. Il y déclare qu'il ne prétend pas avoir découvert des Mémoires échappés aux Auteurs qui, avant lui, ont travaillé sur le même fonds. On reconnoîtra

reconnoîtra, par la ſuite de notre Analyſe, que cet aveu de M. Smollett eſt encore plus vrai qu'il n'eſt modeſte. Il dit après cela qu'il a cru devoir ſupprimer beaucoup de petits détails qui n'auroient ſervi qu'à rendre ſon Ouvrage plus volumineux, ſans le rendre plus inſtructif. Il proteſte qu'uniquement attaché aux intérêts de la vérité, il en a toujours reſpecté les droits ſans ſe laiſſer dominer ou entraîner par l'eſprit de faction & de parti. Nous verrons juſqu'à quel point il mérite la gloire de l'impartialité qu'il s'attribue.

Il a partagé ſon Ouvrage en Livres, en Chapitres, & même en Paragraphes. Il a cru cette méthode plus utile, parce qu'elle ſoulage la mémoire des Lecteurs, en lui ménageant des repos fréquents. Nous ajoûterons qu'elle eſt auſſi beaucoup plus facile, puiſqu'elle épargne les difficultés que coutent

l'art pénible & l'embarras des tranſitions, & l'enchaînement heureux des évenements.

Le premier Livre qui contient douze Chapitres, s'ouvre par le tableau des Mœurs, du Gouvernement & de la Religion des Bretons. Comme cette Nation, ſelon l'opinion la plus vrai-ſemblable & la plus ſuivie, n'étoit qu'une Colonie des anciens Celtes ou Gaulois deſcendus de Gomer, fils de Japhet, c'eſt d'après les Mœurs, le Gouvernement & la Religion des Gaulois, qu'on peut ſe former une idée de la Religion des Mœurs & du Gouvernement des Bretons. L'identité de ces deux Peuples ſe prouve par la vrai-ſemblance de leurs uſages.

On ſait que, dans la Bretagne comme dans les Gaules, les Druides étoient en même-temps les Chefs de la Religion & de l'Etat. Chez l'un & l'autre Peuple on

immoloit des hommes, ſoit pour honorer la Divinité, ſoit pour connoître l'avenir. L'uſage de ces Sacrifices barbares ſubſiſta dans la Bretagne juſqu'au Regne de Néron, ſous lequel ils furent abolis. Après avoir conquis l'Iſle de Mona, qu'on nomme aujourd'hui *Angleſey* & qui ſervoit d'aſyle à ces myſtères affreux, Suétonius Paulinus * détruiſit les bois conſacrés, & anéantit la race de ces Prêtres cruels.

Pluſieurs Savants ſe ſont appliqués à découvrir l'origine étymologique du nom de *Bretagne*. Ils ont prodigué l'érudition ſur un objet qui n'en valoit guères la peine, parce qu'on ne peut former ſur cela que des conjectures fort

* M. Smollet l'appelle Paulus Suétonius. Il ſe trompe. Voyez Tacite Ann. Liv. 14, Chap. 27. Dion Caſſius Liv. 62, &c.

incertaines. Rapin Thoiras, dans l'Introduction à l'Hiſtoire d'Angleterre (p. 3 & 4,) rapporte les différentes explications que l'on a imaginées. M. Smollett, ſans entrer dans cette diſcuſſion inutile, fait dériver ce nom du mot *Bratanack*, qui, dans la Langue Phénicienne, ſignifie *terre* ou pays d'*étain*. On ſait que ce métal eſt fort commun en Angleterre, & que les Phéniciens furent pendant long temps les ſeuls qui commerçaſſent avec cette Iſle. Du mot *Bratanack*, dit M. Smollett, les Grecs auront formé le nom de *Bretanike* & *Bretanea*, qui ont été adoptés par les Romains. L'Auteur auroit dû ajoûter que toute cette explication qui eſt la plus vrai-ſemblable, eſt du célèbre Bochart, dont il a même mal copié le mot Phénicien. Car, dans Bochart, il y a *Barat-Anac*. (Boch. in Canaan, L, I. c. 39, p. 720.)

L'amour de la gloire, le desir de fixer sur lui seul les yeux des Romains & d'effacer la réputation de Pompée, déterminerent César à tenter la conquête de la Bretagne. C'est dans les Commentaires que ce grand homme nous a laissés, qu'il faut lire le détail des deux expéditions qu'il fit dans cette Isle. M. Smollet ne les raconte que d'après ces mêmes Commentaires. Elles sont peut-être les plus brillantes actions de ce Général. En effet, il falloit être César, pour oser, avec deux légions seulement, faire descente dans un pays ennemi, à la vuë d'une armée formidable par la multitude, par la valeur & par la manière de combattre. Il fit plus ; il passa à gué la Tamise dans un endroit si profond que ses Soldats avoient de l'eau jusqu'aux aisselles ; ce passage fameux s'exécuta malgré les efforts de ceux

qui défendoient l'autre bord du fleuve. Il remporta ensuite plusieurs victoires, mais enfin obligé de retourner dans les Gaules, où sa présence étoit nécessaire, il se contenta d'imposer, aux Bretons, un léger tribut qui ne fut jamais payé, *dit M. Smollett.* Ces deux expéditions donnerent un nouvel éclat à la réputation de César; mais elles ne procurerent aucun avantage à la République. C'est ce qui faisoit dire à Tacite que César avoit plutôt montré la Bretagne aux Romains, qu'il ne leur en avoit acquis la possession. *Divus Julius..... potest videri ostendisse posteris (Britanniam) non tradidisse.* (Tac. in vitâ Agric. C. 13.)

Après la retraite de César, les Bretons conserverent leur liberté pendant près d'un siècle, sous les Regnes des quatre premiers Empereurs, & ce ne fut que sous Claudius que commença leur ser-

vitude. Cette conquête, au reste, couta fort cher aux Romains ; car les Bretons, idolâtres de leur liberté, secouerent plusieurs fois le joug qu'on leur avoit imposé. Il fallut, pour les réduire & les soumettre, que Rome employât pendant quarante ans, tout ce qu'elle eut de Généraux habiles. Aucun d'eux ne parut sur ce théâtre dangereux avec plus d'éclat que Julius Agricola. Ce grand homme, digne des beaux jours de la République, réduisit la Bretagne en Province Romaine, ce fut l'ouvrage & le fruit de sept années de victoires: les peuples qu'il avoit vaincus par les armes, il les gagna par ses vertus. Afin qu'il ne manquât aucun genre de gloire à Julius Agricola, le fameux Tacite, son gendre, en a écrit la vie de ce style sublime & profond qui caractèrise le génie.

Comme ce premier Livre, qui

ne contient qu'environ deux cents pages, embraſſe tout ce qui s'eſt paſſé dans la Bretagne pendant un intervalle de plus de dix ſiècles, il ne nous eſt pas poſſible de ſuivre la marche rapide de notre Auteur. Nous nous contenterons d'indiquer ſommairement les principaux évènements.

Dans la décadence de l'Empire Romain, le Gouvernement arbitraire de quelques Empereurs introduiſit l'anarchie & fit naître l'eſprit de révolte. Les différentes armées répandues dans les Provinces, s'attribuerent le droit de diſpoſer de la Couronne. Les Soldats avides d'argent & de butin, vendoient le Thrône au plus offrant. On vit à la fois juſqu'à trente tyrans qui ſe diſputoient la poſſeſſion de ce vaſte Empire, dont ils accéléroient la ruine par les concuſſions & les cruautés qu'ils exerçoient. La Bretagne eut auſſi

la gloire de donner des Maîtres à l'Empire, mais elle paya cher ce funeste honneur ; car ces nouveaux Césars l'épuisoient d'hommes & d'argent, pour soûtenir leur usurpation contre leurs concurrents. Outre cela, cette Province Romaine étoit souvent ravagée par les courses des Pictes & des Ecossois. Telle fut la triste destinée de cette Isle pendant près de deux siècles. Les Bretons réclamerent plusieurs fois la protection de l'Empire ; mais l'Empire lui-même en proie aux invasions des Barbares, n'étoit pas en état de secourir la Bretagne. L'Empereur Honorius déclara même aux Bretons qu'il renonçoit à la souveraineté de leur Isle, & qu'il les affranchissoit de l'obéissance qu'ils lui devoient. Cet acte solemnel de renonciation fut fait en 414 de l'Ere Chrétienne.

La liberté que les Bretons

venoient de recouvrer, ne les rendit peut-être que plus malheureux. Les Grands du pays, jaloux les uns des autres, travailloient à s'entre-détruire, les Pictes & les Ecossois profitant de ces divisions fatales, firent de nouvelles irruptions. Enfin l'intérêt général étouffa, pour quelque temps, les querelles particulières. On résolut d'agir de concert contre l'ennemi commun. On élut successivement plusieurs Rois. Leurs Regnes furent si courts & si malheureux, qu'on ignore jusqu'aux noms de ces Monarques. Vortigerne est le premier dont l'Histoire fasse une mention détaillée.

Ce Prince, qui étoit Comte ou Roi de Dammonie, fut placé sur le Trône de la Bretagne en 445. S'il eût eu autant de vertus & de talents qu'il avoit d'ambition, il auroit pu rétablir les affaires des Bretons; mais uniquement occupé

du ſoin de ſe maintenir dans un rang qu'il déshonoroit par ſes vices, il eut recours à un moyen dont il eſpéra tirer de grands avantages pour réprimer l'audace des ennemis, & pour ſe fortifier contre ſes propres Sujets, qu'il ne craignoit guères moins que les Pictes & les Ecoſſois. Il convoqua une Aſſemblée générale : il y propoſa d'appeller les Anglo-Saxons au ſecours de la Bretagne. La propoſition fut approuvée ; on envoya des Ambaſſadeurs aux Saxons, qui ſaiſirent volontiers l'occaſion qu'on leur préſentoit de s'établir dans la Bretagne. Il s'y rendirent en grand nombre ſous la conduite d'Hengiſt & d'Horſa. Ils battirent en pluſieurs rencontres les Pictes & les Ecoſſois. Bientôt, pour prix de leurs ſervices, ils s'emparerent de ce même pays qu'ils étoient venus ſecourir.

Ici commence une nouvelle

chaîne de malheurs pour la Bretagne. L'Hiſtoire de ces temps déplorables ne préſente que des guerres ſanglantes, beaucoup de grands crimes, & quelques exemples de vertus ſublimes. La voix de la patrie ſe fit entendre à quelques ames, que la ſervitude n'avoit point flétrie ; elle produiſit des Héros. On vit à leur tête le fameux Arthur, ce Prince qui ſeroit plus connu dans l'Hiſtoire, s'il étoit moins célèbre dans les Romans : * il fit des exploits merveilleux ; & par ſes victoires, il recula de quelques années la ruine & l'eſclavage de ſa patrie.

Mais de nouveaux eſſains de

* M. Smollett, dans une Note, dit, d'après un autre Hiſtorien, que le Prince Arthur tua de ſa main 450 Saxons dans un combat. *Arthur ſlew four hundred and forty Saxons in the action.* Ce trait ſent bien le Roman.

Saxons venus au ſecours de leurs compatriotes, démembrerent cette Monarchie, & de ſes débris naquirent les ſept Royaumes ou l'Heptarchie. Cette forme de Gouvernement ſubſiſta juſqu'à ce qu'un des ſept Rois, plus puiſſant, plus habile ou plus ambitieux que les autres, aſſujettit ſes voiſins & réunit leurs Etats au ſien. Le Fondateur de cette nouvelle Monarchie fut Egbert qui, élevé à la Cour de Charlemagne, apprit de ce grand Empereur l'Art de regner & de vaincre. Les Danois commençoient alors à déſoler les plus belles Contrées de l'Europe par leurs excurſions barbares. Ils firent des deſcentes en Angleterre, dont ils pillerent quelques Cantons. La vigilance & le courage d'Egbert empêcherent qu'ils ne s'y établiſſent; mais ſous la poſtérité de ce Prince, ces Pirates étant revenus dans cette Iſle avec de nou-

velles forces, on fut obligé de leur céder une aſſez grande étendue de pays. Ils s'y multiplierent au point qu'ils ſe rendirent redoutables aux Anglois, & finirent par les aſſujettir.

Tous ces évènements ſont développés ſuivant l'ordre des temps, & décrits d'un ſtyle qui nous a paru plein d'élégance & de clarté. Pour éviter la confuſion que devoit jetter, dans la narration, le détail des évènements qui appartiennent à chacun des ſept Royaumes, fondés par les Saxons, M. Smollett en a fait autant d'Articles ſéparés, ſous leſquels il raconte de ſuite tout ce qui s'eſt paſſé de plus conſidérable dans ces différentes petites Monarchies. Ce plan qu'il a emprunté de Rapin Thoiras, n'eſt pas la ſeule obligation qu'il ait à cet Hiſtorien, ainſi que nous le ferons voir dans la ſuite de cet Extrait. C'eſt encore d'après le même

modèle que joignant l'Hiſtoire de l'Egliſe d'Angleterre à l'Hiſtoire de ce Royaume, il donne de temps en temps de petits Abrégés qui ſervent à faire connoître les progrès de la Religion Chrétienne dans la Grande-Bretagne, la ſituation des affaires de l'Egliſe dans chaque ſiècle, & leurs rapports avec celles de l'Etat. On ſouhaiteroit que, dans les portraits & dans les caractères qu'il trace, ſouvent d'imagination, des Papes & des principaux Prélats de l'Angleterre Catholique, il n'oubliât point que les devoirs de l'Hiſtorien devroient étouffer les préjugés du Proteſtant. Pourquoi charger à tout propos de réflexions malignes, & d'intentions odieuſes les démarches des Eccléſiaſtiques & des Religieux? Nous ſommes d'autant plus autoriſés à lui faire ſur cela des reproches, qu'il s'annonce lui-même, dans la Préface

de ſon Ouvrage, pour un Philoſophe dont le cœur & l'eſprit ne ſont point aigris par des diſputes & des controverſes de Religion. (*Not ſoured by controverſy in Religion.*)

Nous terminerons l'Extrait de ce premier Livre par quelques obſervations.

1°. M. Smollett, en parlant de l'Impératrice Ste Helène, mère de Conſtantin, dit que cette Princeſſe naquit certainement dans la Grande-Bretagne. (*She Was certainly a Briton.* p. 50.) Ce n'eſt point là le ſentiment des meilleurs Critiques : M. de Tillemont adopte l'opinion de Procope, qui fait naître cette Princeſſe à Drepane en Bithynie. (Till. Hiſt. Eccl. T. VII. p. 1.) & dans ſes Notes ou Eclairciſſements ſur le même Volume (p. 638) » il déclare qu'au- » cun Auteur original n'en dit » rien ; que les autres la font tan-

» tôt d'York, tantôt de Londres, » tantôt de Trèves, tantôt de Drepane en Bithynie..... que la dernière opinion ſemble un peu » plus autoriſée que les autres, » puiſqu'on voit par Procope que » c'étoit la croyance du temps de » Juſtinien : & Conſtantin a donné » à ce Bourg le nom d'Helènople » à cauſe d'elle &c. «

2°. (P. 51) On lit que Conſtantin paſſa dans les Gaules avec ſon armée, qu'il y battit les Francs, qui, *dans ce temps-là*, (en 306) avoient donné leur nom à cette Contrée, (*he tranſported his forces to Gaul, where he conquered the Franks, who had by this time communicated their name to that Country.*) Il s'en faut beaucoup que nos Hiſtoriens ſoient d'accord ſur ce point avec M. Smollett. Par exemple, l'Abbé de Longuerue & Cordemoy ne placent cet évènement que ſous Clovis, en

495, c'est-à-dire près de deux cents ans plus tard que l'époque fixée par l'Auteur Anglois. (Longuerue Descript. Hist. de la France première Partie, Discours préliminaire. *Item* Cordemoy Tome premier p. 139.)

3°. Il est dit (p. 156) que Hugues, Roi de France, en 835, envoya des Ambassadeurs à Athelstan, Roi d'Angleterre, pour lui demander sa sœur Edilde en mariage. Nous n'avions pas alors de Roi qui s'appellât Hugues : le premier de nos Monarques qui ait porté ce nom a été Hugues Capet, lequel ne monta sur le Trône qu'en 987. Il y a donc ici une méprise ; & voici ce qui a pu l'occasionner. Hugues le Grand qui, en effet, épousa Edilde, étoit Duc de France & de Bourgogne, Comte de Paris & d'Orléans. M. Smollett en aura fait un Roi de France : Hugues en avoit tout le pouvoir : il ne lui en

manquoit que le titre. Cependant il faudroit encore avancer son époque, car il ne naquit que vers la fin du 9^e^ siècle.

La mort du Roi Haralde, tué dans la bataille d'Hastings en 1066, rendit Guillaume le Conquérant possesseur tranquille de l'Angleterre. C'est sur-tout au Regne de ce Prince que l'Histoire de ce Royaume commence à être plus éclaircie, & que les révolutions en deviennent plus intéressantes. Ces lumières & ces secours pour la connoissance de l'Angleterre, on les doit aux Religieux Bénédictins. Dans chaque Abbaye Royale de S. Benoît, en Angleterre, on donnoit commission à un Religieux habile & exact de remarquer tout ce qui se passoit de considérable dans le Royaume: après la mort de chaque Roi, on apportoit tous ces différents Mémoires au Chapitre général de

l'Ordre, pour les réduire en un corps d'Histoire, qui étoit gardé dans les Archives pour l'instruction de la postérité. (Mabillon Traité des Etudes Monastiques, Partie II. Chap. 8.)

La Conquête de l'Angleterre, par Guillaume Duc de Normandie, doit être regardée comme la source & l'origine de cette longue suite de guerres cruelles, qui, depuis cette époque, ont dévoré des millions d'hommes. Les Ducs de Normandie, devenus Rois d'Angleterre, souffroient impatiemment de se voir obligés à rendre, pour leur Duché, hommage aux Rois de France. Cette démarche coutoit extrêmement à leur fierté. Ils cherchoient toujours des prétextes pour s'en dispenser. De leur côté, les Rois de France, jaloux de l'agrandissement & de la puissance de ces redoutables Vassaux, songeoient à les humilier & à leur

ſuſciter des ennemis. Ces diviſions commencerent d'éclore ſous Louis le Gros & ſous Henri I. Les deſcendants & les ſucceſſeurs de ces deux Princes hériterent de leur haine comme de leurs états. M. Smollett expoſe fort au-long ces évènements & les guerres qui en furent les ſuites ou les effets; mais, dans le compte qu'il rend, il n'eſt pas aſſez en garde contre les préjugés nationaux. A l'en croire, ce ſont toujours les François qui manquent les premiers à remplir les Traités; & les Anglois ne prennent jamais les armes que pour ſe défendre ou pour ſe venger. Plus équitables que M. Smollett & plus fidèles à la vérité hiſtorique, nous conviendrons que les François ont, en quelques occaſions, commis les premiéres hoſtilités; mais ſouvent auſſi les Anglois ont été les Aggreſſeurs. Combien de fois nous ont-ils attaqués

lors même que ſur la foi des Traités nous étions comme endormis au ſein de la paix ?

Par une ſuite de ces mêmes préjugés nationaux, l'Auteur reconnoît à peine, dans les François, de la bravoure & du courage. Il vante ſans ceſſe les efforts prodigieux de la valeur Angloiſe. Les plus petits échecs que nous avons reçus, deviennent, ſous ſa plume, des défaites ſanglantes ou de honteuſes déroutes : & les victoires que nous avons remportées ſur les Anglois, ne ſont que de legers avantages. Enfin nous pouvons appliquer à M. Smollett ce que le P. d'Orléans a dit de Matthieu Pâris. » A en croire cet Auteur, » (Matthieu Pâris) Philippe Au» guſte, qui conquit la Norman» die, l'Anjou, la Touraine, le » Maine, une partie du Berry & » du Poitou ſur la Monarchie d'An» gleterre, a toujours fui devant

» les Anglois. « (Révol. d'Angl. dans l'Avertissement.)

M. Smollett s'est trompé à la page 298 : il y dit que la Reine Eléonore fut répudiée par S. Louis son mari. Cette Princesse étoit femme de Louis le jeune, bisayeul de S. Louis. Son mari la répudia, lui rendit la Guienne & le Poitou, malgré les sages conseils de l'Abbé Suger, qui prévoyoit combien cette action seroit préjudiciable à l'Etat. En effet, Eléonore se remaria six semaines après à Henri, Comte d'Anjou, Duc de Normandie, déclaré successeur du Roi d'Angleterre ; & par ce mariage il se trouva, dans la suite, sous le nom de Henri II. Roi d'Angleterre, Duc de Normandie & d'Aquitaine, Comte d'Anjou, de Poitou, de Touraine & du Maine ; c'est-à-dire qu'il devint Maître du tiers de la France.

Depuis une trentaine d'années

nous nous ſommes corrigés d'un défaut que l'on nous a reproché long-temps. On nous accuſoit de n'aimer & de n'eſtimer que ce qui paroiſſoit chez nous : aujourd'hui nous donnons dans l'excès oppoſé. Nous n'aimons, nous n'eſtimons que ce qui vient de l'Etranger ; & les Anglois ſur-tout ont la préférence dans notre eſtime. Serions-nous dégoûtés des chef-d'œuvres en tout genre que nous avons dans notre Langue ? ou bien notre amour propre ſeroit-il moins bleſſé des éloges prodigués aux Etrangers, que de la juſte admiration donnée à nos compatriotes ? Quoiqu'il en ſoit du motif qui a produit cette révolution dans notre façon de penſer, il eſt vrai ſemblable que la réputation, dont l'Ouvrage de M. Smollett jouit en Angleterre, engagera quelqu'un de nos Auteurs à le traduire. Pour faciliter l'exécution de cette entrepriſe, ſi elle

elle a lieu, nous avertiſſons que la beſogne ſe trouve déja très avancée dans Rapin-Thoiras. Nous avons déja inſinué que M. Smollett avoit beaucoup d'obligation à cet Auteur François ; il en a non ſeulement emprunté le plan de ſon Hiſtoire, l'ordre & la Chronologie, il copie même très-communément & traduit mot pour mot l'Ouvrage François.

Nous allons en fournir la preuve.

Alfred, notwithſtanding his great capacity, did not fail to conſult the ſages of his realm, upen every affair of importance. All his reſolutions with reſpect

* Quoiqu'Alfred fût très-capable de connoître par lui-même ce qui pouvoit contribuer à faire réuſſir ſes bonnes intentions pour le bien de ſon peuple, il ne laiſſoit pas de conſulter les habiles gens. Il avoit mis un tel ordre dans ſes

to public affairs, passed through three different Councils; the first of which was composed of the King's particular friends and favourites, in which every measure was prepared for the second Council, consisting of the Bishops, Counts, Viscounts, Judges, and some of the principal Thanes, afterwards distinguished by the name of Barons. The third was the general assembly of the Na-

---

affaires, que toutes les résolutions qu'il prenoit à l'égard du Public passoient par trois différents Conseils. Le premier étoit un Conseil secret, où personne n'entroit qui ne fût bien avant dans l'estime & dans la faveur du Roi. C'étoit là qu'on agitoit premiérement les affaires qui devoient être portées au second Conseil: celui-ci étoit composé d'Evêques, de Comtes, de Vicomtes, de Juges & de quelques-uns des principaux *Thanes*, qu'on nomma dans la suite *Barons*...., Le troisième étoit le Conseil général ou l'Assemblée générale

tion, called in the Saxon language Wittemagemat, the members of which owed their admission to their own quality or offices, independent of the King's pleasure or appointement, &c. (page 148.)

M Smollett craint tant de s'écarter de Rapin-Thoiras, qu'il copie jusqu'à ses fautes & à ses declamations indécentes contre les souverains Pontifes & les Ordres Religieux : nous en citerons un exemple.

The Popes had no sooner rendered themselves absolute Masters

---

de la Nation, qu'on appelloit en Saxon *Wittemagemat*, à laquelle la qualité & les charges donnoient droit d'assister indépendamment de la volonté du Roi &c. [Rapin-Thoiras, Tome premier, p. 271]

* Les Pontifes Romains ne se furent pas plutôt rendus presque Monarques absolus dans l'Eglise, qu'elle se vit inon-

of the Church, than it was deluged with an inundation of Religious Orders, which might be compared to different bands of an army, raiſed to ſupport the power and grandeur of the Roman Pontiffs. The Council of the Lateran had endeavoured to prevent or reform this abuſe, by expreſly forbidding the inſtitution of any new Order of Monks. Neverteleſſ Dominick Guſman,

---

dée par un grand nombre d'Ordres Religieux, qui étoient comme une armée deſtinée à ſoûtenir la grandeur & la puiſſance des Papes. Le Concile de Latran avoit táché de prévenir cet abus en défendant expreſſément l'inſtitution d'aucun nouvel Ordre de Moines. Mais cela n'empêcha pas Dominique Guſman, Eſpagnol, qui avoit longtemps prêché contre les Albigeois, de former le projet d'un nouvel Ordre ſous le nom de Frères Prêcheurs, dont il demanda la confirmation au Pape Innocent III..... Ce ne fut qu'Honorius ſon

a Spaniard, who had long preached against the Albigenses, formed the scheme of a new Order, under the name of the Friars Preachers, for which he demanded the confirmation of the Pope Innocent III... The Order was not confirmed till the Pontificate of his successor Honorius..... They were likewise distinguished by the appellation of Dominicans, from the name of their founder, and in France called Jacobins, from the street of S. Jaques, where they had their first house in Paris. They were intrusted with the

---

successeur qui confirma ce nouvel Ordre..... Ces Moines furent appellés Dominicains du nom de leur Fondateur, & en France Jacobins, à cause de la rue S. Jacques, où ils eurent leur premiére maison dans Paris. On leur confia l'Inquisition, qui les rendit fameux par les barbaries qu'elle leur donna lieu d'exercer contre les prétendus Hérétiques. Ils

care of the inquisition, and rendered themselves famous by the barbarities they committed against the pretended heretics : and they settled in England in a very little time after their institution, &c. (p. 561, 562, &c.)

Nous pourrions citer plus de quatre cents pages de ce premier Volume Anglois, toutes traduites littéralement de Rapin-Thoiras. La justice & la reconnoissance exigeoient peut être que M. Smollett fît du moins à son bienfaiteur l'honneur de le nommer quelquefois. Mais il semble que l'on rougisse, en Angleterre, d'avouer que

---

s'établirent en Angleterre peu après leur institution, &c.* [Thoiras L. 8, p. 450, 451, &c.]

* L'Ordre des Dominicains fut approuvé en 1216. Selon Thoiras, il ne fut reçu en Angleterre qu'en 1317, il n'y fut donc établi que long-temps après son institution. Mais Thoiras s'est trompé. Les Dominicains furent admis en Angleterre dès l'année 1218.

l'on doit quelque chose à la France. L'usage de plusieurs Ecrivains Anglois est de piller nos Auteurs, de n'en point parler, ou de n'en parler que pour les mépriser. M. Smollett ne prononce pas le nom de Thoiras, qu'il copie sans cesse. Souvent, pour interrompre le tissu trop sensible de son plagiat ou pour le dissimuler, il avance ou recule certains évènements, & presque toujours il abrége les récits de Thoiras. Nous conviendrons pourtant que les démêlés d'Edouard I. avec les Ecossois sont mieux développés dans M. Smollett que dans Thoiras. On reconnoît aisément que l'Auteur lui-même est Ecossois, tant il met de zèle & d'intérêt à réfuter les prétentions de l'Angleterre sur l'Ecosse, dont il assûre l'indépendance & la souveraineté.

Nous rendrons compte des Volumes suivants.

ARTICLE CII.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires sur les Antiquités de Rome & sur le PANTHEON.

MM. RR. PP.

VOus vous rappellez qu'un des Auteurs périodiques des plus justement estimés de Paris, donna l'année dernière, dans sa feuille de Juillet, un Extrait du Journal de Londres, qui contenoit une vigoureuse invective contre les réparations que l'on fait au Panthéon d'Agrippa, appellé aujourd'hui la *Rotonde*, & contre les Directeurs qui président aux Ouvrages. La hardiesse du style, l'énergie des expressions, le ton décisif qui regnoit dans le fragment de la

Lettre écrite de Rome en imposa; & il n'étoit personne qui, après l'avoir lu, ne traitât les Romains de Goths & de Vandales, & ne s'imaginât que le goût frivole du siècle présent alloit anéantir les beautés majestueuses du plus auguste monument de l'Antiquité. Le nom seul du Borromini, dont on disoit que le Sieur Posi suivoit les principes, avoit de quoi faire trembler pour le Panthéon, parce que le Borromini n'a que trop justement mérité, auprès de la plûpart des Connoisseurs, le titre de Corrupteur de la bonne Architecture.

Il faut convenir qu'en réparant le Panthéon, on auroit dû avoir quelques attentions qu'on n'a point eues, mais il n'est pas vrai qu'on y ait fait tous les dégâts reprochés à l'Architecte. Sur le point de faire un voyage de Rome, je vous promis qu'à mon retour vous

auriez un détail exact des opérations qui ont été l'objet de la Critique. Je remplis aujourd'hui mes engagements, & comme mes affaires me retiennent encore en Province pour quelques mois, je vais, dans cette Lettre, vous rendre compte de mes Remarques ſur un point intéreſſant pour les Arts en général, & lié à l'Hiſtoire de l'Architecture en particulier. Vous me permettrez même d'étendre un peu la matière ; de vous communiquer d'abord quelques réflexions ſur le plus ou le moins d'eſtime duë aux morceaux antiques de Sculpture & d'Architecture qui ſubſiſtent encore aujourd'hui ; ſur ce que l'on peut ou ne peut pas ſe permettre, quand il s'agit de les réparer pour en maintenir les beautés principales, & en perpétuer la durée. Vous aurez enſuite une Hiſtoire abrégée du Panthéon, après quoi je vous rendrai compte

des réparations qu'on y fait, & qui ont donné de l'humeur à quelques Amateurs.

La ſcience de l'Antiquité, l'eſtime pour les monuments qui nous en reſtent de quelque eſpèce qu'ils ſoient, la curioſité de s'inſtruire des révolutions & des changements qu'ils ont éprouvés, ne peut paroître futile qu'à ceux ou qui ne ſavent rien, ou qui n'aiment rien. Les vrais hommes de Lettres, les Amateurs éclairés, en général tous ceux qui ont l'ame ſenſible aux beautés propres des Arts, s'intéreſſeront toujours à ce qui peut leur en développer l'Hiſtoire, conſerver le ſouvenir des Peuples qui les ont cultivés, & fournir aux Modernes les moyens d'égaler les anciens Artiſtes. Mais il ne faut point de fanatiſme; il gâte le zèle le plus légitime, & s'il y a de l'honneur à ſavoir eſtimer les belles choſes, il y a un peu de

ridicule à les eſtimer plus qu'elles ne valent, à vouloir ſur-tout faire paſſer dans les autres l'enthouſiaſme, dont on eſt ſoi-même ſaiſi. En fait de goûts, il n'en eſt peut-être aucun qui demande plus de réſerve & de critique que celui qui a pour objet les monuments de l'Antiquité. Tout ce qui porte, en Sculpture ou en Architecture, le nom de Grec ou de Romain, frappe noblement l'imagination, & inſpire de grandes idées. Dès-lors, à moins qu'on ne ſoit en garde contre le préjugé, on ſe monte ſur un ton de reſpect qui approche de l'adoration vis-à-vis des ruines d'édifices les plus informes, du plus petit fragment de bas-relief & de ſtatue. A plus forte raiſon, un ancien Temple encore entier, un morceau de Sculpture bien conſervé ſont-ils capables d'enthouſiaſmer, & de ravir hors d'elle-même une ame plus vive que ſage.

Mais tout ce qui eſt antique eſt-il donc excellent? Tous les Artiſtes des beaux ſiècles d'Athènes & de Rome n'ont-ils produit que des chef-d'œuvres? Ce ſeroit trop humilier nos Sculpteurs & nos Architectes que de le dire. Dans tous les temps, dans tous les pays il y a eu des talents médiocres. Il eſt à croire que, tandis que le Sculpteur Diogène travailloit pour Agrippa, des Artiſtes moins célèbres ſervoient le luxe du petit Bourgeois de Rome. Les Barbares n'ont point détruit précisément le mauvais, pour ne nous laiſſer que le bon. La vérité eſt que ce qu'on appelle le parfait Antique, eſt plus rare à Rome qu'on ne ſe l'imagine; & qu'à l'exception de ces morceaux de Sculpture, dont la réputation & l'excellence ſont conſacrées par le jugement de tous les bons Connoiſſeurs, le reſte eſt fort au-deſſous de ce qu'ont fait de

beau Michel-Ange, l'Algarde, le Bernin, le Puget, le Gros, Coustou &c.

Cependant combien de gens sont tellement prévenus en faveur de tout ce qui porte le nom d'Antique, qu'à peine daignent-ils donner un coup-d'œil aux chef-d'œuvres des meilleurs Artistes de nos jours, à des chef-d'œuvres au-bas desquels & Phidias, & Praxitele, & Lysippe n'auroient point balancé à graver leurs noms; tandis qu'ils se pâment vis-à-vis d'une Statue brisée, tronquée, qu'ils ne passent pas devant Pasquin sans l'admirer, quoiqu'il n'ait ni jambes, ni bras, ni nez, ni oreilles? Le Bernin même, *dira-t-on*, regardoit ce reste de Statue comme le meilleur morceau de Rome. Je réponds ou que le Bernin plaisantoit, ou qu'en habile Sculpteur il jugeoit par ce qui restoit de cette figure, de la bonté de ce qui

n'existoit plus. Il parloit de la Statue entière telle qu'il l'avoit peinte dans l'esprit, & non pas du fragment qui étoit sous ses yeux. Mais tous les Adorateurs de l'Antique ne sont pas des Bernins; la plûpart ne vont point au-delà de ce qu'ils voient, ne sont point en état comme Pythagore de donner les proportions d'Hercule d'après la mesure de son pied.

Mais en accordant à un fragment tel que Pasquin, car il peut ici me servir d'exemple, en lui accordant toute la perfection imaginable, mériteroit-il d'obtenir, dans la Galerie d'un Curieux, la place de préférence sur une Statue moderne d'un dessein moins correct, je le veux, mais entière & d'un bon travail? Il est évident que la lui accorder, ce seroit faire à l'antique plus d'honneur qu'il ne lui en est dû. Qu'à la tête de tous les morceaux de Sculpture qui

existent dans le monde, on place le Laocoon, l'Antinoüs, l'Apollon du Vatican, le Bacchus, le Gladiateur mourant du Capitole, l'Hercule, le Taureau Farnèse &c. c'est assurément le goût & la justice qui présideront à cet ordre, parce que le mérite de ces morceaux n'est pas précisément d'être antiques, mais d'être réellement des chef-d'œuvres. D'ailleurs presque tous sont aussi bien conservés qu'ils peuvent l'être, nouveau titre qui exclut toute rivalité. Mais que l'on fasse descendre de son piédestal le Satyre de Michel-Ange, la Daphné du Bernin &c. pour y faire monter une Vestale ou un Consul trouvés à dix pieds sous terre, & à qui on aura été obligé d'ajoûter des bras & des jambes, un nez, la moitié du visage pour leur donner une figure humaine, n'est-ce pas être la dupe de son imagination, & faire parade d'un

goût tout-au-moins puérile ?

Ce goût, dans des Amateurs ordinaires qui ne peuvent l'afficher que par des exclamations & des éloges, ne tire point à conséquence, & ne sauroit avoir de mauvais effets pour le Moderne. Mais il en a de funestes, quand un Virtuose de distinction, riche & magnifique montre de la passion pour l'Antique, & que l'Antiquité est la premiére, la principale qualité qu'il recherche dans une Statue. On sent combien cette aveugle prédilection doit nuire aux progrès de la Sculpture. Les Artistes n'ont d'attention & de constance à perfectionner leurs ouvrages qu'à proportion de l'estime qu'ils en attendent ; mais peuvent-ils l'avoir cette constance, quand ils savent que le plus foible morceau, décoré du nom d'antique, l'emportera sur les productions les plus soignées & les plus parfaites de leur ciseau ? Ils

ſe découragent & n'entreprennent rien de génie ; eſclaves de la biſarrerie d'un grand Seigneur, ils bornent leurs talents & conſacrent leur adreſſe a rapiécer de viles anticailles, bonnes tout-au-plus à broyer pour en tirer du ſtuc. On les voit donc ſe peiner autour d'un tronçon de Dieu ou de Héros. Captivés par des contours altérés, par des lambeaux de draperie à moitié ruinée, ils ſont réduits à deviner le deſſein de l'ancien Sculpteur, à modéler vingt fois les mêmes membres, & après tant de fatigues, il ne ſort de leurs mains que des figures roides, diſloquées, ſans proportion & ſans grace à qui l'on donne le nom d'Antiques, quoiqu'il y entre d'alliage trois quarts & demi de Moderne. Ce que je vous dis ici, MM. RR. PP., n'eſt point un jeu d'imagination ; je ne parle que de ce que j'ai vu, & le reſpect ſeul

m'empêche de développer les preuves.

Voilà à quelle eſpèce de travail ſont aujourd'hui livrés preſque tous les Sculpteurs de Rome. J'oſe même dire que s'il n'y avoit point eu d'Egliſes à orner, dans cette grande Ville, il ſe ſeroit formé moins de bons Sculpteurs parmi ſes habitants, que parmi les Etrangers qui vont y étudier l'Antique. La raiſon eſt que ceux-ci en retournant chez eux, trouvent les occaſions d'exercer leurs talents. En France, en Allemagne, en Eſpagne on n'a point cette foule de Statues, bonnes ou mauvaiſes, dont Rome eſt remplie. Les Princes qui veulent décorer leurs Palais & leurs Jardins, ſont obligés de recourir au Moderne. Les Artiſtes ſont donc employés, & l'Art ſe perfectionne. A Rome au contraire, riche que l'on eſt des dépouilles des Grecs & des anciens

Romains, on ne penſe ſeulement pas à mettre en œuvre les talents que fournit le ſiècle préſent. Une Vigne paroît ſuperbement ornée, dès qu'on y a pu entaſſer de vieux buſtes, des Statues couſues de fer, & couvertes de mouſſe : les morceaux rares ſont dans les Appartements. Rome a, ſans doute, produit de grands Maîtres en Sculpture, mais ſont-ils auſſi nombreux qu'ils auroient dû l'être dans une Ville où le génie trouvoit tant de reſſources ? Parmi cette foule d'Artiſtes qui, depuis plus de deux ſiècles, y ont manié le ciſeau, aſſez peu s'y ſont acquis une célébrité univerſelle, cette réputation qu'eurent autrefois dans la Grèce & qu'ont encore aujourd'hui, chez tous les Peuples, Phidias, Praxitele, Lyſippe, Scopas. Michel-Ange, le Bernin, l'Algarde, du Queſnoy dit le Flamand, le Gros, voilà, à-peu-près, ceux dont le

nom picque la curiosité, & dont l'Etranger, en arrivant à Rome, demande d'abord à voir les ouvrages. Encore ne placé-je ces fameux Artistes au nombre des Romains, que parce qu'ils ont passé presque toute leur vie à Rome & qu'ils y sont morts. Aucun d'eux n'y étoit né.

Je sais que les Descriptions d'Eglises citent les Raggi, les Naldini, les Rusconi &c. mais ce sont des noms qu'on ignore avant d'avoir lu les Livres, & qu'on oublie après avoir perdu de vuë les Sculptures où ils sont gravés. Toute la terre connoît Michel Ange, l'Algarde, le Bernin ; il suffit de les nommer pour rappeller des chef-d'œuvres. Ces grands hommes ont été heureux que de leur temps on fût, à Rome, dans le goût de décorer richement l'intérieur des Temples. Comme l'Antique ne pouvoit y trouver place, il falloit de nécessité

faire travailler les Sculpteurs modernes ; mais ceux qui les ont ſuivis, ont trouvé tout fait pour le ſacré, n'ont trouvé aucune eſtime pour le profane ; & faute d'exercice, ils ſont reſtés dans la médiocrité. Perſonne ne trouvera mauvais, ſans doute, qu'à un morceau de Sculpture excellent & à peu-près entier, on ajoûte un bras, une lyre, une maſſue, s'il ne faut que cela pour lui rendre ſa grace, & effacer les injures du temps. Ainſi Bandinelli reſtitua-t-il avec ſucces au Laocoon la moitié du bras droit qui manquoit, & ſans lequel cet admirable groupe perdoit de ſon effet ; mais je m'imagine, MM. RR. PP., que, comme moi, vous blâmerez cette eſtime outrée de l'antique, qui condamne d'adroits Artiſtes à réparer les morceaux les plus médiocres & les plus maltraités.

On peut appliquer à l'Archi-

tecture ce que je viens de dire de la Sculpture. Les restes d'édifices antiques, pour peu qu'ils aient encore une forme distincte & surtout s'ils sont seuls de leur espèce, méritent la plus grande attention & le zèle le plus vigilant, pour que nous ne perdions pas toute idée de la façon de bâtir des Anciens. Mais ce zèle ne doit point dégénérer en manie; il ne faut point sonner l'allarme, si l'autorité publique fait abattre un pan de mur qui étoit autrefois du Palais de Néron, mais qui aujourd'hui ne tient à rien & ménace ruine; si, à la place d'un Chapiteau Corinthien qui a perdu toutes ses feuilles, on en substitue un autre qui, accompagné de tous ses ornements, donne de la grace à la colonne, & fasse disparoître une difformité choquante. Mais ce Chapiteau difforme, nous crie-t-on, est antique, il est du temps

de Vitruve ou d'Apollodore. Eh bien ! parce qu'il étoit beau au temps d'Apollodore, faudra-t-il le laiſſer ſubſiſter, quoiqu'il dépare aujourd'hui tout un corps d'Architecture ? En le remplaçant par un autre, change-t-on quelque choſe dans la forme & l'ordonnance de l'édifice ? Ne rétablit-on pas au contraire toute ſon ancienne élégance ? Vaut-il mieux voir tomber, pièce par pièce, & colonne, & entablement, & voûte, pour goûter le prétendu plaiſir d'avoir toujours du pur antique, que de prévenir la ruine totale de l'édifice en lui prêtant le ſecours d'un travail moderne ? Nos deſcendants n'auroient-ils pas à ſe plaindre de nous, ſi, par un reſpect puérile pour d'anciens monuments, nous les privions du plaiſir de contempler eux-mêmes des morceaux que nos ſoins auroient dû mettre en état de parvenir juſqu'à eux ?

Je

Je conçois qu'en réparant ainsi successivement les différentes parties d'un édifice, l'Antique pourra enfin disparoître entièrement ; mais après tout, il ne disparoîtra que de la brique, que de la pierre antique : la même composition, la même distribution subsisteront toujours, & je crois que c'est ce qui doit le plus intéresser un homme de goût. La négligence à réparer, exposeroit à voir périr, tôt ou tard, & forme & matière.

Ce que l'on pourroit regarder comme un crime de léze-antique, c'est ce que fit le Borromini quand on le chargea, sous Innocent X, de *moderner* la Nef de S. Jean de Latran. Cette Nef, comme celle de l'ancienne Basilique de S. Pierre & celle de S. Paul, étoit formée par des colonnes de différents marbres, enlevées aux Palais des Empereurs & aux Temples du Paganisme. Elles étoient trop courtes;

il eſt vrai, eu égard à l'élévation du Platfond. Dans un ſiècle où la bonne Architecture touchoit au moment de ſon entière décadence, on n'avoit pas trouvé d'autre moyen d'élever le Platfond, que de conſtruire ſur l'entablement un mur tout nud, dont la hauteur égaloit au moins celle des colonnes, & qui portoit immédiatement le platfond. Cette conſtruction étoit déſagréable, & donnoit au Temple un air de Grange. Mais ne pouvoit-on pas la réformer, ſans faire entièrement diſparoître ce qu'elle avoit d'antique? Un Architecte moins paſſionné pour les inventions biſarres, auroit mis à profit les colonnes qui ſoûtenoient le mur: le Borromini aima mieux les renfermer dans une épaiſſe maçonnerie, & les dérober pour toujours à la vuë des Curieux. A la place des colonnes de marbre, on voit donc

aujourd'hui des murailles ornées de longs pilastres qui montent jusqu'au platfond, & liées l'une à l'autre par des arcades, ressource trop ordinaire des Modernes. Ce n'est pas que cette Nef telle qu'elle a été réformée par le Borromini, ne soit riche & majestueuse, mais il est toujours vrai qu'on a sacrifié aux nouveaux ornements plus de quarante colonnes antiques. Ainsi, par un goût singulier de décoration, a-t-on revêtu de Diaspre de Sicile les vingt-quatre colonnes antiques de Marbre Cipolin, qui sont dans la Nef de Ste Marie *in Viâ Latâ*, qu'il ne s'agissoit que de relustrer pour qu'elles produisissent un coup d'œil aussi agréable que le Marbre tendre & moderne, dont on les a enveloppées. Voilà ce que j'appellerois un mépris condamnable de l'Antique; mais encore plus ce que fit Bramante, quand il commença la nouvelle

Baſilique de S. Pierre. Cet Artiſte impétueux, fier de ſes talents, & trop plein de l'ouvrage qu'il méditoit, renverſoit ſans ménagement les colonnes de l'ancienne Baſilique ; combien n'en briſa-t-il point dans la fougue qui le tranſportoit, & l'envie d'achever lui ſeul un édifice qui demanda plus d'un ſiècle & demi de travail ! Le dégât ſeroit allé plus loin, ſi Michel-Ange ne l'avoit arrêté, & n'avoit repréſenté qu'on trouveroit toujours aſſez de Bramantes, mais qu'il ne ſeroit pas facile de trouver des colonnes auſſi parfaites que celles que l'on mettoit en pièces.

Si à la renaiſſance des Arts on avoit eu à Rome autant d'attention à conſerver les anciens Monuments, qu'on en eut à ſaiſir leurs proportions, on verroit encore ſur pied une multitude d'édifices, que l'ignorance & l'intérêt

ont anéantis. Quand la nouvelle Rome commença à naître, l'ancienne acheva de tomber ; & ce fut de celle ci que l'on tira la plus grande partie des beautés de celle-là. Le Colisée fut pendant longtemps la Carrière commune où on alla chercher des pierres pour construire des Temples, des Palais, des Monastères. Combien même, depuis un siècle & demi, n'a-t-on point achevé de ruiner d'anciens monuments, qu'aucun autre du même genre ne remplace ? Il n'y a guères plus de cent ans qu'il subsistoit encore un reste considérable du Septizonium de Sevère, d'un Arc de Marc-Aurèle &c. tout cela a été renversé pour alligner des rues, ou pour orner les portiques de quelque nouveau Palais. On ne passe point auprès de la petite Eglise de S. Etienne proche le Tibre, sans gémir à la vuë d'un des plus jolis

édifices de l'ancienne Rome indignement dégradé. Cet édifice fut autrefois, ſelon l'opinion commune, le Temple de Veſta, dont parle Horace dans l'Ode ſeconde du premier Livre. Sa forme eſt ſphèrique : autour d'un petit corps de bàtiment, appellé par Vitruve *Cella*, regnoit un portique d'Ordre Corinthien, composé de vingt colonnes de marbre blanc de Paros & cannelées ; laiſſant entre elles & le maſſif du mur un eſpace d'environ huit pieds. Le mur eſt du même marbre que les colonnes, & chaque quartier étoit ſi bien taillé, ſi bien joint, qu'on auroit cru l'édifice plutôt creuſé dans un bloc, que formé de différentes pièces. Une choſe à remarquer, MM. RR. PP., c'eſt que l'Architecte ne donna point de plinthes à ſes colonnes, & que les baſes portent immédiatement ſur un ſocle ou ſoubaſſement continu qui

regne dans tout le pourtour extérieur. La plus grande partie de cet édifice ſubſiſte encore, mais que n'a-t-on pas imaginé pour lui ôter toute ſon élégance ? On a commencé par enlever l'entablement, & après avoir lié une colonne à l'autre par des poutres, on a élevé au-deſſus un toît qui donne à l'Egliſe un air de Kioſque ou de Moulin-à-vent. Quand on changea ce petit Temple en Egliſe Chrétienne, on crut apparemment que le portique ne convenoit plus. On ne renverſa point les colonnes, mais les entre-colonnements furent bouchés par de bons murs qui s'élevent juſqu'au tailloir du Chapiteau, & ne laiſſent plus appercevoir qu'un tiers des colonnes qui y ſont ſolidement encaſtrées. Dans le vuide qui reſtoit entre elles & le mur intérieur, on ménagea à la gauche en entrant une Sacriſtie ; mais on n'imagineroit

pas, avant de l'avoir vu, à quoi eſt employé l'eſpace de la droite. Il faut le dire, pour apprendre à nos Amateurs que c'eſt par tout pays qu'on fait des ſotiſes & qu'on les ſouffre. Cet eſpace ſert donc d'attelier à un Maréchal qui y a ſes fourneaux, ſon enclume, tout l'attirail de ſon métier. Voilà pour qui les Romains raſſemblerent à grands frais les plus beaux marbres, & taillerent avec délicateſſe des colonnes de plus de vingt pieds de fût. Cette forge, dans un monument antique, conſacré à la Religion, & que l'on pourroit encore reſtaurer avec ſuccès, mérite bien autant l'indignation d'un Amateur, que les ignobles boutiques qui déshonorent le Louvre.

Mais je ſuppoſe à préſent que quelque jour on entreprenne de débarraſſer ce petit Temple de tous les acceſſoires Gothiques qui le défigurent, qu'on abatte les murailles

qui rempliſſent les entre-colonnements, qu'on découvre le ſoubaſſement à moitié enterré, qu'on jette hors du portique le Forgeron & ſes outils, alors cet édifice n'offrira plus que du pur Antique. Faudra-t-il laiſſer le portique découvert, plutôt que de le couvrir par un entablement qui ſera néceſſairement moderne, & ſans lequel les colonnes reſſembleront à un jeu de quilles ? Faudra-t-il laiſſer les chapiteaux de ces colonnes à moitié ruinés, plutôt que d'ajoûter une feuille d'achante, un caulicole où il en manque ? &c. j'en appelle au jugement des hommes que le préjugé ne domine pas. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt qu'en rendant à ce morceau tous les ornements eſſentiels qu'il a perdus, on auroit un Temple dans le vrai goût antique, & ce qu'on y auroit ajoûté, n'empêcheroit pas qu'on ne pût le regarder comme un monu-

ment du temps des Romains.

Peut-être ne ſubſiſteroit-il plus aujourd'hui le moindre veſtige du tombeau de Ceſtius, peut-être au moins ſeroit-il dégradé au point de n'en pouvoir reconnoître la forme, ſi Alexandre VII. ne l'avoit fait reſtaurer. Vû l'état où il étoit réduit du temps de ce Pontife, moins de zèle pour conſerver le monument le plus ſingulier en ce genre qu'il y ait à Rome, auroit enhardi, dans la ſuite, à enlever l'un après l'autre les quartiers de marbre, qui revêtent toute la maſſe; & les Amateurs auroient à regretter de ne plus voir un mauſolée dans le goût Egyptien, une pyramide de plus de cent pieds de haut, & de plus de ſoixante de large à la baſe.

On dira peut-être qu'il y a une grande différence entre réparer un édifice qui s'écroule, & changer, ſous prétexte de réparation, les an-

ciens ornements, lorſque le corps de l'édifice eſt encore en bon état. Cette différence bien examinée n'eſt pas auſſi grande qu'on l'imagine. Car enfin ce qui fait crier les Virtuoſes, n'eſt-ce pas l'altération de l'Antique en ôtant ou en ajoûtant ? Or, pour reſtaurer le tombeau de Ceſtius, par exemple, ne falloit-il pas en enlever quelques morceaux de marbre qu'avoit vûs autrefois Cicéron, pour y en placer d'autres tout fraîchement tirés de Carrare ? Donc, pour conclure en Enthouſiaſte, il valoit mieux laiſſer périr tout le monument, que de le ſoûtenir par des marbres qui n'étoient que du XVII^e^ ſiècle. Maintenant, par rapport aux ornements, il s'agit de ſavoir s'ils ſont dégradés ou non. Dans le dernier cas, il y auroit réellement de la *frénéſie* à leur en ſubſtituer d'autres d'un goût différent. Dans le premier, il faut, s'il eſt poſſible, con-

ſerver l'ancien deſſein ; mais on ſuppoſe qu'il faut abſolument des matériaux tout neufs ; voilà encore de l'alliage moderne. Que conclure donc ? le voici : L'Antique, le plus mal traité, eſt préférable au Moderne le plus élégant : laiſſons donc ſubſiſter cet attique, ces roſaces, ces feſtons quelque mauſſades qu'ils ſoient, puiſqu'on ſeroit obligé de les remplacer par quelque choſe de mieux, il eſt vrai, mais que nous aurions vû travailler. Mais ces ornements, outre qu'ils ſont délabrés, ſont encore de mauvais goût..... N'importe, encore une fois, les ſotiſes des Anciens valent mieux que toute la ſageſſe des Modernes. Après ces réflexions que je pourrois étendre davantage, je devrois en venir au *Panthéon*, mais je m'apperçois que ma Lettre a déja beaucoup d'étendue, je remets donc cet objet à une autre Lettre ; & je ſuis Votre, &c.

23. Août 1758.

ARTICLE CIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

FRANCE.

De Paris.

La Physique des Arbres, où il est traité de l'Anatomie des Plantes & de l'Œconomie végétale, pour servir d'Introduction au Traité complet des Bois & des Forêts : avec une Dissertation sur l'utilité des Méthodes de Botanique, & une explication des termes propres à cette Science, & qui sont en usage pour l'exploitation des Bois & des Forêts. Par M. Duhamel du Monceau, de l'Acadé-

mie Royale des Sciences, de la Société Royale de Londres, des Académies de Palerme & de Besançon, Honoraire de la Société d'Edimbourg & de l'Académie de Marine, Inſpecteur-Général de la Marine. (Deux Volumes *in*-4°.) Chez Guerin & Delatour, rue S. Jacques, à S. Thomas d'Aquin. M. DCC. LVIII. Tout eſt à lire dans cet Ouvrage, la Préface, la Diſſertation préliminaire, & les cinq Livres qui le compoſent.

Chez les mêmes Imprimeurs-Libraires; & chez Nyon, Quai des Auguſtins, on voit *Les Ruines des plus beaux Monuments de la Grèce. Ouvrage diviſé en deux Parties, où l'on conſidère; dans la première, ces Monuments du côté de l'Hiſtoire; & dans la ſeconde, du côté de l'Architecture.* Par M. le Roy, Architecte, ancien

Pensionnaire du Roi à Rome, & de l'Institut de Bologne. Grand *in-fol.* forme d'Atlas, Livre très-bien imprimé, orné de Planches gravées par le célèbre M. le Bas; & d'un détail très-curieux, tant pour la Partie historique que pour ce qui concerne l'Architecture. *Nous tâcherons d'en rendre compte avec soin.*

Dissertation sur la Petite-Vérole, dans laquelle on prouve que cette maladie n'est pas dangereuse, & dans laquelle on donne en même temps les moyens de prévenir les dommages qu'elle fait à la beauté. (In-12. 82 pages.) A Paris, chez Boudet, rue S. Jacques, &c.

L'Auteur, qui est un Médecin, nommé M. Pajon de Moncets, se déclare d'abord hautement contre l'inoculation qu'il regarde comme

très-pernicieuse sans en détailler néanmoins les raisons, parce qu'il n'embrasse pas cet objet. Il prétend ensuite que la peur qu'on a de la petite-vérole, est ce qui rend cette maladie si meurtrière. La raison qu'il en donne, c'est que la peur arrêtant la transpiration, s'oppose par conséquent à l'éruption de la petite-vérole. Si l'on étoit bien persuadé que cette maladie; bien-loin d'être aussi dangereuse qu'on le croit, n'est au fond qu'une crise benigne & salutaire, la transpiration se feroit tranquillement, & l'éruption auroit le même succès. On dit que la petite-vérole a de la *malignité* : ce terme assez peu clair en lui-même, est très-obscur dans le sujet présent. A-t-on aucune preuve que ce qu'on appelle *malignité*, ne vienne pas de quelque maladie compliquée avec la petite-vérole? La suite de cette Brochure explique comment la

peur porte le vénin de la peſte dans le ſang ; comment s'opère ou s'embaraſſe le méchaniſme de la dépuration du ſang ; combien il importe, dans la petite-vérole, d'accélérer, de favoriſer & de completter cette dépuration ; avec quelles précautions il faut adminiſtrer les remèdes, ſur-tout ceux qui tendent à expulſer, par les ſelles, l'humeur varioleuſe : ſur quoi l'on cite pluſieurs Médecins célèbres, qui condamnent preſque abſolument la purgation dans la petite-vérole. L'Auteur ne paroît pas ſi abſolu dans ſon jugement, & en général, il raiſonne avec beaucoup de prudence & de circonſpection ſur le traitement de ce mal, tâchant plutôt, par ſes avis, d'en prévenir ou d'en détourner le cours, que d'en extirper la cauſe ou d'en appaiſer les orages. Il nous ſemble que ce petit Ouvrage mé-

rite l'attention des Maîtres de l'Art, & peut-être encore plus de ceux qui ont craint juſqu'ici la petite-vérole. Si leur imagination pouvoit être raſſurée par les bonnes raiſons qu'on propoſe ici, M. Pajon auroit rempli ſon principal objet, & mériteroit à ce titre la reconnoiſſance du genre humain.

La Vie de M. Lautour du Châtel, Avocat au Parlement de Normandie, contenant une Notice de ſes Ouvrages & quelques particularités ſur la Vie de M. de Mezeray, Hiſtoriographe de France. (In-12. 60 pages.) Par M. Lautour, Lieutenant-Général des Eaux & Forêts de France en la Table de Marbre du Palais à Rouen. *A Paris, chez Jombert, rue Dauphine, &c.*

Ce petit Ouvrage a été commandé par le zèle domeſtique, &

par l'amour de la vérité. L'Auteur a voulu honorer la mémoire de ſon oncle M. Lautour du Châtel, & de ſon grand-oncle M. de Mezeray. Il repréſente le premier comme un bon Critique, un homme d'eſprit, un Littérateur preſque toujours occupé de recherches utiles à la perfection de notre Langue. On lui doit un très-grand nombre d'Additions faites, en divers temps, au Dictionnaire de Trévoux. On ne lui en a pas témoigné la reconnoiſſance qui convenoit, & c'eſt un des objets que l'Auteur de la Brochure traite avec le plus de ſoin. Il en eſt de même de Mezeray, qu'il venge contre les bévuës de M. Larroque, qui a donné une Vie abrégée de ce fameux Hiſtoriographe. Toutes ces diſcuſſions intéreſſeront les Amateurs de l'Hiſtoire littéraire.

Octob. 1758. I. vol.

ODE *à M. le Franc de Pompignan.* L'Auteur eſt un jeune Poëte, nommé *M. de Lille*, très-bien conſeillé de prendre M. le Franc pour ſon Mecène & pour ſon Modèle. Cette Ode eſt trop longue ; pluſieurs des ſtrophes qu'elle contient ſont foibles, & deux ou trois ſont obſcures ; mais nous y trouvons auſſi d'heureuſes ſemences de génie & des étincelles de feu poëtique. M. le Franc a fait de belles Odes ſacrées : c'eſt l'objet de deux ou trois ſtrophes.

Du Maître des humains tu nous peins
la puiſſance,
Il parle : l'univers eſt ſorti du chaos,
Les cieux ont, ſous ſes mains, courbé
leur voute immenſe,
La terre au-loin s'étend, la mer roule
ſes eaux.

Ceci ne nous paroît pas tout-à-fait ſi bien.

Il commande : & ſoudain de l'un à
l'autre pole,
Et la terre & les mers, & les cieux confondus,
Par lui créés d'un mot, au ſon de ſa
parole
Dans l'antique chaos tombent & ne
ſont plus.

M. le Franc a traduit & fait eſpérer au Public la Traduction en Vers des Géorgiques de Virgile. M. de Lille s'eſt eſſayé ſur le même Ouvrage, & dit fort bien ;

Pour moi qu'un même eſpoir, non le
même génie,
Dans la même carrière entraîna ſans
ſuccès,
Guide mes pas tremblants, tiens moi
lieu d'Uranie,
Et ſoûtiens de ton nom mes timides
eſſais.

Octob. 1758, I. vol.

Tel on voit le lierre à l'ombre qui le cache
Ramper dans les forêts, & languir ſans appui;
S'il rencontre le chêne, à ſon tronc il s'attache,
Embraſſe ſes rameaux, & s'éleve avec lui.

Mais non, je n'irai point Phaëton téméraire,
Te demander le char qui te ravit aux Cieux:
Content de t'applaudir, arrêté dans ma ſphère,
Et de ſuivre de l'œil ton vol audacieux.

Les Rudiments de la Langue Latine, par M. l'Abbé Valart; Livre eſtimé : c'eſt la huitième Edition. *Chez Barbou, rue S. Jacques.*

Tractatus de Religione juxtà methodum Scholaſticam adornatus. (Deux Volumes *in*-12.) Bon Ouvrage dont nous parlerons. *Chez Deſprez, rue S. Jacques.*

TABLE

DES ARTICLES

Du mois d'Octobre 1758.
I. Vol.

ARTICLE XCVII. *L'Ami des hommes. IV^e Partie.* 2309

ART. XCVIII. *Défense de la Chronologie, &c.* Par M. Frèret. 2333

ART. XCIX. *Dictionnaire historique, &c.* Par Prosper Marchand. 2361

ART. C. *Principes discutés, pour faciliter l'intelligence des Livres Prophétiques, &c.* 2392

ART. CI. A complette History of England, &c. *Histoire complette d'Angleterre, &c.* 2422

ART. CII. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires sur les Antiquités de Rome & sur le PANTHEON.*

ART. CIII. Nouvelles Littéraires. 2485

ERRATA

Pour Septembre 1758.

Pag. 2203, *lig.* 7, caractères, *lis.* caractéristiques. *ibid.* M. le Comte de Schaftsbury, *lis.* l'Auteur des Essais sur les caractéristiques de M. le Comte de Schaftsbury; *& il faut lire ainsi dans tout l'Article.* L'Auteur de ce Livre n'est pas *le Comte de Schaftsbury*, mais c'est le même qui a fait des *Essais sur les caractéristiques* de ce Comte. On ne s'est apperçu de la méprise qu'après l'impression de l'Extrait. *p.* 2271, *lig.* 12, qui commence, *lis.* qui commença.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15. Sept. 1758.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Impr. d'HERISSANT, rue N. D.
Ce Journal se distribue à Lyon, chez J. DEVILLE.

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00670 5160